

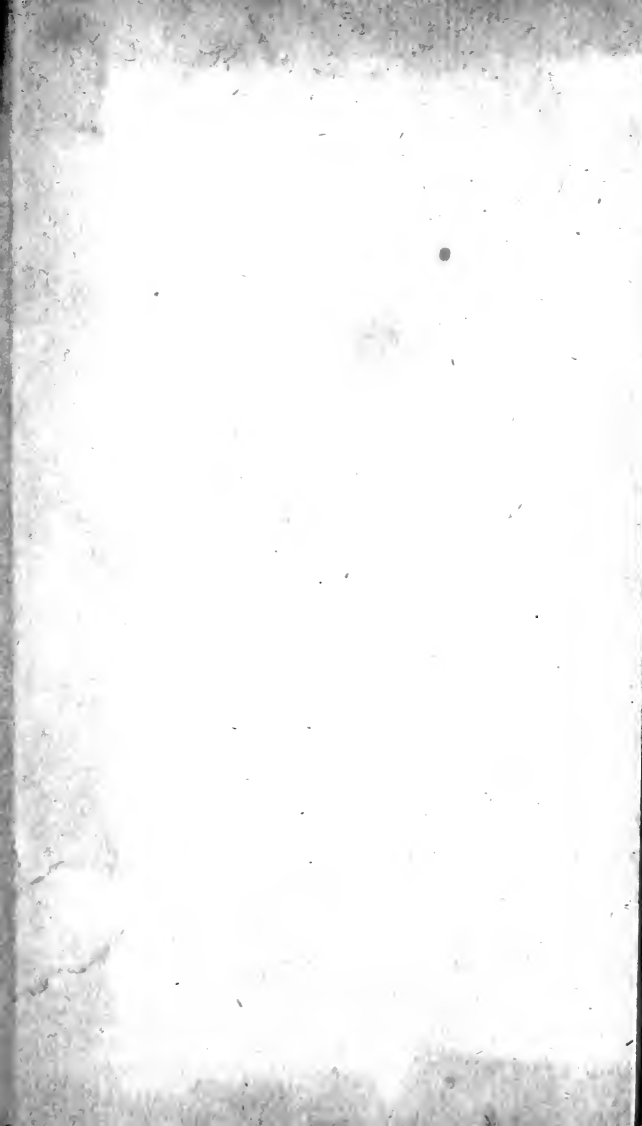
J. M. Bruyere,

Sacerdos.

Property of
St. Thomas *Parochia*
LONDON, ONT.

2
B150(2)

2E.



SERMONS
DU PERE
BOURDALOUE,
DE LA COMPAGNIE DE JESUS,
POUR LES DIMANCHES.
TOME PREMIER.
NOUVELLE ÉDITION.



A LYON,

Chez PIERRE BRUYSET PONTIUS,
à l'entrée de la rue S. Dominique, près
du Cloître des RR. PP. Jacobins.

M. DCC. LXIX.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.

619

AVERTISSEMENT.

JE ne prétends point , en finissant toute l'Edition des Sermons du Pere Bourdaloue , rendre un compte exact des soins qu'elle a dû me coûter : j'en laisse le jugement aux personnes intelligentes. Du reste , je n'ai pas cru pouvoir mieux employer mon temps , que de le consacrer ainsi à la gloire de Dieu , en le consacrant à l'utilité publique & à l'édification des ames.

Comme la grande réputation du Pere Bourdaloue lui attiroit de continuelles occupations au-dehors , il n'avoit guere eu le loisir de retoucher lui-même ses Sermons , & d'y mettre la dernière main. C'est à quoi j'ai tâché de suppléer ; & par une assiduité assez constante au travail , je suis ainsi parvenu à faire paroître un cours de Sermons pour toute l'année : Avent , Carême , Mysteres de Notre Seigneur & de la Vierge , Panégyriques des Saints , Vêtures & Professions , Dominicale. Dans cette Dominicale on ne trouvera point les Sermons des Dimanches de l'Avent , du Carême , de la Pentecôte & de la Trinité , parce qu'ils sont en leur place dans les volumes qui précèdent.

Il ne falloit rien perdre d'un homme qui pensoit si solidement sur les matieres de la religion , & qui les traitoit avec tant de force & tant de dignité. C'est un

AVERTISSEMENT.

des plus excellents modeles , pour ne pas dire le plus excellent , que puissent se proposer ceux qui aspirent à l'éloquence de la chaire. Mais en voulant se former sur un si beau modele , il y a d'ailleurs des écueils à craindre ; & si le Pere Bourdaloue a beaucoup perfectionné le goût de la prédication , il n'est pas moins vrai qu'il a gâté beaucoup de Prédicateurs.

En quelque art que ce soit , ce n'est pas une petite science de découvrir au juste , & de prendre dans ceux qui y ont excellé , ce qui nous convient , sans s'attacher à ce qui ne nous convient pas. Pour n'avoir pas su faire ce discernement , des prédicateurs qui n'avoient ni la vivacité & l'imagination , ni le nom & l'autorité , ni les qualités extérieures & la voix du Pere Bourdaloue , ont mal réussi à vouloir imiter , ou son stile diffus & périodique , ou les façons de parler , dont plusieurs lui étoient particulieres , ou cette rapidité dans la prononciation qui l'emportoit de temps en temps , & qui entraînoit avec lui ses Auditeurs. Ce que nous admirons dans un orateur , & ce qui est le sujet de nos applaudissemens , n'est pas toujours ou ne doit pas être le sujet de notre imitation : il faut se connoître auparavant soi-même & ses dispositions naturelles : car tout doit être proportionné ; & c'est cette proportion , cette convenance , qui donne aux choses leur mérite , & qui en fait le plus bel agrément.

AVERTISSEMENT.

Il n'y a point, après tout, de Prédicateur, à qui la lecture des Sermons du Pere Bourdaloue ne puisse être très-utile ; pour peu qu'on en sache user avec connoissance & avec précaution. S'il y a diversité de talents, & s'il est bon que chacun se renferme dans le sien propre, il y a aussi des regles communes & des préceptes qui s'étendent à tous les talents & à tous les genres de l'éloquence chrétienne. Par exemple, bien choisir la matiere d'un discours, & la tirer naturellement de l'Évangile ; l'envisager moins par ce qu'elle peut avoir de nouveau, de singulier, de brillant, que par ce qu'elle a de vrai ; d'instructif, de touchant, & qui est plus à la portée de tout le monde ; la diviser, & en faire tellement le partage, que les points, sans se confondre, aient toutefois entre eux assez de rapport pour se réduire à une premiere vérité & à une proposition générale ; ne rien avancer dont on ne produise les preuves ; & non de ces preuves abstraites & subtiles, plus académiques, pour ainsi dire, qu'évangéliques ; mais des preuves sensibles, prises du fonds de la religion & des maximes les plus certaines de la Théologie : entrer d'abord dans son sujet, & ne s'en écarter jamais, soit par de longs & d'inutiles préludes, soit par des réflexions hors d'œuvre & d'ennuyeuses digressions ; éclaircir les doutes, prévenir les ob-

A V E R T I S S E M E N T.

jections, les questions qui peuvent naître, se les faire à soi-même, & y répondre. De-là passer aux mœurs, & dans un fidele tableau les représenter telles qu'elles sont, évitant l'un & l'autre excès, d'un détail trop populaire & trop familier, & d'une peinture trop vague & trop superficielle. Exposer tout avec méthode, avec ordre, & ne se pas contenter d'un amas informe de pensées, qu'on entasse selon qu'elles se présentent, & sans nulle liaison que le hazard qui les place indifféremment les unes auprès des autres. Enfin, en venir à des conclusions pratiques, qui suivent des vérités qu'on a expliquées, & qui en comprennent tout le fruit: voilà à quoi tout Prédicateur doit s'étudier, & ce qu'il apprendra du Pere Bourdaloue.

Il n'est point précisément nécessaire de s'exprimer comme cet habile Maître, d'avoir son feu, son action, son élévation: ce sont des dons que le Ciel départ à qui il lui plaît; & sans ces dons, on peut, avec d'autres qualités, annoncer utilement la parole de Dieu. Mais de quelque maniere qu'on l'annonce, il est toujours nécessaire de faire un bon choix du sujet qu'on entreprend de traiter; de l'accommoder, comme le Pere Bourdaloue, à l'Evangile, & de ne vouloir pas que l'Evangile, par des applications forcées, s'y accommode; d'y chercher à instruire & à toucher, plutôt qu'à paroître & à briller; d'en bien distribuer

A V E R T I S S E M E N T.

toutes les parties, d'en bien appuyer toutes les propositions, & de les établir sur les solides fondemens de la foi & de la raison. Il est toujours d'une égale nécessité de ne se point éloigner de son dessein, & de ne le pas perdre un moment de vue; de satisfaire aux difficultés qu'on peut opposer, & de les résoudre: après avoir développé les principes & la doctrine, de descendre à la morale; & par des inductions fortes, mais sages, de peindre les vices sans noter les personnes, ni faire connoître les vicieux; de donner à chaque chose le rang, l'étendue, tout le jour qu'elle demande; de n'affecter rien dans les expressions, & de ne rien outrer dans les décisions; de lier le discours, & de conduire par degrés l'Auditeur à de salutaires conséquences & aux saintes résolutions qu'il doit remporter pour la réformation de sa vie. Tout cela, encore une fois, est de tous les caracteres de Prédicateurs: & en vain pour disculper un Prédicateur, qui voudroit s'affranchir de ces regles, & pour l'autoriser, diroit-on, ce qu'en effet on dit en quelques rencontres, qu'il prêche de talent; dès que ces conditions essentielles lui manqueroient, ce talent prétendu ne seroit qu'un faux talent. Des Auditeurs peu pénétrants, & qui ne jugent que par les yeux, en pourroient être éblouis; mais les esprits d'un certain goût ne s'y tromperoient pas.

Quoi qu'il en soit, le Pere Bourdaloue

AVERTISSEMENT.

ent dans un point éminent toutes ces perfections de la vraie éloquence, & c'est ce qu'on doit sur-tout observer dans ses Sermons; mais l'erreur est de ne les lire que pour en extraire des passages, des divisions, des figures, des termes, que souvent on applique mal & à qui l'on ôte, en les déplaçant, toute leur grace. Au lieu donc d'être disciple & imitateur du Pere Bourdaloue, on n'en est que mauvais copiste & que plagiaire.

Cependant, s'il ne sert pas toujours à former de parfaits Prédicateurs, il servira par ses enseignements, pleins de vérité & de piété, à édifier les fideles & à former de parfaits chrétiens. On peut s'égarer en le prenant pour modele dans le ministere de la prédication, mais on ne s'égarera jamais en le prenant pour guide dans le chemin du salut. C'est ce que tant de personnes ont éprouvé, & ce qu'elles éprouvent tous les jours. Il a plu à Dieu de donner aux Sermons de ce célèbre Prédicateur une bénédiction toute nouvelle après sa mort; & je puis dire, en lui appliquant l'expression de l'Ecriture, que tout mort qu'il est, il ne cesse point de prêcher aussi efficacement & aussi utilement sur le papier, qu'il prêchoit autrefois dans la chaire.

Je prépare encore un recueil, non plus de Sermons, mais d'Exhortations & d'Instructions chrétiennes du même Auteur.

*Approbation de Mr. l'Abbé TOURNELY ; Docteur
& Professeur royal en Théologie ; de la Maison
& Société de Sorbonne ; Chanoine de la Sainte
Chapelle de Paris.*

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, les Sermons pour les Dimanches de l'année, prêchés par le R. P. Bourdaloue de la Compagnie de JESUS, dans lesquels je n'ai rien trouvé que de très-conforme à la pureté de la foi & de la morale chrétienne. A Paris, ce 3 avril 1716. TOURNELY.

Permission du R. P. Provincial.

J'eu soussigné, Provincial de la Compagnie de JESUS, dans la Province de France, permets au Pere François Bretonneau de la même Compagnie, de faire imprimer un Livre qu'il a revu, & qui a pour titre : *Sermons du Pere Bourdaloue de la Compagnie de JESUS, pour les Dimanches*, lequel Livre a été vu & approuvé par trois Théologiens de notre Compagnie. En foi de quoi j'ai signé la présente Permission. A Paris, ce 16 avril 1716.

ISAAC MARTINEAU.

P R I V I L E G E D U R O I .

L OUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amis & féaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien-ami Jean-Baptiste COIGNARD fils, l'un de nos Imprimeurs ordinaires & de notre Académie François, Libraire à Paris, nous a fait exposer qu'il est sur le point d'entreprendre l'impression d'une collection des Historiens de France, depuis l'origine de la nation : & comme cet Ouvrage, autant utile à la République des Lettres, que glorieux à notre Royaume, engagera l'Exposant dans des dépenses considérables, il nous a très-humblement fait supplier de vouloir bien, pour l'aider à supporter les frais d'une si grande entreprise, lui accorder nos Lettres de Privilege, tant pour l'impression dudit Livre, que pour la réimpression de plusieurs autres dont les Privileges sont expirés ou prêts à expirer ; offrant pour cet effet de les imprimer, ou faire réimprimer en bon papier & beaux caractères, suivant la feuille imprimée & attachée pour modele sous le contrescel des Présentes. A ces causes, voulant favorablement traiter led. Coignard, & encourager par son exemple les autres Libraires & Imprimeurs à entreprendre des éditions utiles pour l'honneur de la France & le progrès des Sciences, nous lui avons permis

& accordé, permettons & accordons par ces
Présentes d'imprimer ladite *Collection des Histo-*
riens de France, depuis l'origine de la Nation; &
de faire réimprimer les Livres intitulés, *Mont-*
faucon Palæographia Græca, & *Origenis Hexa-*
pla; le *Chemin royal de la Croix*, les *Oeuvres du*
P. Pezron, la *Bibliothèque historique de la France*
du P. le Long, les *Actes des Martyrs de Dom*
Ruinart, les *Livres d'Eglise à l'usage de l'Ordre*
de Saint François, les *Retraites*, *Réflexions* &
Heures du P. Croiset Jésuite, le *Dictionnaire*
des Cas de conscience, par les *seurs de Lamet*
& *Fromageau*, la *Science de la Chaire*, ou *Dic-*
tionnaire moral, les *Discours moraux en forme*
de Prônes, avec les *Eloges des Saints*, l'*Histoire*
abrégée de la France par Chatons, *Institutions Ec-*
clésiastiques & *Bénéficiales du sieur Gibert*, *Insti-*
tution au Droit François, par *Dargou*, le *parfait*
Maréchal de Soleyssel, *Theologia vetrocorenfis*,
Histoire Romaine d'Echard, & *Histoire Grecque*
de Stanian, *Prônes de Joly*, *Education des Filles*,
par le *sieur de Fenelon*, *Histoire Ecclésiastique*,
pour servir de continuation à celle de *Fleury*, avec
l'*Abrégé de ladite Histoire*; *Sermons de Bourda-*
loue & de la *Rue*, *Homere traduit par Dacier*,
les *Romans de la Rose* & des *Amadis*, *Eléments*
de l'Histoire par de *Valemont*, *Traduction des*
Oeuvres d'Horace par *Tarteron*, *Description de*
Paris par *Brice*, le *Jardinier solitaire*; *Traité des*
Saignées de Silva, l'*Economie animale* par *Hel-*
vetius, & l'*Architecture* de *Daviler*, en tels *Vo-*
lumes, forme, marge, caractères, conjointe-
ment ou séparément, & autant de fois que bon
lui semblera, & de les vendre & faire vendre,
débit et par tout notre Royaume pendant le temps

de vingt années entières & consécutives , à compter de la date des Présentes , & de l'expiration des précédents Privileges : Faisons défenses à toute sorte de personnes , de quelque qualité & condition qu'elles soient , d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance : comme aussi à tous Imprimeurs , Libraires & autres , d'imprimer ou faire imprimer , vendre , faire vendre , débiter ni contrefaire lesdits Livres ci-dessus spécifiés , en tout ni en partie , ni d'en faire aucuns extraits , soas quelque prétexte que ce soit , d'augmentation , correction , changement de titre , même de traduction en Langue Latine , Langue Grecque , & en quelque autre sorte de Langues que ce puisse être , en général ou en particulier , ou autrement , sans la permission expresse & par écrit dudit Expositant , ou de ceux qui auront droit de lui , à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits , de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenants , dont un tiers à Nous , un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris , l'autre tiers audit Expositant , & de tous dépens , dommages & intérêts. A la charge que ces Présentes seront enrégistrées tout au long sur le Régistre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris , dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression de ces Livres sera faite dans notre Royaume & non ailleurs , & que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglements de la Librairie , & notamment à celui du 10 avril 1725 , & qu'avant que de les exposer en vente , les Manuscrits ou Imprimés qui auront servi de copie à l'impression desdits Livres , seront remis dans le même état où les Approbations y auront été données ,

des mains de notre très-cher & féal Chevalier
Garde des Sceaux de France, le sieur Chauvelin;
& qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires
de chacun dans notre Bibliothèque, un dans
celle de notre Château du Louvre, & un dans
celle de notre très-cher & féal Chevalier Gar-
de des Sceaux de France le sieur Chauvelin; le
tout à peine de nullité des Présentes : du con-
tenu desquelles, vous mandons & enjoignons
de faire jouir l'Exposant ou ses ayants cause,
pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il
leur soit fait aucun trouble ou empêchement.
Voulons que la copie desdites présentes, qui sera
imprimée tout au long au commencement ou
à la fin desdits Livres, soit tenue pour dûment
signifiée, & qu'aux copies collationnées par
l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secretai-
es, foi soit ajoutée comme à l'original. Com-
mandons au premier notre Huissier ou Sergent
de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes re-
quis & nécessaires, sans demander autre permis-
ion, & nonobstant clameur de Haro, Chartre
Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel
est notre plaisir. Donné à Paris le cinquième jour
du mois de Mars, l'an de grace 1733, & de
notre regne le 18. *Signé*, par le Roi en son Cou-
eil, SAINSON, avec grille & paraphe.

*Réglé sur le Régistre VIII. de la Chambre
Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de
Paris, N°. 538. fol. 532, conformément aux an-
ciens Réglemens, confirmés par celui du 28 Fé-
vrier 1723. A Paris, le 3 Juin 1733.*

Signé, G. MARTIN, Syndic.

J'ai fait part du présent Privilege à Messieurs
les Freres BRUYSET, Libraires à Lyon, pour les
Livres suivans seulement, *les Retraites, Réflexions
& Heures du Pere Croiset Jésuite*, pour en jouir
par lefd. Sieurs aux conditions portées par l'Acte
de vente du fonds de Librairie de Madame la
veuve Boudet de Lyon. Fait à Paris, le 9 Octo-
bre 1733. COIGNARD, fils.

Réglé sur le Réglé VIII. de la Chambre
royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, page
607, conformément aux Réglés, & notam-
ment à l'Arrét du Conseil du 13 Août 1703.
A Paris, le 9 Octobre 1733.

G. MARTIN, Syndic.

Je soussigné, tant en mon nom, que comme
associé de Messieurs Gabriel Martin & Guerin
l'ainé, reconnois avoir fait part à Mrs. BRUYSET
freres, Libraires en société de la Ville de Lyon
du Privilege ci-dessus, par moi obtenu le 5 Mar-
dernier, seulement pour les Livres suivans, sa-
voir, *Les Sermons & Retraites du P. Bourdaloue
Les Sermons du P. de la Rue, Traité de l'Economie
animale, & les Panégyriques de Flechier*, le tout
relativement au traité fait cejourd'hui entre
nous. A Paris, le 19 Novembre 1733.

COIGNARD, fils.

Réglé sur le Réglé VIII. de la Communauté
des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 621
conformément aux Réglés, & notamment à
celui du 10 Avril 1703. A Paris, le 28 No-
vembre 1733. G. MARTIN, Syndic.

SERMONS

CONTIENUS DANS CE VOLUME.

POUR le premier Dimanche après l'Epiphanie : *Sur le devoir des Peres , par rapport à la vocation de leurs enfants.* Page 3

Pour le second Dimanche après l'Epiphanie : *sur l'état du Mariage.* 50

Pour le troisieme Dimanche après l'Epiphanie : *Sur la Foi.* 93

Pour le quatrieme Dimanche après l'Epiphanie : *Sur les afflictions des Justes & la prospérité des pécheurs.* 133

Pour le cinquieme Dimanche après l'Epiphanie : *Sur la Société des Justes avec les pécheurs.* 181

Pour le sixieme Dimanche
après l'Epiphanie : *Sur la
sainteté & la force de la Loi
chrétienne.* 229

Pour le Dimanche de la Sep-
tuagésime : *Sur l'Oisiveté.*
275

Pour le Dimanche de la Se-
xagésime : *Sur la parole de
Dieu.* 313

Pour le Dimanche de la Quin-
quagésime : *Sur le scandale
de la Croix & des humilia-
tions de Jesus-Christ.* 362.



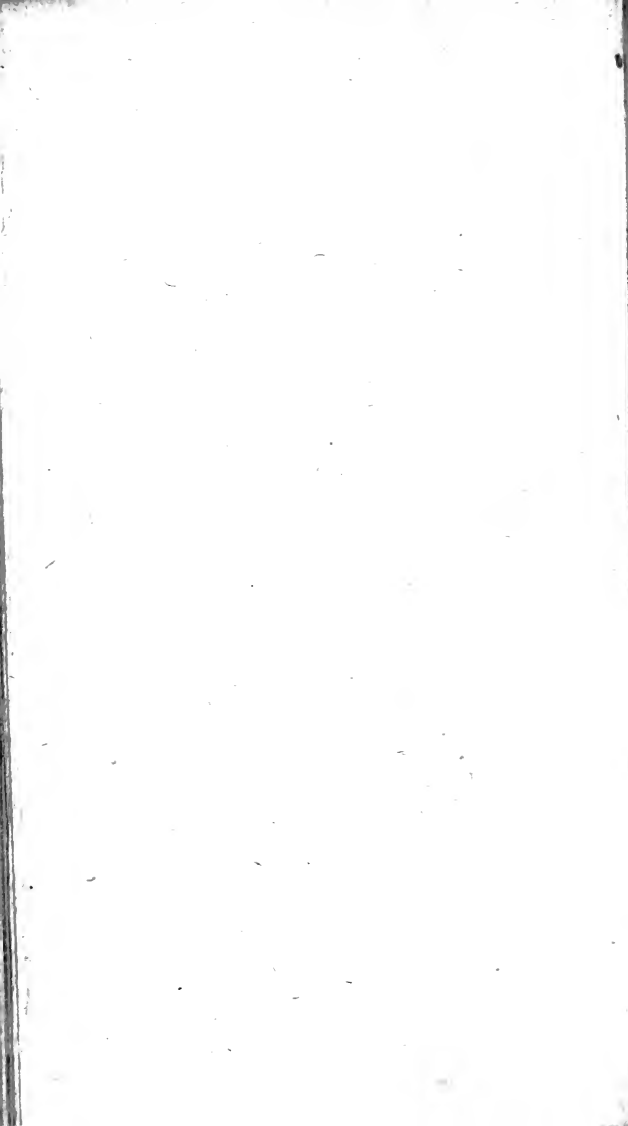
SERMONS

POUR LES

DIMANCHES,

DEPUIS L'ÉPIPHANIE

JUSQU'AU CARÊME.





S E R M O N

P O U R

LE PREMIER DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

*Sur le devoir des Peres , par rapport à
la vocation de leurs Enfants.*

Et dixit mater ad illum : Fili , quid fecisti nobis sic ? Ecce pater tuus & ego dolentes quærebamus te. Et ait ad illos : Quid est quòd me quærebatis ? nesciebatis quia in his quæ patris mei sunt oportet me esse ? Et ipsi non intellexerunt verbum quod locutus est ad eos.

La mere de Jesus - Christ lui dit : Mon fils , pourquoi en avez - vous usé de la sorte avec nous ? Votre pere & moi nous vous cherchions avec beaucoup d'inquiétude. Il leur répondit : Pourquoi me cherchez-vous ? ne savez-vous pas qu'il faut que je m'emploie aux choses qui regardent mon pere ? Et ils ne comprirent pas ce qu'il leur dit. En S. Luc , ch. 2.

* * *
* * *
* * *
C'EST la réponse que l'enfant Jesus fit à Marie , lorsqu'après l'avoir cherché pendant trois jours, elle le trouva dans le temple de Jérusalem. Réponse
Domin. Tom. I. A ij

4 SUR LE DEVOIR DES PERES

qui pourroit nous surprendre , & qui peut-être nous paroîtroit trop sévère & trop forte , si nous ne savions pas qu'elle fut toute mystérieuse : car le Fils de Dieu , dit saint Ambroise , reprit sa mere en cette occasion , parce qu'elle sembloit vouloir disposer de sa personne , & s'attribuer un soin qui n'étoit pas de son ressort. Ainsi l'a pensé ce saint Docteur ; mais comme cette opinion , Chrétiens , n'est pas tout-à-fait conforme à la haute idée que nous avons tous de l'irrépréhensible sainteté de la Mere de Dieu , adoucissons la pensée de saint Ambroise , & contentons-nous de dire que , dans l'exemple de Marie , le Sauveur du monde voulut donner aux peres & aux meres une excellente leçon de la conduite qu'ils doivent tenir à l'égard de leurs enfants , sur-tout en ce qui regarde le choix de l'état où Dieu les appelle. Ce sujet , mes chers Auditeurs , est d'une conséquence infinie ; & , tout borné qu'il paroît , vous le trouverez néanmoins , dans l'importante morale que je prétends en tirer , si général & si étendu , que de toute cette assemblée il y en aura peu à qui il ne puisse convenir & qu'il ne puisse édifier. Il est bon de descendre quelquefois aux conditions particulieres des hommes , pour y appliquer les regles universelles de la loi de Dieu : or , c'est ce que je fais aujourd'hui. Car en expliquant aux peres & aux meres ce qu'ils

doivent à leurs enfans, & aux enfans ce qu'ils doivent à leurs peres & à leurs meres dans une des plus grandes affaires de la vie, qui est celle de la vocation & de l'état, je ferai comprendre à tous ceux qui m'écoutent ce que c'est que vocation, quelles maximes on doit suivre sur la vocation, ce qu'il faut craindre dans ce qui s'appelle vocation, ce qu'il y faut éviter & ce qu'il y faut rechercher. Nous avons besoin, pour cela, des lumieres du Saint-Esprit : demandons-les par l'intercession de sa divine Epouse. *Ave Maria.*

N'Est-il pas étrange, Chrétiens, que Marie & Joseph, comme le remarque saint Luc dans les paroles même de mon texte, ne comprissent pas le mystere & n'entendissent pas le Fils de Dieu, quand, pour leur rendre raison de ce qu'il avoit fait dans le Temple, il leur dit que son devoir l'obligeoit de vaquer aux choses dont son pere l'avoit chargé ? Que Joseph n'ait pas tout-à-fait pénétré le sens de cette réponse, j'en suis moins surpris ; car, tout éclairé qu'il pouvoit être par les fréquentes & intimes communications qu'il eut avec Jesus-Christ, il n'étoit pas nécessaire qu'il connût tous les mysteres de l'incarnation divine ; mais ce qui doit nous étonner, c'est que Marie, après avoir reçu la plénitude de toutes les graces &

6 SUR LE DEVOIR DES PERES

de toutes les lumieres célestes, après avoir conçu dans son sein le Verbe incarné, ait paru ignorer un des points les plus essentiels de la mission de cet Homme-Dieu & de son avènement sur la terre. Ne nous arrêtons point, mes chers Auditeurs, à éclaircir cette difficulté, & laissons aux interpretes le soin de la résoudre: voici ce qui doit encore plus nous toucher, & ce qui demande, s'il vous plaît, une attention toute particuliere. En effet, si Marie & Joseph ne comprirent pas ce que leur disoit le Sauveur des hommes touchant les emplois où il étoit appelé par son Pere, n'est-il pas vrai que la plupart des peres & des meres, dans le christianisme, n'ont jamais bien compris leurs obligations les plus indispensables, par rapport à la disposition de leurs enfants, & en matiere d'état & de vocation? Il est donc d'une extrême importance qu'on les leur explique, & voilà ce que j'entreprends dans ce discours. Prenez garde, je vous prie, je ne veux point entrer dans l'intérieur de vos familles; je ne viens point vous donner des regles pour les gouverner en sages mondains; vous me diriez, & avec raison, que cela n'est pas de mon ministère: mais s'il y a quelque chose, dans le gouvernement de vos familles, où la religion & la conscience soient intéressées, n'est-ce pas à moi de vous en instruire? Or je prétends qu'il y a deux

choses que vous ne savez point assez , & qu'il vous est néanmoins , non-seulement utile , mais d'une absolue nécessité de bien apprendre. Ecoutez-les : Je dis qu'il ne vous appartient pas de disposer de vos enfants , en ce qui regarde leur vocation & le choix qu'ils ont à faire d'un état ; & j'ajoute toutefois que vous êtes responsables à Dieu du choix que font vos enfants , & de l'état qu'ils embrassent. Il semble d'abord que ces deux propositions se contredisent , mais la suite vous fera voir qu'elles s'accordent parfaitement entr'elles. Dieu ne veut pas que , de vous-mêmes & de votre pleine autorité , vous déterminiez à vos enfants l'état où ils doivent s'engager ; c'est la première partie. Et Dieu cependant vous demandera compte de l'état où vos enfants s'engagent ; c'est la seconde : toutes deux feront le partage de cet entretien & le sujet de votre attention.

IL n'appartient qu'à Dieu de disposer I.
absolument de la vocation des hommes, PART.
& il n'appartient qu'aux hommes de
déterminer , chacun avec Dieu , ce qui
regarde le choix de leur état & de leur
vocation : ce principe est un des plus
incontestables de la morale chrétienne.
D'où je conclus qu'un pere , dans le chris-
tianisme , ne peut se rendre maître de la

8 SUR LE DEVOIR DES PERES

vocation de ses enfants, sans commettre deux injustices évidentes ; la première, contre le droit de Dieu ; la seconde, au préjudice de ses enfants même ; l'une & l'autre sujettes aux conséquences les plus funestes, en matière de salut. Voilà le point que je dois maintenant développer, & en voici les preuves.

Je dis qu'il n'appartient qu'à Dieu de décider de la vocation des hommes : pourquoi ? parce qu'il est le premier pere de tous les hommes, & parce qu'il n'y a que sa providence qui puisse bien s'acquitter d'une fonction aussi importante que celle-là : ce sont deux grandes raisons qu'en apporte le Docteur Angélique saint Thomas. Si je suis pere, disoit Dieu, par le Prophete Malachie, où *Malach.* est l'honneur qui m'est dû ? *Si pater ego*
6. 1. v. sum, ubi est honor meus ? C'est-à-dire, pour appliquer à mon sujet ce reproche que faisoit le Seigneur à son peuple, si je suis pere, par préférence à tous les autres peres, où est le respect que l'on me rend en cette qualité ? Où est la marque de ma paternité souveraine, si les autres peres me la disputent, & si je ne dispose plus de ceux à qui j'ai donné l'être, pour les placer dans le rang & dans la condition de vie qu'il me plaira ? Vous entreprenez, ô hommes ! de le faire ; qui vous en a donné le pouvoir ? Dans une famille dont je ne vous ai

confié que la simple administration, vous agissez en maître, & vous ordonnez de tout selon votre gré : vous destinez l'un pour l'Eglise, & l'autre pour le monde ; celle-ci pour une telle alliance, & celle-là pour la religion ; & il faut, dites-vous, que cela soit, parce que les mesures en sont prises : mais avec quelle justice parlez-vous ainsi ? Je n'ai donc plus que le nom de pere, puisque vous vous en attribuez toute la puissance : c'est donc en vain que vous me témoignez quelquefois que ces enfants sont plus à moi qu'ils ne sont à vous : car, s'ils sont à moi plus qu'à vous, ce n'est pas à vous, mais à moi d'avoir la principale & essentielle direction de leurs personnes.

Ajoutez à cela, Chrétiens, la réflexion de saint Gregoire Pape, que non-seulement Dieu est le premier pere de tous les hommes, mais qu'il est le seul que les hommes reconnoissent, selon l'esprit, & par conséquent que c'est à lui, & non point à d'autres, d'exercer sur les esprits & sur les volontés des hommes cette supériorité de conduite, ou plutôt d'empire, qui fait l'engagement de la vocation. Quand la mere des Machabées vit ses enfants, entre les mains des bourreaux, souffrir avec tant de constance, elle leur dit une belle parole, que nous lisons dans l'écriture : Ah ! mes chers enfants, s'écria-t-elle, ce n'est pas moi

qui vous ai donné une ame si héroïque : cet esprit si généreux qui vous anime n'a point été formé de ma substance , c'est du souverain Auteur du monde que vous l'avez reçu : *Neque enim ego spiritum & animam donavi vobis* : je suis votre mere , selon la chair ; mais la plus noble partie de vous-mêmes , qui est l'esprit , est immédiatement l'ouvrage de Dieu. Ainsi leur parla cette sainte femme. Or , de là , chrétienne compagnie , il s'ensuit que Dieu seul est en droit de déterminer aux hommes leurs vocations & leurs états : pourquoi ? parce que c'est proprement en cela que consiste ce domaine qu'il a sur les esprits. Un pere , sur la terre , peut disposer de l'éducation de ses enfans , il peut disposer de leurs biens & de leurs partages ; mais de leurs personnes , c'est-à-dire , de ce qui porte avec soi engagement d'état , il n'y a que vous , ô mon Dieu ! disoit le plus sage des hommes , Salomon , il n'y a que vous qui en soyez l'arbitre , c'est un droit qui vous est réservé : *Tu autem cum magnâ reverentiâ disponis nos* : expression admirable , qui renferme un sentiment encore plus digne d'être remarqué , *cum magnâ reverentiâ* ; car c'est comme s'il disoit : Vous n'avez pas voulu , Seigneur , que cette disposition de nos personnes fût entre les mains de nos peres temporels , ni qu'ils en fussent les maîtres ; vous avez bien prévu qu'ils n'en use-

roient jamais avec les égards ni avec le respect que nos personnes méritent : & en effet , mon Dieu , nous voyons qu'autant de fois qu'ils s'ingèrent dans cette fonction , c'est toujours avec des motifs indignes de la grandeur du sujet & de la chose dont il s'agit ; car il s'agit de pourvoir des ames chrétiennes , & de les établir dans la voie qui les doit conduire au salut ; & eux n'y procedent que par des vues basses & charnelles , que par de vils intérêts , que par je ne fais quelles maximes du monde corrompu & réprouvé , se souciant peu que cet enfant soit dans la condition qui lui est propre , pourvu qu'il soit dans celle qui leur plaît , dans celle qui se trouve plus conforme à leurs fins & à leur ambition , ayant égard à tout , hors à la personne dont ils disposent ; & , par un désordre très-criminel & très-commun , accommodant le choix de l'état , non pas aux qualités de celui qu'ils y engagent , mais aux desirs de celui qui l'y engage : or n'est-ce pas là blesser le respect dû à vos créatures , & sur-tout à des créatures raisonnables ? Mais vous , Seigneur , qui êtes le Dieu des vertus , *Tu Ibid.* *autem dominator virtutis* , vous nous traitez bien plus honorablement ; car , disposant de nous , vous ne considérez que nous-mêmes ; & , à voir comment en use votre providence , on diroit en quelque sorte qu'elle nous respecte :

cum magnâ reverentiâ disponis nos.

Concluons donc, Chrétiens, que c'est de Dieu seulement que doit dépendre & que doit venir notre destinée, par rapport aux différentes professions de la vie. Et pourquoi pensez-vous, demande saint Bernard, que tout ce qu'il y a d'états dans le monde qui partagent la société des hommes soient autant de vocations, & portent en effet le nom de vocations ? Car nous disons qu'un tel a vocation pour le siecle, & un tel pour le cloître ; un tel pour la robe, & un tel pour l'épée : que veut dire cela, sinon que chacun est appelé à un certain état, que Dieu lui a marqué dans le conseil de sa sagesse ? Pourquoi les Peres de l'Eglise, dans leur morale, ont-ils regardé comme une offense si grieve, d'embrasser un état sans la vocation de Dieu, si ce n'est parce que tout autre que celui où Dieu veut nous placer, n'est pas sortable pour nous, & que nous sommes hors du rang où nous devons être, quand ce n'est pas Dieu qui nous y a conduits ? Sur quoi je reprends & je raisonne : si tous les états du monde sont des vocations du Ciel, s'il y a une grace attachée à tous ces états, pour nous y attirer, selon l'ordre de Dieu ; s'il est d'un danger extrême pour le salut de prendre un état sans cette grace, ce n'est donc pas à un pere d'y porter ses enfants, beaucoup moins de les y engager ; & ce seroit le

dernier abus , de leur faire pour cela violence & de les forcer ; car enfin un pere dans sa famille n'est pas le distributeur des vocations ; cette grace n'est point entre ses mains , pour la donner à qui il veut ni comme il veut : il ne dépend point de lui que cette fille soit appelée à l'état religieux ou à celui du mariage ; & la destination qu'il en fait est un attentat contre le souverain domaine de Dieu : pourquoi ? parce que toute vocation étant une grace , il n'y a que Dieu qui la puisse communiquer ; & de prétendre en disposer à l'égard d'un autre, c'est faire injure à la grace même , & s'arroger un droit qui n'est propre que de la divinité.

En effet , Chrétiens , pour bien appliquer les hommes à un emploi , & pour leur assigner sûrement la condition qui leur est convenable , il ne faut pas moins qu'une sagesse & une providence infinie : or cette sagesse , cette providence si étendue , Dieu ne l'a pas donnée aux peres pour leurs enfants ; il n'a donc pas dû conséquemment donner aux peres le pouvoir de décider du sort de leurs enfants ; & comme il a seul pour cela toutes les connoissances nécessaires , j'ose dire qu'il eût manqué dans sa conduite , s'il eût confié ce soin à tout autre qu'à lui-même. Vous me demandez pourquoi un pere ne peut se croire assez éclairé ni assez sage pour ordonner de la voca-

tion d'un enfant. Ecoutez une des plus grandes vérités de la morale chrétienne ; c'est que rien n'a tant de rapport au salut que la vocation à un état , & que souvent c'est à l'état qu'est attachée toute l'affaire du salut : comment cela ? Parce que l'état est la voie par où Dieu veut nous conduire au salut ; parce que les moyens du salut , que Dieu a résolu de nous donner , ne nous ont été destinés que conformément à l'état ; parce que , hors de l'état , la providence de Dieu n'est plus engagée à nous soutenir par ces graces spéciales qui assurent le salut , & sans lesquelles il est d'une extrême difficulté de parvenir à cet heureux terme ; & , ce qu'il faut bien remarquer comme une conséquence de ces principes , c'est que ce qui contribue davantage à notre salut , ce n'est point précisément la sainteté de l'état ; mais la convenance de l'état avec les desseins & les vues de Dieu , qui nous l'a marqué , & qui nous y fait entrer. Mille se sont sauvés dans la religion , & celui-ci devoit s'y perdre ; mille se sont perdus dans le monde , & celui-là devoit s'y sauver. *O altitudo !* O abyme de la science de Dieu ! Mais revenons. Que faudroit-il donc à un pere , afin qu'il eût droit de disposer de la vocation de ses enfants ? Je n'exagérerai rien , mes chers Auditeurs ; vous savez la profession que je fais de dire la vérité telle que je

la conçois , sans jamais aller au-delà. Que faudroit-il , dis-je , à un pere , pour prescrire à un enfant la vocation qu'il doit suivre ? Il faudroit qu'il connût les voies de son salut , qu'il entrât dans le secret de la prédestination , qu'il fût l'ordre des graces qui lui sont préparées , les tentations dont il sera attaqué , les occasions de ruine où il se trouvera engagé ; qu'il pénétrât dans le futur , pour voir les événemens qui pourront changer les choses présentes ; qu'il lût jusques dans le cœur de cet enfant , pour y découvrir certaines dispositions cachées qui ne se produisent point encore au dehors : car c'est sur la connoissance de tout cela qu'est fondé le droit d'assigner aux hommes des vocations ; & quand Dieu appelle quelqu'un , il y emploie la connoissance de tout cela. Mais où est le pere , sur la terre , qui ait la moindre de ces connoissances ? Et n'est-ce donc pas dans un pere une témérité insoutenable , de vouloir se rendre maître des vocations & des états dans sa famille ? n'est-ce pas , ou s'attribuer la sagesse même de Dieu , ce qui est un crime , ou entreprendre avec la sagesse de l'homme ce qui demande une sagesse supérieure & divine ? entreprise qu'on ne peut autrement traiter que de folie.

Ceci est général , mais venons au détail : je soutiens que cette conduite est également injurieuse à Dieu , soit qu'un

pere dispose de ses enfans pour une vocation sainte d'elle-même , soit qu'il en dispose pour le monde. Appliquez-vous à ceci : votre dessein, dites-vous, est d'établir un enfant dans l'Eglise, de le pourvoir de bénéfices, & même de l'engager, s'il est besoin, dans les ordres sacrés : je dis s'il est besoin ; car, hors du besoin, on n'auroit garde d'y penser ; & vous entendez bien quel est ce besoin. A peine est-il né, cet enfant, que l'Eglise est son partage ; & l'on peut dire de lui, quoique dans un sens bien opposé, ce qui est écrit d'Isaïe, que dès le ventre de sa mere il est destiné à l'Autel ; non par une vocation divine, comme le Prophete, mais par une vocation humaine :

Is. c. 49. Ab utero vocavit me. En vérité, mes chers Auditeurs, est-ce là agir en Chrétiens ? est-ce traiter avec Dieu comme on doit traiter avec un Maître & un Souverain ? Quoi ! il faudra que Dieu en passe par votre choix, & qu'il soit réduit, pour ainsi parler, à recevoir cet enfant aux plus saintes fonctions de l'Eglise, parce que cela vous accommode, & que vous y trouvez votre compte ? Que diriez-vous, c'est la pensée de saint Basile ; que diriez-vous d'un homme qui voudroit vous obliger à prendre chez vous tels officiers & tels domestiques qu'il lui plairoit ? n'auroit-il pas bonne grace de vous en faire la proposition ? Et vous, par une présomption encore

plus hardie, vous remplirez la maison de Dieu de qui vous semblera bon ? vous en distribuerez les places & les dignités à votre gré ?

Voilà néanmoins ce qui se passe tous les jours dans le christianisme ; ce n'est plus seulement la pratique de quelques peres, c'est une coutume dans toutes les familles, c'est une espece de loi ; loi dictée par l'esprit du monde, c'est-à-dire, par un esprit ou ambitieux ou intéressé ; loi reconnue universellement dans le monde, & contre laquelle il est à peine permis aux ministres de l'Eglise & aux prédicateurs de s'élever ; loi même communément tolérée par ceux qui devroient s'employer avec plus de zele à l'abolir, par les directeurs des ames les plus réformés en apparence & les plus rigides, par les docteurs les plus séveres dans leur morale, & qui affectent plus de l'être ou de le paroître ; enfin, loi aveuglément suivie par les enfants, qui n'en connoissent pas encore les pernicieuses conséquences, qui n'ont pas encore assez de résolution, pour s'opposer aux volontés paternelles ; qui se trouvent dans une malheureuse nécessité d'entrer dans la voie qu'on leur ouvre, & d'y marcher. Ce cadet n'a pas l'avantage de l'aînesse ; sans examiner si Dieu le demande ni s'il l'accepte, on le lui donne : cet aîné n'a pas été en naissant assez favorisé de la nature, & manque

de certaines qualités pour soutenir la gloire de son nom ; sans égard aux vues de Dieu sur lui , on pense , pour ainsi dire , à le dégrader ; on le rabaisse au rang du cadet , on lui substitue celui-ci ; & pour cela on extorque un consentement forcé ; on y fait servir l'artifice & la violence , les caresses & les menaces. L'établissement de cette fille coûteroit ; sans autre motif , c'est assez pour la dévouer à la religion : mais elle n'est pas appelée à ce genre de vie ; il faut bien qu'elle le soit , puisqu'il n'y a point d'autre parti pour elle : mais Dieu ne la veut pas dans cet état ; il faut supposer qu'il l'y veut , & faire comme s'il l'y vouloit : mais elle n'a nulle marque de vocation ; c'en est une assez grande que la conjoncture présente des affaires & la nécessité : mais elle avoue elle-même qu'elle n'a pas cette grace d'attraits ; cette grace lui viendra avec le temps , & lorsqu'elle sera dans un lieu propre à la recevoir. Cependant on conduit cette victime dans le temple , les pieds & les mains liés , je veux dire , dans la disposition d'une volonté contrainte ; la bouche muette , par la crainte & le respect d'un pere qu'elle a toujours honoré : au milieu d'une cérémonie brillante pour les spectateurs qui y assistent , mais funebre pour la personne qui en est le sujet , on la présente au Prêtre , & l'on en fait un sacrifice qui , bien-loin de glorifier Dieu & de lui

plaire , devient exécration à ses yeux , & provoque sa vengeance.

Ah ! Chrétiens , quelle abomination ! & faut-il s'étonner , après cela , si des familles entières sont frappées de la malédiction divine ? Non , non , disoit Salvien , par une sainte ironie , nous ne sommes plus au temps d'Abraham , où les sacrifices des enfans par les peres étoient des actions rares ; rien maintenant de plus commun que les imitateurs de ce grand Patriarche ; on le surpasse même tous les jours ; car , au lieu d'attendre , comme lui , l'ordre du Ciel , on le prévient : on immole un enfant à Dieu , & on l'immole sans peine , même avec joie ; & on l'immole , sans que Dieu le commande , ni même qu'il l'agrée ; & on l'immole , lors même que Dieu le défend , & qu'il ne cesse point de dire : *Ne extendas manum super puerum.* Ainsi *Genes.* parloit l'éloquent Evêque de Marseille , *c. 22.* dans l'ardeur de son zele : mais bientôt , corrigeant sa pensée : Je me trompe , mes freres , reprenoit-il ; ces peres meurtriers ne sont rien moins que les imitateurs d'Abraham ; car ce saint homme voulut sacrifier son fils à Dieu ; mais ils ne sacrifient leurs enfans qu'à leur propre fortune & qu'à leur avare cupidité. Voilà pourquoi Dieu combla Abraham d'éloges & de récompenses , parce que son sacrifice étoit une preuve de son obéissance & de sa piété ; & voilà pour-

quoi Dieu n'a pour les autres que des reproches & des châtimens , parce qu'il se tient justement offensé de leurs entreprises criminelles.

Et ne me dites point , mes chers Auditeurs , que sans cette voie si ordinaire d'obliger vos enfans à embrasser l'état de l'Eglise ou celui de la religion , vous êtes dans l'impuissance de les établir. Abus : ce n'est point à moi d'entrer avec vous en discussion de vos affaires domestiques , ni d'examiner ce que vous pouvez & ce que vous ne pouvez pas ; mais c'est à moi de vous dire ce que la loi de Dieu vous ordonne , & ce qu'elle vous défend. Or , que l'impuissance où vous prétendez être soit vraie ou qu'elle soit fausse , jamais il ne sera permis à un pere de disposer de ses enfans , pour la vocation ; jamais , de leur chercher un patrimoine dans l'Eglise ; jamais , de regarder la religion comme une décharge de sa famille ; & , s'il le fait , il irrite Dieu. Qu'il les laisse dans un état moins opulent ; ils en seront moins exposés à se perdre , & n'en deviendront que plus fideles à leurs devoirs : qu'il les abandonne à la providence ; Dieu est leur pere , il en aura soin. C'est ce que je pourrois vous répondre ; mais je ne vous dis rien de tout cela , & voici à quoi je m'en tiens : car , quoi qu'il puisse arriver dans la suite , j'en reviens toujours à mon principe ,

qu'il faut être chrétien , & obéir à Dieu ; que Dieu ne veut pas que la vocation de vos enfans dépende de vous , & que vous ne devez point là-dessus vous ingérer dans une fonction qui ne fut ni ne sera jamais de votre ressort. Voilà ce que je vous déclare , & c'est assez.

Vous me direz : mais ne sera-t-il pas du moins permis à un pere de disposer de ses enfans pour le monde ? Et moi , je vous réponds : pourquoi lui feroit-il plus permis d'en disposer pour le monde que pour l'Eglise ? est-ce que les états du monde relevent moins du souverain domaine de Dieu & de sa providence , que ceux de l'Eglise ? est-ce qu'il ne faut pas une grace de vocation pour l'état du mariage , aussi-bien que pour celui de la religion ? est-ce que les conditions du siecle n'ont pas autant de liaison que les autres avec le salut ? Dès que ce sont des états de vie , c'est à Dieu de nous y appeller ; & s'il y en avoit où la vocation parût plus nécessaire , je puis bien dire que ce seroient ceux qui engagent à vivre dans le monde , parce que ce sont sans contredit les plus exposés , parce que les dangers y sont beaucoup plus communs , les tentations beaucoup plus subtiles & plus violentes , & qu'on y a plus de besoin d'être conduit par la sagesse & la grace du Seigneur. Mais arrêtons-nous précisément au droit de Dieu. Vous voulez , mon cher Auditeur,

pouffer cet aîné dans le monde ; il faut qu'il y paroisse , qu'il s'y avance , qu'il y soit le soutien de sa maison : mais que savez-vous si Dieu ne se l'est pas réservé ? Et si vous le saviez , oseriez-vous lui disputer la préférence ? Ne le sachant pas , pouvez-vous moins faire que de le consulter là-dessus , que de lui demander quel est son bon plaisir , que de le prier qu'il vous découvre sa divine volonté , que d'employer tous les moyens ordinaires pour la connoître , & de vous y soumettre dès le moment qu'elle vous sera notifiée ? Mais que faites-vous ? Vous savez que Dieu veut cet enfant dans la profession religieuse , & vous vous obstinez à le vouloir dans le monde : vous voilà donc , pour ainsi parler , aux prises avec Dieu. Il s'agit de savoir qui des deux en doit être le maître : car Dieu l'appelle à lui , & vous voulez l'avoir pour vous-même : ou c'est Dieu qui entreprend sur vos droits , ou c'est vous qui entreprenez sur les droits de Dieu. Or , dites-moi , homme vil & foible , quels sont vos droits , au préjudice de votre Dieu , & sur quoi ils sont fondés ; mais en même temps apprenez à rendre aux droits inviolables d'un Dieu créateur , le juste hommage qui lui est dû.

Il y a dans saint Ambroise un trait bien remarquable : c'est au premier livre des Vierges , où ce Pere décrit le combat

d'une jeune Chrétienne, non pas contre les persécuteurs de la foi, mais contre la chair & le sang, contre ses proches. Elle se trouvoit sollicitée, d'une part, à s'engager dans une alliance qu'on lui proposoit; &, de l'autre, inspirée de prendre au pied des autels le voile sacré. Que faites vous, disoit cette généreuse fille à toute une parenté qui la pressoit; hé! pourquoi perdre vos soins à me chercher un parti dans le monde? je suis déjà pourvue: *Quid in exquirendis nuptiis Ambrosi sollicitatis animum? jam provisus habeo.* Vous m'offrez un époux, & j'en ai choisi un autre: donnez-m'en un aussi riche, aussi puissant & aussi grand que le mien, alors je verrai quelle réponse j'aurai à vous faire; mais vous ne me présentez rien de semblable: car si celui dont vous me parlez est un homme, & celui dont j'ai fait choix, un Dieu; vouloir me l'enlever, ou m'enlever à lui, ce n'est pas établir ma fortune, c'est envier mon bonheur: *Non providetis mihi, sed invidetis. Idem.* Paroles, reprend saint Ambroise, qui touchèrent tous les assistants: chacun versoit des larmes, en voyant une vertu si ferme & si rare dans une jeune personne; & comme quelqu'un se fut avancé de lui dire que si son pere eût vécu, il n'eût jamais consenti à la résolution qu'elle avoit formée: Ah! répliqua-t-elle, c'est pour cela peut-être que le Seigneur l'a retiré; c'est afin qu'il

ne servît pas d'obstacle aux ordres du Ciel, & aux desseins de la providence sur moi.

Non, non, Chrétiens, quelque intérêt qu'ait un pere de voir un enfant établi selon le monde, il ne peut, sans une espece d'infidélité, se plaindre de Dieu, quand Dieu l'appelle à une vie plus sainte; & traverser cette vocation, ou par artifice, ou par de longues & d'insurmontables résistances, c'est ce que je puis appeller une rebellion contre Dieu & contre sa grace. Pourquoi tant de soupirs & tant de pleurs, écrivoit saint Jérôme à une Dame romaine, lui reprochant son peu de constance & son peu de foi, dans la perte qu'elle avoit faite d'une fille qui lui étoit chere, & que le ciel lui avoit ravie? Vous vous affligez; vous vous désolez; mais écoutez Jesus-Christ même qui vous parle, ou qui peut bien au moins vous parler de la sorte: Eh quoi! Paule, vous vous laissez emporter contre moi, parce que votre fille est présentement toute à moi; & par des larmes criminelles, que vous répandez sans mesure & sans soumission, vous offensez le divin époux qui possède le sujet de votre douleur & de vos regrets:

Hieron. Irasceris, Paula, quia filia tua mea facta est, & rebellibus lacrymis facis injuriam possidenti. Beau reproche, mes chers Auditeurs, qui ne convient que trop à tant de peres chrétiens! Et ne pensez pas que

que ce soit une bonne raison à y opposer, de me répondre que ce fils est le seul qui vous reste d'une ancienne & grande famille, & que sans lui elle va s'éteindre : comme si Dieu étoit obligé de s'accommoder à vos idées mondaines ; comme si la conservation de votre famille étoit quelque chose de grand, lorsqu'il s'agit des volontés de Dieu ; comme si, tôt ou tard, toutes les familles ne devoient pas finir, & que la vôtre pût avoir une fin plus honorable que par l'exécution des ordres du Seigneur votre Dieu.

Voilà, Chrétiens, ce qui regarde l'intérêt de Dieu. Que seroit-ce, si je m'étendois sur celui de vos enfants, & sur l'injustice que vous leur faites, quand vous disposez d'eux, au préjudice de leur liberté, & communément au préjudice de leur salut ? Car, hélas ! le seul droit qu'ils aient indépendamment de vous, c'est de disposer d'eux-mêmes, avec Dieu, sur ce qui concerne leur ame & leur éternité : & ce droit unique, vous le leur ôtez, ou vous les empêchez de s'en servir. Droit, au reste, le plus juste, puisqu'il est autorisé par toutes les loix, approuvé par toutes les coutumes, appuyé de toutes les raisons, tiré de tous les principes de la nature, fondé sur toutes les maximes de la religion, & par conséquent inviolable. Prenez garde à ceci, s'il vous plaît. Oui, toutes les

loix l'autorisent : les unes favorifant , par toutes fortes de voies , la liberté des enfans , je dis une liberté raifonnable ; les autres réprimant , par les plus grieves cenfures , les fauffes prétentions des peres & des meres qui voudroient attenter à cette liberté , & en troubler l'ufage : celles-ci permettant aux enfans de difpofer d'eux-mêmes pour l'état religieux , dans un âge où du refte ils ne peuvent difpofer de rien ; ce qu'on ne peut condamner , remarque le docte Toftat , fans préférer fon jugement à celui de toute l'Eglife , qui l'a ordonné de la forte : celles-là ratifiant la profeflion folemnelle du vœu de la religion , faite à l'infcu même des parents , qui par nul moyen ne la peuvent invalider : enfin , ce qui eft effentiel , n'y ayant jamais eu de loi , ni eccléfiastique , ni civile , qui ait obligé un enfant d'en paffer par le choix & la volonté de fon pere , en fait d'état ; & s'en trouvant au contraire plufieurs qui déclarent de nulle valeur & de nulle force toutes les paroles données , tous les engagements contractés par des enfans , s'il paroît qu'il y ait eu de la contrainte , & qu'elle ait été au-delà des bornes d'une obéiffance refpectueufe. Pourquoi tout cela , Chrétiens , au détrimment , ce femble , de l'autorité paternelle , & au hafard des réfolutions indiffrettes que peuvent prendre de jeunes perfonnes ? Il étoit néceffaire que cela

fût ainsi : des raisons substantielles & fondamentales le demandoient , & voici celle à quoi je m'arrête : C'est qu'il est du droit naturel & du droit divin , que celui - là choisisse lui - même son état , qui en doit porter les charges & accomplir les obligations : ce principe est incontestable. Car si dans la suite de ma vie il y a des peines à supporter , je suis bien-aise que le choix libre & exprès que j'en ai fait , en me les rendant volontaires , serve à me les adoucir ; & s'il s'éleve dans mon cœur quelques répugnances & quelques murmures contre les devoirs de mon état , je veux avoir de quoi en quelque sorte les appaiser , par la pensée que c'est moi-même qui m'y suis soumis , moi-même qui m'y suis déterminé , moi-même qui ai consenti à tout ce que j'aurois de plus rigoureux & de plus pénible à éprouver. Or tout le contraire arrive , quand des enfants se trouvent forcés de prendre un état pour lequel ils ne se sentent ni inclination ni vocation : & lorsque vous les engagez , par exemple , à la profession religieuse , vous ne vous obligez pas pour eux à en subir le joug & la dépendance , à en pratiquer les austérités , à en digérer les amertumes & les dégoûts : vous les conduisez jusques dans le sanctuaire , & là vous leur imposez tout le fardeau , sans en rien retenir pour vous.

Quand vous faites accepter à cette fille

une alliance dont elle a de l'éloignement, vous ne lui garantissez pas les humeurs de ce mari bizarre & chagrin, qui la tiendra peut-être dans l'esclavage; vous ne l'acquitez pas des soins infinis que demandera l'éducation d'une famille, & qui feront pour elle autant d'obligations indispensables. C'est donc une iniquité de vouloir ainsi disposer d'elle: car, si elle doit être liée, n'est-il pas juste que vous lui laissiez au moins le pouvoir de choisir elle-même sa chaîne?

Mais ce qu'il y a là-dessus de plus important, c'est ce que j'ai dit, & ce que je me trouve obligé de reprendre, pour vous le proposer dans un nouveau jour; & pour l'appliquer encore au point que je traite, savoir que là où il s'agit de vocation, il s'agit du salut éternel. Or, dès qu'il s'agit du salut, point d'autorité du pere sur le fils, parce que tout y est personnel. Nous paroîtrons tous devant le tribunal de Dieu, dit S. Paul; pour y répondre de notre vie: il faut donc que nous en ayons tous la disposition libre, conclut S. Jean Chrysostome; car nous devons disposer des choses dont nous sommes responsables. Vous ne serez pas jugé pour moi, & par conséquent il ne vous appartient pas de disposer de moi; & si vous le voulez, si vous entreprenez de me faire entrer dans un état où mon salut soit moins en assurance, je puis vous dire alors

ce que le saint Empereur Valentinien dit à l'Ambassadeur de Rome, qui, de la part du Sénat, lui parloit de rétablir les temples des faux Dieux : Que Rome, qui est ma mere, me demande tout autre chose, je lui dois mes services, mais je les dois encore plus à l'auteur de mon salut : *Sed magis debeo salutis auctori.* C'est pour cela que les peres de l'Eglise, après avoir employé toute la force de leurs raisonnemens & toute leur éloquence à persuader aux enfants une humble & fidelle soumission envers leurs parents, ont été néanmoins les premiers à les décharger de toute obéissance, dès qu'il étoit question d'un état auquel on voulût les attacher, ou dont on prétendit les détourner, au péril de leur salut. Quelle réponse vous ferai-je, écrivoit saint Bernard à un homme du monde qui se sentoit appelé à la vie religieuse, & que sa mere tâchoit de retenir dans le monde ? que vous dirai-je ? que vous abandonniez votre mere ? mais cela paroît contraire à la piété : que vous demeuriez avec elle ? mais il n'est pas juste qu'une molle complaisance vous fasse perdre votre ame : que vous soyez tout ensemble, & à J. C. & au monde ? mais, selon l'Évangile, on ne peut être à deux maîtres. Ce que veut votre mere est opposé à votre salut, & par une suite nécessaire, au sien même. Prenez donc maintenant votre parti, & choisissez,

*Valent.
Imp.*

ou de satisfaire seulement à sa volonté , ou de pourvoir au salut de tous les deux : mais si vous l'aimez , quittez-la pour l'amour d'elle-même , de peur que vous retenant auprès d'elle & vous faisant quitter Jesus-Christ , elle ne se perde avec vous & pour vous : car comment ne se perdrait-elle pas , en vous faisant perdre la vie de l'ame , après vous avoir donné la vie du ceps ? Et tout ceci , ajoute le même Pere , je vous le dis , pour condescendre à votre foiblesse ; car l'oracle y est exprès , & ce devrait être assez de vous en rappeler le souvenir , que , quoiqu'il y ait de l'impiété à mépriser sa mere , il y a de la piété à la mépriser pour Jesus-Christ.

Ah ! Chrétiens , profitez de ces grandes instructions. Dans la conduite de vos familles , respectez toujours les droits de Dieu , & jamais ne donnez la moindre atteinte à ceux de vos enfants ; laissez-leur la même liberté que vous avez souhaitée , & dont peut-être vous avez été si jaloux ; faites pour eux ce que vous avez voulu qu'on fit pour vous ; & si vous avez sur cela reçu quelque injustice , ne vous en vengez pas sur des ames innocentes qui n'y ont eu nulle part , & qui d'ailleurs vous doivent être si cheres ; ayez égard à leur salut qui s'y trouve intéressé , & ne soyez pas assez cruels pour le sacrifier à vos vues humaines ; ne vous exposez pas vous-mêmes à être un jour l'objet

de leur malédiction, après avoir été la source de leur malheur ; car leur malédiction seroit efficace, & attireroit sur vous celle de Dieu. Si vous ne pouvez leur donner d'amples héritages, & s'ils n'ont pas de grands biens à posséder, ne leur ôtez pas au moins, si je l'ose dire, la possession d'eux-mêmes : Dieu ne vous oblige point à les faire riches, mais il vous ordonne de les laisser libres. Hé quoi, me répondrez-vous, si des enfants inconsidérés & emportés par le feu de l'âge font un mauvais choix, faudra-t-il que des peres & des meres les abandonnent à leur propre conduite, & qu'ils ferment les yeux à tout ? Je ne dis pas cela, mes chers Auditeurs, & ce n'est point là ma pensée, comme je dois bientôt vous le faire voir. Si cet enfant choisit mal, vous pouvez le redresser par de sages avis ; s'il ne les écoute pas, vous pouvez y ajouter le commandement ; & s'il refuse d'obéir, vous y pouvez employer toute la force de l'autorité paternelle : car tout cela n'est point disposer de sa personne ni de sa vocation, mais au contraire c'est le mettre en état d'en mieux disposer lui-même. J'appelle disposer de la vocation d'un enfant, lui marquer précisément l'état que vous voulez qu'il embrasse, sans examiner s'il est ou s'il n'est pas selon son gré : j'appelle disposer de la vocation d'un enfant, le

détourner d'un choix raisonnable qu'il a fait avec Dieu , & former d'insurmontables difficultés pour en arrêter l'exécution : j'appelle disposer de la vocation d'un enfant , abuser de sa crédulité , pour le séduire par de fausses promesses , pour lui faire voir de prétendus avantages qu'on imagine , & pour le mener insensiblement au terme où l'on voudroit le conduire : j'appelle disposer de la vocation d'un enfant , laisser de longues années une fille sans l'établir , n'avoir pour elle que des manieres dures & rebutantes , exercer par mille mauvais traitements toute sa patience, jusqu'à ce qu'elle se soit enfin dégoûtée du monde , & que d'elle-même elle ait pris le parti de la retraite : voilà , dis-je , ce que j'appelle disposer de la vocation des enfants , & voilà ce que Dieu défend. Que lui répondrez-vous un jour , quand il vous reprochera de vous être opposé à ses desseins , dans la conduite d'une maison qu'il vous avoit confiée ? quand il vous demandera compte , non point du sang , mais de l'ame de cet enfant qu'il vouloit sauver , à qui il avoit préparé pour cela toutes les voies , & que vous en avez éloigné , que vous avez égaré , que vous avez perdu ? Que répondrez-vous à vos enfants même ? car ils s'élèveront contre vous , & ils deviendront vos accusateurs , comme vous aurez été leurs tentateurs &

leurs corrupteurs. Non pas, encore une fois, que vous ne puissiez les diriger dans le choix qu'ils ont à faire, que vous ne puissiez les conseiller, les exhorter, user de tous les moyens que Dieu vous a mis en main, pour les préserver des écueils où une jeunesse volage & sans réflexion se laisse entraîner. Je dis plus, & je prétends même que non-seulement vous le pouvez, mais que vous le devez; & c'est sur quoi j'établis l'autre proposition que j'ai avancée; savoir, que s'il ne vous est pas permis de déterminer vos enfants à un état, vous êtes néanmoins responsables à Dieu de l'état auquel ils se déterminent. Encore quelques moments de votre attention pour cette seconde Partie.

C'Est un principe reçu dans toute la morale, que nous devons, autant qu'il dépend de nous, garantir les choses où nous sommes obligés de nous intéresser & de prendre part; & qu'à proportion de la part que nous y avons & de l'intérêt qui nous y engage, nous en devenons plus ou moins responsables. Cette maxime est évidente, & j'en tire la preuve de ma seconde proposition. Car, quoiqu'il ne soit pas au pouvoir des peres de déterminer à leurs enfants le choix d'une vocation & d'un état, ils ne laissent pas néanmoins d'intervenir à ce choix, d'y participer, d'y avoir un droit de direction

& de surveillance , non-seulement en qualité de peres , mais beaucoup plus en qualité de peres chrétiens ; d'où il faut conclure qu'ils doivent donc répondre de ce choix , & que Dieu peut sans injustice leur en faire rendre compte. Quelques questions , que je vais résoudre d'abord , serviront à éclaircir ce point.

On demande en général , si dans certains états , sur-tout dans ceux qui ne sont pas de la perfection évangélique , un enfant est maître de contracter un engagement & de se lier , sans l'aveu & la participation de ses parents : il ne le peut , Chrétiens , mais il est de son devoir , & d'un devoir rigoureux , de les consulter , d'écouter leurs remontrances , d'y déférer autant que la raison le prescrit. Car , disent les Théologiens , l'honneur dû aux peres & aux meres est un commandement exprès de Dieu : or , de n'avoir nul égard à leurs sentiments , de ne se point mettre en peine d'en être instruits , d'agir sur cela dans une pleine indépendance , & de n'en vouloir croire que soi-même , ce seroit un mépris formel de leur autorité ; & ce mépris , dans une matiere aussi importante que l'est le choix de l'état , doit être regardé comme une grieve transgression de la loi divine. On demande en particulier , si dans un certain âge déjà avancé , un enfant peut , sans que le pere en soit informé , & sans

requérir son consentement, conclure un mariage où la passion le porte ; s'il le peut, dis-je, en sûreté de conscience ? Non, répondent les Docteurs ; & s'il le fait, le pere est en droit de le punir selon les loix, & de le priver de son héritage : peine censée juste, & qui par conséquent suppose une offense. On demande si le pere, voyant son fils embrasser un parti, qu'il juge selon Dieu lui être pernicieux, peut se taire sur cela, & par son silence y coopérer en quelque sorte, & l'autoriser ? Ce seroit, suivant la décision de tous les maîtres de la morale, un crime dans lui ; & si là-dessus il dissimule, s'il n'y fait pas toutes les oppositions nécessaires, il se rend prévaricateur. De-là il s'ensuit donc que les peres, sans disposer de leurs enfans, ont néanmoins part à leur choix, en plusieurs manieres ; par exhortation, par conseil, par tolérance, par consentement, par droit d'opposition & de punition. Et voilà, Chrétiens, le fondement de la vérité que je vous prêche. Car si Dieu ne vous avoit pas engagés à lui garantir le choix que font vos enfans, pourquoi seriez-vous criminels, lorsque vous manquez à employer, ou la voie de l'autorité, ou celle du conseil & de l'instruction, pour les aider à bien choisir ? Pourquoi seroit-ce dans vous une tolérance condamnable, quand vous les abandonnez à eux-mêmes,

& que vous les laissez choisir impunément & inconsidérément ce que vous savez ne leur pas convenir & leur devoir être nuisible ? Pourquoi pourriez-vous vous opposer à leur choix , traverser leur choix , les punir de leur choix , s'il est contre votre gré , & qu'à votre égard ils ne se soient pas acquittés des soumissions ordinaires ? Dieu sans doute ne vous a donné ce pouvoir qu'à raison des charges qui y sont attachées ; & de tous ces devoirs qu'il a imposés à vos enfants , résulte en vous une obligation naturelle de répondre d'eux & de leur état. Si donc il arrive qu'ils s'égarerent , ou parce que vous n'avez pas pris soin de les éclairer , ou parce que vous n'avez pas eu la force de leur résister , ou parce qu'une lâche tolérance vous a fait même seconder leurs desirs insensés , Dieu n'a-t-il pas droit de s'en prendre à vous , & de vous dire : Rendez-moi compte , non-seulement de vous-même , mais de ce fils , mais de cette fille , auprès de qui vous deviez être , en qualité de pere , mon ministre , pour leur servir de guide & de conducteur. Et certes , Chrétiens , qui ne fait pas qu'un pere est responsable à Dieu de l'éducation de ses enfants ? Or dans l'éducation des enfants , qu'y a-t-il de plus essentiel que la condition où ils doivent entrer , & la forme de vie sur laquelle ils ont à délibérer ?

Développons encore ceci, & mettons-le dans un nouveau jour, pour le rendre plus instructif & plus pratique. Le choix d'un état, dit S. Bonaventure, peut être mauvais en trois manières : ou par lui-même, parce que l'état est contraire au salut, du moins très-dangereux ; ou parce que celui qui embrasse l'état est incapable de le soutenir ; ou parce que tout honnête qu'est l'état que l'on choisit, tout propre qu'on est à en remplir les fonctions, on n'y entre pas néanmoins ; si je puis ainsi m'exprimer, par la porte de l'honneur, ni par des voies droites. Prenez-garde : je dis d'abord, choix d'un état mauvais par lui-même, ou du moins très-dangereux : j'en donne un exemple, c'est celui de saint Matthieu. Qu'étoit-ce que cet Apôtre, avant qu'il eût été appelé & converti par Jesus-Christ ? c'étoit un publicain ; & il faut bien dire que cet emploi, qui consistoit à lever certains deniers publics, s'exerçoit alors communément contre la conscience, puisque Jesus-Christ dans l'Évangile, parlant du royaume des cieux, mettoit les publicains au même rang que les femmes perdues : *Publicani & meretrices*. C'est la remarque de S. Jérôme : à quoi S. Grégoire en ajoute une autre. Car les Apôtres après leur conversion reprirent leur première forme de vie & retournerent à leur pèche : il n'y eut que S. Matthieu

qui absolument & pour toujours abandonna sa recette. D'où vient cette différence, demande S. Gregoire, sinon parce que l'emploi de S. Pierre & des autres Apôtres étoit innocent, & que celui de S. Matthieu l'engageoit au moins dans un péril certain & très-présent ? Si donc il y avoit de semblables professions dans le monde, je m'explique; s'il y avoit, ce que je n'examine point & ce que j'aurois peine à penser; si, dis-je, il y avoit de ces états où, selon l'estime commune, il fût moralement impossible de se conserver & d'être Chrétien, un pere qui craint Dieu, pourroit-il permettre qu'un fils s'y jetât en aveugle, & qu'il y demeurât ? Ah ! mes chers Auditeurs, bien-loin de l'approuver, de l'autoriser, de le tolérer, il feroit tous ses efforts pour lui en inspirer de l'horreur & pour l'en éloigner ; il lui diroit comme le saint homme Tobie : Prenons confiance, mon fils, nous serons toujours assez riches si nous avons la crainte du Seigneur ; préférons-la à tous les trésors de la terre, & ne consentons jamais pour des biens temporels, à perdre ni même à risquer des

Tob. c. 4. biens éternels : *Satis multa bona habebimus, si timuerimus Deum.* C'est ainsi qu'il lui parleroit, ou qu'il lui devoit parler. Mais s'il se laissoit dominer & conduire par l'intérêt ; si dans la vue d'une fortune temporelle & d'un gain

assuré , prompt , abondant , il agréoit le choix que fait son fils d'une profession au moins dangereuse selon Dieu ; s'il étoit le premier à lui en procurer l'entrée , à le favoriser , à le seconder dans ses poursuites , à lui chercher pour cela des intercesseurs & des patrons , qui peut douter que par là il ne se chargeât de toutes les suites funestes qu'il y auroit à craindre ; que par là le pere ne se rendit coupable de tous les désordres du fils ; que la damnation de ce jeune homme ne lui dût être imputée , & que ce ne fût un des principaux articles sur quoi il auroit à se justifier , devant le tribunal de Dieu ? N'en disons pas là-dessus davantage : c'est à vous , Chrétiens , à faire l'application de cette morale , & à voir dans l'usage du siècle présent quelles conséquences vous en devez tirer. Avançons.

Outre que le choix d'un état peut être mauvais dans la substance , il l'est encore plus souvent par rapport au sujet , c'est-à-dire , parce que celui qui fait ce choix est indigne de l'état qu'il choisit , n'a pas pour cet état toutes les qualités requises , & se trouve absolument incapable d'en accomplir les devoirs. De là cette corruption générale que nous voyons dans le monde & dans toutes les conditions du monde , de là tant d'abus qui se sont introduits & qui regnent dans l'Eglise ; de là ce dérèglement presque universel

dans l'administration des charges, & surtout dans la dispensation de la justice ; de là presque tous les maux dont la société des hommes est troublée : mais de là même aussi pour les peres un fond d'obligation qui doit les faire trembler, une matiere infinie de péchés, une source inépuisable de scrupules, un des comptes les plus terribles qu'ils aient à rendre. Car si nous remontons au principe, & que nous examinions bien ce qui cause un tel renversement dans tous les états de la vie, & d'où viennent tous ces désordres que nous déplorons assez, mais que nous ne corrigeons pas, nous reconnoîtrons qu'ils doivent être communément attribués aux peres qui, sans égard à l'incapacité de leurs enfants, les ont eux-mêmes placés dans des rangs, & leur ont confié des ministères dont les fonctions étoient au-dessus de leurs forces & de leurs talents. En effet, si ce pere n'eût point traité de cette charge dont il a pourvu son fils, ce fils ne seroit rien aujourd'hui de ce qu'il est ; & n'étant point ce qu'il est, il n'abuseroit pas d'une puissance qu'il a reçue sans la pouvoir exercer ; il ne seroit pas servir l'autorité dont il est revêtu, aux vexations, aux violences, aux injustices que le public ressent & qui le font souffrir. Il a donc été possible au pere de prévenir & d'arrêter de si fâcheuses conséquences. Instruit des dis-

positions de ce jeune homme, il pouvoit, au lieu de l'élever si haut ou de l'aider à y parvenir, lui refuser pour cela ses soins & son secours; non-seulement il le pouvoit, mais il le devoit: & qui s'étonnera que Dieu là-dessus entre en jugement avec lui, & qu'il lui en fasse porter la peine?

Voilà néanmoins, mes chers Auditeurs, l'abus de notre siècle. Le zèle des pères pour leurs enfants ne va pas à les voir capables d'être employés, mais il leur suffit qu'ils soient employés: il faut pour cet aîné tel office; cela se suppose comme un principe. Y a-t-il de quoi en faire les frais? c'est ce qu'on examine avec toute l'attention nécessaire: cette avance une fois faite, restera-t-il assez de fonds pour toutes les autres dépenses? c'est ce que l'on suppose très-exactement: mais d'ailleurs cet enfant que l'on veut ainsi pousser, est-il propre à remplir la place qu'on lui destine? la chose ne se met pas en délibération: s'il en a le mérite, à la bonne heure; s'il ne l'a pas, sa charge lui en tiendra lieu. Mais on fait bien qu'il ne l'a pas en effet, & l'on ne peut espérer qu'il l'acquière jamais; on le fait, & on agit toujours comme si on ne le savoit pas. Car où sont maintenant les pères qui ressemblent à cet Empereur de Rome, lequel exclut authentiquement son fils de l'Empire, parce qu'il n'y trouvoit pas

les dispositions requises pour en soutenir le poids ? ce jeune homme est de telle famille , où telle dignité est héréditaire ; dès-là son sort est décidé , il faut que le fils succede au pere. Et de cette maxime que s'ensuit-il ? vous en êtes tous les jours témoins : c'est qu'un enfant à qui l'on n'auroit pas voulu confier la moins importante affaire d'une maison particuliere , a toutefois dans ses mains les affaires de toute une province & les intérêts publics. Il peut prononcer comme il lui plaît , ordonner selon qu'il lui plaît , exécuter tout ce qu'il lui plaît : on en souffre , on en gémit , le bon droit est vendu , toute la justice renversée ; c'est ce qui importe peu à un pere , pourvu qu'il n'en ressent point le dommage , & que ce fils soit établi. Car voilà comment raisonnent aujourd'hui la plupart des peres , ignorant leurs obligations , ou négligeant d'y satisfaire , se persuadant que tout est fait dès qu'un enfant se trouve placé , s'imaginant que c'est en cela que consiste la grandeur du monde , & du reste se flattant qu'il y a une providence générale , pour suppléer à tout ce qui pourroit manquer de leur part. Oui , Chrétiens , il y en a une , n'en doutez point ; mais c'est une providence rigoureuse , pour punir tous ces manquemens dans vos personnes , avant que d'y suppléer

dans l'ordre de l'univers. Il y en a une, mais c'est une providence de justice, & non de miséricorde, pour vous demander raison de tous les maux que vous pouviez arrêter dans leur source, & que vous avez permis, que vous avez causés, que vous avez perpétrés. Il est vrai, l'écriture nous dit dans un sens qu'au tribunal de Dieu chacun répondra pour soi & rien davantage, que le fardeau de l'un ne sera pas le fardeau de l'autre, & que chacun portera le sien; mais il n'est pas moins vrai que la même écriture dans un autre sens nous avertit que Dieu fera retomber sur le pere l'iniquité du fils, que le jugement du pere ne sera point séparé de celui du fils, que le fils sera condamné par le pere, & le pere par le fils. Deux oracles partis l'un & l'autre de la vérité même, par conséquent l'un & l'autre infail-
libles; deux oracles opposés, ce semble, l'un à l'autre, & qui néanmoins ne se contredisent en aucune sorte; mais oracles que vous ne concilierez jamais qu'en reconnoissant à quoi vous engage la qualité de peres, & quel crime vous commettez quand un amour aveugle pour des enfants ou quelque autre vue que ce puisse être, vous fait coopérer à leur choix, malgré leur insuffisance qui vous est connue, & la disproportion qui se rencontre entre leur foiblesse

& les ministères qu'ils prétendent exercer.

Mais si le choix enfin n'est mauvais ni en lui-même ni à l'égard du sujet, est-ce assez ? Non, Chrétiens : car j'ajoute qu'il peut être mauvais par rapport aux moyens, & que c'est encore ce qui doit exciter toute votre vigilance. Je le veux : cet état par lui-même n'a rien qui blesse, ni les règles de l'honneur ni les droits de la conscience ; on y peut être en chrétien & vivre en chrétien. Je vais plus loin, & je conviens même avec vous de tout le mérite de cet enfant : mais fût-il doué de mille qualités, le mérite n'est pas toujours la porte par où l'on trouve accès & par où l'on s'introduit, soit dans l'Eglise, soit dans le monde. Il y a de plus d'autres moyens, auxquels on est souvent obligé d'avoir recours ; & parmi ces moyens il y en a de légitimes qui sont permis, & d'injustes que la loi défend : or dans le choix des uns & des autres, laisser les moyens permis, parce qu'ils ne suffisent pas, parce qu'ils ne sont pas assez prompts, parce qu'on ne les a pas ; & prendre des voies criminelles qui, tout indirectes qu'elles sont, conduisent néanmoins au terme & plus sûrement & plus vite : voilà une des plus ordinaires & des plus grandes iniquités du siècle. De vous en faire voir l'injustice, de déplorer avec vous la triste décadence où nous sommes là-dessus

tombés en ces derniers temps, & de regretter l'ancienne probité des premiers âges, ce n'est point précisément mon sujet. Mais ce qui me regarde & ce que je ne dois pas omettre, ce qui demande toute l'ardeur de mon zèle & toute la force de la parole évangélique, c'est que des peres ouvrent eux-mêmes à leurs enfans de telles routes pour s'établir & pour s'avancer. Car voilà de quoi nous avons sans cesse de tristes exemples. On veut que ce fils parvienne à certain degré dans le monde, & pour cela quelles intrigues n'imagine-t-on pas ? quelles cabales ne forme-t-on pas ? à quels excès ne se porte-t-on pas contre des concurrents qui se présentent & qui font ombrage ? On jette les yeux sur certain parti pour cette fille ; & afin de mieux engager celui-ci, le dirai-je ? quelles libertés ne donne-t-on pas à celle-là ? quelles entrevues ne lui permet-on pas ? à quel péril ne l'expose-t-on pas ? Ce sont, dites-vous, les moyens de réussir, & tout demeure sans cela : mais sont-ce des moyens que Dieu approuve ? sont-ce des moyens que l'Évangile autorise ? sont-ce des moyens que l'équité même naturelle inspire, & avec lesquels elle puisse concourir ? Par conséquent, sont-ce des moyens qu'un pere puisse suggérer à ses enfans, où un pere puisse prêter la main à ses enfans, dont un

pere puisse donner l'exemple à ses enfans ? Si donc il se laisse aveugler par sa passion, jusqu'à les voir tranquillement & sans nulle résistance de sa part, suivre de pareilles voies, jusqu'à les leur tracer lui-même & à les y conduire, en participant aux crimes de ses enfans, ne doit-il pas s'attendre à être compris dans l'arrêt que Dieu prononcera contre eux, & y a-t-il une excuse légitime qui l'en puisse préserver ?

Ah ! mes chers Auditeurs, ne sera-ce pas assez d'être chargés de nous-mêmes & d'avoir à répondre de nous-mêmes ? ne sera-ce pas même encore trop pour notre foiblesse ? Mais à l'égard des peres & des meres, il n'est pas possible que le jugement de Dieu se réduise là, & par une triste nécessité & un engagement inévitable, il faut qu'il passe plus loin. Car un pere ne peut répondre de lui-même, sans répondre de ses enfans, puisqu'il n'aura été bon pere selon Dieu, ou pere criminel, qu'autant qu'il aura rempli ses devoirs dans la conduite de sa famille, & en particulier dans celle de ses enfans, ou qu'il les aura négligés. Dieu donne l'autorité aux peres : c'est afin qu'ils l'emploient, & pour les juger selon l'usage qu'ils en auront fait. Dieu leur donne des graces particulieres & propres de leur état : c'est afin qu'ils s'en servent, & non pas pour

qu'elles demeurent inutiles dans leurs mains. Tout ce que j'ai dit au reste du choix de vos enfans & du compte que vous en rendrez à Dieu, ne doit point s'entendre de telle sorte, qu'il ne vous soit pas permis de les avancer dans des emplois convenables, ou de l'Eglise, ou du monde, quand Dieu les y appellera. Car bien-loin de vous en faire un crime, je prétends au contraire que c'est une de vos obligations; & jamais je n'approuverai l'indifférence, pour ne pas dire la dureté de ces peres & de ces meres, qui tout occupés d'eux-mêmes, & ne voulant se dessaisir de rien, laissent languir de jeunes personnes sans établissement, & leur font manquer les occasions les plus favorables. Mais mon dessein est d'exciter en vous un saint zele de la perfection de vos enfans, dont Dieu vous a commis le soin, & qu'il soumet à votre discipline; de vous faire travailler, tandis qu'ils sont encore sous la main paternelle, à les instruire, à les former, à les rendre capables, intelligents, dignes des places où selon leur naissance ils peuvent aspirer. Or il n'y a point pour cela de plus puissant motif que de vous dire à vous-mêmes: ou il faut que mes enfans soient exclus de tout, & qu'ils menent un vie obscure & sans emploi, ou il faut que je m'applique à les dresser, afin qu'ils puissent devenir quelque chose,

& faire quelque chose dans la vie ; ou si je veux les pousser sans nulle disposition de leur part & malgré leur incapacité, il faut que je me damne avec eux. Qu'ils soient exclus de tout, ce seroit pour eux une honte, & un reproche pour moi : que je me damne avec eux, ce seroit une extrême folie & le souverain malheur. La conséquence est donc que je n'oublie rien, mais que j'use de toute mon adresse & de tout mon pouvoir de pere, pour leur faire acquérir les qualités & de l'esprit & du cœur dont ils pourront dans la suite avoir besoin, selon les états où la Providence les a destinés. Car d'espérer que Dieu, en les appelant, fasse par lui-même tout le reste, & qu'il leur donne des connoissances infuses, c'est compter sur un miracle, & renverser l'ordre que la sagesse a établi dans le gouvernement du monde. Et de prétendre que Dieu ne m'impute pas tout ce qui leur manquera & qu'ils pourroient recevoir de moi, c'est ignorer un de mes premiers devoirs, & me tromper moi-même. Voilà, Chrétiens, ce qu'il faut bien méditer. Il n'y a rien là qui ne soit d'une conséquence infinie, & qui ne doive vous faire trembler, si vous le négligez : mais j'ajoute aussi qu'il n'y a rien qui ne soit d'un mérite très-relevé, & qui ne doive vous consoler, si vous vous y rendez fideles & si vous l'observez.

La qualité de peres vous impose de grandes obligations , mais en même temps elle vous donne lieu d'amasser de grands trésors pour le ciel. Car qui ne fait pas ce que coûte la conduite & l'éducation des enfants , combien d'humours il faut supporter , combien d'écarts il faut pardonner , combien de foiblesses il faut ménager , combien de précautions il faut prendre pour les instruire sans les fatiguer , pour les tenir sous la regle sans les rebuter , pour leur faire d'utiles répréhensions sans les révolter ? Or rien de tout cela n'est perdu devant Dieu , & c'est en cela même que doit consister devant Dieu votre principale liberté. Vos enfants profiteront de vos soins , ou ils n'en profiteront pas. S'ils n'en profitent pas , il est vrai , ce sera une peine pour vous & une peine sensible ; mais du reste vous en serez quittes auprès de Dieu & auprès d'eux. S'ils en profitent & que Dieu , comme vous pouvez l'espérer , bénisse votre vigilance & votre zele , quelle consolation pour vous en ce monde de voir votre famille dans l'ordre , & sur-tout quel bonheur un jour de vous retrouver tous ensemble dans la gloire que je vous souhaite , &c.





S E R M O N

P O U R

LE SECOND DIMANCHE

APRÈS L'ÉPIPHANIE.

Sur l'État du Mariage.

Nuptiæ factæ sunt in Cana Galilææ ; & erat mater Jesu ibi : vocatus est autem & Jesus , & discipuli ejus ad nuptias.

Il y eut des noces à Cana en Galilée , & la mere de Jesus s'y trouva. Jesus fut aussi invité aux noces avec ses Disciples. En saint Jean , chap. 2.

NON - seulement il y fut invité , Chrétiens , mais il y assista ; & en y assistant , il les approuva , il les honora , il les sanctifia , il en bannit les désordres , & déjà il prit des mesures pour les consacrer dans l'Eglise par l'institution d'un sacrement. Ce ne fut donc

point en vain , ni fans dessein , qu'il y voulut être appelé : *Vocatus est autem & Jesus* : car c'est de là , disent les Peres , que vient la sainteté du mariage ; & si l'on n'y appelle Jesus-Christ, il n'y a plus rien dans cet état que de profane , ni rien qui le releve. Mais je dis plus , & je prétends qu'il ne suffit pas que Jesus-Christ y soit appelé par les hommes , si l'on n'y est d'abord appelé par Jesus-Christ même : c'est-à-dire , mes chers Auditeurs , que la grace de la vocation par où Dieu vous sanctifie pour entrer dans l'état du mariage , doit précéder la priere , & est comme l'invitation par où vous voulez engager Dieu à s'intéresser dans la sainte alliance que vous contractez , & à la bénir : priere inutile , sans cette vocation divine. Mais si c'est Dieu qui vous appelle , & qu'ensuite vous appelliez Dieu , voilà le modele parfait & la véritable idée d'un mariage chrétien. C'est aussi l'importante matiere dont j'entreprends aujourd'hui de vous entretenir ; & parce que je n'ignore pas à quels écueils mon sujet m'expose , j'ai recours à Dieu Je m'adresse à lui comme le Prophete , & je lui demande qu'il mette une garde à ma bouche , & qu'il ne laisse pas prononcer à ma langue une parole dont la malignité du siecle puisse abuser. Implorons encore le secours & l'intercession de Marie , en lui disant : *Ave Maria.*

SAINT Augustin parlant du mariage dans un excellent traité, & rapportant tous les avantages & tous les biens dont Dieu a pourvu cet état, les réduit à trois principaux : à l'éducation des enfants, qui en est la fin, à la foi mutuelle & conjugale, qui en est le nœud, & à la qualité de ce sacrement, qui en fait comme l'essence dans la loi de grace :

August. *Bonum habent nuptiæ & hoc tripartitum, proles, fides, sacramentum.* Ce sont ses paroles, répétées en divers endroits des ouvrages de ce Pere. Et en effet, c'est un bien pour les hommes, que Dieu par l'institution d'un sacrement ait établi des alliances entr'eux, & qu'il ait élevé ces alliances à un ordre surnaturel, par une grace dont ils sont eux-mêmes les ministres. De plus ce n'est pas un avantage peu estimable pour une personne engagée dans le mariage, de penser qu'une autre personne sur la terre lui est obligée de sa foi, & que ne lui étant rien dans l'ordre de la nature, ni selon la proximité du sang, elle ne laisse pas de lui devoir tout : amour, respect, complaisance, fidélité. Enfin je prétends que c'est un honneur aux peres & aux meres, que Dieu les ait choisis pour lui élever dans le mariage des enfants, c'est-à-dire, des serviteurs dont il soit glorifié, & des sujets qui amplifient son Eglise. Voilà donc trois grandes préroga-

tives du mariage ; c'est un sacrement , c'est le lien d'une mutuelle société , c'est une propagation légitime des enfants de Dieu : tout cela est vrai , Chrétiens ; mais ne pensez pas que ce soient des biens tellement gratuits , qu'ils ne soient accompagnés d'aucune charge ; car voici l'idée que vous vous en devez former , & que je vous prie de comprendre , parce que j'en vais faire le partage de ce discours. De ces trois sortes de biens résultent par nécessité des devoirs de conscience & des obligations indispensables à remplir dans le mariage , ce sera la première Partie : des peines très-difficiles & très-fâcheuses à supporter dans le mariage , ce sera la seconde ; & des dangers extrêmes , par rapport au salut , à éviter dans le mariage , ce sera la troisième. Or je soutiens qu'on ne peut ni satisfaire à ces obligations , ni supporter ces peines , ni se préserver de ces dangers sans la grace & la vocation de Dieu ; d'où je conclus qu'il n'y a donc point d'état parmi les hommes où cette vocation divine soit plus nécessaire. C'est tout le sujet de l'attention favorable que je vous demande.

ON n'en peut douter , Chrétiens : à I.
 considérer le mariage dans toute son PART.
 étendue, & sur-tout selon les trois qualités
 que j'ai marquées , comme sacrement ,
 comme lien d'une mutuelle société, & par

rapport à l'éducation des enfants dont il est une propagation légitime : cet état porte avec soi des obligations qu'il vous est d'une importance extrême de bien connoître , & que je vais , pour satisfaire au devoir de mon ministère , vous expliquer.

C'est sans contredit un bien pour le christianisme , & pour vous en particulier qui êtes appelés par la Providence pour vivre dans le monde , que le fils de Dieu ait consacré le mariage par son institution , que non-seulement le mariage ne soit point un état criminel , comme l'ont voulu faire passer quelques hérétiques , ni une société purement civile , comme il l'est parmi les païens , ni une simple cérémonie de religion , comme il l'étoit dans l'ancienne loi , mais un sacrement qui confère la grace de Jesus-Christ , établi pour sanctifier les ames , pour représenter un de nos plus grands mysteres , qui est l'incarnation du Verbe , & pour en appliquer les mérites à ceux qui le reçoivent dignement. *Sacramentum hoc magnum.* Oui , mes Freres , disoit saint Paul , ce sacrement est grand , & je vous le dis , afin que vous sachiez l'avantage que possède en ceci notre religion par-dessus toutes les autres. Car il n'est grand que par le rapport qu'il a avec Jesus-Christ notre divin Sauveur : il n'est grand que dans l'Eglise , qui est l'épouse de Jesus-Christ ;

Ephes.

c. 5.

il n'est grand que pour les fideles qui sont les membres du corps mystique de Jesus - Christ, c'est - à - dire qu'il n'est grand que pour vous. *Ego autem dico vobis in Christo & in Ecclesia* *Ibid.* Tout cela est de la foi ; mais de là que s'ensuit-il ? des obligations , à quoi l'on fait bien peu de réflexion dans le monde , & que le mariage néanmoins nous impose. Car puisque c'est un sacrement de la loi de grace , il n'est donc permis de s'y engager qu'avec une intention pure & sainte ; il n'est donc permis de le recevoir qu'avec une conscience nette & exempte de péché ; il n'est donc permis d'en user que dans la vue de Dieu , & pour une fin digne de Dieu : & quiconque manque à ces devoirs , commet une offense qui tient de la nature du sacrilege , parce qu'il profane un sacrement. Présupposé le principe de la foi , il n'y a rien en toutes ces conséquences qui ne soit évident & incontestable.

Mais encore une fois , on ne pense guere à ces conséquences dans le monde : & d'où vient qu'on n'y pense pas , qu'on oublie dans ce sacrement les regles de piété que l'on garde & que l'on croit devoir garder en recevant les autres ? Vous êtes les premiers , & souvent même les plus zélés à condamner un homme qui entreroit dans l'Eglise & dans les sacrés ordres par des vues ou d'intérêt ou d'ambition. Vous ne voudriez pas

approcher du Sacrement de nos autels , fans vous être auparavant purifiés dans les eaux de la pénitence , & vous croiriez vous rendre coupables en vous présentant au tribunal de la pénitence pour une autre fin que d'honorer Dieu & de vous réconcilier avec Dieu. Quand on vous parle de ce Simon le magicien , qui demanda aux Apôtres le sacrement de Confirmation par un motif de vaine gloire , & quand on vous dit que Judas parut à la table de Jesus - Christ , & qu'il y communia dans une disposition criminelle , vous réprochez l'attentat de l'un & de l'autre. Or le mariage est-il moins respectable & moins vénérable en qualité de sacrement ? Le Sauveur du monde l'a-t-il moins institué que les autres sacrements ? a-t-il moins de vertu pour donner la grace que les autres sacrements ? contient-il des mystères moins relevés que les autres sacrements ? Tout ce qui se dit des autres sacrements pour les exalter & nous les faire honorer , ne convient-il pas également à celui-ci ? & par conséquent ne demande-t-il pas par proportion , des dispositions aussi parfaites , un motif aussi chrétien , une pureté de cœur aussi entière , un usage aussi honnête & aussi saint ?

Nous sçavons tout cela dans la spéculation , mais dans la pratique voici la différence qu'on met entre ce sacrement & les autres. Pour ceux - là , on s'y

prépare , on y cherche Dieu , on y prend des sentiments de religion , & en cela l'on agit chrétiennement : mais est - il question du sacrement dont je parle , vous diriez que c'est dans la vie une chose indifférente & toute profane , à laquelle ni Dieu ni la religion n'ont point de part. On fait un mariage par des considérations purement humaines , sans en avoir le moindre remords ; on le célèbre au pied de l'autel dans un état actuel de péché ; & quoique ce soit incontestablement une profanation sacrilège , à peine en a-t-on quelque scrupule , parce que la plupart même ignorent ce point de conscience. Or sur cela , mes chers Auditeurs , comment peut-on se justifier devant Dieu ? Car si vous voulez que je vous en déclare ma pensée , voilà un des défords les plus essentiels qui regnent aujourd'hui dans le christianisme : on n'y regarde plus , ce semble , le mariage comme une chose sacrée , mais comme une affaire temporelle , & comme une pure négociation. Qui est - ce qui consulte Dieu pour embrasser cet état ? qui est-ce qui considère cet état comme un état de sainteté où Dieu l'appelle ? qui est-ce qui choisit cet état dans les vues de sa prédestination éternelle & de son salut ? Le dirai - je ? les païens même étoient sur ce point plus religieux , du moins plus sages & plus sensés. Si le mariage

parmi eux n'étoit pas un sacrement, ce n'étoit pas non plus, comme il l'est devenu parmi nous, un trafic mercenaire, où l'on se donne l'un à l'autre, non par une inclination raisonnable, non par une estime honnête, ni selon le mérite de la personne, mais selon ses revenus & ses héritages, mais au prix de l'argent & de l'or. Car tel est le nœud de presque toutes les alliances; c'est l'argent qui les forme: d'où vient ensuite ce dérèglement si commun, qu'après un mariage contracté sans attachement, on fait ailleurs de criminels attachemens sans mariage. Quoi qu'il en soit, ce que nous ne pouvons assez déplorer, Chrétiens, c'est que le mariage renfermant dans son essence deux qualités, celle de contrat & celle de sacrement, on n'a d'attention que sur la première, qui est d'un ordre inférieur, & qu'on néglige absolument l'autre, qui néanmoins est toute surnaturelle & toute divine. En qualité de contrat, on y observe toutes les règles de la prudence: combien de traités, combien de conférences & d'assemblées, combien d'articles & de conditions, combien de précautions & de mesures? Mais pour la qualité de sacrement, ni réflexions, ni préparatifs: on croit que tout se réduit à quelques cérémonies extérieures de l'Eglise, dont on s'acquitte sans recueillement & sans esprit de religion. Or est-il possible qu'un sacrement ainsi

profané, vous attire de la part de Dieu les secours de graces qu'il y a attachés : & si vous manquez de ces secours, comment accomplirez-vous les obligations de votre état ?

Je dis les obligations que vous impose le mariage, non-seulement pris comme sacrement, mais de plus considéré comme lien d'une société mutuelle. Car voici où je prétends que sont nécessaires les graces de Dieu les plus puissantes & les plus abondantes. Vous l'allez comprendre. Il ne s'agit point seulement ici d'une société apparente, mais d'une société de cœur ; enforte que vous pratiquiez à la lettre ce précepte de l'Apôtre : *Viri, diligite uxores vestras, sicut & Ephes. Christus dilexit Ecclesiam; Vous, maris, 6. 5. aimez celles que Dieu vous a données pour épouses; & vous, femmes, ceux que la Providence vous a destinés pour époux. La regle que vous devez en cela garder, est de vous aimer l'un l'autre, comme Jesus-Christ a aimé son Eglise: Sicut & Christus dilexit Ecclesiam. Voilà, dis-je, votre modele. Aimez-vous d'un amour respectueux, d'un amour fidele, d'un amour officieux & condescendant, d'un amour constant & durable, d'un amour chrétien. Tout cela, ce sont autant de devoirs renfermés dans cette foi conjugale que vous vous êtes promise de part & d'autre, & qui vous a unis. Prenez garde : je dis d'un amour*

respectueux , parce qu'une familiarité sans respect porte insensiblement & presqu'infailliblement au mépris. Je dis d'un amour fidele , jusqu'à quitter pour un époux ou pour un épouse , pere & mere , puisque c'est en termes formels la loi de Dieu ; mais à plus forte raison jusqu'à rompre tout autre nœud qui pourroit attacher le cœur , & à se déprendre de tout autre objet qui pourroit le partager. Je dis d'un amour officieux & condescendant , qui prévienne les besoins ou qui les soulage , qui compatisse aux infirmités , qui lie les esprits & qui maintienne entre les volontés un parfait accord. Je dis d'un amour constant & durable , pour résister aux fâcheuses humeurs qui le pourroient troubler , aux soupçons & aux jalousies , aux animosités & aux aigreurs. Enfin je dis d'un amour chrétien , car c'est ici que je puis appliquer , & que se doit vérifier la parole de Saint Paul , que la femme chrétienne & vertueuse est la sanctification de son mari. C'est ce qu'ont été ces illustres Princesses qui ont sanctifié les empires en convertissant & en sanctifiant les Princes dont elles étoient tout ensemble & les épouses & les Apôtres : c'est ce que vous devez être , Mesdames , faisant dans vos familles ce que celles-là ont fait si glorieusement & avec tant de mérite dans les royaumes ; estimant que le plus solide témoignage

que vous puissiez donner à un époux, d'un véritable amour, est de le retirer du vice & de le porter à Dieu; employant à cela toute votre étude, y rapportant tous vos vœux, tous vos conseils, tous vos soins, & vous animant à persévérer dans ce saint exercice par le beau mot de Saint Jérôme à Læta. Elle étoit fille d'un pere idolâtre, mais que son épouse avoit enfin réduit par sa vigilance & par sa patience à embrasser la foi. Or il falloit bien, dit Saint Jérôme, que cela fût ainsi: un aussi grand zele que celui de votre mere pour le salut de son mari, ne devoit point avoir d'autre effet. Et pour moi, ajoute ce Saint Docteur, dans son style élevé & figuré, je pense que ce Jupiter même qu'adoroient les païens, eût cru en Jesus-Christ, s'il eût vécu dans une si sainte alliance: *Ego puto, etiam ipsum Jovem, si habuisset Hieronymus talem cognationem, potuisset in Christum credere.*

Mais par un renversement que nous ne déplorerons jamais assez, mes chers Auditeurs, & dont peut-être vous éprouvez vous-mêmes les suites funestes, qu'arrive-t-il? vous ne pouvez l'ignorer, puisque vous le voyez tous les jours. Cette société qui devoit faire l'union & le honneur des familles, & en être le plus ferme appui; cette société que devoient conserver mutuellement entr'eux le mari & la femme comme un des biens

de leur état les plus estimables, à quoi se trouve-t-elle sans cesse exposée? aux ruptures, aux aversions, aux divisions, aux éclats quelquefois les plus scandaleux; & cela pourquoi? parce que ni l'un ni l'autre ne veut contribuer à l'entretenir. Une femme est entêtée, est capricieuse, est idolâtre de sa personne, aime le jeu, la dépense, les vains ajustements, les compagnies & les divertissemens du monde; un mari est impérieux, est jaloux & chagrin, est emporté & colere, aime son plaisir & la débauche. Et parce qu'ils ne voudroient pas se faire la moindre violence, l'une pour revenir de ses entêtemens, pour régler ses caprices, pour mettre des bornes à son jeu, à ses dissipations, à ses vanités, à son attachement au monde: l'autre pour abaisser ses hauteurs, pour adoucir ses chagrins, pour se défaire de ses soupçons injustes & de ses inquiétudes outrées & mal fondées, pour modérer ses emportemens & pour se retirer de ses débauches; de là viennent les contrariétés, les plaintes réciproques & les murmures, les reproches aigres & amers: on conçoit du dégoût l'un pour l'autre, & souvent enfin, pour prévenir de plus grands désordres, on se trouve réduit à se séparer l'un de l'autre. Divorces & séparations, que la loi des hommes autorise, mais qui ne sont pas pour cela toujours justifiés devant Dieu.

& selon la loi de Dieu : divorces & séparations si ordinaires aujourd'hui dans le monde, & que nous pouvons regarder comme la honte de notre siècle, sur-tout parmi des Chrétiens : divorces & séparations, d'où suit presque inévitablement la ruine des maisons les mieux établies, & où nous voyons s'accomplir à la lettre cette parole de Jesus-Christ, que tout Royaume divisé sera désolé : divorces & séparations où vivent quelquefois sans scrupule les personnes d'ailleurs les plus adonnées aux exercices de la piété, ne se souvenant pas que le premier devoir d'une piété solide est à leur égard & autant qu'il peut dépendre de leurs soins, de demeurer dans une société que Dieu lui-même a formée ou a dû former.

Et pourquoi l'a-t-il formée ? je l'ai dit, après Saint Augustin : pour une propagation légitime, & pour l'éducation des enfants. Troisième & dernier fond des plus importantes & des plus essentielles obligations du mariage. Car ce n'est point assez de leur avoir donné la naissance, à ces enfants, & de les avoir mis au monde, il faut les nourrir ; ce n'est point assez de les nourrir, il faut les pourvoir ; ce n'est point encore assez de les pourvoir selon le monde, il faut les instruire & les élever selon le Christianisme. De fournir à leur subsistance & à l'entretien d'une vie qu'ils ont reçue de

vous, c'est ce que vous dicte la nature, & à quoi il est peu nécessaire de vous porter. De penser à leur établissement temporel, c'est outre la nature, ce que vous inspire souvent votre ambition, & sur quoi vous n'êtes que trop ardens & que trop zélés ; de travailler même à les perfectionner, à cultiver certains talents qui peuvent les distinguer & les avancer dans le monde, c'est un soin que vous ne négligez pas absolument, & de quoi plusieurs s'acquittent avec toute la vigilance convenable. Non pas qu'il n'y ait de ces peres & de ces meres insensibles & durs, qui tout occupés d'eux-mêmes, semblent méconnoître leurs enfants, & les laissent manquer des secours les plus nécessaires, tandis qu'ils ne refusent rien à leurs propres personnes, de tout ce qui peut contenter leur mondanité ou leur sensualité ; non pas qu'il n'y en ait à qui la vue de leurs enfants devient tellement insupportable, qu'ils les tiennent de longues années hors de la maison paternelle, les bannissant en quelque maniere de leur présence, parce qu'ils leur blessent les yeux, & les abandonnant à des mains étrangères pour les conduire ; non pas qu'il n'y en ait, ainsi que je le disois dans le discours précédent, qui ne voulant jamais se défaisir de rien pour leurs enfants, & pour leur procurer des établissemens fortables à leur condition, les

voient tranquillement & impitoyablement languir auprès d'eux jusques dans un âge avancé ; & les réduisent à la triste nécessité de passer leurs jours sans rang , sans nom , sans état ; non pas qu'il n'y en ait qui dans un oubli entier de leurs enfants , ou par une molle & aveugle condescendance , ne leur donnent même nulle éducation pour le monde , leur permettant de vivre à leur gré , & les livrant , pour ainsi dire , à eux-mêmes & à tous leurs défauts naturels. Quel champ , si je voulois m'étendre là-dessus & sur bien d'autres désordres que je passe , parce qu'après tout ils sont moins importants & moins fréquents ? Mais le plus essentiel & le plus commun , c'est d'élever des enfants en mondains , sans les élever en Chrétiens ; c'est de veiller à tout ce qui regarde leur fortune , & de n'avoir nulle vigilance sur ce qui concerne leur salut ; c'est de leur inspirer des sentimens conformes aux maximes & aux principes du siècle , & d'être peu en peine qu'ils en aient de conformes aux principes & aux maximes de l'Évangile ; c'est de ne leur pardonner rien dès qu'il s'agit du bon air du monde , des bonnes manieres du monde , de la science du monde , & de leur pardonner tout dès qu'il ne s'agit que de l'innocence des mœurs & de la piété. De quoi néanmoins un pere & une mere auront-ils plus particulièrement à

répondre devant Dieu, si ce n'est de la sanctification de leurs enfants ? Comme c'est - là sans contredit la première de toutes les affaires , ou plutôt comme c'est l'unique affaire , c'est à celle - là qu'ils doivent être spécialement attentifs dans l'instruction des enfants dont ils sont chargés ; & par conséquent c'est à eux de porter leurs enfants à Dieu , & de les entretenir dans la crainte de Dieu ; à eux de corriger les inclinations vicieuses de leurs enfants , & de les tourner de bonne heure à la vertu ; à eux d'éloigner leurs enfants & de les préserver de tout ce qui peut corrompre leur cœur , domestiques déréglés , sociétés dangereuses , discours libertins , spectacles profanes , livres empestés & contagieux ; à eux de procurer à leurs enfants de saintes instructions , de leur donner eux-mêmes d'utiles conseils , sur-tout de leur donner de salutaires exemples , s'étudiant à ne rien dire & à ne rien faire en leur présence qui puisse être un sujet de scandale pour ces âmes foibles & susceptibles de toutes les impressions : ceci me meneroit trop loin , & pour ménager le temps qui m'est prescrit , je laisse un plus long détail.

Revenons donc. Telles sont , mes chers Auditeurs , les obligations propres de l'état du mariage ; elles ont leurs difficultés & de grandes difficultés , j'en conviens : mais de là même qu'ai - je voulu conclure ? que l'on ne doit point

entrer dans cet état sans la vocation divine. Car pour remplir toutes ces obligations, il faut une assistance spéciale du ciel : & ce secours, Dieu ne le donne qu'à ceux qu'il appelle. Secours nécessaire, non-seulement pour accomplir les obligations du mariage, mais pour en supporter les peines dont j'ai à vous parler dans la seconde Partie.

IL y a des peines dans l'état du ma- II.
 riage, & la preuve en est d'autant PART.
 plus sensible, Chrétiens, que vous en avez une expérience plus ordinaire. Pour vous les représenter, je n'ai qu'à suivre toujours les mêmes idées, en considérant le mariage sous les mêmes rapports. Ceci demande, s'il vous plaît, une attention toute nouvelle.

Je l'ai dit, & je le répète ; que le mariage soit un sacrement, c'est ce qui fait son excellence & sa plus belle prérogative dans la loi de grace, mais c'est cela même aussi qui en fait la servitude : pourquoi ? parce que c'est cette qualité de sacrement qui le rend indissoluble & par conséquent qui en fait un joug, une sujétion, comme un esclavage où l'homme renonce à sa liberté. Si le fils de Dieu avoit laissé le mariage dans l'ordre purement naturel, ce ne seroit qu'une simple convention, plus rigoureuse à la vérité que toutes les autres dans son engagement ; mais après tout qui pourroit

se rompre dans les nécessités extrêmes. Et en effet, nous voyons que parmi les païens, où les loix & la jurisprudence ont paru le plus conformes à la raison humaine, la dissolution des mariages étoit autorisée; ils les cassoient lorsque des sujets importants le demandoient ainsi, & ils renonçoient aux alliances qu'ils avoient contractées, dès qu'elles leur devenoient préjudiciables. Dieu même dans l'ancienne loi permettoit aux Juifs de répudier leurs femmes; & quoiqu'il ne leur donnât ce pouvoir que pour condescendre à la dureté de leurs cœurs, c'étoit néanmoins un pouvoir légitime dont il leur étoit libre d'user. Mais dans l'Eglise chrétienne, c'est-à-dire depuis que Jesus-Christ a fait du mariage un sacrement, & qu'il lui en a donné la vertu, ce sacrement porte avec soi un caractère d'immutabilité. Est-il une fois reconnu valide, c'est pour toujours; quand il s'agiroit de la conservation de la vie, quand des royaumes entiers devroient périr, quand l'Eglise universelle seroit menacée de sa ruine, & que toutes les puissances s'armeroient contre elle, ce mariage subsistera, ce mariage durera jusqu'à la mort, qui seule en peut être le terme. Voilà ce que la foi même nous enseigne.

Or c'est, Chrétiens, ce que j'appelle une servitude, & ce qui l'est en effet: car je vous demande; un état qui vous

assujettit, sans savoir presque à qui vous vous donnez, & qui vous ôte toute liberté de changer, n'est-ce pas en quelque sorte l'état d'un esclave? Or le mariage fait tout cela. Il vous engage à un autre que vous, & c'est ce qu'il y a de plus essentiel; à un autre, dis-je, qui n'avoit nul pouvoir sur vous, mais de qui vous dépendez maintenant, & qui s'est acquis un droit inaliénable sur votre personne. Par le sacerdoce je ne me suis engagé qu'à Dieu & à moi-même; à Dieu mon souverain maître, à qui j'appartenois déjà; à moi-même, qui dois naturellement me régir & me conduire: mais par le mariage vous transférez ce domaine que vous avez sur vous-même, à un certain étranger; & ce qu'il y a de plus difficile & de plus héroïque dans la profession religieuse, devient la première obligation de votre état. Encore dans la religion, je ne me trouve pas engagé à telle personne en particulier; ce n'est précisément & pour toujours, ni à celui-ci, ni à celui-là, mais tantôt à l'un & tantôt à l'autre; ce qui doit infiniment adoucir le joug. Au lieu que dans le mariage, votre engagement est perpétuel pour celui-là & pour celle-ci. Si la personne vous agréée, & qu'elle soit selon votre cœur, c'est un bien pour vous: mais si ce mari ne plaît pas à cette femme, si cette femme ne revient pas à ce mari, ils n'en sont pas

moins liés ensemble , & quel supplice qu'une semblable union !

A quoi j'ajoute , mes Freres , une nouvelle différence , mais bien remarquable entre nos deux conditions. C'est que pour l'état religieux il y a un noviciat & un temps d'épreuve , & qu'il n'y en a point pour le mariage. De tous les états de la vie , dit saint Jérôme , le mariage est celui qui devoit le plus être de notre choix , & c'est celui qui l'est le moins. Vous vous engagez , & vous ne savez à qui ; car vous ne connoissez jamais l'esprit , le naturel , les qualités du sujet avec qui vous faites une alliance si étroite , qu'après votre parole donnée , & lorsqu'il n'est plus temps de la reprendre. Maintenant que ce jeune homme vous recherche , il n'a que des complaisances pour vous , il n'a que des apparences de douceur , de modération , de vertu : mais dès que le nœud sera formé , vous apprendrez bientôt ce qu'il est ; vous verrez succéder à cette douceur feinte , des emportemens & des coleres , à cette modération affectée des brusqueries & des violences , à cette vertu hypocrite des débauches & des excès. Maintenant que cette jeune personne est sans établissement , & que vous lui paroissez un parti convenable , elle fait se composer & se contrefaire : mais quand une fois elle n'aura plus tant de ménagemens à prendre , ni tant d'intérêt à vous plaire ,

vous en éprouverez bientôt les caprices, les bizarreries, les entêtements, les hauteurs. Quoi que vous fassiez & de quelque diligence que vous usiez, il en faut courir le hasard. Ce qui faisoit dire à Salomon, que pour les biens & richesses, c'est de nos parents que nous les recevons; mais qu'une femme sage & vertueuse, il n'y a que Dieu qui la donne: *Divitiæ dantur à parentibus, à Domino* *Prov. 10. 19.*
autem uxor prudens.

Concevez donc bien, mes chers Auditeurs, ce que c'est qu'un tel engagement ou qu'une telle servitude pour toute la vie & sans retour. Il n'y a point de vœu si solennel dont l'Eglise ne puisse dispenser: mais à l'égard du mariage, elle a, pour ainsi dire, les mains liées, & son pouvoir ne s'étend point jusques-là. Engagement qui parut aux Apôtres même d'une telle conséquence, que pour cela seul ils conclurent qu'il étoit donc bien plus à propos de demeurer dans le célibat: *Si ita est causa hominis* *Matth. 19.*
cum uxore, non expedit nubere. Et que leur répondit là-dessus le fils de Dieu? condamna-t-il ce sentiment si peu favorable au mariage? Il l'approuva, il le confirma, il les félicita d'avoir compris ce que tant d'autres ne comprennoient pas: *Non omnes capiunt verbum istud.* *Ibidem.*
Pourquoi cela, parce qu'il savoit combien en effet ce sacrement seroit un rude fardeau pour la plupart de ceux qui

le devoient recevoir. Ce que je vous dis au reste , Chrétiens , n'est point tant pour vous en donner de l'horreur , que pour vous faire sentir à quel point l'assistance divine vous est nécessaire dans le mariage , & de quelle importance il est de ne s'y pas engager sans le gré de Dieu. Ah ! combien en a-t-on vu & combien en voit-on de nos jours succomber sous ce joug pesant , ou ne le traîner qu'avec peine , & en déplorant mille fois leur infortune ? combien de malheureux dans le monde & dans toutes les conditions du monde , paroissent contents au dehors , mais gémissent en secret de l'esclavage où ils se trouvent réduits ? D'autant plus à plaindre , si j'ose parler de la sorte , qu'ils ont moins de droit eux-mêmes de se plaindre. Car qui les a chargés de ces fers dont la pesanteur les accable ? Est-ce Dieu , qu'ils n'ont pas consulté ? n'est-ce pas eux-mêmes ? Et comment iroient-ils au pied de l'autel , pour se consoler avec le Seigneur , lui dire : Soutenez-moi , mon Dieu , ou brisez ma chaîne , ou du moins aidez-moi à la porter. Qu'auroit-il de sa part à leur faire entendre ? Ce n'est point moi qui l'ai formé , ce lien ; je n'ai point été votre conseil , rien ne m'engage à devenir votre appui , ni à soulager votre douleur.

Ce qui la redouble & ce qui la doit rendre encore plus vive , c'est cette société dont

dont le mariage est le nœud. Car quoique la société prise en elle-même ait toujours été regardée comme un bien, toutefois par l'extrême difficulté de trouver des esprits qui s'accordent ensemble & qui se conviennent mutuellement l'un à l'autre, on peut dire que la solitude lui est communément préférable. Nous avons de la peine à nous souffrir nous-mêmes : un autre nous sera-t-il plus aisé à supporter ? Je ne parle point de mille affaires chagrinantes qu'attire la société & la communauté des mariages ; ce ne sont que les accidents de votre état, mais des accidents après tout si ordinaires, que les mariages même des Princes & des Rois n'en sont pas exempts. Je m'arrête à la seule diversité d'humeurs qui se rencontre souvent entre une femme & un mari. Quelle croix & quelle épreuve ! quel sujet de mortification & de patience ! un mariage sage & modeste avec une femme volage & dissipée, une femme régulière & vertueuse avec un mari libertin & impie : de tant de mariages qui se contractent tous les jours, combien en voit-on où se trouve la sympathie des cœurs ? & s'il y a de l'antipathie, est-il un plus cruel martyre ? Du moins si l'on savoit par là se sanctifier, si l'on portoit sa croix en Chrétien, & que d'une triste nécessité on se fit une vertu & un mérite : mais ce qu'il y a de bien déplorable, c'est que

ces peines domestiques ne servent encore qu'à vous éloigner davantage de Dieu & qu'à vous rendre plus criminels devant Dieu. On cherche à se dédommager au dehors ; on trouve ailleurs ses inclinations , & à quels désordres ne se laisse-t-on pas entraîner ? Du reste , quelles animosités & quelles aversions ne nourrit-on pas dans l'ame ? en quelles plaintes & en quels murmures , en quelles désolations & en quels désespoirs les années s'écoulent-elles ? On demeure dans ces dispositions jusqu'à la mort , & comme disoit saint Bernard , on ne fait que passer d'un enfer à un autre enfer , d'un enfer de péché & de crime à un enfer de peine & de châtiment , de l'enfer du mariage au véritable enfer des démons.

Ce sont là, dites-vous, des extrémités ; il est vrai : mais extrémités, tant qu'il vous plaira , rien n'est plus commun dans l'état du mariage ; & n'est-ce pas cela même qui nous en doit mieux faire connoître la pesanteur , qu'on y soit si souvent réduit à de pareilles extrémités ? Si cet état étoit pour vous de l'ordre de Dieu , si vous ne l'aviez pas choisi vous-même , ou que vous ne l'eussiez pris que par la vocation de Dieu , que dans les vues de Dieu , que sous la conduite de Dieu , sa grace vous l'adouciroit , & sa providence ne vous manqueroit pas au besoin : il vous auroit adressée, comme

Rebecca, à l'époux qui vous étoit destiné & qui vous convenoit : il donneroit à vos paroles une efficace, & à vos soins une bénédiction toute particulière, pour rendre ce mari plus traitable, pour fixer ses légéretés, pour arrêter ses emportemens, pour le tirer de ses débauches, pour calmer ses inquiétudes & dissiper ses jalousies : du moins dans les ennuis & les dégoûts, dans les rebuts & les mépris, dans les contradictions & les chagrins où vous vous trouvez exposée, il vous revêtiroit d'une force divine pour les supporter, & par son onction intérieure il sauroit bien, lors même que tout seroit en trouble au dehors, vous faire goûter dans le fond de l'ame les douceurs d'une sainte paix. Mais parce que de vous-même & en aveugle, vous vous êtes, pour ainsi parler, jetée dans les fers, il vous en laisse porter tout le poids ; c'est-à-dire, & vous ne le savez que trop, qu'il vous laisse porter tous les caprices d'un mari bizarre, toutes les hauteurs d'un mari impétueux, toutes les brusqueries d'un mari violent, toutes les épargnes d'un mari avare, toutes les dissipations d'un mari prodigue, tous les dédains d'un mari peu affectionné & indifférent, toutes les folles & chimériques imaginations d'un mari jaloux : il permet que vous-même, au lieu de chercher dans votre patience & en des sages ménagemens

le remede aux maux qui vous affligent ; vous les augmentiez ; que vous-même vous deveniez une femme vaine , une femme indiscrette , une femme mondaine & dissipée , une femme obstinée & opiniâtre ; que vous-même vous ayiez vos variations & vos inconstances , vos aigreurs & vos fiertés , vos vivacités & vos coleres ; que l'un & l'autre vous ne serviez qu'à exciter le feu de la discorde & qu'à rendre votre condition plus malheureuse.

Encore si l'on en étoit quitte à ce prix : mais une troisieme source de peines dans le mariage , & j'ose dire une source presqu'inépuisable , c'est l'éducation des enfants. Un enfant sage , dit Salomon , fait la joie de son pere , & celui au contraire qui a l'esprit mal tourné , est un sujet de douleur & de tristesse pour sa mere : *Filius sapiens latificat patrem ;*
Prov. 10. filius verò stultus , mœstitia est matris suæ. Mais sans altérer en aucune sorte la parole du S. Esprit , je puis ajouter dans un autre sens , que des enfants à élever , soit qu'ils soient réglés ou qu'ils ne le soient pas , sont communément pour des peres & pour des meres un lourd fardeau & une croix bien pesante. Je ne parle point des soins que demande une premiere enfance sujette à mille foibleffes auxquelles il faut condescendre , à mille besoins auxquels il faut fournir , à mille accidents sur lesquels il faut veiller ,

Supposons-les dans un âge plus avancé, & dans ce temps où ils commencent proprement à se faire connoître, ou par leurs bonnes, ou par leurs mauvaises qualités. Que ce soient, si vous le voulez, des enfants bien nés, & qui donnent pour l'avenir les plus heureuses espérances; que ce soient de bons sujets, sur qui dans la suite on puisse compter, j'y consens: mais est-on pour cela en état de les pourvoir & de les avancer? est-on pour cela certain de ne les pas perdre & de les conserver? Quel amer déboire, par exemple, & quelle désolation de se voir chargé d'une nombreuse famille, & de manquer des moyens nécessaires pour l'établir; d'avoir des enfants capables de tout, & de ne pouvoir les pousser à rien, d'être obligé de les laisser dans une oisiveté forcée où ils passent tristement leurs jours, & dans une obscurité où leur naissance, leur nom, leur mérite personnel demeurent ensevelis? quel regret, quel accablement, lorsqu'un accident imprévu, qu'une mort inopinée vient tout à coup à enlever des enfants qu'on aimoit & sur qui l'on faisoit fonds, à qui l'on avoit d'amples héritages, de grands titres à transmettre, & qui devoient être le soutien d'une maison, laquelle tombe avec eux, ou va bientôt après eux tomber! Or vous le savez, si ce sont là dans le monde des événements

rare, dont on ne puisse tirer aucune conséquence, & vous n'ignorez pas ce qu'une expérience si commune vous a là-dessus appris & vous apprend tous les jours.

Mais ce que vous savez encore mieux, parce qu'il est encore plus commun, c'est ce qu'il en coûte à des pères & à des mères pour élever des enfants indociles, pour redresser des enfants mal nés, pour soutenir des enfants sans génie & sans talent, pour gagner des enfants ingrats & sans naturel, pour ramener à leur devoir des enfants égarés & abandonnés à leurs passions, des enfants déréglés & débauchés, prodiges & dissipateurs. N'est-ce pas là de quoi les familles sont remplies ? & qu'y a-t-il de plus ordinaire ? Je dis des enfants indociles, des enfants toujours prêts à se révolter contre les sages remontrances qu'on leur fait & les salutaires enseignements qu'on leur donne : des enfants mal nés, que toutes leurs inclinations tournent au vice, & à qui on ne peut inspirer nul sentiment de christianisme ni même d'honneur ; des enfants sans génie, qu'on voudroit former, afin de les avancer, mais auprès de qui tous les soins qu'on prend deviennent inutiles, par le peu de disposition qu'on y trouve ; des enfants ingrats, qui ne sentent rien de ce qu'on fait pour eux, & dont on ne reçoit point d'autre reconnaissance que mille déplaisirs, d'autant plus piquants, qu'on avoit

moins lieu de les attendre ; des enfans volages & inconfidérés , qu'une aveugle précipitation engage en de continuelles & fâcheuses affaires ; dérégles & débauchés , que la passion porte à des défordres qui les décrient dans le monde , & dont l'infamie rejaillit sur ceux à qui ils appartiennent ; prodigues & dissipateurs , qui pour fournir à des dépenses excessives , empruntent de toutes parts & à toutes conditions , sans être en peine de l'avenir & sans en prévoir les funestes suites. Qu'est-il besoin que je m'étende sur cela davantage , & que vous dirai-je dont vous ne soyez mieux instruits que moi ? N'est-ce pas là , peres & meres , ce qui vous fait tant gémir ? n'est-ce pas ce qui vous plonge en de si profondes mélancolies , ou ce qui vous jette en de si violents transports ? n'est-ce pas ce qui vous déchire le cœur , & ce qui vous fait dire en tant d'occasions ce que disoit cette mere de Jacob & d'Esau : *Si sic mihi futurum erat , quid necesse fuit concipere ?* Genes. c. 25. Si ce sont là les fruits du mariage , ne vaudroit-il pas mieux pour moi n'y avoir jamais pensé ? Heureux l'état , où libre & dégagé de tout autre soin , l'on n'est chargé que de soi-même ! Vous le dites , mon cher Auditeur , & ce n'est pas sans sujet ; mais voici ce qui est encore plus vrai , & ce qu'il faudroit encore plutôt vous dire & vous reprocher devant Dieu : que

vous ne deviez donc pas vous déterminer si vite à un choix dont les conséquences étoient tant à craindre ; que vous deviez prendre avec Dieu de justes mesures , le consulter immédiatement lui-même par la priere , & consulter ses Ministres , qu'il a établis pour être les interpretes de ses volontés ; que vous deviez peser mûrement les choses , non selon les fausses maximes du monde , mais dans la balance de l'Évangile & au poids du Sanctuaire ; que vous ne deviez rien omettre enfin avant que d'embrasser l'état du mariage , pour bien connoître & ses obligations & ses peines , & en dernier lieu ses dangers , dont j'ai à vous entretenir dans la troisième Partie.

III. **T**outes les conditions de la vie ont leurs dangers , je dis leurs dangers par rapport au salut ; non-seulement dangers communs , mais dangers particuliers & propres de chaque état. La solitude même n'en est pas exempte , & les anachorettes ont eu à combattre pour mettre à couvert leur innocence , & pour se défendre des attaques où ils ont été exposés. Encore n'y ont-ils pas toujours réussi ; & combien de fois l'Eglise a-t-elle vu ses plus brillantes lumieres s'éteindre , & pleuré la chute de ceux qu'elle se proposoit de mettre un jour au rang de ses Saints ? Mais du reste , selon le

sentiment universel des Peres & des Maîtres de la morale, s'il y a par-tout des dangers, on peut dire qu'un des états les plus dangereux, c'est le mariage. En voici la preuve : parce que dans le mariage il faut concilier des choses dont l'accord est très-difficile, qui ne se trouvent presque jamais ensemble, qui dans l'estime commune des hommes paroissent incompatibles, & sans lesquelles néanmoins il n'est pas possible d'être sauvé. Car il s'agit d'accorder la licence conjugale avec la continence & la chasteté, une véritable & intime amitié pour la créature avec une fidélité inviolable pour le Créateur, un soin exact & vigilant des affaires temporelles, avec un détachement d'esprit & un dégagement intérieur des biens de la terre. Tout cela, sur quoi fondé ? toujours sur les mêmes qualités du mariage, qui servent de fond à tout ce discours.

Prenez garde en effet, Chrétiens : s'il y a quelque chose qui rend l'incontinence des mariages plus criminelle devant Dieu, c'est la dignité du Sacrement ; & cependant rien de plus sujet que le mariage aux excès d'une passion sans règle & sans retenue. Qu'est-ce qui porte plus fortement une femme & qui l'oblige même à prendre avec plus de zèle tous les intérêts d'un mari, & à chercher les moyens de lui plaire ? n'est-ce

par cette étroite société qu'il doit y avoir entre l'un & l'autre ? Mais n'est-ce pas aussi d'ailleurs ce même zèle pour un époux, cette même attache qui la met dans un péril évident d'abandonner en mille rencontres les intérêts de Dieu, & de déplaire à Dieu ? Enfin, il faut qu'un pere & une mere aient de la vigilance & du soin pour établir leur maison, & sans cela ils ne satisfont pas au devoir de leur conscience, puisqu'ils sont les tuteurs de leurs enfants, & qu'après leur avoir donné la vie, ils leur doivent encore l'entretien & l'éducation. Or dites-moi si cette vigilance, si ce soin d'établir une famille, de placer des enfants, de leur laisser un héritage qui leur convienne & qui puisse les maintenir dans la condition où ils sont nés, n'est pas la plus dangereuse de toutes les tentations ; si ce n'est pas le prétexte le plus spécieux & le plus subtil pour autoriser en apparence toutes les injustices que suggere une avare cupidité, & par conséquent si ce n'est pas une occasion continuelle & toujours présente de se perdre ? Reprenons : & vous, mes chers Auditeurs, que votre état expose à tant de périls, ouvrez au moins les yeux pour les appercevoir & pour apprendre à vous en préserver.

Le premier, c'est l'incontinence des mariages : je m'en tiens à cette parole ; & ce n'est même qu'avec peine que je

l'ai laissée échapper. Saint Jérôme écrivant à une Vierge, & l'instruisant des devoirs du célibat où elle faisoit profession de vivre, ne craignoit point de s'exprimer en certains termes dont elle pouvoit être blessée : pourquoi ? C'est, lui disoit ce saint Docteur, que j'aime mieux me mettre au hasard de vous parler avec un peu moins de réserve, que de vous cacher des vérités qui concernent votre salut : *Malo ver-* *Hieron.*
cundiâ periclitari, quàm veritate. Peut-être avoit-il raison de s'expliquer de la sorte dans une lettre : mais ici, Chrétiens, dans cette chaire évangélique, je dois sans altérer la vérité user de la sage précaution que demande la dignité de mon ministère. Vous savez ce que la Loi chrétienne vous ordonne & ce qu'elle vous défend ; ou si vous ne le savez pas, tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il vous est d'une extrême importance de vous en instruire, puisqu'il y va de votre salut ; c'est que le mariage est un état de chasteté & de continence, aussi-bien que le célibat, quelque différence qu'il y ait d'ailleurs entre l'un & l'autre ; c'est qu'il y a dans le mariage des lois établies de Dieu, & qu'il n'est pas permis de transgresser ; c'est que tous les désordres qui s'y commettent, bien-loin d'être excusés & en quelque manière justifiés par le Sacrement, tirent de la même une malice

& une difformité toute particuliere ; c'est que vous avez sur cela une conscience qu'il faut écouter & qui vous jugera devant Dieu ; enfin , selon la pensée de Saint Jérôme , c'est que de trois especes de chasteté , savoir celle de la virginité , celle de la viduité & celle du mariage , la chasteté conjugale , quoique la plus imparfaite , est néanmoins la plus difficile : pourquoi ? parce qu'il est bien plus aisé , dit ce Saint Docteur , de s'abstenir entièrement , que de se modérer , & de renoncer absolument à la chair , qui est votre ennemi domestique , que de lui prescrire des bornes & de la réprimer : la virginité , ajoute le même Pere , en se conservant , triomphe presque sans combats ; à peine connoît-elle le danger , parce qu'elle le fuit & qu'elle s'en tient éloignée : on peut dire par proportion le même de l'état de viduité : mais il en va tout autrement à l'égard de la chasteté conjugale ; entre elle & l'impureté il n'y a qu'un pas à faire , mais ce pas conduit au crime & jusqu'à la damnation.

À ce premier danger un autre encore se trouve joint , c'est celui de la société mutuelle. Comprenez-le : car l'effet de cette société doit être une union des cœurs si parfaite , que pour un époux l'on soit disposé à se détacher de tout , à quitter tout , à sacrifier tout , mais avec cette exception si délicate & si rare , que

l'amour conjugal ne l'emporte pas sur l'amour de Dieu ; que l'époux & l'épouse soient tellement attachés l'un à l'autre , qu'en même temps ils soient l'un & l'autre encore plus étroitement attachés à Dieu ; qu'une femme disposée à suivre toutes les inclinations raisonnables d'un mari, ait d'ailleurs la force de lui résister quand il s'agit de suivre ses passions , de participer à ses désordres , de prêter l'oreille à ses discours médifants ou impies , d'entrer dans ses ressentiments , de seconder ses vengeances. Ainsi , que cet époux ait reçu une injure , qu'il ait été offensé & outragé , il vous est permis d'en être touchée , de partager avec lui sa peine , de lui procurer toute la satisfaction convenable : vous le pouvez , & même vous le devez. Mais d'aller au delà , de prendre ses animosités & ses haines , de l'autoriser dans ses emportements & ses violences , de condescendre à tout ce que lui inspire un cœur aigri & animé , ce n'est point agir en femme chrétienne ; ce n'est point là une vraie fidélité , & Jesus-Christ , en instituant le mariage dans son Eglise , n'a point prétendu qu'il servît à se faire un crime propre du crime d'autrui. De même que ce mari ou ambitieux ou intéressé forme d'injustes desseins , & qu'il veuille contre le droit & la bonne foi vous engager dans ses entreprises , c'est là qu'avec une

sainte assurance, il faut tenir ferme & s'opposer à l'iniquité. Mais je lui dois obéir : point d'obéissance qui lui soit due au préjudice de la loi de Dieu : mais il s'éloignera de moi ; sa disgrâce alors vaudra mieux pour vous que son estime : mais la paix en sera troublée ; vous aurez la paix de la conscience, & elle vous suffira : mais il cherchera toutes les occasions de me chagriner ; vous profiterez de vos chagrins pour pratiquer la patience, & Dieu du reste vous consolera : mais le moyen enfin de se soutenir toujours dans cette fermeté inébranlable & de ne se démentir jamais ? cela n'est pas aisé, j'en conviens, mais c'est pour cela même que je vous l'ai proposé comme un des plus grands dangers de votre état.

Et voilà ce que vouloit dire S. Paul ; écrivant aux Corinthiens, lorsqu'il faisoit consister le bonheur des Vierges à n'être point partagées entre Dieu & le monde, à n'être point chargées de l'obligation & du soin de plaire aux hommes, mais seulement à Jesus-Christ, l'époux de leurs ames : *Et mulier innupta & virgo cogitat quæ Domini sunt* : Au lieu, ajoutoit-il, qu'une femme est toujours en peine comment elle se maintiendra tout à la fois & dans la grâce de son mari & dans celle de son Dieu, se trouvant obligée, autant qu'il lui est possible, à contenter l'un & l'autre ; & ne

2. Cor.
c. 7.

sachant néanmoins en mille rencontres comment y réussir, ni par où les accorder; tellement qu'il faut par une triste nécessité qu'elle renonce l'un pour l'autre, qu'elle abandonne l'un pour s'attacher inviolablement à l'autre; & c'est ce qui la trouble, ce qui divise son cœur, ce qui lui remplit l'esprit de pensées, de vues, d'affections toutes contraires, ce qui la tient en de continuelles perplexités, & quelquefois dans les plus cruelles incertitudes: *Quæ autem nupta est, cogitat quæ sunt mundi, quomodo placeat viro;* *Ibid:*
d'autant plus dangereusement exposée, que la présence d'un mari avec qui elle vit, & l'intérêt de le ménager, font plus d'impression sur elle. Si peut-être à certains moments où la résolution est plus forte & la grace plus abondante, elle écoute la conscience & se maintient dans le devoir, qu'il est à craindre que cette conscience toujours combattue par l'occasion ne vienne enfin à se relâcher avec le temps & à céder! n'est-ce pas ainsi qu'une molle complaisance a perdu tant de femmes & tous les jours en perd tant d'autres? Elles étoient de leur fond & par leur penchant douces, patientes, équitables, droites, régulières; mais un homme insatiable & avare, colere & vindicatif, sensuel & voluptueux, les a rendues complices de ses fraudes & de ses aversions, de ses excès & de ses plus honteuses cupidités.

Que dirai-je, ou que ne me reste-t-il point à dire d'un dernier danger que porte avec soi le soin d'une famille & l'éducation des enfants ? Il est certain, & je vous l'ai déjà fait assez entendre, que l'éducation de vos enfants vous engage par devoir & par état à vaquer aux affaires temporelles ; mais il n'est pas moins vrai que cet engagement est un écueil où il est rare de ne point échouer ; & qui ne voit pas l'extrême difficulté qu'il y a de concilier ensemble le soin des biens de la terre & le détachement de ces mêmes biens ? Selon l'Évangile, si vous négligez de pourvoir vos enfants d'une manière conforme à leur condition, vous vous rendez coupables devant Dieu ; & si d'ailleurs, afin de pourvoir vos enfants, vous vous laissez emporter au desir & à l'amour des richesses, il n'y a point de salut pour vous. Dans le mariage, il ne vous est pas permis comme aux autres d'abandonner toutes choses pour suivre Jésus-Christ : ce n'est point là votre perfection ; il faut que vous possédiez, que vous conserviez, & même que vous travailliez raisonnablement à acquérir : mais en possédant, en conservant, en acquérant, il faut préserver votre cœur de toute affection terrestre. Ainsi vous le dit Saint Paul ;

1. Cor. écoutez-le ; Hoc itaque dico, fratres, s. 7. reliquum est, ut & qui habent uxores,

*tanquam non habentes sint ; & qui emunt ,
 tanquam non possidentes ; & qui utuntur
 hoc mundo , tanquam non utantur.* Voilà ,
 mes freres , disoit ce grand Apôtre ,
 ce que j'ai à vous intimer de la part
 de Dieu : savoir que parmi vous ceux
 qui sont engagés dans le mariage , aient
 l'esprit & le cœur aussi libres que s'ils
 étoient pleinement maîtres d'eux - mê-
 mes ; que ceux qui vendent & qui
 achètent , le fassent comme s'ils ne
 possédoient rien ; & que ceux qui ont
 la disposition des biens de ce monde ,
 en usent comme s'ils ne leur apparte-
 noient pas : pourquoi cela ? parce que
 la figure de ce monde passe , poursui-
 voit le Docteur des Gentils : *Præterit* *Ibid,*
anim figura hujus mundi. Et moi , j'ose
 ajouter , en vous appliquant cette mo-
 rale , parce que le soin que vous pou-
 vez & que vous devez avoir des biens de
 ce monde , ne vous dispense en aucune
 sorte de l'obligation d'y renoncer de
 cœur & de volonté. Jesus-Christ en a fait
 une loi générale pour tous les hommes ,
 & cette loi , dit Saint Chrysostome , ne
 pouvant s'entendre d'un renoncement
 réel & effectif , il faut par nécessité l'in-
 terpréter du renoncement de l'esprit ,
Qui non renuntiat omnibus. C'est-à-dire , *Luc*
 Chrétiens , que quand le Sauveur des *c. 14*
 hommes prononçoit cet oracle , il parloit
 pour vous aussi-bien que pour moi : avec
 cette différence néanmoins , qu'en vous

faisant ce commandement, il vous obligeoit à quelque chose de plus difficile que moi : car il vouloit que ce détachement intérieur ne vous ôtât rien de toute la vigilance nécessaire pour la conservation de vos biens & pour l'entretien de vos familles : or de joindre l'un & l'autre ensemble, c'est ce que j'appelle la vertu héroïque de votre état. Et comment en effet, me direz-vous, atteindre à ce point de pauvreté évangélique ? A cela je vous répons ce que répondoit Jesus-Christ lui-même sur un sujet à peu près semblable : la chose est impossible aux hommes, mais elle ne l'est pas à Dieu ; elle est impossible à ceux qui s'ingèrent d'eux-mêmes & sans la grace de la vocation dans le mariage, ou qui l'ayant, cette grace, n'en font pas l'usage qu'ils doivent ; mais à ceux qui y sont fidèles tout devient possible. Abraham vécut dans le même état que vous, il eut une maison à soutenir comme vous, il posséda de plus grands biens que vous, & jamais ces biens périssables n'exciterent le moindre desir dans son cœur, & n'y allumerent le feu de la convoitise.

Quoi qu'il en soit, vous connoissez, mes chers Auditeurs, les obligations du mariage, vous en savez les peines, vous n'en ignorez pas les dangers, & par conséquent vous voyez combien il vous importe d'y être éclairés, conduits,

secours de Dieu ; c'est-à-dire , combien il vous importe de n'y entrer que par le choix de Dieu , & d'y attirer sur vous la grâce de Dieu. Mais si ce n'est pas par cette vocation divine que je l'ai embrassé , n'y a-t-il plus de ressource pour moi , & que ferai-je ? Vous ferez ce que fait le pécheur pénitent : en se convertissant à Dieu , il répare par la grâce de la pénitence ce qu'il a perdu en se dépouillant de la grâce d'innocence ; de même vous réparerez après le mariage le mal que vous avez commis en vous engageant dans le mariage ; & puisque vous n'avez pas eu les premières grâces de cet état , vous aurez recours à Dieu , pour obtenir les secondes : car Dieu a de secondes grâces pour suppléer au défaut des premières ; & c'est dans ces secondes grâces que vous devez mettre votre confiance : cependant parce qu'elles sont plus rares & moins abondantes quand elles n'ont pas été précédées des autres , ce qui vous reste , c'est de veiller avec plus d'attention sur vous-mêmes , de vous appliquer avec plus de zèle à tous les devoirs d'un état où Dieu veut maintenant que vous persévériez , de concevoir un repentir plus vif & plus amer de l'égarement où vous êtes tombés par votre faute , de redoubler sur cela vos vœux , & de crier plus fortement vers le Seigneur : Ah ! mon Dieu , lui direz-vous , comme dit le frère de Jacob

92 SUR L'ÉTAT DU MARIAGE.

à Isaac , après avoir perdu son droit d'aînesse , n'avez-vous pas plus d'une bénédiction , & le trésor de vos graces n'est-il pas infini ? *Num unam tantum benedictionem habes , pater ?* Il est vrai , Seigneur , je me suis écarté de ma route , en m'écartant de celle que vous m'aviez marquée ; car c'étoit là proprement ma route , c'étoit mon chemin : mais m'avez-vous pour cela rejeté , & votre providence manque-t-elle de moyens pour réparer la perte que j'ai faite ? Jetez , mon Dieu , jetez encore un regard favorable sur moi , & ne m'abandonnez pas à moi-même , lorsque je veux désormais m'abandonner pleinement à votre conduite : *Mihi quoque obsecro ut benedicis.* Il vous écoutera , mon cher Auditeur , & par un retour de sa miséricorde , il prendra pour vous de nouvelles vues de prédestination , & vous fera arriver au salut éternel , que je vous souhaite , &c.





S E R M O N

P O U R

LE TROISIEME DIMANCHE

APRÈS L'ÉPIPHANIE.

Sur la Foi.

Et dixit Jesus Centurioni : Vade , & sicur
credidisti fiat tibi.

*Jesus dit au Centurion : Allez , & qu'il vous soit
fait selon que vous avez cru. En S. Matthieu ,
chap. 8.*

N'EST-IL pas surprenant que le Sau-
veur du monde , au lieu d'attribuer
les miracles de sa toute-puissance à sa
toute-puissance même & à la vertu sou-
veraine de Dieu , les ait communément
attribués dans l'Évangile à la foi des
hommes ? Puissant en œuvres & en
paroles , il délivroit les possédés , il gué-
rissoit les malades , ressuscitoit les morts :
mais quoiqu'il pût bien au moins s'en

réserver la gloire , tandis qu'il en laissoit aux autres l'avantage , il la donne encore toute entiere à la foi ; comme si la foi seule eût opéré par lui ce que lui seul il opéroit pour la foi. Allez , dit-il , dans notre Evangile , & qu'il vous soit fait selon votre foi : *Vade , & sicut credidisti fiat tibi.* C'est la réponse qu'il fait à ce Centurion qui lui vient demander la guérison de son serviteur frappé d'une mortelle paralysie , & c'est la réponse qu'il a faite en tant d'autres occasions & sur tant d'autres sujets : par-tout admirant la foi , lui qui ne devoit rien , ce semble , admirer ; par-tout exaltant , la foi , par-tout publiant la force & l'efficace de la foi , par-tout faisant entendre qu'il ne pouvoit rien refuser à la foi : *Vade , & sicut credidisti fiat tibi.* C'est de là même que les hérétiques des derniers siècles ont prétendu tirer cette fausse conséquence , que tout l'ouvrage & toute l'affaire du salut de l'homme roulent uniquement sur la foi : erreur que l'Eglise a frappée d'anathême , & qui va directement à détruire dans le christianisme la pratique & la nécessité des bonnes œuvres. Mais moi , mes chers Auditeurs , sans donner dans une telle extrémité , je tire de mon Evangile un sujet beaucoup plus solide , & qui sert de fondement à toute la morale chrétienne : & m'attachant à ces paroles du fils de Dieu : Qu'il vous soit fait comme vous avez cru ,

Sicut credidisti fiat tibi, je veux vous parler des vrais effets de la foi par rapport au salut. C'est dans Marie que cette vertu a fait éclater tout son pouvoir, puisque c'est par la foi que Marie conçut le Verbe divin. Adressons-nous à elle, & disons-lui : *Ave Maria*.

DE quelque maniere que je prétende ici m'expliquer, Chrétiens, mon dessein n'est pas de chercher des tempéraments, pour concilier l'opinion des hérétiques de notre siècle avec la doctrine de l'Eglise, touchant l'efficace & la vertu de la foi, puisque saint Augustin m'apprend qu'entre l'erreur & la vérité il n'y a point d'autre parti que la confession de l'une & l'abjuration de l'autre. L'opinion, disons mieux, l'erreur des hérétiques de notre siècle, est que la foi seule nous justifie devant Dieu; que nos bonnes œuvres, quelque parfaites qu'elles soient, ne contribuent en rien au salut; que la vie éternelle ne nous est point donnée par titre de récompense, mais par forme de simple héritage; héritage que nous pouvons mériter, & dont nous prenons possession sans y avoir acquis aucun droit. Tel est le langage de l'hérésie; mais voici celui de la foi même. Car il est de la foi; que la foi seule ne suffit pas pour nous sauver; il est de la foi, que nos bonnes œuvres doivent faire une partie de

notre justification ; il est de la foi qu'en vertu de ces bonnes œuvres nous acquérons un droit légitime à la gloire que Dieu nous prépare, & que cette gloire, par un effet merveilleux de la grace de Jesus-Christ, est tout à la fois, comme s'exprime saint Augustin, & le don de Dieu, & le mérite de l'homme.

Cependant, Chrétiens, sans m'engager dans une controverse qui ne convient ni au temps ni à l'assemblée où je parle, j'avance deux propositions non-seulement orthodoxes, mais incontestables, & qui vont partager ce discours : savoir que c'est la foi qui nous sauve, première proposition ; & que souvent aussi c'est la foi qui nous condamne, seconde proposition. Elles semblent l'une & l'autre contradictoires : mais la contradiction apparente qu'elles renferment me donnera lieu de vous développer les plus beaux principes & les plus grandes maximes de la Théologie sur cette importante matière. Le juste sauvé par la foi, & le pécheur condamné par la foi. Le juste sauvé par la foi, parce que c'est sur-tout de la foi que vient notre justification : vous le verrez dans la première partie. Le pécheur condamné par la foi, parce que la foi sans les œuvres devient contre lui un titre de réprobation : je vous le ferai voir dans la seconde partie. Commençons.

C'est

C'EST la foi qui nous sauve : cette I: vérité nous est trop expressément PART: marquée dans l'Écriture pour en pouvoir douter ; mais le point est de savoir comment & en quel sens il est vrai que la foi nous sauve. Sur quoi je dis que la foi nous sauve , en deux manieres , & comme perfection de nos bonnes œuvres , & comme principe de nos bonnes œuvres ; comme perfection de nos bonnes œuvres , parce que c'est surtout de la foi que vient aux bonnes œuvres que nous pratiquons leur efficace & leur prix ; comme principe de nos bonnes œuvres , parce que c'est de la foi que nous vient à nous-mêmes cette sainte ardeur qui nous porte à les pratiquer. La suite vous fera entendre ces deux pensées. Appliquez-vous à l'une & à l'autre.

De quelque sorte que les Théologiens expliquent le mystere de la justification des hommes , il est toujours vrai , comme l'Écriture nous l'enseigne , que c'est de la foi que nos actions tirent leur prix & leur efficace devant Dieu , & par conséquent que la foi est comme la perfection de nos vertus & de toutes nos bonnes œuvres. Je ne puis être sauvé ni prétendre aux récompenses de Dieu , que par le mérite des bonnes œuvres , vérité constante ; mais je dois aussi reconnoître que mes bonnes œuvres ne peuvent avoir de mérite devant Dieu que par la foi ;

Rom.
6. 4.

c'est la foi qui doit leur imprimer ce sceau de la vie éternelle que S. Paul appelle excellemment, *Signaculum justitiæ fidei*. Et de même, dit S. Chrysostome, qu'une piece de monnoie qui n'auroit pas la marque du Prince, quelque précieuse qu'elle fût d'ailleurs, ne seroit censée de nulle valeur & de nul usage dans le commerce : ainsi quoi que je fasse d'honnête, de louable & même de grand & d'héroïque, si je ne le fais dans l'esprit de la foi, & si tout cela ne porte le caractere de la foi, je ne m'en dois rien promettre pour le salut. Voilà, Chrétiens, ce qui de tout temps a passé pour incontestable dans notre religion, & ce que nous devons établir pour regle de toute notre conduite ; voilà ce que l'Apôtre prêchoit aux Juifs avec tant de zele ; voilà ce que S. Augustin prouvoit aux Pélagiens avec tant de force & tant de solidité ; voilà ce que les Peres de l'Eglise remontoient sans cesse aux hérétiques de leur siecle, & voilà ce que les Prédicateurs de l'Évangile doivent encore aujourd'hui & plus que jamais faire comprendre à leurs Auditeurs, que sans la foi, je dis sans une foi pure, sincere, humble, obéissante, tout ce que nous faisons nous est inutile par rapport à l'éternité bienheureuse.

Prenez garde, Chrétiens, & suivez-moi. Les Juifs se confioient dans les œuvres de la loi de Moïse, c'est-à-dire, dans les sacrifices qui leur étoient ordonnés ;

& pourvu qu'ils l'observassent fidèlement & inviolablement cette loi, ils s'affueroient que toutes les promesses faites à Abraham devoient s'accomplir dans eux. Vous vous trompez, mes Freres, leur disoit S. Paul : ce n'est point la pratique de votre loi qui vous sauvera, c'est la foi de Jesus-Christ. Vous avez beau immoler des victimes, vous avez beau vous purifier, vous avez beau faire profession d'un culte exact & religieux ; si toutes ces observances & toutes ces cérémonies ne sont sanctifiées par la foi, vous ne faites rien : c'est par la foi que vous avez été justifiés, & c'est la foi qui doit vous donner accès auprès de Dieu : *Justificati ex fide.* Ainsi leur parloit cet homme apostolique. Les Pélagiens faisoient fond sur leurs bonnes œuvres naturelles, & se persuadoient que Dieu y avoit égard dans la distribution de ses graces, & que la raison pourquoi il appelloit les uns & n'appelloit pas les autres, pourquoi il choisissoit les uns préférablement aux autres, étoit que les uns se dispoisoient avec plus de soin que les autres, par les bonnes œuvres de la nature, à recevoir cette grace de vocation & de choix. Et il faut avouer avec S. Prosper, que cette erreur avoit quelque chose de spécieux : mais c'étoit une erreur, & S. Augustin fut suscité de Dieu pour la combattre & la détruire. Non, mes Freres, reprenoit ce Docteur

Property of

St. Thomas Scholastra

London Ont

incomparable , il n'en va pas de la sorte : ces bonnes œuvres naturelles sur quoi vous vous appuyez , n'ont aucun effet pour le salut ; ce n'est point là ce qui engage Dieu à nous accorder sa grace , & jamais il ne nous en tiendra compte dans l'éternité : c'est à la foi qu'il a attaché tout le mérite de notre vie , & sans la foi rien ne nous peut conduire à lui. Enfin les hérétiques presque de tous les siècles ont tiré avantage de leurs bonnes œuvres ; & par une aveugle présomption , se sont flattés de vivre dans leur secte plus saintement que les Catholiques , d'être plus réformés qu'eux , plus austères qu'eux , plus adonnés aux exercices de la charité & de la pénitence qu'eux ; & à n'en juger que par l'extérieur , peut-être ont-ils eu quelquefois sujet de le prétendre. Mais parce que leur foi n'étoit pas saine , les Pères leur répondoient toujours que c'étoit en vain qu'ils se glorifioient ; que toutes ces œuvres de piété , quoiqu'éclatantes , n'étoient que des œuvres mortes , leurs vertus que des phantômes , & que de fécondes qu'elles eussent été avec la foi , elles devenoient sans la foi des arbres stériles : qu'il n'y avoit que le champ de l'Eglise où l'on pût espérer de cueillir de bons fruits : que quiconque semoit ailleurs que dans ce champ , perdoit & dissipoit (car je ne me sers ici que de leurs expressions) : que c'étoit

dans cette Eglise universelle , & par
 conséquent dépositaire unique de la vraie
 foi , que Dieu , selon le témoignage de
 David , vouloit être loué : *Apud te laus* Ps. 21.
mea in Ecclesiâ magnâ : que hors de là
 il n'y avoit ni louanges ni prieres qu'il
 écoutât , & que quand un homme
 dont la foi se trouvoit corrompue , osoit
 paroître devant les autels pour s'acquitter
 d'un devoir de religion , c'étoit à lui
 particulièrement qu'il adressoit ces ter-
 ribles paroles : *Quare tu enarras justitias* Ps. 48.
meas , & assumis testamentum meum per
os tuum ? Pourquoi t'ingères-tu à sanc-
 tifier mon nom ? & pourquoi n'ayant pas
 la foi de mes serviteurs , entreprends-
 tu de me rendre des services que je ne
 puis agréer ? Que les bonnes œuvres
 séparées de la foi , bien-loin d'être
 aux sectateurs de l'hérésie un fonds de
 mérite , seroient plutôt devant Dieu un
 sujet de confusion , puisque Dieu non-
 seulement ne leur fauroit nul gré d'avoir
 fait le bien qu'ils faisoient en ne croyant
 pas ce qu'ils devoient croire , mais qu'il
 les jugeroit même avec plus de rigueur ,
 pour n'avoir pas cru ce qu'ils devoient
 croire en faisant le bien qu'ils faisoient :
Ac per hoc , solo Dei meoque judicio , ces Aug.
 paroles sont remarquables , *non solum*
minùs laudandi sunt , quia se continent
cùm non credant ; sed etiam multò magis
vituperandi , quia non credunt , cùm se
contineant. En un mot , que dans le Chris-

tianisme ce n'étoit point absolument par la substance des œuvres , mais par la qualité de la foi que Dieu faisoit le discer-

Ibidem. nement des justes : *Deus quippe noster & sapiens judex justos ab injustis , non operum , sed ipsius fidei lege discernit.*

Tout cela est de saint Augustin ; d'où il concluoit qu'un Chrétien , qui dans sa condition pratiqueroit tout ce qu'il y a de plus saint & de plus parfait , mais qui n'auroit pas l'intégrité de la foi , avec toute sa perfection & sa prétendue sainteté , seroit éternellement l'objet de

Ibidem. la réprobation divine. *Per quam discretionem fit , ut homo injuriarum patientissimus , eleemosynarum largissimus , si non rectam fidem in Deum habet , cum suis istis laudabilibus moribus , ex hac vitâ damnandus abscedat.*

Tel étoit , mes chers Auditeurs , le langage de ces grands hommes que Dieu nous a donnés pour maîtres , & voilà la source de l'affreux désordre où sont tombés tant d'esprits superbes & séduits par le démon de l'infidélité. Ah ! Chrétiens , qui le pourroit comprendre & s'en former une juste idée ? qui pourroit dire combien , par exemple , l'hérésie seule de Calvin a détruit de mérites , a ruiné de bonnes œuvres , a corrompu de vertus , a fait périr devant Dieu de fruits admirables que la grace devoit produire , & que la vraie foi auroit vivifiés ? Car enfin , reconnoissons-le ici , quand ce ne seroit

que pour adorer la profondeur impénétrable des jugements de Dieu ; avouons-le de bonne foi , & par le témoignage que nous rendrons à une vérité qui ne nous intéresse en rien , convainquons-nous sensiblement & efficacement d'une autre où il s'agit du tout pour nous. Dans ces sectes malheureuses que l'hérésie & le schisme suscitoient , il y a eu du bien au moins apparent : au milieu de cette ivraie, l'ennemi même qui l'avoit semée affectoit de faire paroître de bon grain ; on y voyoit des hommes modestes , charitables , abstinents : mais notre religion nous oblige à croire que parce qu'ils ne portoient pas sur le front ce signe du Dieu vivant , c'est-à-dire , le signe de la foi , quelques merveilles qu'ils fissent , Dieu leur disoit toujours : Je ne vous connois point. Ils prioient , mais leurs prières étoient réprouvées ; ils jeûnoient , mais Dieu méprisoit leurs jeûnes : & s'ils eussent pensé à s'en plaindre & à lui en demander raison , s'ils eussent dit , comme les Juifs : *Quare jejunavimus , & non aspexisti ; humiliavimus animas nostras , & nescisti ?* Hé ! Seigneur , pourquoi avons-nous jeûné , sans que vous ayiez jeté les yeux sur nous ; & pourquoi nous sommes-nous humiliés en votre présence , sans que vous l'ayiez su , ou que vous ayiez paru le savoir ? Dieu toujours juste & toujours sûr de la justice de son procédé , leur eût fait cette réponse , pleine

Isai.
c. 58.

de raison & d'indignation tout ensemble : *Ecce in die jejunii vestri invenitur voluntas vestra* : C'est que malgré vos abstinences & vos jeûnes, j'ai découvert votre orgueil, votre opiniâtreté, votre rébellion, une volonté & une disposition de cœur toute opposée à cette obéissance de l'esprit qu'exigeoit la foi de mon Eglise :

Ibidem. *Ecce in die jejunii vestri invenitur voluntas vestra* : réponse qui les auroit confondus.

Et en effet, quand au moment de la mort où ils devoient être jugés de Dieu, ils venoient à lui produire leurs bonnes œuvres, mais leurs bonnes œuvres faites dans l'hérésie, Dieu, tout porté qu'il est à récompenser, se voyoit comme forcé de les rejeter & de leur prononcer par la bouche d'un autre Prophete, ce

Agg. c. 1. triste & redoutable arrêt : *Seminastis multum & intulistis parum* ; il est vrai, vous avez beaucoup semé, mais le comble de votre misere est que vous n'avez

Ibid. rien à recueillir : *Respexistis ad amplius, & ecce factum est minus* ; vous avez cru gagner bien plus que vos freres qui suivoient avec simplicité la route commune de la foi, mais en poursuivant un gain chimérique, vous avez perdu le gain réel

Ibid. & solide que vous pouviez faire : *Intulistis in domum, & exsufflavi illud* ; vous avez fait un amas & un trésor, mais c'étoit un amas de poussiere que le vent a emporté & dissipé. Et pourquoi tout cela, ajoute le Seigneur ? *Quam ob causam,*

dixit Dominus exercituum ? Ecoutez-en, Ibidem.
 Chrétiens, la raison : *Quia domus mea Ibidem*
deserta est, & vos festinastis unusquisque
in domum suam : C'est que vous avez
 abandonné ma maison qui est l'Eglise, &
 que vous vous êtes retirés chacun dans
 vos maisons particulieres ; c'est que vous
 vous êtes fait des églises à votre mode,
 que vous vous êtes laissés aller à des
 nouveautés, que vous avez écouté des
 maîtres & des Docteurs que je n'auto-
 risois pas, & que par une infidélité
 bizarre & capricieuse vous avez préféré
 leurs sentiments & leur conduite à la
 regle universelle que j'avois établie.
 Voilà, disoit Dieu par son Prophete,
 voilà le ver qui a gâté toutes vos œuvres.

Or, Chrétiens, ce que Dieu disoit
 alors, nous pouvons bien encore le dire
 maintenant & nous l'appliquer à nous-
 mêmes. Car quoiqu'il n'y ait point d'héré-
 tiques déclarés, parmi les Catholiques
 mêmes, ou plutôt parmi ceux qui en
 portent le nom, vous savez combien il
 y en a dont la foi nous doit être au moins
 très-suspecte, parce que ce n'est pas une
 foi pure & entiere. Ils n'ont pas, ce
 semble quitté l'Eglise : mais on peut
 être extérieurement dans l'Eglise, &
 n'avoir pas la foi de l'Eglise : on peut
 être dans la communion du corps de
 l'Eglise, & n'être pas dans la commu-
 nion de son esprit. Ce sont des gens qui

vivent bien ; vous le dites , & la charité m'engage à le croire , malgré bien des exemples qui pourroient me rendre cette bonne vie équivoque & assez douteuse. Mais enfin qu'ils soient des anges , si vous le voulez , par leurs mœurs , qu'ils soient des martyrs ; si cependant ils n'ont pas la pureté de la foi , l'humilité de la foi , la sincérité de la foi , la plénitude de la foi , je répondrai avec S. Paul , que dans leur vie prétendue angélique , il leur est

Hebr. c. 11. impossibile est placere Deo. Et j'ajouterai avec S. Cyprien , que ce n'est point leur sang que Dieu demande , mais leur foi :

Cyprian. Non quærit in vobis sanguinem , sed fidem.

Si nous sommes bien persuadés , mes chers Auditeurs , de cette importante vérité , quelle estime ferons-nous du don précieux de la foi ? Avec quel soin la conserverons-nous ? Nous ne craignons pas seulement de la perdre , mais de lui donner la moindre atteinte , & pour user de l'expression de saint Ambroise , d'en altérer , en quelque sorte que ce soit , la virginité. Car ce Pere considéroit la foi comme une vierge que la plus légère tache flétrit ; & c'étoit ainsi qu'il s'exprimoit , en parlant de S. Paul & des premiers Chrétiens dont ce grand Apôtre

Ambr. avoit la conduite : Timebat ne virginitatem fidei amitterent : Il craignoit que les Fideles ne perdissent la virginité de

leur foi. Dans toutes les contestations qui peuvent naître, au lieu de tant raisonner & de tant examiner, au lieu de suivre ou nos préjugés ou nos intérêts, nous ne prendrons point d'autre parti que celui d'une obéissance filiale & d'un attachement parfait à l'Eglise, c'est-à-dire, celui qui arrête toutes les disputes & toutes les divisions, celui que les Peres nous ont toujours & par-dessus tout recommandé, celui qui nous préservera de toutes les illusions & de tous les égarements, celui que Dieu bénit, où il est obligé lui-même de nous conduire, & où il feroit plutôt des miracles que de nous laisser dans l'erreur. Nous ferons souvent à Dieu la même priere que faisoient les Apôtres à Jesus-Christ : *Adauge nobis fidem* : Seigneur, augmentez ma foi, purifiez ma foi, affermissez ma foi; car je fais, mon Dieu, que c'est la foi qui nous sauve, non-seulement parce que c'est elle qui donne le prix à toutes les bonnes œuvres que nous pratiquons, & qu'elle en est comme la perfection, mais encore parce que c'est elle qui nous engage à les pratiquer, & qu'elle en est le principe. Voici, Chrétiens, ma pensée; tâchez de la comprendre.

Luc.
c. 17.

En effet, ce sont deux choses différentes que d'agir & de bien agir; ainsi, que la foi soit une condition nécessaire pour perfectionner nos œuvres toutes les

fois que nous agissons, il ne s'enfuit pas précisément de là qu'elle ait une vertu spéciale pour nous porter à agir. Je ne puis faire des œuvres de salut sans la foi, c'est la première proposition que je viens d'établir ; mais cette proposition n'est pas la même que celle-ci. Dès que j'ai la foi, je me sens animé, excité à faire toutes les œuvres du salut ; & rien n'est plus propre à nous inspirer là-dessus cette activité & ce zèle que nous admirons dans les Saints, & en quoi consiste la ferveur chrétienne : or c'est encore de cette autre manière que la foi nous sauve.

Car imaginez-vous, mes Freres (c'est la comparaison de S. Bernard, & cette comparaison est très-naturelle), imaginez-vous la foi dans un juste, comme le premier mobile dans l'univers. Ce ciel que nous appellons premier mobile, quoiqu'infimement au-dessous de tous les autres cieux, ne laisse pas de leur imprimer son mouvement & son action, & qu'au même temps qu'il roule sur nos têtes, tous les autres cieux roulent comme lui & avec lui. Si ce premier mobile s'arrêtoit, tout ce qu'il y a de globes célestes s'arrêteroient ; mais parce que son mouvement est continuel, celui des globes inférieurs n'est jamais interrompu. Il en est de même de la foi. La foi dans une ame chrétienne & dans toutes les opérations de la grace, est le

premier mobile ; c'est une vertu supérieure à toutes les autres , en sorte que toutes les autres lui sont subordonnées , & n'agissent par rapport au salut qu'autant qu'elles sont mûes par celle-ci : tout ce que je fais pour Dieu , je ne le fais qu'en conséquence de ce que j'ai la foi & qu'à proportion de ce que j'ai de foi. Si j'ai beaucoup de foi , je suis dès-lors déterminé à faire beaucoup pour Dieu ; si j'ai peu de foi , je demeure dans la langueur , & je fais peu pour Dieu ; si je n'ai point du tout de foi , il est infaillible que je ne ferai du tout rien pour Dieu.

Notre seule expérience nous rend cette théologie sensible ; mais Saint Paul enchérit encore , & va plus avant ; car non-seulement il veut que la foi soit la cause mouvante qui fasse agir en nous toutes les vertus , mais il veut que ce soit elle-même qui produise en nous les actes de toutes les vertus , & que toutes les vertus surnaturelles & divines ne soient proprement que les instruments de la foi. Vérité que le grand Apôtre faisoit entendre aux Galates en des termes si décisifs , quand il leur disoit que la foi opere par la charité : *Fides quæ per* Galat.
charitatem operatur. Pesez bien ces paro- 5.
les , Chrétiens : il ne dit pas que c'est la charité qui opere par la foi , mais il dit que c'est la foi qui opere par la charité , qui aime par la charité , qui pardonne par la charité , qui assiste par la charité ,

comme si la charité n'avoit point de fonction qui lui fût propre , & que tout ce qu'elle fait ou qu'elle entreprend , fût l'ouvrage de la foi. Or si c'est la foi qui opere quand nous aimons Dieu & le prochain , (deux devoirs essentiels où toute la loi est renfermée) qui doute que ce ne soit la foi qui nous sauve & qui nous justifie ?

De là même que le même Saint Paul , par une suite de raisonnemens qui mérite toutes nos réflexions , ne faisoit point difficulté d'attribuer uniquement à la foi les effets les plus merveilleux & les plus héroïques de toutes les autres vertus ; ne reconnoissant même , pour ainsi dire , dans le Christianisme qu'une seule vertu qui est la foi , & confondant avec la foi toutes les vertus chrétiennes , comme il paroît que Saint Augustin les comprenoit toutes dans la charité. Mais la Théologie de Saint Paul est ici bien plus expresse que celle de Saint Augustin ; car écoutez comment il parle dans son excellente épître aux Hébreux. Pour exciter notre zele , il nous propose l'exemple des Patriarches de l'ancien Testament ; & rapportant à un seul point leur éloge , il nous dit que tout ce qu'ils ont fait de grand , ils l'ont fait par la foi : que c'est par la foi qu'Abel présenta à Dieu plus d'hosties que Caïn :

Hebr. Fidè plurimam hostiam Abel quàm Caïn ,
c. 11. obtulit Deo. Que c'est par la foi que

Abraham se résolut à immoler lui-même son fils : *Fide obtulit Abraham Isaac*, *Ibid.* *cùm tentaretur* : que c'est par la foi que Moÿse quitta l'Égypte, & renonça au trône de Pharaon : *Fide Moÿses reliquit* *Ibid.* *Ægyptum* ; ainsi des autres. Mais quoi, reprend Saint Chrysostome, ne fut-ce pas l'ardente charité de Moÿse pour le peuple Juif, qui lui fit abandonner l'Égypte ? ne fut-ce pas la piété d'Abel & sa religion qui le rendit si libéral envers Dieu, & qui lui fit offrir tant de victimes ? ne fut-ce pas l'obéissance d'Abraham qui le soumit à Dieu, & qui lui fit former la généreuse résolution de sacrifier son unique & son bien-aimé ? Ah ! répond ce saint Docteur, tout cela se faisoit par la foi. Il est vrai qu'Abraham obéit à Dieu, & que ce fut une obéissance plus qu'humaine ; mais c'étoit la foi qui obéissoit en lui, c'étoit la foi qui étouffoit dans son cœur tous les sentiments de la nature, c'étoit la foi qui le rendoit saintement cruel contre son propre sang : comment cela ? parce qu'il est certain qu'Abraham ne consentit à la mort d'Isaac, & ne se disposa à exécuter l'ordre du Ciel qu'en vertu de ce qu'il crut, selon le langage de l'Écriture, contre toute créance, & qu'il espéra contre l'espérance même : *Contra spem in spem credidit*. C'est pour- *Rom.* *quoi l'Écriture ajoute : Credidit, & repu-* *c. 4.* *tatum est illi ad justitiam ? Abraham crut, Ibid.*

& il fut justifié devant Dieu. Elle ne dit pas , il crut & de là il obéit, il sortit de sa maison , il alla sur la montagne , il dépouilla Isaac , il leva le bras & il fut ensuite justifié : mais elle dit simplement , il crut & il fut justifié , imitant en quelque maniere les Philosophes , qui sans s'arrêter à de longs raisonnemens , joignent la dernière conséquence avec le premier principe. *Credidit & reputatum est illi ad justitiam* ; il crut & il fut justifié , parce qu'en effet tout le reste qui contribua à la justification d'Abraham , se trouve contenu dans ce seul mot , *Credidit* , comme dans sa source & dans sa cause.

C'est pour cela même aussi que le Concile de Trente voulant nous donner une idée exacte de la foi , s'est servi de trois paroles bien remarquables , lorsqu'il nous déclare que la loi est le commencement , le fondement & la racine de notre justification , *Fides est initium , fundamentum & radix totius justificationis nostræ*. Prenez garde à ces trois différentes expressions , qui sont tellement liées ensemble & ont un tel rapport , que l'une néanmoins signifie toujours plus que l'autre , puisque le fondement dit plus que le commencement , & la racine plus encore que le fondement ; car le commencement est ce qui tient le premier rang dans l'ordre des choses : mais outre que le fondement est la première partie par où commence l'édifice , c'est

ce qui soutient & qui porte toute la masse de l'édifice ; or porter , soutenir est plus que commencer. De même , outre que la racine est la première partie de l'arbre , outre qu'elle soutient tout le poids de l'arbre , c'est elle qui produit toutes les branches , toutes les fleurs , tous les fruits de l'arbre : or produire est plus que soutenir ; & voilà les trois caractères de la foi. Elle est la première de toutes nos vertus : ce n'est pas assez , elle sert d'appui & de base à toutes nos vertus ; cela ne suffit point encore , elle produit dans nous-mêmes toutes nos vertus ; c'est-à-dire , Chrétiens , que si je suis juste , non-seulement je commence par la foi , non-seulement je me soutiens par la foi , mais je n'agis & je ne vis que par la foi , suivant cet oracle de l'Écriture : *Justus autem meus ex fide* Hebr. c. 10. *vivit* , mon juste vit de la foi. Ah ! la belle qualité , mes chers Auditeurs , que d'être le juste de Dieu ! combien en voit-on aujourd'hui qu'on peut appeler les justes des hommes , tandis qu'ils sont devant Dieu des criminels & des pécheurs ? Mais mon juste , dit le Seigneur , n'a point d'autre vie en qualité de juste , que la vie de la foi , c'est à cela que je le reconnois : *Justus autem meus ex fide vivit*.

Et en effet , quand je vis en juste ; toute ma vie est nécessairement une vie de foi ; je ne délibère , je n'agis , je ne

crains, je n'espere, je ne recherche & je ne fais que par le mouvement de la foi : c'est la foi qui me fait aimer mes ennemis, car sans la foi je les haïrois ; c'est la foi qui me fait haïr les plaisirs du monde, car sans la foi je les aimerois ; c'est la foi qui me fait oublier une injure, car sans la foi je me vengerois ; c'est la foi qui me fait bénir Dieu dans les souffrances, qui me fait estimer la pauvreté, qui me fait choisir une vie austere, car sans la foi j'en aurois horreur. La foi donc est le principe de tout bien, & c'est elle qui me vivifie, elle qui me sauve. *Justus autem meus ex fide vivit.*

Mais si cela est, pourquoi dans le Christianisme même & jusques dans le centre de la foi, de cette foi si répandue sur la terre, y a-t-il néanmoins aujourd'hui tant de Chrétiens qui se damnent, & si peu qui parviennent au salut ? Voilà, mes Freres, & il en faut convenir, voilà une de ces grandes difficultés qui ont fait l'étonnement des Peres de l'Eglise, & sur quoi il semble que Saint Augustin lui-même ait hésité avec toutes les lumieres de son esprit. Difficulté que je pourrois éluder d'abord, en contestant le principe, savoir que la foi soit aussi répandue dans le monde qu'il nous plaît de le supposer : Non, non, dirois-je, cela ne m'est point évident ; & pour l'honneur de la foi même, j'aime mieux douter qu'elle soit maintenant si commune ;

que de reconnoître qu'étant si commune, elle produise si peu de fruits. Démentrons-nous, ajouterois-je : la prédication de l'Évangile est répandue dans tout le monde ; mais plutôt au Ciel qu'il en fût de même de la foi. Car il y a bien de la différence entre la prédication de l'Évangile & la foi : l'une est une grace extérieure & indépendante de nous, mais l'autre est une vertu infuse que nous devons conserver & cultiver dans nous. Cette prédication de l'Évangile, cette grace extérieure, par une disposition favorable de la Providence, est très-commune, mais je n'ai que trop lieu de craindre que la foi ne soit très-rare. Jesus-Christ demandoit à ses Disciples, si lorsqu'il viendrait, il trouveroit encore de la foi sur la terre, ne croyant pas, dit Saint Chrysostome, qu'il y en dût avoir alors, ou prévoyant qu'il y en auroit peu : *Verumtamen filius hominis veniens, putas, inveniet fidem in terrâ ?* Or n'est-ce pas dans notre siècle que cette parole du Sauveur du monde commence plus que jamais à se vérifier ? Quand même le fils de Dieu n'auroit point parlé de la sorte, la vie des Chrétiens ne seroit-elle pas plus que suffisante pour me faire douter de leur foi ; & du peu de connoissance que j'ai du monde, n'aurois-je pas droit de conclure, ou au moins de soupçonner, qu'un levain d'infidélité, mais d'une infidélité

Luc.
c. 18.

secrète & déguisée, y cause une corruption si générale ? Car enfin, pourrais-je avec Saint Bernard, il est difficile que la plupart des hommes agissent tout autrement qu'ils ne croient, & qu'il y ait dans leur conduite une contradiction aussi monstrueuse que celle de vivre comme ils vivent & d'avoir la foi. A peine cela se comprend-il, & dans ce prétendu système il y a je ne sais quoi de si violent, qu'il est comme impossible qu'on le puisse long-temps soutenir. Quand donc je vois un Chrétien aussi emporté, aussi sensuel, aussi ambitieux qu'un païen & même au-delà d'un païen ; au lieu de dire, comme on dit communément, cet homme dément sa foi, je dirois presque, cet homme n'a plus absolument de foi, parce que s'il en avoit, je ne conçois pas qu'il pût la démentir si universellement & si constamment, & que croyant d'une façon, il agit toujours de l'autre. Quand je vois une femme du monde tranquille dans ses désordres, libertine dans ses conversations, scandaleuse dans ses commerces & dans ses intrigues ; au lieu de dire, selon le langage ordinaire, cette femme a une foi foible & languissante, une foi stérile & infructueuse, je demanderois & je dirois, cette femme a-t-elle encore une étincelle de foi ? parce que je suis persuadé qu'il n'en faudroit pas davantage pour lui donner horreur

de son état, & pour l'en faire sortir.

Ainsi raisonnerois-je, & ce seroit pour l'intérêt même & pour l'honneur de la foi. Car il lui seroit en quelque sorte plus honorable que le commun des hommes fût réputé pour impie & pour être sans foi, que de passer pour en avoir une qui ne résiste à rien, qui ne surmonte rien, qui n'opere rien; que dis-je, qui laisse tomber dans les plus honteux dérèglements & dans les dernières abominations. Et il ne faudroit point me répondre que ces pécheurs mêmes qui d'une part se livrent à leurs passions les plus dérégées, protestent hautement d'ailleurs qu'ils ont la foi: je fais, repliquerois-je, qu'ils le protestent; mais la question est de savoir si l'on doit s'en tenir à ces protestations, & s'il n'est pas plus juste de les réduire à la preuve que demandoit l'Apôtre Saint Jacques: *Ostende mihi fidem tuam sine operibus.* Chrétiens, qui peut-être vous glorifiez de ce que vous n'êtes pas, voulez-vous me faire connoître votre foi? justifiez-la, par où? par vos œuvres: car tandis que vous détruisez dans la pratique ce que vous professez de bouche, tandis que je ne verrai point d'œuvres, je me défierai toujours de vos paroles. Et n'est-ce pas là, mes chers Auditeurs, que nous réduit l'iniquité du siècle? à ne pouvoir plus s'assurer de la foi des Chrétiens, à ne pouvoir plus dire

Jacobs
c. 2.

s'ils en ont, ou s'ils n'en ont pas, & à ne savoir plus ce qu'ils font? N'est-ce pas là l'état déplorable de ce qui s'appelle parmi nous le monde? Entrez dans les cours des Princes, descendez dans les cabanes des pauvres; assistez, s'il se peut, aux conseils secrets des politiques de la terre; parcourez les cercles & les assemblées; arrêtez-vous dans les temples & dans les lieux saints, par-tout vous demanderez s'il y a de la foi, parce que par-tout vous ne trouverez que scandale & débordement de mœurs: *Putas, inveniet fidem in terrâ?*

Mais n'insistons pas sur ce point davantage: peut-être le libertinage pourroit-il s'en prévaloir, & y trouveroit-il un prétexte pour s'autoriser. Car un des prétextes du libertinage, est de prétendre que l'on ne croit point, & que l'on n'a point de foi, & cela, pour avoir droit d'imputer les désordres de sa vie au défaut de persuasion qui paroît une excuse honnête, au lieu de les imputer à la corruption du cœur. Reconnoissons donc que de ce grand nombre de Chrétiens qui se perdent dans le monde, il y en a en effet plusieurs qui ont encore la foi: accordons-leur tout ce que nous pouvons leur accorder, savoir, que leur foi subsiste; donnons-leur cette consolation, qu'ils la puissent conserver parmi les excès d'une vie criminelle. L'Eglise ne leur dispute pas cet avantage,

elle a même voulu leur en maintenir la possession par une décision expresse, en déclarant dans le Concile de Trente qu'une vie impure & corrompue ne va pas toujours jusqu'à la destruction de la foi. Avouons-le avec elle : on peut être chrétien, & mauvais chrétien ; on peut avoir la foi, & agir contre la foi ; mais alors la foi nous sauve-t-elle ? bien loin de nous sauver, je dis que par un effet tout contraire elle nous condamne, & c'est la seconde Partie.

IL ne faut pas s'étonner, Chrétiens, II. que ce soit la même foi qui nous sauve **PART.** & qui nous condamne devant Dieu ; elle ne fait en cela que ce que fait Jésus-Christ même, lequel étant l'auteur de notre salut, devient tous les jours par l'abus que nous faisons de ses mérites & de sa grace, l'auteur de notre perte éternelle & de notre réprobation. Ainsi la foi qui ne nous a été donnée que pour nous justifier, ne laisse pas de servir à nous condamner, selon les différentes manières dont nous nous comportons à son égard, & les divers traitements qu'elle reçoit de nous. Mais encore pourquoi nous condamne-t-elle ? comment nous condamne-t-elle ? Deux choses qui me restent à éclaircir, & qui demandent une attention toute nouvelle.

Je dis que la foi nous condamne lorsque nous ne vivons pas selon ses

maximes , parce que vivant alors dans le désordre , nous la retenons captive dans l'injustice , suivant l'expression de Saint Paul ; que nous lui enlevons le plus beau fruit de sa fécondité , qui sont les bonnes œuvres , comme parlent Saint Hilaire & Saint-Ambroise , & que dans le sentiment de l'Apôtre Saint Jacques , nous la faisons enfin mourir elle-même au milieu de nous. Or ne font-ce pas là autant d'outrages que nous lui faisons , & qu'elle doit venger , pour ainsi dire , en nous condamnant ? Prenez garde : nous la retenons captive dans l'injustice ; ce sont les propres paroles du Maître des nations : *Qui veritatem Dei in injustitiâ detinent* ; ils tiennent , dit-il , comme dans les fers la vérité de Dieu. Or la vérité de Dieu n'est en nous que par la foi ; & tandis que nous menons une vie corrompue , il est évident que nous faisons violence à cette foi , que nous la tenons dans la sujétion & dans l'esclavage ; comment cela ? parce que nous ne lui donnons pas la liberté d'agir en nous comme elle voudroit & comme elle devroit. Dans la naissance du Christianisme , remarque Saint Bernard , lorsqu'il y avoit des persécutions , la foi étoit libre , pendant que les fidèles étoient captifs. Maintenant que les persécutions ont cessé , les fidèles jouissent d'une liberté dont ils abusent , & la foi est comme enchaînée. Quel sujet pour nous de

confusion

confusion & de condamnation ? Jusques dans les prisons & dans les cachots les martyrs publioient la foi qu'ils avoient dans le cœur, & malgré les tyrans ils confessoient hautement Jesus-Christ. Il est bien étrange, lorsque l'Eglise est dans une profonde paix, que la foi des Chrétiens n'ait plus la même liberté, & que cette liberté lui soit ôtée par des Chrétiens même, qui deviennent ses propres persécuteurs ; & qui lui sont plus cruels que les infideles, puisqu'ils la mettent dans une captivité où les infideles n'ont pu la réduire : *Qui veritatem Dei in injustitiâ detinent.* Remarquez cette parole, *in injustitiâ* : car saint Paul ne dit pas seulement que nous tenons notre foi captive, mais que nous la tenons captive dans l'injustice, qui est pour elle la plus honteuse & la plus odieuse servitude. En effet, cette foi est toute sainte, & nous la faisons demeurer dans des ames toutes criminelles ; elle est toute pure & toute chaste, & nous la faisons habiter dans des ames voluptueuses & toutes sensuelles : *Qui veritatem Dei in injustitiâ detinent.* Que fait donc la foi ? Ah ! mes chers Auditeurs, permettez - moi d'user de cette figure, notre foi ainsi traitée par nous-mêmes, ainsi déshonorée & profanée, s'élève contre nous ; elle demande à Dieu justice, elle crie à son tribunal, & ne doutons point que Dieu ne l'écoute,

& qu'à notre ruine il ne prenne ses intérêts.

D'autant plus coupables envers elle & plus condamnables, que par les dérèglements de notre vie nous lui faisons perdre ses plus beaux fruits & sa plus heureuse fécondité. Car, comme nous l'avons déjà vu, la foi est la source de toutes les vertus, & une source féconde qui produit sans cesse de nouveaux fruits de grace, ou qui les peut produire. En voulez-vous la preuve sensible ? Sans parler de ces saints Patriarches de l'ancienne loi & de leurs œuvres merveilleuses que l'Apôtre nous a si bien marquées dans son épître aux Hébreux, rappelez en votre esprit tout ce qu'ont fait dans la loi nouvelle tant de martyrs de l'un & de l'autre sexe, tant de solitaires & de pénitents, tout ce que font encore tant de religieux dans le cloître, & tant d'ames vertueuses jusqu'au milieu du monde : remettez-vous le souvenir de tout ce que vous avez entendu dire de leurs longues oraisons, de leurs sanglantes macérations, de leurs veilles & de leurs travaux, de leurs abstinences & de leurs jeûnes, de la ferveur de leur zèle & de la constance infatigable avec laquelle ils ont pratiqué jusqu'au dernier soupir de leur vie toute la perfection de l'Évangile. Voilà les fruits de la foi : voilà ce que la foi peut opérer en nous-mêmes & par nous-mêmes.

Car si l'ardeur des fideles s'est ralentie ; la vertu de la foi ne s'est point altérée ; elle a toujours les mêmes vérités à nous proposer , & dans ces mêmes vérités les mêmes motifs pour nous exciter. Mais nous , Chrétiens , vivant selon l'esprit du siecle & selon la chair , nous étouffons ces fruits dès leur naissance ; nous avons la foi , mais toute agissante qu'elle est , elle ne nous rend pas plus vigilants , pas plus exacts dans l'observance de nos devoirs , pas plus adonnés aux œuvres de la piété ; c'est une foi oisive & stérile , parce que nous en arrêtons toute l'action.

Nous allons même plus loin , nous la faisons mourir , selon la pensée & l'expression de l'Apôtre saint Jacques ; car ce qui vivifie la foi , ce qui en est comme l'esprit , ce sont les bonnes œuvres. De même donc que le corps est mort , dès-là qu'il est séparé de l'ame qui lui donnoit la vie ; ainsi la foi doit être censée morte , dès-là qu'elle n'est plus accompagnée des œuvres qui l'animoient :

Sicut enim corpus sine spiritu mortuum Jac. c. 2. est : ita & fides sine operibus mortua v. 26.

Et à prendre la chose dans un sens plus réel encore & sans figure , on peut dire que rien ne conduit plus directement ni plus promptement à l'infidélité & au libertinage de créance , que le libertinage des mœurs : or après avoir été homicide de votre foi , que devez-

vous attendre autre chose qu'un jugement sévère & rigoureux ! Oui, mon cher Auditeur, pensez bien à ces deux paroles, homicides de votre foi : voilà le grand crime dont on vous demandera compte un jour, & dont il faudra porter la peine ; c'est alors que cette foi morte dans votre cœur, ou par l'inutilité, ou même par le désordre de votre vie, commencera tout-à-coup à revivre, qu'elle ressuscitera, qu'elle se produira devant Dieu pour votre conviction & pour votre condamnation.

Je dis pour votre conviction ; car voulez - vous savoir, non pas précisément pourquoi, mais comment elle vous condamnera ? il est aisé de vous le faire comprendre ; ce sera en vous convainquant de trois choses ; savoir, que vous pouviez vivre en chrétien, que vous deviez vivre en chrétien, & que vous n'avez vécu rien moins qu'en chrétien. Trois convictions qui vous fermeront la bouche, & qui malgré vous, vous feront souscrire vous-même à l'arrêt de votre éternelle réprobation. Elle vous convaincra que vous pouviez vivre en chrétien, parce que rien ne vous manquoit pour cela, ni lumières ni secours : ni lumières, puisqu'elle vous servoit elle-même de maître, puisqu'elle vous avoit révélé toutes ses vérités pour vous éclairer, puisqu'elle vous les faisoit entendre sans cesse au fond

de votre cœur , tantôt pour vous exciter par l'espérance , tantôt pour vous retenir par la crainte , tantôt pour vous engager par un saint amour , tantôt pour vous attirer par un solide intérêt , toujours pour vous instruire & pour vous toucher : ni secours , puisque dans le Christianisme vous aviez toutes les sources de la grace ; tant de sacrements pour vous purifier , pour vous fortifier , pour vous réconcilier , pour vous nourrir & vous faire croître ; tant de ministres du Seigneur dépositaires de la loi de Dieu pour vous l'enseigner , dispensateurs des trésors de Dieu pour vous les distribuer , remplis de l'esprit de Dieu pour vous le communiquer , revêtus de toute la puissance de Dieu pour vous sanctifier ; tant de bons conseils , d'exhortations pathétiques & véhémentes , de salutaires exemples ; enfin tant de moyens dont le détail seroit infini , & dont l'usage vous auroit inmanquablement sauvé. Or d'avoir connu & d'avoir pu , voilà pourquoi le mauvais serviteur sera jugé avec plus de sévérité , sera plus rigoureusement condamné , sera plus grièvement puni.

Encore plus digne des châtimens de Dieu , parce que la foi vous convaincra non-seulement que vous pouviez vivre en chrétien , mais que vous le deviez : car votre parole y étoit engagée , vous l'aviez ainsi promis à la face des autels , & sur les sacrés fonts de baptême ;

vous aviez solennellement renoncé au démon & à toutes ses œuvres, renoncé au monde & à toutes ses pompes, renoncé à la chair & à tous ses desirs sensuels ; on l'avoit dit pour vous, & dès que vous vous trouvâtes en état de le ratifier, vous l'aviez dit vous-même. Or ce n'est point en vain qu'on promet à Dieu, & de tous les engagements il n'en est point de plus inviolables que ceux que l'on contracte avec un tel maître. Dès-là donc que vous vous étiez soumis à la foi, vous vous étiez soumis à la loi ; c'est-à-dire, dès-là que vous aviez été honoré du caractère de chrétien, & que vous aviez commencé à porter le nom de chrétien, vous étiez conséquemment & indispensablement obligé à tous les devoirs du chrétien ; vous en étiez responsable à votre foi & à Dieu même. Et en effet, pour développer encore mieux la chose & la considérer plus à fond, de toutes les contradictions n'est-ce pas une des plus grossières, de ne pas agir comme l'on croit, ou de ne pas croire comme l'on agit ? Et de toutes les infidélités, n'est-ce pas une des plus criminelles & des plus monstrueuses, d'avoir renoncé en présence de Dieu, à l'enfer & à toutes les œuvres de ténèbres, qui sont tant de péchés pros crits par la loi, & de les commettre impunément, volontairement, habituellement ? d'avoir renoncé aux vaines pompes du monde, & d'en

être adorateurs , de les desirer uniquement , d'y aspirer incessamment , de les rechercher sans relâche , & de ne travailler que pour cela , & qu'en vue de cela , d'avoir renoncé à la chair , & de ne vivre que selon la chair , de n'écouter que ses passions , & de suivre aveuglément toutes ses cupidités ?

Voilà néanmoins de quoi la foi vous convaincra , & c'est le dernier témoignage qu'elle rendra contre vous ; je veux dire que pouvant vivre en chrétien , que devant vivre en chrétien , vous n'avez vécu rien moins qu'en chrétien ; car c'est alors que développant tous ses principes & toutes ses maximes , elle les comparera avec votre vie , ou que développant toute votre vie , elle la comparera avec ses maximes & ses principes. Or quelle opposition entre l'un & l'autre ? Une foi qui n'enseigne à l'homme que le mépris des biens terrestres & périssables , & une vie toute employée à les acquérir , à les conserver , à les accumuler par tous les moyens , justes ou injustes qu'inspire une avarice insatiable ; une foi qui n'apprend à l'homme qu'à s'humilier , qu'à s'abaisser , qu'à fuir les honneurs mondains & les fausses grandeurs du siècle , & une vie toute occupée de soins , de projets , d'intrigues , souvent très-criminelles pour l'avancement d'une fortune humaine ; une foi qui ne prêche à l'homme que mortification ,

que pénitence , que détachement de foi-même : & une vie passée dans les jeux , dans les spectacles , dans les assemblées & les parties de plaisirs , dans les plus honteuses voluptés ; une foi de pratique & d'action , & une vie dénuée de toutes les œuvres chrétiennes. Est-ce donc ainsi qu'on est chrétien ou qu'on vit en chrétien ? est-ce en ne faisant rien de tout ce que la foi ordonne , & en faisant tout ce qu'elle défend ? Tels sont les reproches que vous devez attendre de votre foi ; & à des reproches si bien fondés & sans nulle excuse , que doit-il succéder autre chose qu'un jugement sans miséricorde ?

Concluons , mes chers Auditeurs , par cette pensée avec laquelle je vous renvoie , & que vous ne pouvez trop méditer : Il faut , ou que ma foi me sauve , ou que ma foi me condamne. Entre ces deux extrémités point de milieu : si ma foi n'est pas le principe de ma justification , elle sera immanquablement le sujet de ma réprobation. Il ne tient qu'à moi qu'elle soit pour moi un moyen de salut , parce qu'il ne tient qu'à moi d'en faire un usage tel que je dois & tel que Dieu le demande : mais si par ma faute ce n'est pas un moyen de salut pour moi , ou que je me rende ce moyen de salut inutile par l'abus que j'en ferai , il ne dépend plus alors de moi que ce ne soit pas contre moi un moyen de

damnation , parce que c'est un talent que Dieu m'a mis dans les mains pour lui en rendre compte & pour en retirer tout le fruit qu'il en attendoit. Ce seroit donc bien me tromper moi-même , de regarder la foi que j'ai reçue comme une de ces choses indifférentes qui ne peuvent nuire lorsqu'elles ne servent pas. Si ma foi ne me fait pas le plus grand de tous les biens , elle me fera le plus grand de tous les maux : c'est à moi de prendre mon parti entre l'un & l'autre ; mais je n'ai que l'un ou l'autre à choisir. Que dis-je , & y a-t-il là-dessus à délibérer ? y a-t-il à hésiter un moment , dès qu'il est question de se garantir d'une éternité malheureuse , & de se procurer une souveraine félicité.

Ah ! Chrétiens , pensons souvent aux accusations que formera contre nous & aux reproches que nous fera cette foi , quand nous comparoîtrons avec elle devant le tribunal de Dieu. C'est à quoi nous ne faisons guere de réflexion maintenant ; mais quand la figure du monde se fera évanouie , & que nous nous retrouverons seuls avec cette foi en la présence de Dieu , que lui répondrons-nous ? Voilà , mon cher Auditeur , à quoi nous devons nous préparer tous les jours de notre vie. Il vous en coûtera quelque sujétion , quelques violences , quelques efforts ; mais il vaut bien mieux se contraindre pour quelque temps , que de

s'exposer à un malheur qui ne doit jamais finir. Car, je le répète, & je ne puis assez vous le faire entendre, s'il arrive que vous vous perdiez, ce sera dans votre foi même que vous trouverez votre plus cruel tourment. Vous n'aurez plus cette foi surnaturelle & divine qui est un des dons de Dieu les plus précieux, c'est une grace dont Dieu vous dépouillera; mais vous aurez encore le souvenir de cette foi, mais vous aurez encore le caractère de cette foi, mais vous aurez encore toutes les connoissances que vous donnoit cette foi, & c'est cela même qui sera votre supplice. Vous aurez, dis-je, le souvenir de cette foi qui vous enseignoit de si solides vérités que vous avez méprisées, qui vous donnoit de si saintes règles de conduite que vous n'avez pas suivies, qui vous promettoit de si grandes récompenses que vous n'avez pas pris soin de mériter, & ce souvenir sera plus cuisant pour vous que tout le feu de l'enfer. Vous porterez encore tout le caractère de cette foi, c'est-à-dire, le caractère du baptême, & ce caractère sera le signe à quoi les démons, ministres de la justice de Dieu, vous discernent entre les réprouvés, pour exercer sur vous avec plus de fureur toute leur rage. Vous aurez encore toutes les connoissances que vous donnoit cette foi, & ces connoissances suppléeront au défaut de cette foi, en sorte que vous

croirez toujours Dieu comme les démons le croient , & que vous tremblerez comme eux , que vous vous désespérerez comme eux , que votre créance sera pour vous , comme pour eux , le sujet de votre confusion éternelle.

Mais il seroit donc plus à souhaiter de n'avoir jamais eu la foi ? oui , mes Freres , il seroit plus avantageux de ne l'avoir jamais eue , que de l'avoir profanée par une vie criminelle ; mais cela même ne sera plus en votre pouvoir ; car malgré vous il fera éternellement vrai que vous aurez été chrétiens , & il faudra éternellement porter la peine de ne l'avoir été que de nom & dans la spéculation , sans l'être de mœurs & dans l'action. Pour prévenir ce reproche & l'affreux châtiment dont nous sommes menacés , quelle résolution avons-nous à prendre ? point d'autre que de conserver la foi & de vivre selon la foi. Cette foi nous dit des choses qui répugnent à nos sens , mais il s'y faut soumettre : elle nous dit que le monde est notre plus dangereux ennemi , fuyons-le : elle nous dit de nous haïr nous-mêmes & de nous renoncer nous-mêmes , travaillons à acquérir ce saint renoncement , & pratiquons-le autant qu'il est nécessaire : elle nous dit de mortifier la chair par l'esprit & d'en réprimer les desirs , combattons-les généreusement & constamment : elle nous dit d'être humbles jusques dans la

grandeur, d'être pauvres jusques dans l'abondance, d'être pénitents jusqu'au milieu des aises & des commodités ; entreprenons tout cela & venons à bout de tout cela. Nous aurons dans les secours de la grace & dans les motifs de notre foi de quoi nous animer, de quoi nous fortifier, de quoi nous rendre tout facile. Demandons-les avec confiance ces secours, & Dieu ne nous les refusera pas. Ayons-les continuellement devant les yeux, ces motifs, & ils nous soutiendront ; alors nous mériterons d'entendre un jour de la bouche de Jesus-Christ ce qu'il dit au Centenier de notre Evangile : *Sicut credidisti fiat tibi* ; qu'il vous soit fait comme vous avez cru. Vous avez fait valoir le talent que je vous avois confié, vous avez rendu votre foi fertile en bonnes œuvres & agissante ; venez en recevoir la récompense. Vous avez marché par le chemin qu'elle vous traçoit, vous l'avez suivi & vous y avez persévéré ; venez prendre possession de mon Royaume céleste, qui est le terme où elle vous appelloit, & où vous jouirez d'une félicité éternelle, &c.





S E R M O N

P O U R

LE QUATRIEME DIMANCHE

APRÈS L'ÉPIPHANIE.

*Sur les Afflictions des Justes & la
Prosperité des Pécheurs.*

Ascendente Jesu in naviculam , secuti sunt eum discipuli ejus : & ecce motus magnus factus est in mari , ita ut navicula operiretur fluctibus. Ipse verò dormiebat ; & suscitaverunt eum discipuli ejus , dicentes : Domine , salva nos , perimus. Et dicit eis : Quid timidi estis , modicæ fidei ?

Jesus étant entré dans une barque , ses disciples le suivirent , & aussitôt il s'éleva sur la mer une grande tempête ; en sorte que la barque étoit couverte de flots. Lui cependant dormoit , & ses disciples le réveillèrent , en lui disant : Seigneur , sauvez - nous , nous allons périr. Jesus leur répondit : Pourquoi craignez-vous , hommes de peu de foi ? En Saint Matth. ch. 8.

VOILA , Chrétiens , une image bien naturelle de ce qui se passe tous les jours à nos yeux & parmi nous. Il semble que le Saint-Esprit en nous la traçant

dans cet Évangile, ait expreffément voulu nous repréfenter un des plus grands myfteres de la conduite de Dieu fur les hommes, & en faire le fujet de notre inftruction. Les Difciples de Jefus-Chrift, c'est-à-dire les justes & les élus de Dieu, vivent dans le monde, que nous pouvons confidérer comme une mer orageufe, & s'y trouvent embarqués par les ordres même de la providence; Dieu eft avec eux & ne les quitte jamais; il les fuit dans toutes leurs voies, il les éclaire & les foutient: mais du refte, à en juger par les apparences, on diroit en mille rencontres qu'il s'en éloigne, qu'il les oublie, qu'il les abandonne, qu'il eft à leur égard comme endormi: *Ipfe verò dormiebat.* Il permet qu'ils foient affaillis & battus des plus violents orages, qu'ils foient expofés aux plus rudes tentations, qu'ils foient affligés & prefque accablés des miferes de cette vie. Or qui croiroit alors qu'il y a une Providence qui prend foin de leurs perfonnes, ou qui ne croiroit pas au moins que cette providence eft enfevelie dans un profond fommeil, & qu'elle ignore leurs befoins, fur-tout lorsqu'on voit les impies prospérer fur la terre, vivre dans le calme, tenir les premiers rangs, jouir de l'abondance, être en poffeffion de tout ce qui s'appelle fortune & bonheur humain? C'est en vue de ce partage fi

surprenant & si peu conforme à nos idées, que David s'écrioit & disoit à Dieu : *Exurge, quare obdormis, Domine?* Ps. 43. levez-vous, Seigneur, & pourquoi demeurez-vous dans cette espece d'assoupissement? Et c'est ainsi que nous lui disons encore nous-mêmes comme les Apôtres : *Domine, salva nos, perimus;* hé Seigneur, où êtes-vous? nous périssons & vous nous délaissez; tous les maux viennent nous accueillir, & il semble que vous y foyez insensible. Mais à cela, Chrétiens, point d'autre réponse de la part de Dieu que celle de Jesus-Christ à ses Disciples effrayés & consternés : *Quid timidi estis, modicæ fidei?* où est votre foi? où est la confiance que vous devez avoir en votre Dieu? que craignez-vous quand je suis avec vous? Mystere de la providence, dont je veux aujourd'hui, mes chers Auditeurs, vous entretenir, & dont il est d'une importance extrême que vous foyez instruits. Ce n'est point précisément aux pécheurs que j'ai à parler; c'est aux ames fidelles, c'est aux prédestinés du Seigneur, c'est à ceux qui sont état de le servir, & qui tout attachés qu'ils sont à son service, voient souvent tomber sur eux tous les fléaux du Ciel, tandis que les mondains passent leurs jours dans le plaisir & dans la joie. Je vais là-dessus les rassurer & les consoler après que nous aurons demandé le secours du

C'EST de tout temps que la foi des Chrétiens a été troublée, & leur confiance en Dieu ébranlée, de voir les méchants dans la prospérité & dans le repos, pendant que les justes sont dans l'adversité & dans le travail. Ce partage, à ce qu'il paroît, si injuste, a toujours été, pour ainsi dire, le scandale de la Providence. Car de là les pécheurs ont pris sujet de triompher insolemment dans la vie; & de là les plus gens de bien se sont relâchés dans le chemin de la vertu: de là même les plus grands Saints en sont venus presque jusqu'à former des doutes au préjudice de leur foi.

Pf. 72. Ecoutez-en parler David: *Mei autem penè moti sunt pedes, penè effusi sunt gressus mei.* Pour moi, disoit-il, je le confesse, j'ai senti ma foi chanceler; & quelque solide que fût le fondement de mon espérance, je me suis vu sur le point de succomber: & pourquoi? parce qu'il s'est élevé dans mon cœur un mouvement de zèle & d'indignation, à la vue des pécheurs qui goûtent la paix, qui réussissent dans leurs desseins, qui établissent leurs maisons, à qui rien ne manque dans la vie: *Quia zelavi super iniquos, pacem peccatorum videns.* En effet, ai-je dit, comment est-il possible que Dieu sache ce qui se passe

ici-bas , & comment puis-je croire qu'il y prenne garde ? *Quomodo scit Deus ,* *Ibid.*
 & *est scientia in excelsis ?* Les libertins & les impies sont les plus heureux , les plus honorés , les plus riches : *Ecce ipsi* *Ibid.*
peccatores & abundantes in saeculo obtinuerunt divitias. D'où j'ai presque conclu , ajoute le même Prophete , qu'il m'étoit donc inutile de conserver mon cœur dans l'innocence , & d'avoir les mains nettes de toute injustice : *Et dixi ,* *Ibid.*
ergo sine causâ justificavi cor meum , & livi inter innocentes manus meas. Ainsi parloit le plus saint Roi du peuple de Dieu , & c'étoit le reproche que faisoient les païens aux fideles. Quel Dieu servez-vous , leur disoient ces idolâtres ? où est sa justice envers vous & sa bonté ? il vous voit pauvres & languissants , & il ne prend nul soin de vous : est-ce qu'il ne le peut , ou qu'il ne le veut pas ? si c'est impuissance , il n'est pas Dieu , & aussi peu l'est-il , si c'est insensibilité. Vous vous promettez l'immortalité dans un autre monde que celui-ci ; mais qu'elle apparence qu'un Dieu que vous vous figurez assez puissant & assez bon pour vous ressusciter après la mort , ne vous secourût pas dans la vie ? Cependant vous renoncez à tous les plaisirs , vous ne venez point à nos spectacles , vous souffrez la faim & la soif , vous endurez les plus rigoureux tourmens ; d'où il arrive

que vous ne jouissez ni de la vie présente où vous êtes, ni de cette vie future & imaginaire que vous attendez. A cela les Peres faisoient diverses réponses : la plupart nioient la supposition, pour établir une vérité toute opposée ; car ils soutenoient que jamais les justes ne sont malheureux sur la terre, & que jamais les impies n'y goûtent un véritable bonheur. *Intelligat homo*, disoit Saint Au-

August. *gustin, nunquam Deus permittit malos esse felices.* Que l'homme s'applique à bien comprendre ceci : jamais Dieu ne permet que les méchants soient heureux ; ils passent néanmoins pour l'être, ajoutoit ce saint Docteur, mais on ne les croit heureux que parce qu'on ignore en quoi consiste la vraie félicité : *Ideo*

Idem.

malus felix putatur, quia quid sit felicitus ignoratur. Et il n'en faut point juger par de certains dehors. Tel, dit Saint Ambroise, me paroît avoir la joie dans le cœur, dont le cœur est déchiré de mille chagrins ; il est à son aise selon mon estime, mais dans son idée & en

Ambr.

effet il est misérable : *Meo affectu beatus est, & suo, miser.* C'est ainsi, dis-je, que les Peres s'en expliquoient. Mais, Chrétiens, je prends la chose tout autrement ; ne disputons point aux impies & aux pécheurs la possession des joies humaines, & convenons que les justes sont aussi malheureux dans le temps que les mondains le pensent. Cela posé,

je prétends que nous sommes toujours coupables, si nous nous défions de la divine providence qui l'a ordonné de la sorte; & pour vous en convaincre, j'avance deux propositions qui renferment tout ce qu'on peut dire de plus solide sur cette matière & qui partageront ce discours. Je soutiens d'abord que dans cette conduite de Dieu il n'y a rien qui doive ni qui puisse ébranler notre foi; c'est la première Proposition & la première Partie. Je dis plus, & je soutiens même que cette conduite de Dieu a de quoi établir & confirmer notre foi; c'est la seconde Proposition & la seconde Partie. Développons l'une & l'autre, & ne croyez pas que je veuille là-dessus m'arrêter à de vaines subtilités; j'ai des preuves à produire également sensibles & touchantes. Commençons.

SAINT Augustin dit un beau mot, I.
 que les secrets de Dieu doivent nous PART.
 imprimer du respect, doivent nous rendre attentifs à les considérer, doivent nous exciter à en faire la recherche, autant que l'humilité de la foi nous le permet; mais qu'ils ne doivent jamais trouver d'opposition dans nos esprits, & qu'il ne nous appartient pas d'en vouloir juger ni d'entreprendre de les contredire: *Secretum Dei intentos nos habere debet, August.*
non adversos. Voilà, mes chers Auditeurs,

une maxime bien chrétienne & bien importante ; car un des plus grands défordres de notre esprit , est de se révolter d'abord contre tout ce qui paroît contraire à nos lumieres & à nos vues ; & c'est de ce principe que procedent toutes les erreurs où nous tombons à l'égard de Dieu : or écoutez comment je me fers de la maxime du saint Docteur , pour établir ma premiere proposition touchant ce partage si inégal des biens & des maux de cette vie , qui fait que les justes souffrent , pendant que les impies prosperent. Je prétends qu'il n'y a rien en cela qui doive troubler notre foi ; & en effet , quand je ne verrois nulle raison de cette conduite de Dieu , quand ce seroit un abyme où je ne découvrois rien , & que mon esprit s'y perdrait , ma foi n'en devoit point être altérée , & tout ce que j'aurois à faire , ce seroit de m'écrier avec Saint Paul , *ô altitudo !* & de reconnoître que c'est un secret de la Providence que je dois adorer , & non pas pénétrer. Ainsi quand je ne conçois pas l'auguste & incompréhensible mystere d'un Dieu en trois personnes , je ne crois pas dès-lors avoir droit de le révoquer en doute ; je ne crois pas pouvoir conclure : il n'y a donc point de Dieu , il n'y a donc point de souverain Être ; mais je conclus que ce souverain Être est au dessus de toute intelligence humaine ,

& je n'en demeure pas moins inviolablement attaché à ma créance. Pourquoi ne ferois-je pas ici le même ? & quand il s'agit d'un point qui regarde la providence de Dieu & sa conduite dans le gouvernement du monde , pourquoi en voudrois - je douter , & pourquoi me troublerois-je , parce que je ne le comprends pas ?

Car enfin , j'ai d'ailleurs mille preuves qui me convainquent qu'il y a une Providence dans l'Univers , & que tout ce qui arrive sur la terre est de l'ordre de Dieu. Je n'ai qu'à ouvrir les yeux , je n'ai qu'à contempler le Ciel , je n'ai qu'à considérer toutes les créatures ; il n'y en a pas une qui ne me rende témoignage de cette vérité , & qui n'en soit pour moi une démonstration. Les païens & les barbares l'ont reconnue , & je serois plus infidele que les infideles même si je refusois de m'y soumettre : cependant contre tous ces témoignages il se forme une difficulté dans mon esprit. S'il y a une Providence , me dis-je à moi-même , comment souffre-t-elle que les justes soient opprimés , & les impies exaltés ? Voilà ce qui me fait peine. Or je vous demande , Chrétiens , est-il raisonnable que pour cette seule difficulté , je me déporte d'un principe de foi aussi infaillible & aussi solidement établi que l'est celui d'une Providence ; & que parce qu'il y a un certain point

où la conduite de cette Providence sur les hommes me paroît obscure , je la tiens pour douteuse , & j'ose même absolument la rejeter ? N'est-il pas plus juste que j'oppose à la difficulté qui m'embarrasse toutes les maximes de ma foi & toutes les lumières de ma raison ; & que n'ayant pas assez de vue pour approfondir le mystère de cette Providence si rigoureuse , ce semble , à l'égard des justes , & si libérale envers les pécheurs , je me réserve à le connoître un jour dans sa source , c'est-à-dire dans Dieu même ?

Et c'est là aussi que le Prophete royal en revenoit , après avoir confessé devant Dieu qu'il n'entendoit rien à ce procédé , & qu'un traitement si peu conforme aux mérites des uns & à l'iniquité des autres , passoit toutes ses connoissances & confondoit toutes ses idées. J'espère bien , disoit-il , Seigneur , que vous me découvrirez là - dessus l'ordre de vos jugements , & que vous me ferez voir , comme dans un miroir , les raisons secrètes que vous avez eues de disposer ainsi les choses ; alors je saurai pourquoi vous avez permis que ce juste fût vexé & persécuté , & que le crédit de cet impie l'emportât sur l'innocence & la vertu ; que cet homme de bien n'eût aucun succès dans ses entreprises , & que ce mondain sans foi & sans conscience réussît dans tous ses desseins ;

que cette femme pieuse & remplie d'honneur passât ses jours dans l'amertume & dans de mortels déplaisirs , & que cette autre idolâtre du monde , & livrée à ses passions menât une vie douce & commode. Vous nous apprendrez , ô mon Dieu , quels étoient les ressorts de tout cela ; & par un seul rayon de la lumière que vous répandrez dans nos esprits , vous dissiperez tous les nuages , & vous ferez évanouir tous les doutes qui naissent maintenant malgré nous contre votre adorable Providence. Je me figurois , qu'à force de réflexions & de considérations , je pourrois dès cette vie démêler cet embarras , & fonder les impénétrables conseils de votre sagesse : *Existimabam ut cognoscerem Ps. 72: hoc* : mais je me trompois bien , & je me suis bien apperçu que je m'arrêtois à d'inutiles recherches : *Labor est ante Ibid. me*. D'où j'ai conclu qu'il falloit attendre que je fusse entré dans votre sanctuaire , & que je visse où se devoient terminer les espérances des uns & des autres : *Donec intrem in sanctuarium Dei Ibid. & intelligam in novissimis eorum*. Voilà comment raisonnoit ce saint Roi , & c'étoit l'esprit de Dieu qui lui inspiroit ce sentiment.

Mais là-dessus , mes chers Auditeurs , nous n'en sommes pas encore après tout réduits à la simple soumission & à la seule obéissance de la foi , nous avons

sur ce mystere de quoi contenter notre esprit , autant & peut-être plus que sur aucun autre ; & c'est par où nous devenons tout - à - fait inexcusables , quand nous nous troublons & que nous tombons dans la défiance , parce que nous voyons les justes affligés , & que les pécheurs ont toutes les commodités & toutes les douceurs de la vie ; car nous trouvons nous - mêmes des raisons qui nous justifient parfaitement la conduite de Dieu , & qui nous persuadent que Dieu a fait sagement d'en user de la sorte. Or si moi avec un esprit plein d'erreurs & de ténèbres , je découvre néanmoins des raisons pour cela , ne dois-je pas être convaincu que Dieu en a de plus solides encore & de plus relevées que je ne vois pas ; & ces raisons de Dieu que je ne vois pas , mais que je conjecture des miennes , ne doivent-elles pas calmer mon cœur & le rassurer ? Tout ce qui me reste donc , c'est de suivre le conseil de Saint Augustin & de m'appliquer non pas à connoître pleinement , mais du moins à entrevoir le secret de Dieu , afin que ce que j'en puis appercevoir m'apprenne à juger de ce qui échappe à ma vue , & que l'un & l'autre affermissent ma confiance. *Secretum Dei intentos nos habere debet , non adversos.*

Mais qu'est-ce en effet que j'en aperçois de ce secret de Dieu , & quelles sont

font les raisons que je puis imaginer d'un partage qui semble choquer la raison même? Vous me le demandez, Chrétiens, & sans une longue discussion, voici celles qui se présentent d'abord à moi: Que Dieu veut éprouver ses élus, & leur donner occasion de lui marquer par leur constance leur fidélité; que Dieu, selon la comparaison du Prophete Roi, veut les purifier par le feu de la tribulation, comme l'on épure l'or dans le creuset; que Dieu veut assurer leur salut, & les mettre à couvert du danger inévitable qui se rencontre dans les prospérités du siecle; que Dieu par une aimable violence, dit saint Bernard, veut les forcer, en quelque sorte, de se tenir unis à lui, en leur rendant tout le reste amer, & ne leur offrant par-tout ailleurs que des objets qui leur inspirent du dégoût; que Dieu veut leur fournir une continuelle matiere de combats, afin que ce soit en même temps pour eux une continuelle matiere de triomphe, & par conséquent de mérite; que tout justes qu'ils sont, ils ne laissent pas d'être redevables à Dieu par bien des endroits, puisque le plus juste, comme parle Salomon, tombe jusqu'à sept fois par jour; mais que Dieu d'ailleurs veut les punir en pere & non en juge, & pour cela qu'il les châtie en ce monde, selon sa miséricorde, afin de ne les pas punir en l'autre selon sa justice. A s'en tenir là,

mes chers Auditeurs , & fans vouloir pénétrer plus avant dans les desseins de Dieu , n'est-ce pas assez pour soutenir la foi du juste , & une seule de ces raisons ne suffit-elle pas pour lui servir de défense & le fortifier contre les plus rudes attaques ? que Dieu donc ordonne selon qu'il lui plaît , qu'il détruise & qu'il renverse , qu'il abaisse & qu'il humilie , qu'il frappe à son gré , jamais le juste n'aura que des bénédictions à lui rendre ; & s'il pensoit à se plaindre , ce seroit bien alors que Dieu pourroit lui faire le même reproche que fit le Sauveur du monde à S. Pierre : *Modicæ fidei , quare dubitasti ?* Homme aveugle , laissez agir votre Dieu , il vous aime , & il fait ce qui vous convient ; s'il vous traite maintenant avec rigueur , ce n'est qu'une rigueur apparente ; & tout sensibles que peuvent être les coups que son bras vous porte , c'est son amour qui le conduit.

Pensées touchantes & puissants motifs d'une consolation toute chrétienne ! Dans ce vaste & nombreux auditoire , il est impossible qu'il ne se rencontre bien de ces ames chéries de Dieu , & que Dieu toutefois abandonne aux traverses & aux disgraces du monde. Or c'est à moi de leur faire goûter ces vérités : c'est à moi , mes chers Auditeurs , de vous relever par là de l'abattement où vous jette peut-être l'état de pauvreté , l'état d'humiliation ,

l'état de souffrances qui vous accable & qui vous rend la vie si ennuyeuse & si pénible : c'est à moi , comme prédicateur évangélique , de vous faire trouver tout l'appui nécessaire dans votre foi. Car je ne suis point seulement ici pour vous reprocher vos infidélités , ni pour vous remplir d'une terreur salutaire des jugemens éternels : je l'ai fait selon les occurrences , je le fais encore , & je ne puis assez bénir le Ciel de l'attention que vous donnez à mes paroles , ou plutôt à la parole de Dieu que je vous annonce. Mais l'autre partie de mon devoir est de vous consoler dans vos peines ; & puisque je tiens la place de Jesus-Christ , qui vous parle par ma bouche , & dont je suis l'ambassadeur & le ministre , *Pro Christo legatione fungimur* , c'est à moi de vous dire aujourd'hui ce que ce divin Sauveur disoit au peuple : *Venite ad me , omnes qui laboratis & onerati estis , & ego reficiam vos ;* 2. Cor. c. 5.
 venez , ames tristes & affligées ; venez , vous qui gémissiez sous le poids de la misere humaine & dans la douleur , venez à moi. Le monde n'a pour vous que des mépris & des rebuts , & vous en éprouvez tous les jours l'injustice : les plus dérégles & les plus vicieux y font la loi aux plus justes , & c'est ce qui vous flétrit le cœur & qui vous remplit d'amertume. Mais encore une fois , venez ; & sans rien changer à votre

condition , je l'adoucirai : *Venite , & ego reficiam vos.* Je ne suis qu'un homme foible comme vous , & plus foible que vous ; mais avec la grace de mon Dieu , avec l'onction de sa parole & les maximes de son Evangile , j'ai de quoi vous rendre inébranlables au milieu des plus violentes secouffes ; j'ai de quoi réveiller toute votre foi , & de quoi ranimer toute votre espérance ; de quoi vous apprendre à ne rien desirer de tout ce que le monde a de plus flatteur , & de quoi vous faire connoître le précieux avantage d'un état , où Dieu veille avec d'autant plus de soin sur vous & d'autant plus d'amour , qu'il semble moins ménager vos intérêts & moins vous aimer.

Car pour reprendre avec ordre & pour mieux développer ce que je n'ai fait encore que parcourir , & ce qui demande toutes vos réflexions , puisque ce doit être pour vous comme un trésor & un fonds inépuisable de patience , je dis que si Dieu traite le juste avec une sévérité apparente , que s'il l'afflige , c'est pour l'éprouver. Ainsi s'en explique-t-il en mille endroits de l'Ecriture , où il déclare en termes formels que c'est un des offices de sa Providence , & que par cette raison il laisse tomber ses fléaux sur ceux qui le servent , encore plus que sur les autres : de sorte que l'affliction dans le texte sacré est appelée communément épreuve ou tentation , &

que suivant le même langage, ce que le Saint-Esprit appelle tentation n'est autre chose que l'affliction. C'étoit la belle & solide réponse que faisoit un des plus zélés défenseurs de la loi chrétienne aux idolâtres & aux infidèles, lorsqu'ils lui reprochoient l'extrême abandon où l'on voyoit le peuple fidele, & qu'ils prétendoient de là tirer une conséquence, ou contre le pouvoir, ou contre la miséricorde du Dieu que nous adorons. Vous vous trompez, leur disoit-il : notre Dieu ne manque ni de moyens ni de bonté pour nous secourir :

Deus ille noster, quem colimus, necnon *Minut.*
potest subvenire, nec despicit. *Felix.*

Mais que fait-il ? il nous examine chacun en particulier ; & à quoi se réduit cet examen ? à nous priver des biens de la vie, & à nous tenir dans l'adversité :

Sed in ad- *Idem.*
versis unumquemque explorat. Ces paroles

sont remarquables : Dieu sonde le cœur de l'homme, il l'interroge, par où ? par les souffrances & les afflictions ;

Vitam hominis sciscitatur. Comme si

Dieu disoit au juste : déclarez - vous, & faites - moi voir ce que vous êtes ; je ne l'ai point encore bien su jusqu'à présent, & je veux l'apprendre de vous-même. Tandis que vous avez été heureux sur la terre, & que vous y goûtiez le calme & la paix, vous me l'avez dit, il est vrai, que vous vouliez être à moi ; mais on ne pouvoit guere compter

alors sur votre témoignage. Dans cet état de prospérité, vous ne vous connoissiez pas encore assez bien, & vous ne pouviez juger sûrement à qui des deux vous étiez, ou à moi ou à vous-même : mais maintenant qu'un revers a troublé toute la douceur de votre vie, maintenant que vous êtes dans l'infirmité, dans le besoin, & que tous les maux font venus, ce semble, vous assaillir, c'est en cette situation que vous pouvez me donner des assurances de votre foi, & que je puis faire fond sur votre parole. Si donc je vous vois persévérer dans mon service, si je vous entends au pied de mon autel me faire toujours les mêmes protestations d'un attachement inviolable, je vous écouterai & je vous croirai ; car un amour ainſi éprouvé ne doit plus être suspect. A cela que pouvons-nous répondre, chrétiens Auditeurs ? Si Dieu ne met pas l'impie à de pareilles épreuves, de quel sentiment, à la vue de son prétendu bonheur, devons-nous être touchés ? est-ce d'une envie, ou n'est-ce pas plutôt d'une horreur secrète, puisque si Dieu l'épargne, c'est que Dieu ne le juge plus digne de lui, c'est que Dieu ne s'intéresse plus, en quelque sorte, à le former pour lui, c'est que Dieu le regarde comme un faux métal que l'ouvrier abandonne, au lieu qu'il jette l'or dans la fournaise, & qu'il le fait passer par le

feu. Delà cette sainte priere que David faisoit à Dieu : *Proba me, Domine, & Ps. 25*
tenta me : Ah ! Seigneur , éprouvez-moi ,
 & ne me refusez pas la consolation &
 l'ineffimable avantage de pouvoir vous
 montrer qui je suis , & quelles sont pour
 vous les véritables dispositions de mon
 cœur ; mais parce que je ne puis mieux
 vous les faire connoître qu'en souffrant ,
 frappez , brûlez & me consommez , s'il le
 faut , de miseres & de peines ; je consens
 à tout : *Ure renes meos.*

Nous devons y consentir nous-mêmes,
 mes Freres , d'autant plus aisément ,
 qu'un autre dessein de Dieu sur le juste
 affligé , est de le purifier de toutes les
 affections de la terre. En effet , si les
 prospérités temporelles étoient attachées
 à la vertu , nous ne servirions Dieu
 que dans cette vue , & par conséquent
 nous ne l'aimerions pas pour lui-même.
 C'est ce que saint Augustin a si bien
 observé , & sur quoi il raisonne si soli-
 dement & avec sa subtilité ordinaire.
 Quand vous voyez , dit-il , les ennemis
 de Dieu & les libertins dans l'état
 d'une riche fortune , vous y êtes sensi-
 bles , & vous vous dites à vous-mêmes :
 Il y a si long-temps que je sers Dieu ,
 que j'accomplis ses commandemens &
 que je m'acquitte de tous les exercices
 de la religion ; cependant mon sort est
 toujours le même , mes affaires n'en
 ont pas une meilleure issue , & il semble

au contraire que Dieu prenne à tâche de les arrêter & de les renverser ? Ceux-ci vivent dans le crime, sans règle, sans retenue, sans piété, & avec cela ils ne laissent pas de jouir d'une santé florissante, d'accumuler biens sur biens, d'être honorés & distingués : Mais,

August. là ce que vous cherchiez ? *Talia ergo quærebas ?* c'étoit donc pour la santé du corps, pour les biens du monde, pour les honneurs du siècle que vous vouliez plaire à Dieu ? Or voilà justement pourquoi il étoit convenable que Dieu vous en privât, afin que vous apprissiez à l'aimer, non pour ce qu'il donne aux hommes, mais pour ce qu'il est en lui-même. Car souvenez-vous, ajoute le même Pere, que si vous êtes juste, vous vivez dans l'état de la grace & dans l'ordre de la grace ; comme donc cette grace est toute gratuite de la part de Dieu, elle vous engage à aimer Dieu

Idem. d'un amour gratuit ; *Si idèò gratiam tibi dedit Deus, quia gratis dedit, gratis ama ;* & vous ne devez point l'aimer pour une autre récompense que lui-même, puisqu'il veut être lui-même toute

Idem. votre récompense : *Noli ad præmium diligere Deum, qui ipse est præmium tuum.* Les biens de la terre rendroient votre amour mercénaire ; & si vous vous plaignez quand Dieu vous les refuse ou qu'il vous les enleve, vous

faites voir par là que ces biens vous sont plus chers que Dieu même, & par conséquent que vous ne méritez pas de le posséder.

Biens tellement contagieux, qu'ils peuvent pervertir les plus justes, & que souvent ils les ont précipités dans l'abyme le plus affreux & dans une corruption entiere. Les exemples n'en ont été que trop éclatants & que trop fréquents : mais par un trait encore tout nouveau de providence & de miséricorde à l'égard de ses élus, comment Dieu les garantit-il de ce danger ? par une pauvreté qui leur sert de préservatif contre la contagion des richesses temporelles, par une obscurité qui leur tient lieu de sauve-garde contre la contagion de grandeurs périssables, par une langueur & une maladie qui les met à couvert de la contagion des plaisirs sensuels & des flatteuses illusions de la chair. Le juste, il est vrai, peut maintenant ne pas voir à quoi il se trouvoit exposé, lui, dis-je, en particulier plus que bien d'autres, si Dieu n'eût usé pour lui d'une telle précaution : mais ce qu'il ne voit pas à présent, il le verra à la fin des siècles & au grand jour de la révélation ; car c'est là que Dieu l'attend, c'est là que Dieu se réserve à lui mettre devant les yeux toutes les injustices où l'eût emporté une avarice & insatiable convoitise, tous les projets

criminels , & toutes les intrigues où l'eût engagé une ambition démesurée sans bornes ; tous les excès , toutes les habitudes & les abominations où l'eût plongé une passion aveugle & une brutale volupté, si le frein de l'affliction ne l'eût retenu , & si les disgrâces de la vie n'eussent empêché le feu de s'allumer dans son cœur : & par une suite inmanquable , c'est là qu'éclairé d'une lumière divine , & découvrant les salutaires & favorables secrets de la sagesse éternelle qui l'a conduit , il bénira Dieu mille fois de ce qui sembloit devoir exciter contre Dieu tous ses murmures ; il regardera comme un coup de prédestination de la part de Dieu , comme une grace de Dieu , & une des grâces les plus précieuses , ce que le monde regardoit comme un délaissement total & comme une espece de réprobation.

Cependant , parce qu'il ne suffit pas de s'éloigner du monde & de l'occasion du péché , si ce n'est afin de s'attacher à Dieu ; je vais plus loin , & peu à peu développant le bienfait du Seigneur & tout ce que je puis découvrir des desseins de sa Providence , j'ajoute & je prétends qu'il ne fait souffrir ses élus , que pour les attirer à lui , que pour les mettre dans une heureuse nécessité de recourir à lui , de se confier en lui , de ne se tourner que vers lui. Car il y a , selon S. Bernard , quatre sortes de pré-

destinés. Les uns emportent le royaume du Ciel par violence, & ce sont les pauvres volontaires, qui d'eux-mêmes quittent tout & renoncent à tout. Les autres trafiquent en quelque maniere pour l'acheter, & ce sont ces riches qui, comme parle l'Évangile, se font, par leurs aumônes, des intercesseurs auprès de Dieu, & des amis qui les doivent un jour recevoir dans les tabernacles éternels. D'autres, pour ainsi dire, semblent vouloir le dérober, & qui sont-ils ? ce sont ces humbles de cœur, qui fuient la lumière, non par un respect humain, mais par un saint desir de l'abjection, & qui dans une vie retirée cachent aux yeux des hommes toutes les bonnes œuvres qu'ils pratiquent. Enfin plusieurs n'y entrent que parce qu'ils y sont forcés ; & voilà ces justes qui ne se sont déterminés à chercher Dieu, que parce que Dieu n'a pas permis qu'ils trouvaissent rien ailleurs qui les arrêtât. Si le monde eût été à leur égard ce qu'il est à l'égard de tant de mondains ; c'est-à-dire, si le monde les eût flattés, les eût idolâtrés, n'eût eu pour eux que des distinctions, que des respects, que des agréments, ah ! Seigneur, auroient-ils jamais pensé à vous ? Comme ce peuple charnel que vous aviez formé avec tant de soin, & engraisié du suc de la terre, ils auroient oublié leur créateur & leur bienfaicteur, ils ne se

feroient plus souvenus que vous étiez leur Dieu , & tout leur encens eût monté vers d'autres autels que les vôtres :

Deuter. 32. Incrassatus , impinguatus , dilatatus , dereliquit Deum factorem suum. Mais parce que vous avez appesanti sur eux votre bras , parce qu'en leur faveur vous avez rempli le monde d'épines qui les ont piqués , de chagrins qui les ont défolés , d'accidents & de malheurs qui les ont obligés à disparoître & à ne plus sortir de leur retraite , en leur donnant la mort , vous leur avez donné la vie , & les perdant en apparence , vous les avez sauvés. Ils n'ont point trouvé d'autre ressource que vous , & c'est pour cela qu'ils sont venus à vous : ils se sont jetés dans votre sein comme dans leur asyle , & vous les y avez reçus ; vous les y tenez en assurance , & vous les y conservez. *Cum occideret eos revertebantur , & diluculo veniebant ad eum.*

Ce n'est pas qu'ils n'aient toujours bien des combats à soutenir ; & c'est aussi ce que Dieu prétend : pourquoi ? parce que ce sont ces combats , répond saint Anibroise , qui font leur mérite. Sans combat , point de victoire à remporter , & sans victoire , point de couronne à espérer. Vous vous étonnez ; continue ce Pere , que Dieu exerce ainsi ses plus fideles serviteurs , & qu'il laisse au contraire les plus grands pécheurs dans une paix profonde : vous

voulez favoir la raison de cette différence ; elle est essentielle & très-naturelle : c'est que Dieu ne couronne que les vainqueurs & qu'il veut couronner ses élus ; d'où il s'enfuit par une conséquence nécessaire , qu'il doit donc leur fournir des sujets de triomphe. Mais la couronne n'étant point réservée aux pécheurs , il les laisse par une conduite toute opposée , sans leur donner ni à combattre , ni à vaincre. Il en use comme les Princes de la terre , ou plutôt les Princes de la terre en usent eux-mêmes comme lui , & nous n'en sommes point surpris : nous ne croyons pas qu'ils abandonnent ceux qu'ils destinent à certaines dignités , quand pour les mettre en état de s'avancer , ils les chargent de tant de soins , ou qu'ils les exposent à tant de périls ; ce n'est dans l'estime du monde ni indifférence ni rigueur pour eux , c'est faveur & grace.

Que dirai-je encore ? & supposons même que ce soit à l'égard des justes , rigueur de la part de Dieu ; ne sera-ce pas toujours une rigueur paternelle & toute miséricordieuse ? Voici ma pensée. Il n'est point d'homme de bien , quelque juste qu'il puisse être , qui n'ait ses chutes à réparer & ses infidélités à expier. Le plus innocent & le plus juste , selon l'idée que nous en devons avoir dans la vie présente , n'est pas celui qui n'a jamais péché , & qui ne peche jamais :

où est-il maintenant, & où le trouve-t-on ? mais celui qui a moins péché, & qui peche moins ; celui qui a plus légèrement péché, & qui peche encore plus rarement ; celui qui s'est relevé, & qui se relève plus promptement de son péché. Quel qu'il soit, il est comptable à Dieu de bien de dettes, & il faut indispensablement qu'il les acquitte. Mais quand les acquittera-t-il ? Si c'est après la mort, quel jugement aura-t-il à subir, & quel châtement ! Il vaut donc mieux pour lui que ce soit pendant la vie, & par les peines de la vie. Or voilà le temps en effet que Dieu choisit, voilà le moyen qu'il emploie pour le châtier. C'est ce que Saint Jérôme écrivoit à l'illustre Paule, & c'étoit ainsi qu'il la consoloit dans les pertes qu'elle avoit faites, & dans la sensible douleur qu'elles lui caufoient. Pourquoi tant de larmes, lui remontoit-il, & tant de regrets ? Choisissez, & tenez-vous-en, pour vous soutenir, à l'une de ces deux réflexions : Ou par le bon témoignage de votre conscience, & sans blesser les sentiments de d'humilité chrétienne, vous vous considérez comme juste ; & alors votre consolation doit être que Dieu perfectionne votre vertu, qu'il la met en œuvre, & lui fait sans cesse acquérir de nouveaux degrés : ou le souvenir de vos chutes & la connoissance de vos foiblesses vous porte à

vous regarder comme criminelle ; & dans cette vue vous devez , pour soulager votre peine , & pour vous la rendre non-seulement supportable , mais aimable , penser que Dieu vous corrige , & qu'il vous donne de quoi le satisfaire à peu de frais : *Elige : aut sancta Hieron.*
es , & probaris ; aut peccatrix , & emen-
daris. Mais que ne corrige-t-il ce libertin ? Ah ! mon cher Auditeur , contentez-vous que votre Dieu vous aime , & ne l'obligez point à vous rendre compte de la terrible justice qu'il exerce sur les autres. Je vous l'ai déjà dit tant de fois , & je ne puis trop vous le faire entendre ; Dieu se venge d'autant plus rigoureusement , qu'il differe plus ses vengeances ; & malheur à ces riches du siecle , à ces puissans du siecle , à ces superbes & à ces orgueilleux du siecle , qu'il engraisse comme des victimes pour le jour de sa colere ! C'est l'expression de Tertullien : *Quasi victima ad suppli-*
cium sęginantur. *Tertull.*

Arrêtons-nous là , & pour conclusion de cette premiere partie , raisonnons , s'il vous plaît , un moment ensemble. Voilà donc , par cela seul que je viens de vous présenter , la Providence justifiée sur le partage qu'elle fait des prospérités & des adversités temporelles entre les justes & les pécheurs. Car cette justification doit se réduire à deux points : l'un , que Dieu dès cette vie

prenne soin de ses élus ; l'autre , que dès cette vie même il se tourne contre les pécheurs , & qu'il laisse agir contre eux sa justice. Or éprouver ses élus , purifier ses élus , préserver ses élus , se les attacher d'un nœud plus étroit , leur faire amasser mérites sur mérites pour les faire monter à un plus haut point de gloire , & lever par de légères satisfactions le seul obstacle qui pourroit retarder leur bonheur , ne font-ce pas là les soins salutaires d'une miséricorde également sage & bien-faisante ? Mais par une regle toute contraire , livrer les pécheurs à eux-mêmes & à leurs passions ; ne point troubler un repos mortel où ils demeurent tranquillement endormis ; ne répandre jamais l'amertume sur de fausses douceurs qui les corrompent ; les laisser dans une élévation qui les enfle , dans un éclat qui les éblouit , dans une abondance qui leur inspire la mollesse , dans une vie voluptueuse qui les entretient en toutes sortes de désordres , dans un oubli du salut & dans un état d'impénitence qui les conduit à une mort réprouvée , ne font-ce pas là les coups redoutables d'une justice d'autant plus à craindre qu'elle se fait moins connoître ? Ce qui nous trompe , c'est que nous ne jugeons des choses que par rapport au temps où nous sommes & qui passe , mais que Dieu en juge par

rapport à l'éternité où nous nous trouverons un jour & qui ne passera jamais. Or de ces deux regles quelle est la meilleure & la plus avantageuse ? J'en conviens , dit Saint Augustin : selon la premiere , le pécheur a droit , ce semble , d'insulter au juste & de lui demander , où est votre Dieu ? *Ubi est Deus tuus ?* Ps. 41. mais selon l'autre , qui des deux est sans contredit la plus droite & l'unique même qu'il y ait à suivre , le juste peut bien répondre aux insultes du pécheur : mon heure n'est pas encore venue , ni la vôtre ; attendons , l'une & l'autre viendra , & c'est alors que je vous demanderai , où sont ces Dieux que vous adoriez & en qui vous mettiez toute votre confiance ? où est cette félicité dont le goût vous enchantoit & dont vous étiez idolâtre ? que ne la rappelez - vous , pour vous retirer de l'éternelle misere où vous êtes tombé ? *Deuter. Ubi sunt Dii eorum , in quibus habebant fiduciam ?* 6. 32.

Ainsi , mon cher Auditeur , ce qui vous reste , c'est d'entrer dans les vues de votre Dieu qui vous afflige , & de seconder par votre patience ses desseins ; & le regret le plus vif qui doit présentement vous toucher , c'est peut-être de n'avoir point encore profité d'un talent que vous pouviez faire valoir au centuple , c'est d'avoir trop écouté les sentimens d'une défiance toute naturelle,

& de les avoir fait éclater par des plaintes si injurieuses à la providence du Maître qui veille sur vous ; c'est d'avoir trop prêté l'oreille aux discours séducteurs du monde touchant votre infortune & le malheur apparent de votre condition ; c'est d'avoir trop cherché à exciter la compassion des hommes , pour en recevoir de vains soulagemens , lorsque vous deviez vous regarder comme un sujet digne d'envie , & ne mettre votre appui que dans la foi ; c'est de n'avoir pas assez compris la vérité de ces grandes maximes de l'Évangile ; que bienheureux sont les pauvres , parce que le Royaume céleste leur appartient ; que bienheureux sont ceux qui souffrent persécution sur la terre & qui pleurent , parce qu'ils seront éternellement consolés dans le Ciel. Mais , Seigneur , me voici désormais instruit , & j'en fais plus qu'il ne faut pour éclaircir tous mes doutes & pour arrêter toutes les inquiétudes de mon esprit. De tant de raisons , une seule devoit suffire , & même sans tant de raisons , n'étoit-ce pas assez de savoir que quoi qu'il m'arrive , c'est vous qui l'avez voulu ? Ordonnez , mon Dieu , comme il vous plaira , & faites de moi tout ce qu'il vous plaira. Que l'impie à son gré domine le juste , qu'il le foule sous les pieds , & que je sois le plus maltraité de tous , je ne m'écrierai point comme

ces Apôtres éperdus : *Domine , salva nos , perimus* : aidez - nous , Seigneur , nous voilà sur le point de périr ; mais me reposant sur votre infinie sagesse & votre souveraine miséricorde , je vous dirai avec un de vos plus fideles Prophetes : *In te , Domine , speravi , non confundar* : C'est en vous , mon Dieu , que j'espere ; mon espérance ne sera point trompée , car je suis certain que tout ira bien pour moi tant que je me confierai en vous , & que dans cette conduite de votre Providence qui paroît si surprenante aux hommes , il n'y a rien , non-seulement qui doive ébranler leur foi , mais qui ne la doive confirmer. C'est la seconde Partie.

OUI , Chrétiens , s'il y a un motif II. capable de me confirmer dans la foi PART. & d'affermir mon espérance , c'est de voir que les impies s'élèvent & qu'ils prospèrent dans le monde , pendant que les justes sont dans l'abaissement & dans l'adversité. Cette proposition vous paroît d'abord un paradoxe ; mais je vais l'examiner avec vous , & bientôt vous en découvrirez avec moi l'incontestable vérité ; nous la trouverons fondée sur les principes les plus solides & même les plus évidents de la raison naturelle , de l'expérience , de la religion. Appliquez-vous à ceci : j'ose dire que c'est le point essentiel d'où dépend toute la

morale chrétienne. En effet, de voir les calamités des Justes sur la terre, & la prospérité des pécheurs (ce qui nous semble un désordre) c'est un des arguments les plus forts & les plus sensibles pour nous convaincre qu'il y a une autre vie que celle-ci, & que nos ames ne meurent point avec nos corps ; qu'il y a une récompense, une gloire, un salut à espérer après la mort, que toutes nos prétentions ne sont point bornées à la condition présente où nous sommes, & que Dieu nous réserve à quelque chose de meilleur & de plus grand : voilà le principe de la raison. Je dis plus ; c'est ce qui nous montre que Jesus - Christ notre Maître, en qui nous nous confions, est fidele dans sa parole, que ses prédictions sont vraies, qu'il ne nous a point trompés, & que nous pouvons compter avec assurance sur ces promesses, puisqu'elles ont déjà leur accomplissement : voilà le principe de l'expérience. Enfin, c'est ce qui se justifie, parce que rien n'est plus conforme à l'ordre établi de Dieu dans la prédestination des hommes, que les souffrances des justes & les avantages temporels des pécheurs : voilà le principe de la religion. Or je vous demande si ce ne sont pas là trois considérations bien puissantes pour soutenir notre confiance. Je fais qu'il y a une vie future où je suis appelé, une vie bienheureuse qui m'est

destinée, & ma raison me le fait connoître. Je fais que tout ce que le Fils de Dieu a prédit devoir arriver, soit aux justes, soit aux pécheurs, est certain; par conséquent je puis faire fond sur tout ce qu'il m'a promis, & j'en ai déjà la preuve dans ma propre expérience. Je fais & je reconnois visiblement que la prédestination des hommes, de la manière que Dieu l'a conçue & l'a dû concevoir, que tout ce qu'il a réglé & ordonné sur cela, commence à s'exécuter. Dès qu'on est instruit de ces trois choses, y a-t-il une foi si foible & si chancelante, qui ne se fortifie, qui ne se réveille, qui ne se ranime toute entière; or voilà, je le répète, ce qui s'ensuit évidemment de l'état de peine & d'affliction où nous voyons les justes, tandis que les pécheurs vivent dans l'opulence & dans le plaisir. Reprenons, & mettons dans leur jour ces trois pensées.

Il n'y a point de libertin, soit de mœurs, soit de créance, qui ne cessât de l'être s'il étoit persuadé qu'il y a une autre vie: ce qui fait son libertinage, c'est qu'il ne croit pas, ou qu'il ne croit qu'à demi, qu'il y ait quelque chose de réel & de vrai en tout ce qu'on lui dit de cette vie future où nous aspirons comme au terme de notre course & à l'objet de notre espérance. Quoi qu'il en puisse penser (car ce n'est point à lui présentement que je m'adresse, ni pour

lui que je parle) moi qui crois un Dieu, créateur de l'univers, voici, pour me rassurer & pour entretenir toujours dans mon cœur les sentiments d'une foi vive & d'une ferme confiance, comment je me fers de cette étrange diversité de conditions où se trouvent les gens de bien & les impies. Je dis en moi-même : le parti de la vertu est communément opprimé dans le monde : celui du vice y est dominant & triomphant ; on y voit des justes dépouillés de tout & misérables, des amis de Dieu persécutés, des Saints méprisés & abandonnés. Que dois-je conclure de là ? qu'il y a donc pour le juste après la vie présente, d'autres biens à espérer que ces biens visibles & périssables qui lui sont refusés. C'est ce que les Peres de l'Eglise ont toujours conclu, & c'est la grande preuve qu'ils ont toujours employée contre ces hérétiques, qui prévenus de la connoissance de Dieu, vouloient néanmoins douter de l'immortalité de nos ames. Lisez sur cette matiere l'excellent traité de Guillaume de Paris, ou plutôt écoutez - en le précis que je fais en peu de paroles. Après bien d'autres raisonnements tirés de la nature de l'homme, il en revient toujours à celui-ci, comme au plus presant & au plus convaincant. Vous convenez avec moi, dit-il, de l'existence d'un premier Être ; vous reconnoissez un Dieu ; mais répondez-moi, ce Dieu.

aime-t-il ceux qui le servent & qui tâchent à lui plaire ? S'il ne les aime pas & qu'il ne s'intéresse point pour eux, où est sa sagesse & sa bonté ? s'il les aime, quand le fait-il paroître ? Ce n'est pas dans cette vie, puisqu'il les y laisse dans l'affliction ; ce n'est pas d'ans l'autre vie, puisque vous prétendez qu'il n'y en a point. Cherchez, ajoute ce saint Evêque, ayez recours à toutes les subtilités que votre esprit peut imaginer ; vous ne satisferez jamais à cette difficulté, qu'en avouant l'ame immortelle, & confessant avec moi qu'après la mort il y a un état de vie où Dieu doit récompenser chacun selon ses mérites. Car ce Dieu devant être, comme Dieu, parfait dans toutes ses qualités, il doit avoir une parfaite justice : or une justice parfaite doit nécessairement porter à un jugement parfait. Ce jugement parfait ne s'accomplit pas en ce monde, puisque les plus impies y sont quelquefois les plus heureux ; il faut donc qu'il s'accomplisse en l'autre, & par conséquent qu'il y ait un autre siecle à venir, qui est celui que nous attendons. Sans cela, poursuit le même Pere, on pourroit dire que les justes seroient des insensés, & que les impies seroient les vrais sages : pourquoi ? parce que les impies chercheroient les véritables & solides biens, en s'attachant à la vie présente, au lieu que les

justes souffriroient beaucoup , & se consumeroient de travaux , dans l'attente d'un bien imaginaire. Voyez-vous, Chrétiens , comment ce savant Evêque tiroit des adversités des justes une raison invincible pour établir la foi d'une vie & d'une béatitude éternelle !

C'est aussi ce que prétendoit Saint Augustin dans l'exposition du Pseaume quatre-vingt-onzieme , lorsque parlant à un chrétien troublé de la vue de ses miseres & du renversement qui paroît dans la conduite du monde , il allegue cette même raison pour lui inspirer une force à l'épreuve des événements les plus fâcheux. Voulez-vous avoir , dit-il , toute la longanimité des Saints , considérez l'éternité de Dieu ; alors les plus tristes accidents , bien loin de vous abattre , seront pour vous autant de motifs d'une foi & d'une espérance plus constante que jamais. Car quand vous vous troublez , parce que la vertu est maltraitée sur la terre , & que le vice y est honoré , vous raisonnez sur un faux principe , & vous êtes dans l'erreur. Vous n'avez égard qu'à ce petit nombre de jours dont votre vie est composée , comme si dans ce peu de jours tous les desseins de Dieu devoient s'accomplir sur les hommes :

Aug. Attendis ad dies tuos paucos , & diebus suis paucis vis impleri omnia ; c'est-à-dire, que

que vous voudriez voir dès maintenant tous les justes couronnés & récompensés, & les impies frappés de tous les fléaux de la justice divine; que vous voudriez que Dieu ne différât point, & que l'un & l'autre s'exécutât dans la brièveté de vos années. Mais c'est ce que vous ne devez pas demander. Dieu fera l'un & l'autre en son temps, quoiqu'il ne le fasse pas dans le vôtre. Le temps de Dieu c'est l'éternité, & le vôtre c'est cette vie mortelle: votre temps est court, mais le temps de Dieu est infini. Or Dieu n'est pas obligé de faire toutes choses dans votre temps; c'est assez qu'il les fasse dans le sien: *Implebit Deus in tempore suo.* Et c'est *Idem.* pourquoi je vous dis que si vous voulez vous affermir dans votre foi & soutenir votre espérance, vous n'avez qu'à vous remettre sans cesse dans l'esprit l'éternité de Dieu. Comment cela? parce que témoin de l'injustice apparente avec laquelle Dieu semble traiter les hommes sur la terre, se montrant si rigoureux pour ses amis & si favorable à ses ennemis, vous tirerez cette conséquence, qu'il prépare donc aux uns & aux autres une éternité, où il leur rendra toute la justice qui leur est due; puisqu'il la leur rend si peu dans le temps. Tout ceci est de saint Augustin, & ce sont ses propres paroles que je rapporte.

C'est cette même vue d'une éternité qui a rendu les Saints invincibles dans les plus violentes tentations. Quand est-ce que Job parloit de la vie future & immortelle avec une certitude plus absolue & une foi plus vive ? Ce fut lorsqu'il se trouva sans biens, sans maisons, sans famille, privé de tout secours

Job. 6. 19. & réduit sur le fumier. *Scio quòd Redemptor meus vivit.* Oui, je fais, disoit-il, que mon Rédempteur est vivant, & que moi-même je vivrai éternellement avec lui. Je n'en ai pas seulement une révélation obscure, mais une espece d'évidence : *Scio.* Et d'où l'apprenoit-il, demande saint Gregoire Pape ? de ses souffrances mêmes & de toutes les calamités dont il étoit affligé. Quand est-ce que David eut une connoissance plus claire & plus distincte des biens éternels, & qu'il s'en expliqua comme s'il eût eu devant les

Psf. 26. yeux le Ciel ouvert : *Credo videre bona Domini in terrâ viventium ?* Ce fut dans le temps que Saül le persécutoit avec plus de fureur. Ah ! s'écrioit-il, je crois déjà voir la gloire que Dieu destine à ses élus, & il me semble qu'elle se découvre à moi avec tout son éclat. Mais, divin Prophete, comment la voyez-vous ? les afflictions, les maux vous assiegent de toutes parts, & vous prétendez appercevoir au milieu de tout cela les biens du Seigneur ? Mais c'est

en cela même, répond saint Jean Chrysostome, c'est dans les maux dont il étoit assiégé, qu'il trouvoit des gages certains qui l'assuroient pour une autre vie ; de la possession des biens du Seigneur. Car sa raison seule lui dictoit au fond de l'ame, que les maux qu'il avoit à souffrir de la part de Saül étant contre toute justice, il étoit de la providence de Dieu qu'il y eût dans l'avenir un autre état où son innocence fût reconnue & sa patience glorifiée ; & voilà ce qu'il entendoit & ce qu'il vouloit faire entendre, quand il disoit : *Credo videre bona Domini in terrâ viventium.*

Nous avons encore, Chrétiens, quelque chose de plus, ce sont les prédictions de Jesus-Christ, dont notre propre expérience nous fait voir l'accomplissement dans les souffrances des justes & dans la prospérité des pécheurs. Ceci n'est pas moins digne de vos réflexions. Si le Fils de Dieu avoit dit dans l'Evangile, que ceux qui s'attacheroient à le suivre & qui marcheroient après lui, seroient exempts en ce monde de toute peine, à couvert de toute disgrâce, comblés de richesses, toujours dans le plaisir, & qu'il n'y auroit de chagrins & de traverses que pour les impies ; alors, je l'avoue, notre foi pourroit s'affoiblir à la vue de l'homme de bien dans l'indigence, l'humiliation, la

douleur, & du libertin dans la fortune, l'autorité, l'élévation. Il me seroit difficile de résister aux sentiments de défiance qui naîtroient dans mon cœur : pourquoi ? parce que je me croirois trompé par Jesus-Christ même, & que j'éprouverois tout le contraire de ce qu'il m'auroit promis. Mais quand je consulte les sacrés oracles sortis de la bouche de ce Dieu Sauveur, & que je les vois accomplis de point en point dans la conduite de la Providence ; quand j'entends ce Sauveur adorable dire clairement & sans équivoque à ses Disciples : Le monde se réjouira, & vous serez dans la tristesse ;

Joan. 6. 16. *Mundus gaudebit, vos autem contristabimini* : quand je l'entends leur déclarer dans les termes les plus exprès, qu'ils seront en butte aux persécutions des hommes ; leur faire le détail des croix qu'ils auront à porter, des mauvais traitements qu'ils auront à essuyer ; leur marquer là-dessus toutes les circonstances, & conclure en les avertissant que s'il leur annonce par avance toutes ces choses, c'est afin qu'ils n'en soient point surpris ni scandalisés lorsqu'elles arri-

Ibid. veront, *Hæc locutus sum vobis, ut non scandalizemini*, & afin qu'ils se souviennent qu'il les leur avoit prédites ;

Ibid. *Ut cum venerit hora, eorum reminiscamini, quia ego dixi vobis* : quand, dis-je, tout cela se présente à mon esprit, &

que tout cela s'exécute à mes yeux, que j'en suis instruit par moi-même, & que j'en ai les exemples les plus sensibles & les plus présents, est-il possible que ma confiance ne redouble pas, & qu'elle ne tire pas de là un accroissement tout nouveau? Si je voyois tous les pécheurs dans l'infortune, & tous les justes dans le bonheur humain, c'est ce qui m'étonneroit, parce que je ne verrois pas la parole de Jesus-Christ vérifiée. Mais tandis que les gens de bien souffriront, & que les impies auront tous les avantages du siècle, je ne craindrai rien, je me consolerais, je me soutiendrai dans mon espérance. Car voici comment je pourrai raisonner. Le même fils de Dieu qui a dit aux justes, vous serez dans l'affliction, leur a dit aussi, votre tristesse se changera en joie : *Tristitia vestra vertetur in gaudium* : Le même qui leur a prédit leurs peines & leurs adversités, s'est engagé à leur donner son royaume, & dans ce royaume céleste une félicité parfaite. Or il n'est pas moins infallible dans l'un que dans l'autre, pas moins vrai quand il annonce le bien que lorsqu'il annonce le mal, puisqu'il est toujours la vérité éternelle. Comme donc l'événement a justifié & justifie sans cesse ce qu'il a prévu des afflictions de ses élus, il en fera de même de la gloire qu'il leur fait espérer. De là

je prends le sentiment du grand Apôtre, & je dis avec lui : je souffre, mais je souffre sans me plaindre, & je n'en fais point déconcerté ni inquiet ; car je fais en qui je me confie & sur la parole de qui je me repose ; je le fais, & je suis certain, non-seulement qu'il peut faire pour moi tout ce qu'il m'a promis, mais qu'il le veut & qu'il le fera, puisqu'il me l'a promis, & à tous ceux qui se disposent dans le silence & la soumission au jour bienheureux où il viendra reconnoître ses prédestinés & remplir leur attente.

Est-ce tout ? non, mes chers Auditeurs ; mais je finis par un point qui me paroît, & qui doit vous paroître comme à moi le plus essentiel. Car dans cette assemblée je m'adresse à celui de tous que Dieu connoît le plus juste, & que Dieu toutefois a moins pourvu de ses dons temporels : qu'il m'écoute & qu'il me comprenne, c'est à lui que je parle. Il est vrai, mon cher Frere, & je ne puis l'ignorer, votre sort parmi les hommes est triste & fâcheux ; mais par-là, si je puis m'exprimer de la sorte, à quel sceau vous trouvez-vous marqué ? à celui que doivent porter les élus, à celui qui les distingue comme élus, en un mot, à celui du fils unique de Dieu, le chef & l'exemplaire des élus. Tellement, que vous entrez ainsi dans l'ordre de

votre prédestination, & que Dieu com-
 mence à exécuter le décret qu'il en a
 formé. Je m'explique, & je vais mieux
 vous faire entendre ce mystere de salut.
 On vous l'a dit cent fois après l'Apôtre,
 & c'est un principe de notre foi, que
 Jesus-Christ étant le modele des pré-
 destinés, il faut, pour être glorifié
 comme lui, avoir une sainte ressem-
 blance avec lui. Car, selon l'excellente
 & sublime théologie du Docteur des
 nations, tel est l'indispensable condi-
 tion que Dieu demande pour faire part
 de sa gloire à ses élus, & c'est ainsi
 qu'il les a choisis: *Quos præscivit & præ-* Rom.
destinavit conformes fieri imaginis filii c. 5.
sui. Or il est évident que Jesus-Christ
 a vécu sur la terre dans le même état
 où Dieu permet que le juste soit réduit,
 qu'il a marché dans la même voie,
 qu'il a été exposé aux mêmes rebuts,
 aux mêmes mépris, aux mêmes con-
 tradictions. O profondeur des conseils
 de la divine sagesse! Tibere régnoit en
 Souverain sur le trône, & le fils de
 Dieu obéissoit à ses ordres. Pilate étoit
 revêtu de la suprême autorité, & le
 fils de Dieu comparoissoit devant lui.
 Voilà comment Dieu opéroit par Jesus-
 Christ le salut des hommes, & voilà,
 mon cher Auditeur, comment il opere
 ou comment il consomme le vôtre par
 vous-même. Il vous imprime les carac-
 teres de son fils, il grave dans vous ses

traits & son image. Sans cela tout seroit à craindre pour vous : mais avec cela que ne pouvez-vous point espérer, puisque c'est l'exécution des favorables desseins de Dieu sur votre personne ? *Quos præscivit & prædestinavit conformes fieri imaginis filii sui.*

Vous me dites : L'on a vu & l'on voit encore des gens de bien, riches & opulents, honorés & distingués dans le monde. J'en conviens : mais sur cela je répons trois choses. En effet, s'il n'y avoit de justes & d'élus que les pauvres & les petits, que ceux qui par l'obscurité de leur condition, ou par le désordre de leurs affaires occupent les derniers rangs, les autres états seroient donc exclus du royaume de Dieu, ce seroient donc par eux-mêmes des états réprouvés, il y faudroit donc nécessairement renoncer. Or il étoit néanmoins de la Providence d'établir dans la société des hommes ces états, & il est toujours de la même Providence de les y maintenir : d'où il s'ensuit que Dieu n'a donc pas dû y attacher une damnation inévitable, & qu'au contraire il devoit y faire paroître des exemples de sainteté, afin de ne pas jeter dans un désespoir absolu tous ceux qui s'y trouveroient engagés. Je vais plus loin, & j'ajoute, que si les Saints se sont vus quelquefois dans l'état d'une prospérité humaine, c'est ce qui les faisoit

trembler, que c'est ce qui les entretenoit dans une défiance continuelle d'eux-mêmes, que c'est ce qui les humilioit, ce qui les confondoit devant Dieu: pourquoi? parce que ne reconnoissant point dans leur prospérité l'image de Jesus-Christ souffrant, ils craignoient que Dieu ne les eût rejetés, & de ne régner jamais avec Jesus-Christ glorieux & triomphant. De-là pour suppléer à ce qui leur manquoit, & pour acquérir cette conformité si nécessaire, que faisoient-ils? observez-le bien, c'est ce que j'ai en dernier lieu à répondre. Ils ne quittoient pas pour cela leur condition, parce qu'ils s'y croyoient appelés. & qu'ils vouloient obéir à Dieu; mais sous les dehors spécieux d'une condition aisée & commode, ils conservoient toute l'abnégation chrétienne, & portoient sur leur corps toute la mortification de leur Sauveur. Sans renoncer à leur état, ni à certain extérieur de leur état, ils renonçoient à ses douceurs, & sur-tout ils se renonçoient eux-mêmes. Au milieu de l'abondance ils savoient bien ressentir les incommodités de la pauvreté; au milieu des honneurs, ils trouvoient bien des moyens pour se contenir dans les sentiments & s'exercer dans les actes d'une profonde humilité; au milieu des divertissemens mondains, où quelquefois ils sembloient avoir part, ils n'oublioient pas les

devoirs de la pénitence, & là même souvent la pratiquoient - ils dans toute son austerité : tout cela afin d'être du nombre de ceux dont l'Apôtre a dit : *Quos præscivit & prædestinavit conformes fieri imaginis filii sui.*

Vous me direz encore qu'on a vu des pécheurs & qu'on en voit dans les mêmes adversités que les justes, & aussi affligés qu'eux. Il est vrai : mais sans examiner toutes les raisons pourquoi Dieu ne veut pas ni ne doit pas vouloir que le vice prospere toujours, je me contenterai d'une réponse que j'ai à vous faire, & qui servira de preuve à l'importante vérité que je vous prêche. C'est que pour ces pécheurs sujets comme les justes aux revers & aux disgraces de la vie, une des plus précieuses & des plus sensibles marques, selon la doctrine de tous les Peres, que Dieu ne les a pas entièrement abandonnés, ce sont leurs souffrances même & leurs peines ; que le plus grand de tous les malheurs pour eux, ce seroit d'être ménagés, d'être flattés, de n'être jamais traversés dans le crime ; que la dernière ressource qui leur reste pour rentrer dans la voie du salut & pour être reçus dans le sein de la miséricorde, est que Dieu à présent les châtie, qu'en les châtiant il les corrige, qu'en les corrigeant il les réformé, & que ce renouvellement & cette réformation de mœurs retrace dans eux

l'image de son fils qu'ils y avoient effacée : de sorte qu'il en faut toujours revenir à la parole du Maître des Gentils : *Quos præscivit & prædestinavit conformes fieri imaginis filii sui.*

Plaise au Ciel, mes chers Auditeurs, que vous ayez bien compris ce mystère de grace & de sanctification que j'avois à développer ; que dans les coups dont Dieu vous frappe, vous reconnoissiez l'amour qui l'intéresse pour vous ; que le juste ranime son espérance, & qu'il se soutienne par sa patience ; que le pécheur ébloui du vain éclat qui l'environne, & enivré d'une trompeuse félicité qui les séduit, se détrompe enfin des idées qu'il en avoit conçues, & que désormais il en détache son cœur pour l'attacher à des biens plus solides. Vous cependant, ô mon Dieu ! ne changez rien à l'ordre des choses que votre Providence a réglées : agissez selon vos vues, & non selon les nôtres. Vos vues sont infinies, & les nôtres sont bornées ; vos vues sont toutes pures, & les nôtres sont toutes terrestres ; vos vues ne tendent qu'à nous sauver, & les nôtres ne tendent qu'à nous perdre. Si la nature se révolte, si les sens murmurent, ah ! Seigneur, n'accordez ni à la nature indocile, ni aux sens aveugles & charnels ce qu'ils demandent. Ne nous livrez pas à nos desirs, & ne nous écoutez pas, comme vous écoutiez

180 SUR LES AFFLIC. DES JUSTES , &c.
autrefois dans votre colere le peuple Juif.
Mais suivez toujours vos adorables des-
seins , & quoi qu'il nous en doive coûter,
exécutez-les pour votre gloire & pour
notre bonheur éternel , &c.





S E R M O N

P O U R

LE CINQUIEME DIMANCHE

APRÈS L'ÉPIPHANIE.

*Sur la Société des Justes avec les
Pécheurs.*

Cùm dormirent homines , venit inimicus homo ;
& superfeminavit zizania in medio tritici.

*Tandis que les gens dormoient , l'ennemi vint ,
& sema de l'ivroie parmi le bon grain. En
Saint Matth. ch. 13.*

C'EST dans le champ du Pere de
famille que cette ivroie est semée
parmi le bon grain , & c'est dans l'Eglise
de Dieu que les pécheurs vivent au
milieu des justes , & que les uns & les
autres sont confondus ensemble. Ce fut
durant la nuit & lorsque les gens étoient
endormis , que l'ennemi vint désoler le
champ , & c'est pendant cette vie mor-
telle , qui est pour nous un temps de

ténèbres & comme une nuit obscure ; que l'ennemi commun des hommes fait ses ravages & entretient dans le sein de l'Eglise ce triste mélange des impies & des réprouvés avec les élus. Il ne vient pas tandis que nous veillons , tandis que nous avons les yeux ouverts & que nous sommes attentifs sur nous-mêmes : mais il prend les moments où les traits flatteurs du plaisir nous charment , où les fausses douceurs du monde nous endorment , où nos passions nous ferment les yeux , nous empêchent de l'appercevoir & de remarquer le dommage qu'il nous cause , *Cùm dormirent homines*. Voilà comment cet esprit séducteur s'insinue , comment il introduit le péché dans les ames & une multitude presque infinie de pécheurs dans le christianisme : *Venit inimicus homo , & superfeminavit zizania*. Dieu d'un coup de son bras tout-puissant , pourroit dans un jour les exterminer tous ; mais il attend la saison de la récolte , c'est-à-dire jusqu'à la fin des siècles & de son jugement dernier , lorsqu'il enverra ses moissonneurs pour séparer l'ivraie d'avec le bon grain : parlons sans figure , lorsqu'il enverra les Anges exécuteurs de ses volontés & ministres de sa justice , pour faire le discernement des justes & des pécheurs , pour mettre à la droite les justes prédestinés , & à la gauche les pécheurs réprouvés , pour rassembler les uns dans son Royaume , &

pour précipiter les autres dans le feu éternel : *Colligite zizania , & alligate* *Math. c. 13.*
ea in fasciculos ad comburendum : triticum autem congregate in horreum meum.

Ce temps n'est pas encore venu , Chrétiens , & jusqu'à cette séparation nous vivons au milieu des impies , & les impies vivent au milieu du monde. Il est donc d'une conséquence extrême que vous sachiez quelle conduite vous devez tenir à leur égard , & quelle société vous pouvez avoir avec eux. Mais afin de vous en instruire plus solidement , j'ai besoin des lumières du Saint-Esprit , & je les demande par l'intercession de Marie. *Ave Maria.*

DE vouloir pénétrer dans les secrets de Dieu pour savoir à quelle fin Dieu souffre les impies au milieu des élus, ce seroit , dit Saint Augustin , vouloir découvrir un mystère qui est au dessus de nos connoissances, & que nous devons adorer sans entreprendre de l'examiner. Dieu permet que les impies subsistent , & c'est ce que l'expérience nous fait voir ; il permet qu'ils subsistent parmi les bons & les prédestinés , c'est de quoi nous ne pouvons douter. De connoître les raisons pour lesquelles il le veut ainsi, c'est encore une fois ce qui n'est pas de notre compétence ; mais d'apprendre comment nous devons nous comporter avec les impies & les libertins , c'est ce

qui nous touche & ce qui demande toutes nos réflexions. Or de qui l'apprendrons-nous ? de Dieu même, qui en tout, mais particulièrement en ceci, veut être notre exemplaire & le modèle de notre conduite. Dieu, Chrétiens, qui est la sainteté même, demeure avec les pécheurs ; mais je remarque sur cela deux choses qui doivent être pour nous deux importantes leçons : car il ne demeure avec les pécheurs que par la nécessité de son être, c'est la première ; & en demeurant avec les pécheurs, il fait tout à la fois & en tirer sa gloire, & procurer leur salut, c'est la seconde. Sur quoi j'établis deux obligations qui nous regardent, & qui vont faire le partage de ce discours. Dieu n'est avec les pécheurs que par la nécessité de son être, & nous ne devons demeurer avec eux que par la nécessité de notre état : ce sera la première Partie. Dieu tire sa gloire des pécheurs, & travaille en même temps à leur salut ; c'est ainsi que nous devons rendre notre commerce avec eux également profitable & pour nous & pour eux-mêmes : ce sera la seconde Partie. Dans la première je vous montrerai l'obligation générale de fuir le commerce des pécheurs ; & nous verrons dans la seconde quel profit il en faut retirer lorsque nous y sommes nécessairement engagés. En deux mots, le mélange des justes & des pécheurs.

est communément dangereux pour les justes ; mais il peut être quelquefois utile aux uns & aux autres. Autant qu'il est dangereux pour les justes , ils doivent l'éviter : & autant qu'il peut être utile aux justes & aux pécheurs , les justes doivent en profiter. Voilà tout le sujet de votre attention.

A Entendre parler l'Écriture , on di- I.
roit , Chrétiens , que Dieu par une PART. espece de contradiction est tout à la fois avec les impies & qu'il n'y est pas , qu'il s'éloigne d'eux & qu'il ne s'en éloigne pas , qu'il les prive de sa présence & qu'il ne les en prive pas. Car voyez comment il s'exprime différemment , selon la différence des caracteres qu'il prend & qu'il veut soutenir à leur égard. C'est moi , dit-il , qui remplis le ciel & la terre ; & quoi que fasse le pécheur , il ne peut m'éviter ni se dérober à mes yeux. Voilà Dieu présent au pécheur , pour l'observer & pour l'éclairer. Mais il dit ailleurs : Je me repens d'avoir créé l'homme , & je fais pour toujours divorce avec lui , parce qu'il est tout charnel. Voilà Dieu séparé du pécheur , pour se venger & pour le punir. Où irai-je , Seigneur , disoit David , & où fuirai-je de devant votre face ? Si je descends dans les enfers , je vous y trouve , & vous y êtes en personne , exerçant les rigueurs

de votre justice : Dieu donc , conclut saint Jérôme , habite même avec les réprouvés. Mais j'entends Saül au contraire invoquant Samuel , & lui témoignant sa douleur , ou pour mieux dire , son désespoir , de ce que Dieu s'est retiré de lui , *Coarctor nimis , si quidem pugnant Philistiim adversum me , & Deus recessit à me* : il ne faut donc plus chercher Dieu dans la compagnie d'un réprouvé. Comment accorder tout cela ? En voici le secret , qui consiste , répond le Docteur angélique S. Thomas , en ce que Dieu qui est le Saint des Saints , n'est avec les pécheurs & les impies que par la nécessité de son être , & qu'il n'y est point par un choix d'affection & d'inclination. Je m'explique.

Il est avec les pécheurs par la nécessité de son être , parce que toutes ses perfections divines l'y engagent : sa sagesse , par laquelle il gouverne & maintient dans l'ordre toutes les créatures , jusqu'aux plus révoltés pécheurs ; sa bonté , dont il répand les effets sur toutes les créatures , sans en excepter les pécheurs ; sa toute - puissance qui fait agir toutes les créatures , & conséquemment les pécheurs. Tous ces devoirs du Créateur , qui lient Dieu , pour ainsi dire , à la créature , sont des devoirs généraux auxquels tous les hommes ont part , les méchants aussi - bien que les bons ; & c'est par la raison de ces devoirs

que Dieu est inféparable des impies. Mais, comme j'ai dit, ce sont des devoirs de nécessité, dont Dieu, supposé le bienfait de la création, ne peut pas se dispenser lui-même. Car si vous consultez les inclinations de son cœur, ah ! Chrétiens, les choses se passent bien autrement. A peine l'homme est-il tombé dans le désordre du péché, que Dieu rompt avec lui toutes les alliances, & par conséquent tous les commerces dont sa grâce avoit été le lien. De sorte qu'il n'est plus avec le pécheur, en aucune de ces manières qui marquent le penchant & le discernement de son amour ; c'est-à-dire, qu'il n'est plus avec le pécheur, ni par l'effet d'une protection spéciale, comme il étoit avec son peuple dans le désert, ni par la communication de ses dons, comme il est avec tous les justes, ni par l'union intime & mystérieuse de son adorable Sacrement, comme il est singulièrement avec l'âme chrétienne qui le reçoit. A l'égard du pécheur tout cela cesse, & c'est ce qui fait dire au Saint-Esprit que Dieu n'est plus avec les pécheurs, & qui fait ajouter aux Théologiens, que si, par une supposition impossible, Dieu pouvoit se dépouiller de son immensité, il demeureroit encore présent à un grand nombre de sujets à qui sa grâce l'attache ; mais qu'il cesseroit d'être avec les

pécheurs , parce qu'il n'auroit plus cette nécessité d'être par-tout , & d'agir par-tout : d'où S. Chrysofome conclut , & la pensée de ce Pere mérite d'être remarquée , que l'immensité qui est un des plus nobles attributs de Dieu , ne laisse pas dans un sens d'être à Dieu comme un attribut onéreux , puisqu'elle l'assujettit à ne pouvoir entièrement se séparer de ce qui est l'objet de son aversion & de son indignation.

Admirable idée , Chrétiens , de la conduite que nous devons observer avec les libertins du siecle. Qu'est-ce que Dieu exige de nous ? que nous en usions avec eux comme il en use lui-même : pouvons-nous nous proposer un plus saint modele ? Il veut donc premièrement que nous les supportions à son exemple ; & il le veut avec raison , dit Saint Augustin , puisqu'on nous a bien supportés quand nous étions nous-mêmes dans l'égarement & la corruption du vice. Voilà pourquoi , reprend ce saint Docteur , nous ne devons jamais oublier ce que nous avons été , afin de conserver toujours pour les autres une compassion tendre & charitable dans

August. l'état où ils sont. *Cum tolerantia vivendum nobis est inter malos , quia cum mali essemus , cum tolerantia vixerunt boni inter nos.* Mais prenez-garde , s'il vous plaît , à ce terme , *cum tolerantia* ; car Saint Augustin ne dit pas que la société des

méchants nous doit être un sujet de complaisance, mais un exercice de patience ; c'est-à-dire, que nous devons la souffrir, & non pas l'aimer, parce que c'est ainsi que nous nous conformons à notre règle qui est Dieu.

Oui, je l'avoue, il y a des liaisons & des engagements avec les impies, que la loi divine non - seulement ne nous commande pas, mais qu'elle ne nous permet pas de rompre, puisqu'elle nous en fait même des devoirs, & c'est ce que j'appelle la nécessité de notre état, qui répond à la nécessité de l'être & de la providence de Dieu. Autrement, dit Saint Paul, il faudroit sortir hors du monde, si tout commerce avec les pécheurs y étoit généralement interdit : *Alioquin debueratis de hoc mundo exisse.* Par exemple, un pere doit-il se séparer de ses enfants, parce qu'il les voit dans le désordre ; une femme de son mari, parce qu'il mene une vie licentieuse ; un inférieur de son supérieur, parce que c'est un homme scandaleux ? Non, sans doute, la loi du devoir, de la dépendance & de la sujétion le défend ; & on peut dire alors que le mélange des méchants avec les bons est autorisé de Dieu, puisque Dieu est l'auteur de ces conditions qui engagent nécessairement à cette société. Tout cela est vrai, mais hors de là, je veux dire hors des termes de la

1. Cor.
c. 5.

nécessité , & de la justice , quand les choses sont dans la liberté de notre choix , chercher les impies & entretenir avec eux des habitudes volontaires , des amitiés mondaines & profanes , des familiarités dont le prétexte est le seul plaisir , & que nulle raison ne justifie , je dis que c'est aller directement contre les ordres de Dieu , & je le dis après le grand Apôtre. Car voilà comment il le déclaroit aux Chrétiens de Theſſalonique : *Denuntiamus vobis , ut ſubtrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinatè* ; Nous vous ordonnons , leur diſoit-il , au nom du Seigneur , de vous retirer de tous ceux d'entre vos freres qui tiennent une conduite dérèglée , & de garder ce précepte comme l'un des plus importants & des plus eſſentiels de la loi de Dieu. De là vient que David s'en faiſoit un point de conſcience & de religion. *Non ſedi cum concilio vanitatis , & cum iniqua gerentibus non introibo ; odiſi Eccleſiam malignantium*. Ma maxime a toujours été de n'avoir point d'union avec des partiſans du vice , & de ne me point mêler avec ceux qui font gloire de commettre l'iniquité : d'aimer leurs perſonnes , parce que la charité me le commande , mais de haïr leurs aſſemblées , de fuir leurs intrigues , d'abhorrer leurs converſations , parce qu'une charité plus haute , qui eſt celle que je dois à Dieu & que je me dois

2. Theſſ.
c. 3.

Ps. 25.

à moi-même, m'empêche d'y avoir part.

Voilà, dis-je, mes chers Auditeurs, ce que nous dicte la prudence chrétienne, & à quoi elle nous oblige indispensablement, d'éviter, autant que notre condition le peut permettre, les sociétés mauvaises & corrompues. Et voyez aussi comme Dieu nous en a inspiré l'horreur, soit par rapport aux païens & aux idolâtres, soit par rapport aux hérétiques & aux schismatiques, soit à l'égard même des catholiques libertins & prévaricateurs. Vous êtes mon peuple, disoit-il aux enfants d'Israël, en les introduisant dans la terre de Canaan, vous êtes mon peuple, & je vous ai choisis parmi tous les peuples de la terre, afin que vous me soyez spécialement dévoués : mais c'est pour cela même qu'il ne vous sera pas permis de traiter avec les peuples infidèles, que vous n'entrerez point dans leurs alliances, & que nul mariage entre eux & vous ne pourra être contracté légitimement. Pourquoi cela, demande Saint Augustin ? ce commerce avec les étrangers ne pourroit-il pas être avantageux & nécessaire aux Israélites pour leur établissement ? Peut-être la politique du monde en auroit-elle ainsi jugé ; mais Dieu dont les vues saintes & adorables sont infiniment élevées au dessus de celles des hommes,

voulut que la politique du monde cédât à l'intérêt de la Religion. Non, leur signifia-t-il, quelque avantage que vous puissiez vous en promettre, vous ne rechercherez point ces nations, & vous

Exod. vous en tiendrez toujours éloignés: *Cave*

Exod. 34. *ne unquam cum habitatoribus terræ illius jungas amicitias.* C'est ce que portoit expressément la loi, & vous verrez, Chrétiens, si cette défense étoit inutile & sans fondement. Fuyez, nous dit-il ailleurs par la bouche de Saint Paul, fuyez l'hérétique, si vous voulez con-

Tit. 2.3. server la pureté de votre foi: *Hæreticum hominem evita.* Donnez-vous bien de garde, non-seulement d'entretenir des intelligences dans le parti de l'erreur, non-seulement d'en épouser les intérêts, mais d'y avoir même de simples liaisons, hors celles que la piété chrétienne & le devoir de votre condition peuvent justifier. Et si ce sont des orthodoxes, qui malgré leurs mœurs dissolues, ne laissent pas de vivre avec nous dans la communion d'une même créance, Dieu nous en a-t-il interdit la société? Écoutez encore l'Apôtre. Je vous en ai déjà avertis, écrivoit aux Corinthiens ce Maître des nations, & je vous ai marqué dans une de mes lettres, de n'avoir jamais nul engagement, ni avec les impudiques & les voluptueux, ni avec les médifants & les calomniateurs, ni avec quelque autre que ce soit de
ceux

ceux qui peuvent vous corrompre & être pour vous un scandale. Quand ce seroit votre frere par inclination & par liaison d'amitié, si c'est un homme de mauvaise vie, je ne veux pas que vous ayez ensemble la moindre communication, ni que vous puissiez manger avec lui: *Si is qui frater nominatur, est fornicator, aut maledicus, aut rapax, cum ejusmodi nec cibum sumere.* 1. Cor. 6. 5.

Dieu veut, dit excellemment Guillaume de Paris, & cette pensée est belle; Dieu veut qu'en nous séparant des impies, nous fassions dès-à-présent ce qu'il fera un jour lui-même, & que nous prévenions ainsi la résurrection générale & le jugement dernier. Quand le Fils viendra juger le monde, les réprouvés, il est vrai, ressusciteront en même temps que les justes; mais ils ne ressusciteront pas néanmoins avec les justes, parce qu'au moment même de la résurrection les justes seront séparés des réprouvés par ce discernement terrible dont a parlé David & dont les Anges seront les exécuteurs. *Ideo non resurgent impii in judicio, neque peccatores in concilio justorum.* Ps. 118. Quel est donc le dessein de Dieu, poursuit Guillaume de Paris? c'est que les bons vivent en ce monde, à l'égard des méchants, dans le même ordre où ils doivent ressusciter & être jugés; c'est-à-dire, qu'ils se discernent eux-mêmes, pour ainsi

Domin. Tom. I. I

parler, d'avec les pécheurs, & que dès cette vie ils commencent à prendre leur rang, afin que Dieu ne soit presque pas obligé d'y employer ses Anges, ni de faire d'autre choix de ses élus.

Aussi est-ce en cela que consiste la perfection & la gloire des justes sur la terre, & telle est l'idée que l'Écriture nous en donne. Car quand Dieu commande à Josué de faire mourir Acham, qui étoit un homme scandaleux, au milieu de son peuple, il ne s'en explique point à lui autrement que par ces paroles : *Surge, sanctifica populum*; je veux que demain tu sanctifies mon peuple. *Josue. 6. 7.* Et que ferai-je pour cela, Seigneur, réplique Josué? tu extermineras Acham, qui est un sacrilège. Tandis qu'il demeurera parmi les tribus, je n'y puis demeurer moi-même; mais retranche cette ame criminelle, & alors tout le peuple sera sanctifié. Vous diriez, Chrétiens, que la séparation des méchants est comme un sacrement d'expiation pour les bons. En effet, il ne faudroit rien davantage pour sanctifier des familles, des Communautés, des Ordres tout entiers. Otez d'une maison un domestique vicieux qui l'infecte, vous en ferez une maison de piété. Otez d'une Communauté un esprit brouillon qui la divise, vous en ferez une assemblée de Saints. Otez de la Cour d'un Prince quelques athées qui y dominant, vous

en ferez une Cour chrétienne. Il y a tel homme dans Paris qui a perdu plus d'ames que jamais un démon n'en pervertira ; & vous connoissez certaines femmes , dont la société fait plus de libertins que les plus contagieuses leçons de ceux qui autrefois ont tenu école de libertinage. Otez donc un petit nombre de ces hommes & de ces femmes , & vous rétablirez presque par-tout le culte de Dieu. Or ce retranchement ne seroit pas impossible , si les intérêts de Dieu étoient aussi respectés que ceux des hommes. N'avez-vous jamais pris garde , Chrétiens , à une chose assez particuliere que nous marque l'Evangéliste S. Jean , en parlant de la dernière cene que Jesus-Christ fit avec ses Apôtres la veille de sa mort ? Au même temps que Judas sortit pour aller exécuter son détestable dessein , le Sauveur du monde entra dans une espece d'extase , & s'écria : *Nunc clarificatus est filius hominis ;* c'est maintenant que le fils de l'homme est glorifié. D'où lui venoit cette gloire , demande S. Augustin ? Ce n'étoit pas de la vision bienheureuse de Dieu , car il la posséda dès l'instant même de sa conception ; ce n'étoit pas de la résurrection de son corps , car il n'étoit pas encore ressuscité ; mais elle lui vint de la sortie de ce traître , qui avoit été jusques-là présent avec les autres disciples , & c'est la raison qu'en apporte le

Joan:
c. 13^a

texte sacré : *Cum ergo exisset , dixit Jesus : nunc clarificatus est Filius hominis.* Tandis que Judas étoit dans sa compagnie , c'étoit en quelque sorte comme une tache pour lui ; mais quand il s'en vit séparé , quoique cette séparation dût être bientôt suivie de tous les opprobres de la croix , il ne laissa pas de s'en faire une gloire : *Nunc clarificatus est Filius hominis.* Or si la gloire du Fils de Dieu ne pouvoit être complète tandis qu'il souffriroit un réprouvé auprès de lui , jugez , mes chers Auditeurs , si vous pouvez être saints & justes devant Dieu , lorsque vous vivez avec les pécheurs , & que vous vous tenez volontairement au milieu d'eux.

Voilà pourquoi l'Eglise , dit S. Thomas , excommunie certains pécheurs : par cette censure elle partage le bon & le mauvais grain , pour retenir l'un & pour rejeter l'autre ; en quoi elle nous apprend notre devoir , & nous donne à connoître ce que nous sommes obligés de faire nous-mêmes. Vous ne voulez pas vous séparer des impies , elle les sépare de vous : car ne pensez pas qu'elle prétende seulement les punir , en les privant du bien de la société commune. Il y a deux choses dans l'excommunication ; une peine pour le coupable , & une loi pour l'innocent. L'Eglise condamne le pécheur à n'avoir plus de communication avec les fideles , voilà la peine ; & en

même temps elle ordonne aux fideles de n'avoir plus de commerce avec le pécheur, voilà la loi. S'ensuit-il de là qu'il n'y ait que ces pécheurs frappés des anathêmes de l'Eglise dont la compagnie nous soit défendue ? Non, Chrétiens, tout ce qui n'est pas formellement défendu par l'Eglise, n'est pas pour cela permis ; il y a des loix supérieures & plus générales auxquelles nous devons obéir. L'Eglise en vertu de ses censures ne nous interdit que la société des scandaleux qui lui sont rebelles : mais sans lui être rebelle, c'est assez qu'ils soient scandaleux, pour nous faire conclure indépendamment des défenses de l'Eglise, que nous sommes dans l'étroite obligation de les éviter. Ce ne seroit pas même bien raisonner, parce que l'Eglise a révoqué les peines portées contre ceux qui fréquentent les impies excommuniés, de prétendre dès-lors qu'elle approuve une telle fréquentation & de telles habitudes. Je m'explique, & observez ceci, s'il vous plaît ; il est bon que vous en soyez instruits. Dans la rigueur du droit ancien, les fideles ne pouvoient jamais traiter avec un homme retranché de la communion de l'Eglise, sans encourir la même censure. C'étoit la loi universelle ; mais par des raisons importantes, vérifiées dans les Conciles, l'Eglise a relâché de cette

févérité, & ne nous défend plus que le commerce de ceux qu'elle a publiquement & nommément excommuniés. Est-ce à dire que nous pouvons donc converser indifféremment avec toutes sortes d'hérétiques, avec toutes sortes de gens corrompus & dangereux, sous prétexte que l'Eglise ne les a point encore notés & flétris? Abus, mon cher Auditeur. L'Eglise peut bien révoquer ses loix, elle peut bien changer ses coutumes, mais sans préjudice de la loi de Dieu, qui est irrévocable & invariable. Or la loi de Dieu est que, hors les engagements nécessaires de ma condition, je m'éloigne de toutes les compagnies où l'innocence de mon ame peut être en péril: si je les cherche de moi-même & par un choix libre, il est vrai, les foudres de l'Eglise ne tomberont pas pour cela sur moi, parce que l'Eglise veut bien user à mon égard de cette indulgence; mais toute son indulgence ne peut faire que par-là je ne devienne coupable d'un mépris formel de Dieu, que par-là je ne devienne le scandale de mes freres, que par-là je ne devienne ennemi de moi-même en me perdant moi-même. Trois grands désordres renfermés dans un même péché. Appliquez-vous.

Oui, mon cher Auditeur, lier avec des libertins & des impies que vous

connoissez pour impies & pour libertins, c'est mépriser Dieu : & qu'appellez-vous en effet mépris de Dieu, si ce n'est pas de s'unir avec ses ennemis ? & qui sont les ennemis de Dieu, si ce ne sont pas les pécheurs, sur-tout certains pécheurs déclarés ? Que penseroit-on d'un fils lié d'affection & de cœur avec les persécuteurs de son pere, avec ceux qui attenteroient aux droits & à l'honneur de son pere, avec ceux qui feroient une guerre ouverte à son pere ? N'en auriez-vous pas horreur, comme d'un monstre dans la nature ? Or voilà ce que vous faites en vivant avec les impies : tant qu'ils sont dans le désordre de leur péché, il y a entre Dieu & eux une haine irréconciliable. Consultez les livres sacrés & lisez le reproche qu'eut à soutenir Josaphat, Roi de Juda, & Prince du reste très-religieux : il s'étoit allié avec l'impie Achab, Roi d'Israël ; il n'avoit pas manqué de raison d'état pour l'engager à cette alliance, & tout son conseil y avoit passé ; mais son conseil étoit en cela réprouvé de Dieu. Prince, lui dit Jehu, avec toute la liberté d'un Prophete, vous êtes prévaricateur, vous avez donné secours à un Roi criminel, & vous avez reçu dans votre amitié ceux qui ont conjuré contre votre Dieu & le mien ; vous méritez la mort. *Impio*

2. Pa-
ralip.
c. 19.

præbes auxilium, & his qui oderunt

Dominum amicitia jungeris ; idcirco iram merebaris. Les bonnes œuvres de Josaphat & sa bonne foi l'excuserent ; mais vous , Chrétiens , que pouvez-vous alléguer ? Outre l'injure que vous faites à Dieu , comment pouvez-vous justifier le scandale que vous causez dans l'Eglise & parmi le peuple de Dieu ? Car n'est-ce pas un scandale de vous voir tous les jours dans les sociétés d'une ville ou d'un quartier les plus suspectes ; de vous voir dans des assemblées d'où toute la pudeur semble bannie , où se tiennent les discours les plus libres , où se débitent les maximes les plus pernicieuses , où souvent nulles regles de bienfaisance & de modestie ne sont observées ; de vous voir avec des esprits sans religion , avec des femmes sans réputation , dans des lieux où regne la licence , & où se répand la plus mortelle contagion ? Qu'en peut-on penser ? qu'en peut-on dire ? & même qu'en a-t-on déjà pensé , & qu'en a-t-on dit ?

Et ne me répondez point que vous savez bien vous conserver , & quoi qu'en dise le monde , que vous avez pour vous le témoignage de votre conscience qui vous suffit. Ah ! mon cher Frere , écoutez ce qu'écrivoit là-dessus saint Jérôme à une Dame Romaine : Il faut , disoit ce Pere , quand vous parlez ainsi , que vous soyez bien peu versée

dans les devoirs de la vie chrétienne ; & ne savez-vous pas qu'en matière de conduite , vous devez rendre compte à Dieu non-seulement de ce que vous faites ; mais de ce que l'on dit de vous ; que ce n'est point assez de satisfaire à votre propre conscience , mais que vous êtes encore obligée de satisfaire à celle d'autrui ; que saint Paul , qui étoit plus éclairé que vous , avoit égard aux hommes , aussi-bien qu'à Dieu , pour régler sa conversation ? ne croyant pas qu'elle pût être innocente quand les hommes pourroient prendre sujet de s'en offenser , & sachant que c'est se rendre coupable devant Dieu , que de ne se mettre point en peine de le paroître devant les hommes. Ainsi parloit saint Jérôme ; & concluant par l'exemple du même Apôtre , qui refusoit de manger des viandes d'ailleurs permises , parce qu'il craignoit de scandaliser les fideles : ah ! reprend ce saint Docteur , les compagnies des hommes ne sont pas plus nécessaires que les aliments ; & pourquoi n'éviterons-nous pas ces liaisons scandaleuses qui blessent la pureté de notre Christianisme , qui donnent lieu à mille soupçons , & qui servent de matière à la médisance publique , puisque saint Paul s'abstenoit d'une viande & en avoit même horreur , dès qu'elle pouvoit donner quelque scandale au moindre des Chrétiens ?

Mais laissons le scandale, & n'insistons maintenant, mon cher Auditeur, que sur ce qui nous regarde nous-mêmes. Est-il possible que dans ce commerce familier avec des impudiques & des libertins, vous ayez toujours un cœur pur & chaste ? peut-on raisonnablement espérer que dans un air tout corrompu, vous ne vous ressentiez jamais de sa corruption ? Et ne seroit-ce pas au moins pour vous la présomption la plus aveugle & la plus criminelle de vous y croire exempt d'un danger qui souvent vous est, selon Dieu, aussi défendu que le mal même ? Si cela étoit, jamais les Prophetes & les Apôtres n'auroient été plus confirmés en grace que vous, & vous auriez cet avantage sur eux, qu'ils ont fui la société des impies, parce qu'ils la jugeoient dangereuse pour eux-mêmes, ainsi que le témoigne saint Jérôme, du Prophete Ezéchiël, qui dans cette vue se sépara de tout le reste du peuple, & se retira à l'écart ; au lieu que vous y demeurez volontairement & sans crainte, comme si vous aviez un préservatif infailible contre le péché. Mais si cela n'est pas, quelle est votre témérité de hazarder plus qu'eux ces hommes de Dieu & ces Saints du premier ordre, de vous exposer à des occasions pour lesquelles ils ne se sont pas crus assez forts, de vivre en assurance où ils ont tremblé ?

Pourquoi Dieu faisoit-il aux Hébreux des défenses si rigoureuses de se mêler & de négocier avec les étrangers ? c'est que dans ces négociations & ces alliances il prévoyoit leur chûte & leur ruine presque inévitable. Et en effet, eurent-ils jamais commerce avec une nation dont ils ne prissent enfin les superstitions & les impiétés ? *Commixti sunt inter gentes, & Ps. 105: didicerunt opera eorum.* Pourquoi l'Eglise dès sa naissance ne vouloit-elle pas que dans le Christianisme on contractât aucun mariage avec les infideles ? car voilà comment S. Jérôme entend ces paroles de S. Paul : *Nolite jugum ducere cum infide-* 2. Cor.
libus : C'est qu'elle considérait le danger c. 6.
 où de tels engagements mettroient la foi des Chrétiens. Et pourquoi Jesus-Christ lui a-t-il donné un pouvoir qui semble renverser tout le droit humain ? Rendez-vous , s'il vous plaît , attentifs ; ceci vous surprendra : mais je n'avance rien qui ne soit fondé sur l'Ecriture & sur les sacrés Canons. Pourquoi, dis-je, Jesus-Christ a-t-il donné pouvoir à son Eglise de rendre nul, du moins quant à ses principales obligations , le plus authentique de tous les contrats qui se célèbrent parmi les hommes , un mariage légitime , un mariage solennellement ratifié entre deux païens , dont l'un vient à recevoir le baptême , & l'autre persiste dans son idolâtrie , si ce n'est parce que

dans ce mélange de religions celle du vrai Dieu ne se trouveroit pas en sûreté ?

Tertull. *Quis enim nescit*, dit Tertullien, *obliterari quotidie fidem commercio infideli ?* Qui doute que la loi ne s'efface peu à peu par la fréquente communication d'un esprit infidèle ? C'est ce que ce Docteur si zélé pour l'étroite discipline de l'Eglise représentoit, quelque temps avant sa mort, à sa propre femme, afin de la détourner, selon ses maximes, d'un second mariage ; du moins afin de lui faire entendre l'obligation où elle étoit de ne s'allier jamais avec un païen : & moi me servant de la même pensée, & l'appliquant à mon salut, je dis : *Quis nescit ?* Qui doute que la piété de l'ame la plus religieuse ne s'altère par les exemples d'un ami qui vit dans le dérèglement & qu'on a sans cesse devant les yeux ? on est dépositaire de ses sentimens, on l'entend parler, on le voit agir, & insensiblement on s'accoutume à penser comme lui, à parler comme lui, à agir comme lui : ce n'est pas d'abord sans quelque répugnance & quelques combats ; mais enfin ce qui faisoit horreur commence à ne plus déplaire, & ensuite plaît tout-à-fait & entraîne : *Quis nescit ?* Qui doute que la retenue & la sagesse d'une jeune personne, que sa vertu la plus affermie ne vienne avec le temps à chanceler, & ne reçoive de puissantes

atteintes par ces entrevues particulieres & ces privautés où son cœur s'épanche avec un mondain ou une mondaine qui lui inspirent leurs damnables principes, & qui dans l'espace de quelques mois détruisent tout le fruit d'une sainte éducation & le travail de plusieurs années ? De là cette maxime si universellement reconnue, confirmée par tant de preuves, & si commune : Dites-moi qui vous fréquentez, & je vous dirai qui vous êtes.

Quoi qu'il en soit, mon cher Auditeur, l'Église n'a rien épargné pour empêcher que le commerce des impies ne fût préjudiciable à ses enfants ; & de votre part que faites-vous pour seconder ses soins ? Peut-être pensez-vous que la société de cet homme plongé dans la débauche & adonné à son plaisir, est moins à craindre pour vous que celle d'un infidèle ; & je prétends au contraire que mille idolâtres conjurés pour vous pervertir & pour vous perdre, ne feront pas la même impression sur vous qu'un libertin avec qui vous êtes uni de connoissance & de compagnie. Job se conserva au milieu des fausses divinités & de ceux qui les adoroient ; mais Loth eût succombé dans Sodome & parmi ses concitoyens. Je vais plus loin, & je soutiens même que tous les efforts des démons contre vous ne seroient pas une tentation si dangereuse que la présence

& la vue de ce pécheur scandaleux : mais je vous entends , & par vos mœurs je juge de votre pensée. Vous ne craignez pas ces partisans du vice , parce que vous en êtes peut-être déjà aussi infecté qu'eux ; & ils ne peuvent plus vous nuire , parce que vous en avez reçu tout le dommage dont vous étiez menacé : il falloit bien que l'oracle du Seigneur se vérifiât ainsi ; car il se feroit trompé , si vivant & conversant avec des ames réprouvées vous vous étiez maintenus dans l'innocence.

Ah ! Chrétiens , nous nous étonnons de voir aujourd'hui le siècle si corrompu ; nous ne comprenons pas d'où vient tant de dissolution dans la jeunesse ; nous rougissons pour tant de personnes du sexe qui ne rougissent de rien , nous sommes surpris d'entendre les désordres des mariages qui éclatent tous les jours , nous apprenons avec indignation combien l'impiété regne dans les cours des Princes ; le dirai-je ? nous voyons avec horreur le vice se glisser jusques dans le sanctuaire , & s'attacher aux ministres des autels. En voici la source la plus ordinaire : ce sont les sociétés & les conversations du monde profane. Voilà ce qui sert d'amorce à la cupidité , ce qui allume la passion , ce qui fait former les intrigues , ce qui fait réussir les plus abominables entreprises : voilà ce qui

renverse les forts, ce qui infatue les sages, ce qui corrompt les vierges. Réglez les sociétés & les conversations des hommes, & dans peu vous réformerez tous les états. Vous, pere, éloignez ce jeune homme de tel autre qu'il recherche avec trop d'affiduité, & vous le verrez toujours marcher dans le bon chemin. Vous, mere, ne recevez plus ou ne rendez plus certaines visites, & cette fille qui vous y accompagne deviendra un modele de vertu. Vous, Chrétien, qui que vous puissiez être, rompez avec cet ami, & j'ose presque vous répondre de votre salut. Mais quoi, dites-vous, abandonner un ami ! oui, il faut le quitter, & fût-ce votre œil, il faudroit l'arracher. Pourquoi entretenir un ami contre vous-même, & quel compte devez-vous faire d'une amitié qui aboutit à votre réprobation ? Le Fils de Dieu ne vous a-t-il pas expressément enseigné que quiconque n'auroit pas en haine ses propres parents, son frere & sa sœur, son pere même & sa mere, ne seroit pas digne de lui ; c'est-à-dire, que quiconque ne seroit pas disposé à se séparer de ses proches, fût-ce un frere ou une sœur, fût-ce un pere ou une mere, dès qu'il en pourroit craindre quelque scandale, se rendroit dès lors coupable aux yeux de Dieu & n'entreroit jamais dans son Royaume ? Or si je dois en user ainsi envers les auteurs de ma vie, quand ce sont des obstacles

à mon salut, ces faux amis, complices de mes iniquités, ont-ils droit de se plaindre, lorsque pour me sauver de l'abyme où ils me conduisent, je me détache d'eux & je les renonce? Et s'ils en raisonnent, s'ils en raillent, s'ils me frappent de leurs mépris, dois-je plutôt les écouter que Dieu même. Non, non, rien ne me doit être cher au préjudice de mon ame; & dès qu'il s'agit d'un aussi grand intérêt que celui-là, Dieu & moi, voilà ce qui me suffit; tout le reste me devient indifférent.

Cependant, Chrétiens, il y a des sociétés où des engagements nécessaires nous retiennent: & comme Dieu, supposé la nécessité de son être qui l'oblige à demeurer avec les pécheurs, fait en tirer sa gloire & emploie à leur conversion la présence de sa divinité, ainsi devons nous profiter aux impies qui vivent avec nous, & profiter des impies avec qui nous vivons par la nécessité de notre état. Autre obligation qui va faire le sujet de la seconde Partie.

II. **PART.** C'Est une vérité certaine, Chrétiens: quoique le péché dans le fond de son être soit essentiellement une injure faite à la majesté de Dieu, il ne laisse pas néanmoins de servir à sa grandeur. Dieu ne le souffriroit pas, remarque Saint Chrysostome, s'il n'étoit capable d'y contribuer par sa malice même; & il

anéantiroit plutôt tous les pécheurs du monde , que d'en voir un seul dont il ne pût tirer quelque tribut de gloire. De ce que l'homme peche , dit excellemment Saint Augustin , il se nuit à soi-même , mais il n'arrête pas l'effet de la bonté divine : *Quod facit malus , sibi nocet ; non bonitati Dei contradicit.* Car Dieu qui est un admirable ouvrier , se sert avantageusement des défauts de son ouvrage , & il ne les permet que parce qu'il fait bien s'en prévaloir : *Illo utique peccatore benè utitur , qui nec eum esse permetteret si illo uti non posset.* C'est en cela , poursuit ce saint Docteur , qui développe ce point avec toute la solidité possible ; c'est en cela qu'éclate la sagesse du Créateur , & qu'elle paroît même l'emporter sur la toute-puissance ; parce que l'effet de la toute-puissance est de créer les biens , & celui de la sagesse de trouver le bien dans les maux en les rapportant à Dieu. Or ce rapport du mal au souverain bien , est quelque chose en Dieu de plus merveilleux que la production des êtres créés qui lui est comme naturelle. Dieu , ajoute le même Pere , prend , ce semble , plaisir à faire tout le contraire des impies dans l'usage des choses : car comme leur iniquité consiste à abuser de ses créatures , qui sont bonnes ; aussi sa justice se fait voir à bien user de leurs volontés , qui sont mauvaises : *Quia sicut illorum iniquitas*

August.

Idem.

Idem.

est malè uti bonis operibus ejus, sic illius justitia est benè uti malis operibus eorum.

Etrange opposition de Dieu & du pécheur ! Dieu même, dit encore Saint Augustin, quoiqu'il soit la pureté originale & primitive, n'est pas pur à l'égard des impies, parce qu'en le blasphémant & en l'outrageant ils en font tous les jours la matière de l'impureté : *Immundis ne Deus quidem ipse mundus est, quem quotidie blasphemant* ; au lieu que le péché qui est l'impureté substantielle, se purifie, pour ainsi dire, à l'égard de Dieu, parce qu'il devient le sujet de sa gloire. Toutes ces pensées sont belles & dignes de leur auteur.

Mais il n'en demeure pas là. Pour en venir à la preuve & pour vérifier dans le détail ces propositions générales, voyez, continue-t-il, mes Freres, comment en effet tout ce qu'il y a sur la terre d'impies, de scandaleux, de réprouvés, concourt admirablement & malgré les intentions des hommes, à glorifier Dieu. Considérez d'abord tous ceux qui se trouvent privés de la lumière de l'Évangile, & déstitués du don de la foi : jetez les yeux sur les païens idolâtres, sur les hérétiques obstinés, sur les schismatiques rebelles & sur les Juifs endurcis. Dieu ne les emploie-t-il pas tous à l'exécution de ses plus grands desseins ? *Nonne utitur gentibus ?* Observez ces paroles, Chrétiens ; elles sont tirées du livre

de la vraie religion : *Nonne utitur gentibus ad materiam operationis suæ, hæreticis ad probationem doctrinæ suæ, schismaticis ad documentum stabilitatis suæ, Judæis ad comparationem pulchritudinis suæ?* Ne se fert-il pas des infideles pour opérer les merveilles de sa grace & pour les faire connoître ? un monde converti par douze pécheurs, qu'y a-t-il de plus grand & de plus fort pour établir la vérité de notre religion ? Ne se fert-il pas des hérétiques pour l'éclaircissement de sa doctrine & pour nous confirmer dans la vraie créance ? jamais la foi n'a été mieux développée que lorsqu'elle a été combattue, & rien n'a plus donné lieu à découvrir la vérité que l'erreur. Ne se fert-il pas des schismatiques comme d'une preuve sensible de la perpétuité & de l'inébranlable fermeté de son Eglise ? malgré la division de ses membres, elle se maintient toujours dans l'intégrité d'un corps parfait, tandis que nous voyons périr & se consumer les factions qui se sont élevées contre notre chef. Et les Juifs, ces restes déplorables du peuple de Dieu, malheureuse postérité d'une nation bien-aimée, ne semblent-ils pas demeurer sur la terre pour servir de témoins à Jesus-Christ, autorisant sa personne par leurs écritures, vérifiant ses mysteres par leurs prophéties, & relevant son Evangile par la comparaison de la loi ? C'est un mauvais grain semé dans

le champ de Dieu , mais admirez en combien de manieres il est utile à la gloire de Dieu.

Je dis le même de tous les impies en général : Dieu en fait faire mille usages pour la manifestation de ses divins attributs & pour le bien commun des hommes : ce sont des fléaux de sa justice pour punir les pécheurs , & ce sont les instruments de sa miséricorde pour éprouver les Saints. Quand Jérusalem fut saccagée sous l'empire de Tite , c'étoit Dieu qui se servoit de l'ambition des Romains pour exercer ses vengeances sur les Juifs : l'ambition des Romains étoit criminelle , mais les châtimens & les vengeances de Dieu étoient justes. Que faisoient les tyrans & les persécuteurs du nom chrétien ? en voulant détruire les fideles ils les multiplioient , ils donnoient des confesseurs à Jesus-Christ , ils remplissoient l'Eglise de martyrs , ils peuploient le Ciel de prédestinés.

Mais avançons. Il est donc vrai que Dieu profite ainsi des pécheurs pour l'augmentation de sa gloire & pour notre salut ; il est vrai que les moyens ne lui manquent jamais , pour se dédommager de l'injure qu'il reçoit de la malice des hommes & du péché , & qu'il la répare par le péché même & par la malice de ceux qui l'ont commis. Or voilà encore le modele que

nous devons suivre , si la nécessité de notre état nous engage dans le commerce des impies : du moins , à l'exemple de Dieu , devons - nous en tirer avantage pour nous - mêmes. Nous le pourrons toujours , quand nous ne les aurons pas recherchés , & que nous n'aurons pas dû les éviter. Car de même , dit Saint Ambroise , que Dieu trouve dans les pécheurs de quoi rehausser l'éclat de ses infinies perfections ; nous y trouvons de quoi acquérir & pratiquer les plus éminentes vertus. En effet , quoi que fasse le pécheur avec qui je vis , si j'ai l'esprit de Dieu , c'est une leçon pour moi & une occasion de me sanctifier. S'il me persécute , il me fournit une matiere de patience ; s'il se déclare mon ennemi , il purifie ma charité ; s'il me fait souffrir , c'est un sujet de mortification. S'éleve - t - il au-dessus de moi par orgueil ? il m'apprend à me tenir dans la modestie. Se laisse-t-il emporter à la colere ? il met en œuvre ma douceur. Tombe - t - il dans des péchés honteux ? il excite ma compassion & mon zele. Je dis plus , & c'est après Saint Grégoire Pape que je le dis : Jamais dans les regles ordinaires un juste ne seroit parfait ni ne pourroit le devenir , si Dieu par la disposition de sa providence ne l'obligeoit quelquefois à vivre avec les pécheurs : pourquoi cela ? parce que c'est dans cette société

& dans ce mélange des bons & des méchants, qu'il doit être dégagé des imperfections humaines. *Gregor.* *Ipsa quippe malorum societas, purgatio bonorum est.* Et comment, demande ce Pere, s'exerceroit-il dans les grandes vertus, s'il n'y avoit des pécheurs dans le monde? En quoi pratiqueroit-il cette charité héroïque dont le Fils de Dieu nous a donné l'exemple, & dont il nous a fait un commandement, s'il n'y avoit des offenses & des injustices, des médifances & des calomnies à pardonner? Où seroit le mérite de sa persévérance, s'il n'y avoit des contradictions à essuyer, des railleries à supporter, des attaques de la part des libertins à soutenir & à repouffer?

Rien de plus constant, Chrétiens Auditeurs: si nous étions aussi zélés que nous le devons être pour notre salut, & si nous voulions faire plus de progrès dans les voies de la piété & de la perfection évangélique, un des plus puissants moyens pour nous porter à Dieu, seroit la présence & la vue de tant de pécheurs que nous avons sans cesse auprès de nous. Quel fond y trouverions-nous d'une reconnoissance parfaite envers Dieu, puisque c'est par un bienfait spécial de sa grace que nous avons été préservés des désordres dont nous sommes témoins & dont nous gémissons? Quel motif d'une humilité

profonde & d'une continuelle attention sur nous-mêmes, puisque à chaque moment nous y pouvons nous-mêmes tomber; d'une charité respectueuse à l'égard du prochain, puisqu'il est, jusques dans son iniquité, l'exécuteur des arrêts de Dieu, le ministre de Dieu, pour nous châtier & nous corriger; d'une pénitence salutaire & d'une pleine soumission, puisque plus nous sommes traversés, plus nous pouvons satisfaire à la justice divine & nous acquitter? Mais qu'arrive-t-il? c'est que nous renversons tout l'ordre des choses, & que de ces moyens de salut nous faisons les sujets de notre perte. Le dessein de la Providence est que le commerce des pécheurs nous sanctifie, quand une nécessité indispensable nous y attache, & c'est ce qui nous pervertit. Dieu en tire sa gloire, & nous, notre ruine: il en devient plus saint de cette sainteté extérieure & accidentelle que nous lui souhaitons tous les jours, & nous en devenons plus criminels.

Permettez-moi, Chrétiens, d'ouvrir ici mon cœur, & de vous faire part de mes plus secrets sentiments. Je gémis quand au tribunal de la pénitence j'entends un homme du monde se plaindre de sa condition, comme s'il prétendoit justifier les égarements de sa vie par l'étroite obligation où il se trouve de demeurer au milieu du siècle corrompu,

& d'y entretenir des liaisons qu'il ne peut rompre : quand j'entends une femme déplorer la triste situation où elle se voit, & me dire que tout le dérèglement de son ame vient d'être engagée par devoir à un mari sans religion, sans frein dans ses passions, sans retenue dans ses débauches. Quai-je là-dessus à leur répondre ? je les plains moi-même, non pas de leur état prétendu malheureux, puisque c'est l'état où il a plu à Dieu de les appeller, mais du mauvais usage qu'ils font de leur état contre les desseins de Dieu qui les y a placés. Je plains cette femme, non pas de ce qu'elle souffre, mais de la maniere dont elle souffre, ne se souvenant pas ou ne sachant pas que ce mari vicieux est un moyen choisi dans le conseil de la sagesse éternelle pour l'éprouver & pour la sauver. Or si cela est, comme la plus solide théologie l'enseigne, n'est-elle pas en effet bien à plaindre de souffrir toutes les incommodités d'une société pénible & fâcheuse, & de n'en avoir pas le mérite : de convertir le remede en poison, & les graces de Dieu en de perpétuelles occasions de péché ?

Mais si j'étois dans un autre état, je travaillerois sans peine à mon salut. Vous le dites, mon cher Auditeur, & moi je vous dis qu'en cela vous vous trompez ; car vous ne pourriez travailler

à votre salut sans Dieu. Or Dieu ne veut pas que vous y travailliez ailleurs ni autrement, voilà la voie qu'il vous a marquée. Mais il est impossible, ajoutez-vous, de résister à tant de mauvais exemples, & de se garantir de leur contagion. Erreur, Chrétiens; il est impossible, quand c'est contre les ordres de Dieu que vous vous jetez dans le péril, quand c'est de vous-mêmes & contre les obligations de votre état; mais dès que c'est pour les intérêts de Dieu, par la vocation de Dieu, selon les vues de Dieu; dès que c'est selon les regles de la prudence évangélique & avec les sages précautions qu'elle demande, ce qui seroit contagieux pour d'autres, ne l'est plus pour vous, & ce qui les précipiteroit dans un abyme de corruption, peut vous élever à la plus sublime sainteté: car il est alors de la providence du Seigneur de vous aider, de vous éclairer, de vous fortifier, & c'est à quoi il ne manque pas. Or avec le secours de Dieu, avec ses lumieres & la force que sa grace répand dans une ame chrétienne, si vous tenez ferme au milieu des pécheurs, si vous résistez à leurs sollicitations, si vous ne vous laissez ébranler ni par leurs promesses, ni par leurs menaces, ni par leurs flatteries, ni par leurs rebuts; si malgré le torrent de l'exemple qui entraîne des

millions d'autres, vous demeurez inviolablement attaché aux regles du devoir & à l'observation de la loi, dans les combats que vous avez pour cela à livrer, & par les efforts qu'il vous en coûte, quelles richesses n'amassez-vous pas devant Dieu, & quels progrès ne faites-vous pas dans les voies de la justice? Le comble de l'iniquité pour l'impie, selon le témoignage du Prophete, c'est d'être pécheur parmi les

Isaïe
c. 26. justes : *In terrâ Sanctorum iniqua gessit* ; il a commis le péché dans la terre des Saints. Voilà ce qui redouble sa malice, & ce qui le rend indigne de voir jamais la gloire de Dieu & d'être reçu dans

Idem. le séjour des Bienheureux : *Non videbit gloriam Domini*. Ainsi parloit Isaïe ; & de là, par une conséquence non moins vraie, je conclus que le comble de la sainteté pour le juste, est d'être juste parmi les pécheurs. Moïse dans la cour d'un Prince infidele, eut toujours, suivant la belle expression de saint Paul, l'invisible présent à l'esprit, comme s'il l'eût vu des yeux du corps. Saint Louis sur le trône, ferma les yeux à tout l'éclat des pompes humaines ; & dans la licence des armes & le tumulte de la guerre il n'oublia jamais Dieu, & ne se départit jamais de l'obéissance due à ce premier Maître. Cet homme lié d'intérêt avec des gens sans foi, sans équité, avarés & usurpateurs, a

conservé ses mains nettes de toute injustice, & n'a jamais voulu entrer dans leurs criminelles entreprises. Cette femme dans une famille où Dieu est à peine connu, ne s'est jamais relâchée de ses saintes pratiques; & sans égard à tous les discours qu'on lui a fait entendre, à tous les chagrins qu'elle a eu à dévorer, aux mépris qu'on lui a marqués; elle n'a jamais rien perdu de son zèle, ni rien retranché de ses pieuses observances. Voilà ce qui les distingue tous auprès de Dieu; voilà ce qui donne à leur fidélité un caractère propre & un prix particulier: voilà pourquoi ils recevront cet éloge si glorieux de la bouche de Jesus-Christ, & pourquoi il leur dira ce qu'il dit à ses Apôtres: *Vos estis qui permanistis mecum* Luc. *in tentationibus.* Tandis que les autres c. 228
m'ont abandonné, qu'ils ont trahi ma cause, qu'ils ont outragé mon nom, qu'ils ont violé ma loi, c'est vous, fideles serviteurs, que j'ai trouvé constants à me suivre. De demeurer avec moi, quand il n'y a rien à souffrir pour moi, quand rien ne porte à s'éloigner de moi, quand tout conspire à m'attacher les cœurs & à les attirer à moi, c'est l'effet d'une vertu commune: mais de demeurer avec moi dans la tentation; d'y demeurer, lorsqu'il faut remporter pour cela des victoires, & de fréquentes victoires; d'y demeurer

malgré les scandales publics, malgré les contradictions & les traverses, malgré la coutume & tous les respects humains, c'est là que je reconnois une foi vive, un attachement solide, un amour pur, une persévérance héroïque; & c'est aussi à quoi je réserve toutes mes récompenses: *Vos estis qui permansistis mecum in tentationibus.*

L'auriez-vous cru, Chrétiens, que les pécheurs dussent procurer aux justes de si grands avantages pour le salut? mais apprenez encore comment les justes doivent de leur part contribuer au salut des pécheurs. L'Écriture, chez le Prophète Daniel, nous représente une contestation bien singulière entre deux Anges. Ce n'est pas, comme l'a pensé l'Abbé Ruppert, entre un Ange bienheureux & un des esprits réprouvés; mais selon l'interprétation de tous les Pères, après saint Jérôme, entre deux saints Anges, jouissant l'un & l'autre de la même gloire, & assistant auprès du trône de Dieu. Le premier (c'est l'Ange tutélaire de la Judée) demande que les Hébreux sortent au plutôt de la Perse, parce qu'ils sont en danger de se corrompre par le commerce des Babyloniens idolâtres; mais l'Ange protecteur de Babylone prie au contraire que les Juifs y demeurent, & qu'ils ne quittent point la Perse, parce qu'ils peuvent par leur conversation &

leurs exemples édifier les peuples & les convertir à la religion du vrai Dieu. En effet , déjà trois Rois de ce grand empire avoient renoncé au culte des idoles , pour adorer le Dieu d'Israël , ainsi qu'il est rapporté au livre d'Esdras. Or que signifioit le combat de ces deux Anges ? Deux volontés en Dieu , répond saint Gregoire Pape , mais qui n'étant que conditionnelles , s'accordent parfaitement ensemble , toutes opposées qu'elles paroissent. L'une , qui oblige les justes à fuir la compagnie des pécheurs ; & c'est ce que nous fait entendre la priere de cet Ange qui sollicitoit en faveur des Juifs : l'autre qui ordonne aux justes de coopérer au salut des pécheurs , lorsqu'ils se trouvent parmi eux , & que quelque engagement raisonnable les y arrête ; & c'est en cette vue que l'Ange de Perse agissoit pour les Babyloniens. Car voilà , chrétiens Auditeurs , la grande regle que nous devons suivre : Dieu ne veut pas que sa présence ni la nôtre soient inutiles aux impies , mais il prétend que nous travaillions à leur conversion. On ne peut douter qu'il n'y donne ses soins : & comme il ne peut cesser d'être avec les pécheurs , il ne cesse aussi jamais de s'employer à la réformation de leur vie : il les y invite par ses promesses , il les y engage par ses bienfaits , il les y pousse par ses menaces , il les y force

par ses châtimens ; sa sagesse , sa bonté , sa justice , toutes ses perfections divines y sont occupées ; & ce qui doit vous surprendre , c'est que connoissant par avance la damnation future & inmanquable de plusieurs , il s'applique néanmoins à ceux-là avec la même assiduité que s'il ne prévoyoit pas leur malheur. Admirable conduite qui nous sert d'exemple , & qui nous représente une des obligations du christianisme les plus essentielles , & toutefois la moins connue.

Car comme nous devons , Chrétiens , profiter des pécheurs pour nous-mêmes , nous devons aussi nous-mêmes , selon qu'il dépend de nous , & autant qu'il dépend de nous , profiter aux pécheurs. Devoir général , & devoir particulier. Prenez garde : devoir général , qui regarde sans distinction tous les hommes , & que nous impose la loi de la charité. Il n'y a point d'homme , dit le Saint-Esprit , que Dieu n'ait chargé du salut de son prochain : *Unicuique mandavit de proximo suo* : comment cela ? parce qu'il n'y a point d'homme à qui Dieu n'ait ordonné d'exercer la charité envers son prochain , selon les nécessités & les occasions. De là cette obligation rigoureuse de soulager le pauvre dans sa misère. Or si la charité nous oblige de compatir aux misères temporelles du pauvre , combien

doit-elle nous engager encore plus fortement à compatir aux misères spirituelles du pécheur ? Si dans des besoins où il ne s'agit que du corps & d'une vie mortelle, nous ne pouvons néanmoins manquer à notre frere & l'abandonner, sans perdre la charité de Dieu en perdant la charité du prochain ; pouvons-nous conserver l'une & l'autre & satisfaire à l'une & à l'autre, en laissant, par notre faute, périr des âmes rachetées du sang de Jesus-Christ ; en leur refusant des secours qu'il ne tient qu'à nous de leur procurer, & qui pourroient les garantir d'une mort & d'une damnation éternelle ; en négligeant de leur donner des conseils, des avis, des instructions, des exemples, qui les retireroient de leurs égarements, & les remettroient dans les voies d'une bienheureuse immortalité ? Car entre ces pécheurs, remarque saint Augustin, il y en a que Dieu a prédestinés pour être un jour au nombre de ses amis & de ses Saints. Nous ne les connoissons pas, & ils ne se connoissent pas eux-mêmes, parce que ces deux cités du ciel & de l'enfer, des réprouvés & des élus, sont maintenant dans un mélange qui nous empêche de les distinguer ; mais c'est par cette raison que notre charité doit être universelle, & que nos soins doivent s'étendre à tous, afin d'accomplir les desseins de

Dieu, & que ceux en qui il veut opérer par notre ministère les merveilles de sa grace, ne demeurent pas sans assistance & dépourvus des moyens de salut qu'il leur avoit préparés. C'est pourquoi les Apôtres exhortoient tant les fideles à édifier par leur conduite les idolâtres & les païens ; c'est pourquoi saint Pierre recommandoit si expressément aux gens de bien de se comporter toujours de telle maniere que les pécheurs, témoins de leur vie, se sentissent animés à les imiter & à

1. Petr. servir & glorifier Dieu : *Ut ex bonis*
 sup. 2. *operibus vos considerantes, glorificent*

Deum. Mais quelle est la fausse maxime dont on se laisse là-dessus prévenir ? c'est qu'on se persuade en être quitte pour penser à soi. On dit, comme Caïn, lorsque Dieu lui demanda compte d'Abel :

Genes. *Num custos fratris mei sum ego ?* Suis-
 e. 4. je le gardien de mon frere ? est-ce

à moi de veiller sur celui-ci ou sur celle-là ? de quelle autorité suis-je revêtu ? & qu'ai-je autre chose à faire que de bien vivre, & de ne point examiner du reste comment chacun vit ? Il est vrai qu'il y a des regles de prudence à observer, & qu'il n'est pas toujours à propos de vouloir, comme les serviteurs de ce maître de l'Evangile, arracher l'ivraie dès qu'on l'aperçoit, & de suivre les mouvements impétueux d'un zele précipité, qui n'a

égard ni aux temps , ni aux conjectures : mais cette prudence louable , lorsqu'elle est bien employée , ne dégénere que trop souvent dans une faulle sagesse , dans une timidité lâche , dans un respect tout humain , dans une indifférence paresseuse , dans une criminelle prévarication.

Devoir particulier , & spécialement propre de certains états. Car dites-moi , à qui est-ce de corriger un enfant vicieux & emporté par le feu de ses passions , si ce n'est à un pere sage & vigilant ? de corriger une fille attachée au monde & malheureusement engagée dans les intrigues du monde , si ce n'est à une mere soigneuse & réguliere ? de corriger des domestiques sujets aux blasphêmes & adonnés à la débauche , si ce n'est à un maître dont ils dépendent , & qui a le pouvoir en main pour réprimer leur libertinage ? A qui est-ce de réformer les abus qui s'introduisent jusques dans l'Eglise de Dieu & parmi le peuple chrétien , si ce n'est à un ministre de Jesus-Christ ? de purger une ville des désordres qui y regnent , si ce n'est au magistrat ? de régler & de sanctifier une cour , si ce n'est au prince ? Mais où voyons-nous ce zele , & comment l'aurions-nous pour les autres , puisque souvent nous ne l'avons pas pour nous-mêmes ? ce qu'il y a de plus étrange , & ce qui doit plus nous

confondre, c'est qu'en toute autre chose & sur tout autre sujet que celui dont je parle, ce zele de la correction du prochain ne nous manque pas. Il ne faut que la moindre occasion pour l'ex-citer jusqu'à la violence. Que ce jeune homme ne prenne pas une certaine éducation selon l'esprit & les manieres du siecle ; que cette jeune personne ne soit pas allez attentive sur sa démarche, son air, ses ajustements ; qu'il y ait eu le plus léger oubli & quelque dérangement dans le service de ce domestique, c'est assez pour faire éclater en reproches les plus aigres & les plus piquants : mais dès qu'il n'y va que de l'intérêt de leur salut, on n'en est point ému, & à peine y daigne-t-on quelque-fois penser.

Devoir encore plus particulier pour les libertins eux-mêmes & pour les pécheurs, lorsqu'ils ont eu le bonheur de se reconnoître & de rentrer dans une vie nouvelle & pénitente. Car de quoi ils doivent toujours conserver le souvenir, c'est de l'injure qu'ils ont faite à Dieu en le déshonorant par leur péché, & du tort qu'ils ont causé au prochain en le scandalisant. Double vue qui allu-moit tout le zele de David ; & qu'y a-t-il, mon cher Auditeur, de plus efficace & de plus puissant pour réveiller le vôtre & pour l'animer ? Si j'avois enlevé à un homme le bien qu'il possédoit

& qui lui appartenoit , je me condamnerois moi-même à réparer le dommage qu'il auroit reçu. Si je lui avois ravi l'honneur , rien ne me dispenseroit de lui en faire la satisfaction convenable. J'ai blessé la majesté de mon Dieu , je l'ai offensé , que dois-je donc épargner désormais pour rétablir sa gloire & pour la lui rendre toute entière ? J'ai par mes exemples entraîné mon frere dans le plus grand de tous les malheurs , qui est le péché ; je lui ai fait perdre le plus précieux de tous les biens , qui étoit l'innocence de son ame & la pureté de sa conscience ; que ne dois-je donc pas mettre en œuvre pour le retirer de l'abyme où je l'ai conduit , & pour guérir les plaies de son cœur ? Que si mes soins ne peuvent plus être utiles à tels & tels , que j'ai égarés , & s'ils ne sont plus en état d'en profiter , quel motif pour compenser au moins la perte de ceux-là par la conquête d'autant d'autres que l'occasion m'en peut présenter ? Or en voici le moyen exprimé dans ces paroles du Prophete royal ; où il nous donne à connoître ce qu'il faisoit lui-même , & ce que nous devons faire comme lui : *Docebo iniquos vias tuas , & impii ad te* Ps. 50. *convertentur.* Non , Seigneur , s'écrioit ce Roi pénitent , ce n'est point assez que je revienne à vous , je veux encore y ramener avec moi les pécheurs ; je leur

enseignerai vos voies , & je tâcherai de les gagner , soit par mes paroles , soit par ma bonne vie. Je ne vous ai pas seulement déshonoré par moi-même , ô mon Dieu ! mais par tous ceux que mon exemple a engagés ou confirmés dans leur iniquité. Ce ne fera donc point seulement par moi-même , mais par leur instruction , mais par leur correction , mais par leur conversion que je travaillerai à vous glorifier. Pour cela , Seigneur , il y aura des précautions à prendre , des moments à étudier , des obstacles à vaincre ; mais de tout ce qu'il pourra y avoir de difficultés , rien ne me rebutera , ni rien ne rallentira mon ardeur , parce que je fais que c'est une réparation que je vous dois , & pour la gloire que je vous ai ravie , & pour tant d'ames que j'ai perverties : *Docbo iniquos vias tuas , & impii ad te convertentur.* Entrez , Chrétiens , dans ce sentiment L'ivraie alors se changera pour vous en bon grain ; le commerce que vous aurez avec les pécheurs , en leur profitant , vous profitera à vous-mêmes , vous sauverez vos frères , & vous vous sauverez avec eux ; vous amasserez des trésors de grace pour cette vie , & vous mériterez le bonheur éternel de l'autre , que je vous souhaite , &c.





S E R M O N

P O U R

LE SIXIEME DIMANCHE

APRÈS L'ÉPIPHANIE.

*Sur la sainteté & la force de la Loi
chrétienne.*

Simile est regnum Cœlorum grano sinapis, quod accipiens homo feminavit in agro suo; quod minimum quidem est omnibus feminibus: cum autem creverit, majus est omnibus oleribus, & fit arbor.

Le royaume des Cieux est semblable à un grain de senevé, qu'un homme prend & seme dans son champ. C'est le plus petit grain de toutes les semences; mais lorsque ce grain a poussé, il s'éleve au-dessus de toutes les autres plantes, & il devient arbre. En S. Matth. ch. 13.

CE royaume des Cieux, dans le langage de l'Écriture, & selon la pensée des Peres & des Interpretes, qu'est-ce autre chose, Chrétiens, que l'Évan-

gile ? Et en effet, c'est par cette divine loi que Dieu regne en nous, & c'est encore cette loi qui nous dispose à régner un jour nous-mêmes avec Dieu dans le ciel. Doublement donc royaume des cieux, soit parce qu'elle établit dans nos cœurs un empire tout céleste, qui est l'empire de Dieu, soit parce qu'elle nous donne droit à un royaume tout céleste, qui est l'héritage des enfants de Dieu. Or ce royaume des cieux, cette loi évangélique, dit le Sauveur du monde, est semblable à un grain de fenêvé, & cela comment ? en deux manières, que le même fils de Dieu nous a expressément marquées dans les paroles de mon texte ; savoir, par sa petitesse & par son étendue : par sa petitesse dans son origine, *Quod minimum quidem est omnibus seminibus* ; & par son étendue dans ses accroissements & ses progrès, *Cum autem creverit, majus est omnibus oleribus*. C'est-à-dire, suivant l'application que fait S. Jérôme de cette parabole à la loi chrétienne, que comme entre toutes les graines une des plus petites avant qu'on l'ait semée est le fenêvé ; ainsi de toutes les religions du monde il n'y en a point eu, à la considérer dans sa naissance, de plus obscure que la loi de Jésus Christ, ni en apparence de plus foible. Mais, ajoute aussi ce saint Docteur, pour achever la comparaison, de même que le grain de fenêvé, dès

qu'on l'a jeté dans la terre, y prend racine, croît ensuite, se fortifie, pousse des branches, produit des feuilles, porte des fruits, monte enfin jusqu'à la hauteur d'un arbre, & sert de retraite aux oiseaux du ciel, *Et fit arbor, ita ut volucres cœli habitent in eâ* : de même a-t-on vu l'Évangile prêché par Jésus-Christ dans la Judée, passer de là, par le ministère des Apôtres, aux nations, ranger tous les peuples sous sa domination spirituelle, abolir le culte des faux dieux, & devenir de l'un à l'autre pôle la loi dominante. Loi perpétuelle, qu'une heureuse succession des siècles, malgré toutes les révolutions humaines, a conservé jusqu'à nous, & que la même tradition doit maintenir jusqu'à la fin des temps : loi que nous avons reçue, mes chers Auditeurs, que nous professons, où sont renfermées nos plus grandes espérances, & qui seule est la règle que nous devons nous proposer dans tout le plan de notre vie. Il est donc important, afin de nous attacher toujours davantage à cette loi, que nous en connoissions les glorieuses prérogatives, & c'est de quoi j'entreprends aujourd'hui de vous entretenir. De les vouloir parcourir toutes ; ce seroit une matière infinie, & bien au-delà des bornes qui me sont prescrites. Arrêtons-nous à notre parabole ; nous y trouverons également

de quoi relever l'honneur de l'Évangile & de quoi servir à notre instruction, après que nous nous ferons adressés à la Vierge qui nous a donné le divin législateur dont nous suivons la doctrine, & à qui la foi nous tient soumis. *Ave Maria.*

IL n'y a que Dieu qui puisse par lui-même sanctifier les âmes & les convertir, parce qu'il n'y a que Dieu qui soit saint par lui-même & le principe de toute sainteté, comme il n'y a que lui qui tienne en ses mains les cœurs des hommes, & qui leur donne telle impression qu'il lui plaît, par les secrètes opérations de sa grace. Deux caractères qu'il a communiqués à la loi évangélique, & qui sans autre preuve nous font suffisamment entendre que c'est une loi divine. Deux avantages qu'exprime parfaitement la parabole de ce petit grain qu'un homme a semé dans son champ, & où nous remarquons tout à la fois une double qualité, je veux dire, une qualité sainte & une qualité forte tout ensemble. L'une, qui nous figure la sainteté incorruptible de la loi chrétienne dans les règles de conduite qu'elle nous trace, & dans la perfection où elle nous appelle; l'autre, qui nous représente la force victorieuse & toute-puissante de cette même loi dans la conversion du monde entier, & dans les

progrès inconcevables qu'elle y a faits, malgré tous les obstacles qui en devoient arrêter le cours. Enfin deux prérogatives toutes singulieres de l'Évangile de Jésus-Christ, comprises en deux paroles du Prophete royal, lorsqu'il nous dit que la loi du Seigneur est pure & sans tache; *Lex Domini immaculata*; & que par une vertu qui lui est particuliere & qu'elle exerce sur les ames, elle les attire à Dieu, & les convertit, *Convertens animas*. Sainteté de la loi chrétienne; force de la loi chrétienne; voilà tout le fond & tout le partage de ce discours. Sainteté qui fait de la loi chrétienne une loi parfaite & irréprochable; c'est ce que je vous montrerai dans la premiere partie. Force qui surpasse toute la nature, & qui a fait faire à la loi chrétienne, dès son premier établissement, les plus merveilleuses conquêtes; ce sera le sujet de la seconde partie. Dans l'une nous jugerons de cette loi évangélique, par ce qu'elle est en elle-même; & dans l'autre, par ce qu'elle peut & ce qu'elle a fait. De l'une & de l'autre je conclurai que c'est donc une loi toute céleste, qu'elle vient de Dieu, & que Dieu seul en est l'Auteur: *Lex Domini immaculata, convertens animas*. Vous le conclurez vous-mêmes avec moi, mes chers Auditeurs, si vous m'écoutez avec un esprit droit & désintéressé, & si vous me

donnez toute l'attention que je vous demande.

I. **PART.** **O**UI, Chrétiens, c'est une loi sainte que la loi de Jesus-Christ; & pour en être persuadés, considérez-la dans toutes ses parties: examinez-la dans son Auteur, dans ses maximes, dans ses conseils, dans ses sectateurs, dans ses mysteres, & en tout cela ne la tenez pour véritable qu'autant qu'elle vous paroîtra sainte. Car la sainteté ne peut avoir pour fondement que la vérité, & la vérité est toujours le principe de la sainteté. L'illustre témoignage, Chrétiens, en faveur de notre religion!

Augst. *Cum ad aliquid pervenitur quod est contra bonos mores, c'est S. Augustin qui parle, non est magnum veram sectam à falsâ discernere.* Lorsque dans une secte on découvre des désordres en matiere de mœurs, il n'est pas difficile de montrer qu'elle part d'un faux principe: mais la présomption est toute entiere qu'elle vient de Dieu, quand on n'y voit qu'innocence & que pureté de vie. Prenons donc cette regle pour reconnoître aujourd'hui la vérité de la loi chrétienne, & jugeons-en d'abord par la sainteté de son Auteur.

C'est Jesus-Christ, ce Messie envoyé de Dieu, qui sans parler de l'onction de sa divinité, a passé pour le plus juste &

le plus saint des hommes ; dont la vie a été si pure, qu'il voulut bien la soumettre à la critique de ses plus cruels ennemis ; *Quis ex vobis arguet me de peccato?* contre *Joan;* qui toute la Synagogue conjurée ne put *c. 8.* jamais produire deux témoignages conformes ; *Et non erant convenientia testimonia* : qui reçut une déclaration authentique de son innocence, de la bouche même du Juge qui porta l'arrêt de sa condamnation : *Nullam in eo invenio causam* : *Joan;* enfin, dont les vertus plus qu'humaines *c. 18.* ont été publiées par ceux qui étoient les plus intéressés à en ternir la gloire : *Verè filius Dei erat iste.* Voilà celui qui nous a donné la loi que nous professons. *Matth.* Les autres loix qui partagent aujourd'hui le monde ont eu pour auteurs des impies transfigurés en prophètes, des dieux, comme le paganisme, plus corrompus que les hommes même qui les adoroient ; un Mahomet, souillé de toutes sortes d'impuretés, comme la secte qui porte son nom ; & pour ne pas oublier les hérétiques, qui par leurs hérésies ont altéré la pureté de la loi, des apostats de profession ; un Luther, infame par ses incestes, qui même en faisoit trôphée, & qui s'est vanté de ce que ses plus zélés partisans avoient honte de ne pouvoir défavouer pour lui. Voilà celui que Calvin appelloit l'Apôtre de l'Allemagne : & que ne pourrois-je point dire de Calvin lui-même ?

A Dieu ne plaise , Chrétiens , que j'en veuille à leur personne ni à leur mémoire : si c'étoient des particuliers qui eussent été emportés par le torrent de l'hérésie , je fais les regles de discrétion & de bienfiance que j'aurois à garder. Mais puisqu'on a prétendu que c'étoient des hommes que Dieu avoit remplis de son esprit pour les employer à la réformation de l'Eglise , encore est-il juste que nous les connoissions ; les Peres en ayant toujours ainsi usé quand il a été question des hérésiarques. Or est-il croyable que Dieu , pour réformer son Eglise , ait choisi des hommes de ce caractère ?

Mais passons outre , & pour tirer d'un si grand sujet toute l'édification & tout le fruit que Dieu prétend que nous en tirions , voyons quelles sont les maximes de la loi que nous avons reçue de Jesus-Christ. Il est vrai que les ennemis de ce divin Sauveur firent tous leurs efforts pour le décrier comme un homme qui pervertissoit le peuple , & dont la doctrine alloit corrompre les mœurs ; mais il est vrai aussi que ce fut la plus grossiere & la plus vaine de toutes les calomnies. J'ai prêché publiquement , dit-il à Caïphe qui l'interrogeoit sur ce point , & je n'ai jamais dogmatisé en secret : adressez-vous à ceux qui m'ont entendu , ils savent ce que j'ai dit. Nous le savons , Chrétiens , puisqu'il nous a

fait les dépositaires de ses fameux oracles , & que nous avons encore entre les mains les précieux monuments de sa loi : trois chapitres de saint Matthieu en font le précis & l'abrégé ; il n'y a qu'à les comparer avec tout ce que la morale païenne a jamais produit , pour voir la différence sensible de l'esprit de Dieu & de celui de l'homme. Que la loi chrétienne est admirable ! disoit autrefois Lactance : c'est elle qui a éclairci toutes les loix de la nature , qui a mis la dernière perfection à toutes les loix divines , qui autorise toutes les loix humaines , & qui a détruit sans exception toutes les loix du vice & du péché ; quatre chefs qui sont pour elle autant d'éloges , & qui mériteroient autant de discours. C'est elle qui a éclairci les loix de la nature , les interprétant selon toute leur pureté , & renversant toutes les erreurs dont l'ignorance ou le libertinage des hommes les avoient obscurcies. On a dit à vos peres (c'est ainsi que Jesus-Christ instruisoit les Juifs) , on a dit à vos peres : vous ne ferez point homicides ; & moi je vous annonce que quiconque dira à son frere une parole ou de colere ou de mépris , fera condamné au jugement de Dieu. Vos peres ont cru que la haine d'un ennemi & la vengeance étoient permises , & moi je vous les défends. On leur a fait entendre que le parjure étoit un crime , & moi je

veux que toutes sortes de jurements vous soient interdits. Etoient-ce de nouveaux préceptes qu'établissoit le fils de Dieu ? Non, dit saint Augustin ; car de tout temps, jurer sans nécessité avoit blessé le respect qui est dû à Dieu ; se faire raison de ses propres injures avoit toujours été contre la raison ; jamais il n'avoit été permis de desirer un plaisir qu'il n'est pas permis de se procurer. Mais ces loix que Dieu avoit gravées dans le cœur de l'homme avec des caracteres de lumiere, comme parle le Prophete royal, s'y étoient insensiblement effacées, & la loi chrétienne est venue les renouveler. C'est elle qui a mis la dernière perfection à toutes les loix divines, changeant la circoncision de la chair en celle de l'esprit, faisant succéder les effets de la pénitence aux cérémonies de la pénitence ; sanctifiant le Sacerdoce par la continence, pour le rendre plus digne des autels ; érigeant le mariage en sacrement, afin qu'il ne pût être violé que par une espece de sacrilege ; le réduisant à cette sévérité de discipline, c'est-à-dire, à cette unité & à cette indissolubilité à laquelle il étoit réduit dans sa première institution, & en retranchant tout ce que Dieu dans la loi ancienne avoit accordé à la dureté du cœur des Juifs. C'est cette même loi de Jesus-Christ qui a autorisé toutes les loix humaines ; puisqu'outre l'obligation civile

& politique de les garder, elle y en ajoute une de conscience qui est inviolable & qui subsiste toujours; puisqu'elle fait respecter les supérieurs légitimes, non pas en qualité d'hommes, mais comme les lieutenants & les ministres de Dieu; puisqu'elle maintient leur autorité, non-seulement quand ils sont chrétiens & fideles, mais quand ils seroient païens & idolâtres; non-seulement, dit saint Pierre, quand ils sont vertueux & parfaits, mais quand ils seroient remplis même de vices; non-seulement quand ils sont doux & favorables, mais quand ils seroient emportés & fâcheux; puisque hors ce qui est positivement & évidemment contre Dieu, elle veut qu'ils soient obéis comme Dieu même, ne séparant point ces deux préceptes, *Regem honorificate*, 1. *Petr.* *Deum timete*; craignez Dieu, & honorez *c. 2.* les puissances; & nous avertissant sans cesse que l'un est essentiellement fondé sur l'autre. Enfin c'est elle qui a détruit généralement toutes les loix du péché, dont le nombre étant infini, sa gloire particulière est qu'il n'y en a pas une qu'elle ne réprouve & qu'elle ne condamne; frappant d'anathême l'injustice, en quelque sujet qu'elle paroisse; ne respectant en cela ni rang ni qualité; n'ayant égard ni à coutume ni à possession; ne s'accommodant ni à foiblesse ni à intérêt; ne cédant pas même à la

plus pressante de toutes les nécessités ;
Certull. qui seroit celle de mourir : *Ne moriendi quidem necessitati disciplina nostra connivet.*

Les religions païennes ont-elles pu se glorifier du même avantage ? Vous le savez, Chrétiens, & vous ne pouvez ignorer que le caractère par où elles se sont distinguées, a été de tolérer & de permettre tous les crimes ; non-seulement de les permettre & de les tolérer, mais de les approuver, mais de les canoniser, mais, si j'ose me servir de ce terme, de les diviniser ; n'ayant reconnu, dit excellemment saint Augustin, des dieux vicieux & lascifs, que dans cette vue, afin que quand leurs adorateurs se trouveroient excités au mal, ils considéraient plutôt ce
August. que leur Jupiter auroit fait, que ce que Caton leur avoit enseigné : *Ut magis intuerentur quid fecisset Jupiter, quam quid censuisset Cato.* Chose dont les païens eux-mêmes avoient horreur, ne pouvant souffrir, c'est la remarque d'Arnohe, quelque déterminés qu'ils fussent à être méchants, qu'on le fût par profession de religion ; & la plupart au moins de ceux qui passoient pour sages, ayant mieux aimé vivre sans religion, que d'en reconnoître une pour bonne qui ne les obligât pas à être meilleurs.

Il en est de même des hérésies :
 car

Car Dieu, dit saint Epiphane, a toujours permis que les erreurs dans la foi aient été suivies de la corruption & de la dépravation des maximes qui regardoient la conduite des mœurs, afin que cela même servît à les distinguer. L'hérésie du siècle passé semble avoir été en cela plus circonspecte & plus prudente, puisqu'elle affecta d'abord le nom de réforme : mais si elle en affecta le nom, peut-être ne lui faisons-nous point de tort, en disant que c'est une de celles qui en négligerent plus la vérité, & peut-être pourrions-nous, sans lui faire insulte & sans lui rien imputer que ses propres maximes, la détromper par elle-même & la convaincre. Car nous n'aurions qu'à lui opposer le langage de ses premiers pasteurs, pour lui montrer l'illusion de la vaine réforme qu'elle s'est attribuée ; & elle ne défavoueroit pas que ces faux ministres prêchant aux peuples, ne leur fissent souvent ces leçons : Prenez garde, mes Freres, leur disoient-ils ; on vous a fait entendre que c'étoit par les bonnes œuvres qu'il falloit se sauver ; on vous a trompés, elles sont inutiles pour le salut. On vous a dit que le juste devoit veiller continuellement sur soi-même, pour ne pas déchoir de la grace : abus ; quand on a une fois la grace, quelque crime que l'on commette, on ne la perd jamais. On vous a fait accroire que vous

aviez une liberté pour résister aux tenta-
 tions : erreur ; il n'y a plus de liberté dans
 nous , & c'est un terme qui ne signifie
 rien. On vous a nourris dans la crainte
 des jugements de Dieu ; cette crainte
 est criminelle & réprouvée. On vous a
 prêché la pénitence comme nécessaire ;
 & moi je vous déclare , disoit Calvin ,
 que par la grace du Baptême tous vos
 péchés commis & à commettre sont déjà
 remis. On vous a persuadés qu'il y avoit
 beaucoup à faire pour gagner le Ciel ; rien
 du tout : croyez , & vous voilà justifiés ;
 cela suffit. Au reste défaites-vous de
 mille superstitions importunes qui vous
 gênent. Êtes-vous Prêtres ? renoncez
 au célibat , nous vous en donnons le
 pouvoir. Êtes-vous Religieux , aban-
 donnez votre profession , & nous vous
 recevrons parmi nous. Mais j'ai promis
 à Dieu la continence : cette promesse
 est folle & impie , répondoit Luther.
 Le joug de la confession vous pese-t-il ?
 secouez-le hardiment , & sortez de cet
 esclavage. Êtes-vous assujettis au jeûne
 du carême ? c'est une invention des hom-
 mes. Mais l'Eglise le commande : laissez
 parler l'Eglise , elle n'a nulle autorité
 pour lier vos consciences. Mais il lui
 faut obéir comme à notre mere : oui ,
 par cérémonie & par police , mais non
 pas sur peine de péché. Car encore une
 fois ce sont là des dogmes de créance &
 de pratique qu'ils débitoient , & je me

croirois coupable d'y rien ajouter. Or dites-moi, mes chers Auditeurs, si la vérité & la pureté de la loi chrétienne pouvoient s'accommoder de tout cela ?

Non, sans doute ; & si nous voulons encore mieux connoître cette loi sainte, voyons jusqu'où elle a porté la perfection de ses conseils. Qu'est-ce que cette pauvreté évangélique qu'elle nous propose, & qui non-seulement nous dégage de toute affection aux biens de la terre, mais nous dépouille de toute possession ? Si vous voulez être parfaits, dit le fils de Dieu à ce jeune homme de l'Evangile, allez, vendez tout ce que vous avez, donnez-en le prix aux pauvres, & vous serez en état de me suivre, & de parvenir à la plus haute sainteté de ma loi. Qu'est-ce que ce renoncement volontaire à tous les plaisirs des sens, que cette mortification & cet amour de la croix qui nous rend en quelque façon ennemis de nous-mêmes, jusqu'à nous refuser à nous-mêmes toutes les douceurs & tous les soulagemens de la vie, jusqu'à nous persécuter nous-mêmes sans relâche, jusqu'à nous faire mourir nous-mêmes, non point de cette mort naturelle que Dieu n'a pas fait dépendre de nous, mais d'une mort intérieure & spirituelle ? Qu'est-ce que cette humilité héroïque qui nous fait fuir l'éclat & les honneurs du siècle, avec autant de soin & autant d'ardeur, que le monde nous les fait

rechercher, qui nous fait aimer l'abjection, l'obscurité, les mépris, les outrages; qui remplissoit de joie les Apôtres, lorsque dans les prisons, que dans les places publiques, qu'en présence des magistrats, on les couvroit d'ignominie & d'opprobres? Qu'est-ce que cette abnégation entière de ce que nous avons de plus cher, qui est notre volonté propre & notre liberté; tellement que nous ne sommes plus maîtres de nos desirs, plus maîtres de nos résolutions, mais dans une dépendance totale, & sous le joug de l'obéissance la plus universelle & la plus étroite? Quels miracles de vertu! & une vie, ainsi sanctifiée, n'est-ce pas, selon la belle parole de S. Ambroise, un évident témoignage de
Ambr. la divinité? *Testimonium divinitatis vita Christiani.*

Voilà, mes chers Auditeurs, ce qu'on appelle la morale chrétienne, où les infidèles, suivant le rapport de saint Augustin, n'avoient rien davantage à reprendre, sinon qu'elle étoit trop sainte
August. & trop parfaite. *Videmur iis Christianis res humanas paulò plus quàm oportet deserere.* Reproche mille fois plus avantageux & plus glorieux pour elle que tous les éloges qu'ils lui eussent pu donner. Mais cette loi si droite dans ses maximes & ses préceptes, si pure & si relevée dans ses conseils, si sainte dans son auteur, l'est-elle autant à proportion dans ses

sectateurs ? Ah ! Chrétiens , instruisez-vous ici de ce que vous devez être , ou plutôt confondez-vous de ce que vous n'êtes pas. Être Chrétien , c'est être saint. Il n'y a qu'à lire dans saint Luc quelle étoit la vie des premiers fideles ; lorsqu'ils ne faisoient encore qu'une espece de communauté à Jérusalem : il n'y a qu'à voir chez Tertullien quelles étoient leurs assemblées , quand ils commencerent à se multiplier dans le monde : il n'y a qu'à considérer leurs mœurs & leurs pratiques dans l'excellent ouvrage que saint Augustin en a composé. Diriez-vous que ce fussent des hommes mortels , & non pas de purs esprits & des Anges dont il trace le caractère ? Il n'y a qu'à entendre ce qu'Eusebe témoigne , que les idolâtres eux-mêmes se trouvoient obligés de reconnoître qu'il n'y avoit de véritable sainteté que parmi les Chrétiens. Témoignage , ajoute-t-il , qu'ils leur rendirent , sur-tout après avoir éprouvé leur charité dans une peste qui ravagea toute l'armée Romaine sous l'Empereur Valérien , & où ils virent les fideles s'employer au soulagement de leurs propres ennemis , avec autant de zele que s'ils eussent été leurs freres , ou selon la chair , ou selon la foi. Quel esprit les animoit alors ? Etoit-ce un esprit particulier à quelques-uns d'entre eux ? Non : mais c'étoit l'esprit universel

de la loi chrétienne. Ils étoient tels par engagement de religion ; & c'est ce qui convertit ce brave & généreux soldat, qui fut ensuite l'ornement du désert, l'illustre Pacôme, & ce qui attiroit tous les jours un nombre presque infini de dignes sujets à l'Évangile, lorsqu'ils faisoient attention aux fruits merveilleux de sainteté que produisoit le christianisme. Tant il est vrai, comme Tertullien le disoit en traitant la même matière que moi, qu'on peut juger d'une créance par la conduite de ceux qui la professent :

Tertull. *De genere conversationis qualitas fidei æstimari potest ;* & qu'un des grands motifs en faveur d'une doctrine, est la vie irré-

Idem. prochable de ceux qui la suivent : *Doctrinæ judex disciplina :* c'est-à-dire, quand la vie & la créance sont conformes, & que l'une est la règle de l'autre. Car c'eût été mal raisonner, remarque saint Augustin, que de conclure à l'avantage du paganisme, par la raison que quelques sages païens vivent dans l'exercice & l'habitude des vertus morales, puisqu'en les pratiquant ils ne se conforment en aucune sorte à leur religion, & ce ne seroit pas une moindre injustice, de se prévenir contre la religion de Jésus-Christ, sous prétexte qu'il y a des Chrétiens dont la vie est dérégulée ; puisqu'en cela ce n'est point selon les principes de leur foi, ni comme Chrétiens, qu'ils agissent. Nous ne désavouons pas, dit

Salvien, qu'il n'y en ait parmi nous de très-libertins & très-corrompus : mais nous prétendons que la foi chrétienne n'est point responsable de leur libertinage & de leur corruption : car elle est la première à les accuser comme des prévaricateurs, la première & la plus zélée à les condamner & à les rejeter.

Mais au contraire quand je vois dans le corps de l'Eglise tant de vertus & tant de sainteté ; quand je remonte à ces heureux temps où la loi évangélique étoit encore dans toute sa vigueur, & que je vois quelles ames alors elle a formées, quels sentiments elle leur inspiroit, de quelle ferveur elle les animoit, à quelle perfection elle les élevoit : quand de siècles en siècles depuis Jesus-Christ, je descends jusqu'à nous, & que je vois cette multitude inouïable de parfaits Chrétiens, c'est - à - dire, d'hommes irrépréhensibles qui ont sanctifié les déserts, sanctifié les cloîtres, sanctifié les cours des Princes, sanctifié le monde & tous les états du monde : quand tout perverti qu'est le siècle où nous vivons, je vois les mêmes exemples en tous ceux qui veulent se rendre fideles à la même loi (car il y en a ; & pour peu qu'il y en ait, c'est assez pour nous faire connoître l'esprit de la loi qui les gouverne) : quand je vois dans les prélatures de l'Eglise, des Pasteurs vraiment apostoliques ; dans le sacerdoce, de dignes

ministres du Dieu vivant ; dans le célibat, des vierges consacrées à la pureté ; dans le mariage, des peres & des meres pieux & qui inspirent la piété à leurs familles ; dans toutes les professions des ames régulières, zélées, charitables, patientes, déintéressées, ennemies de tout désordre, de toute injustice, disposées à tout entreprendre pour l'honneur de Dieu, à tout faire pour le service du prochain, à tout souffrir & à tout pardonner pour le bien de la paix ; tenant en toutes choses une conduite sage, droite, équitable, parce qu'elles se conduisent dans toutes choses par les vues de la foi : quand je vois tant de florissans ordres, & leur discipline d'autant plus exacte & plus sévère, leurs observances d'autant plus rigoureuses & plus saintes, qu'elles approchent plus de la sainteté de l'Évangile : quand, dis-je, j'ai tout cela devant les yeux, n'ai je pas droit de faire le même raisonnement que Tertullien, & d'en tirer la même conséquence : *De genere conversationis qualitas fidei aestimari potest : doctrinæ Judex disciplina ?* car une loi toute sanctifiante ne doit-elle pas être elle-même toute sainte ?

Il faut néanmoins avouer, Chrétiens, que cette loi d'une perfection si sublime dans sa morale, est en même temps d'une créance bien difficile dans ses mystères. Une Trinité, un Homme-Dieu, cent autres articles de notre foi,

c'est où l'esprit se perd, & ce qui demande la soumission la plus aveugle. Mais prenez garde à la belle réflexion de Guillaume de Paris, qui convient admirablement à mon sujet. Si notre raison est droite, dit ce grand Evêque, & si elle cherche véritablement le bien, elle ne laisse pas de trouver dans tous ces mystères un avantage inestimable. C'est qu'autant qu'ils sont relevés au-dessus d'elle, autant sont-ils capables de l'élever à Dieu : c'est qu'ils ont cela de propre & de merveilleux, qu'en captivant nos esprits sous l'obéissance de la foi, ils perfectionnent nos cœurs par les devoirs de sainteté qu'ils nous imposent : c'est que s'ils sont obscurs dans leurs principes, du moins dans leurs conséquences sont-ils remplis des plus pures lumières de la grace. En effet, si je crois l'incarnation divine, quoique je ne la comprenne pas, ne m'est-il pas ensuite évident que le salut est donc de toutes les affaires la plus importante, puisque par son importance même il a pu faire descendre du ciel un Dieu & l'attirer sur la terre ; que je ne dois donc rien épargner pour ce salut, après qu'un Dieu qui n'y étoit pas intéressé comme moi, s'est toutefois si peu épargné lui-même pour me l'assurer ; qu'il n'est pas juste que ce salut ait tant coûté à un Dieu qui par son infinie miséricorde a bien voulu s'en charger, & qu'il ne me coûtât rien,

à moi, que ce grand ouvrage regarde personnellement ; que le meilleur, & même le seul modele que je me puisse proposer en y travaillant, c'est ce Sauveur qui m'en a enseigné les moyens ; & qui m'en a tracé la voie, encore plus par ses exemples que par ses paroles ; par conséquent que je dois le suivre en tout, l'imiter en tout, exprimer en moi toutes ses vertus : qu'indépendamment de mon intérêt, la seule reconnoissance suffiroit pour m'attacher à un Dieu qui m'a aimé jusqu'à prendre sur lui toutes mes miseres, & que par la seule raison de lui marquer mon amour, je devrois me rendre fidele à ses ordres, me soumettre à toutes ses volontés, accomplir sa loi dans toute son étendue, & dans toute sa perfection ? Remarquez-vous, Chrétiens, quelles leçons nous fait un seul mystere ? que sera-ce de tous les autres pris ensemble ? & saint Pierre dans sa seconde épître n'avoit-il pas bien sujet de dire que nos mysteres ne sont point de ces fables étudiées & inventées par des esprits profanes, tels qu'étoient les

2. *Petr.* mysteres de la gentilité, *Non enim doctas fabulas secuti* ; mais que ce sont des mysteres pratiques qui nous portent à la sanctification de nos mœurs, à la fuite du péché, à l'accomplissement de toute justice ?

Ainsi concluons avec le Prophete : *Lex Domini immaculata* ; la loi du Seigneur

est pure & sans tache. C'est une loi sainte : & de quelle sainteté ? suivez ceci. D'une sainteté solide , qui attaque le vice jusques dans ses principes les plus éloignés , & qui établit la vertu sur des fondemens stables & inébranlables. D'une sainteté agissante , qui ne s'en tient ni aux sentimens ni aux paroles , mais qui demande des œuvres. D'une sainteté universelle , qui ne laisse pas échapper un point de la loi , parce qu'il ne faut , selon la loi , que la transgression d'un seul point , pour nous rendre criminels & dignes d'une éternelle réprobation. D'une sainteté sage , qui n'exige rien que d'équitable , que de raisonnable , que de praticable. D'une sainteté courageuse , que les difficultés n'arrêtent point , que les contradictions n'ébranlent point , que les plus grands sacrifices n'étonnent point. D'une sainteté patiente , qui dans les douleurs les plus sensibles , dans les injures les plus piquantes , dans les accidens les plus fâcheux , dans les disgrâces & les adversités de la vie , se soutient contre les murmures des sens , contre les faillies de la colere , contre les emportemens de la vengeance , contre l'affliction du cœur & l'abattement de l'esprit. D'une sainteté religieuse envers Dieu , soumise à Dieu , zélée pour la gloire de Dieu ; douce & affable à l'égard du prochain , prévenante & bienfaisante ; toujours attentive sur elle-même , &

févere pour elle-même, dégagée de toutes les vues de la chair : au-dessus de tout intérêt, de toute fortune ; au-dessus de toute ambition de toute réputation, de toute considération humaine ; indépendante des caprices & des humeurs, des aridités & des sécheresses, des ennuis & des dégoûts, fixe & immobile dans le devoir, parce que c'est le devoir, & invariablement adonnée au bien, parce que c'est le bien, & qu'on le doit en tout chercher. Telle est, dis-je, mes Freres, la sainteté du christianisme, où par la grace du Seigneur nous sommes nés, où nous avons été élevés. Tels en sont les caractères ; & si cette peinture vous éblouit, croyez néanmoins ; car il est vrai, que bien loin d'y ajouter un seul trait, il y en a mille que je suis obligé de supprimer, pour ne pas laisser votre attention.

Or j'avoue, Chrétiens, que de tous les motifs qui nous font reconnoître la vérité de notre religion, il n'y en a point qui me touche plus que celui-ci. S. Augustin disoit que plusieurs choses le retenoient dans l'Eglise de Dieu :

August. Multa me in Ecclesiâ justissimè retinent.
Le consentement des nations à recevoir la foi, l'autorité des miracles, l'antiquité de la tradition, cette succession d'Evêques depuis S. Pierre, le nom de Catholique qu'a toujours porté l'Eglise parmi tant de schismes & d'hérèses.

tout cela le fortifioit puissamment dans la créance qu'il avoit embrassée ; & ce n'étoit pas certes un esprit frivole , qui se laissât prendre à de légères apparences , & qui se rendit sans avoir fait auparavant un sérieux examen. Mais j'ajoute que la sainteté de la loi de Jesus-Christ a encore quelque chose de plus particulier qui me gagne le cœur. Car je dis avec l'Abbé Ruppert : Puisqu'il faut professer une religion , en puis-je choisir une plus sûre que celle que je trouve si bien établie sur le fondement des vertus , si saintement ordonnée par l'exercice des bonnes œuvres , si parfaitement dégagée de toutes les impuretés du vice ? Une loi comme celle-là est sans doute l'ouvrage de Dieu , & le démon ne peut rien suggérer de semblable. Car il a beau se déguiser , remarque Cassien dans la troisième de ses Conférences : cet esprit de ténèbres contrefait bien quelquefois la puissance & la force de Dieu par des miracles apparents , la sagesse de Dieu par de fausses révélations , la justice de Dieu par les maux qu'il a causés dans le monde , & par les effets de sa malignité ; mais il ne peut contrefaire la sainteté & la pureté des mœurs , ou du moins il ne le peut constamment. Voilà le trait inimitable pour lui dans la loi de Jesus-Christ ; voilà par où elle a toujours été reconnue.

C'est vous-même , ô mon Dieu ! qui

nous l'avez donnée , c'est votre fils unique qui nous l'a enseignée , & c'est avec une obéissance fidelle que nous nous soumettons à ce divin législateur , puisque vous l'autorisez. Il nous propose une loi si pure & si exempte de reproche , que nous ne pouvons la rejeter. Toute parfaite qu'elle est , nous aurions tort de nous en plaindre : car elle ne le peut être assez pour honorer un Dieu aussi grand que vous , aussi saint que vous , aussi parfait que vous. Ce qui nous confond , Seigneur , c'est que reconnoissant tant de sainteté dans cette loi , nous en voyons si peu dans nous-mêmes : de quoi nous rougissons , c'est d'y être soumis selon l'esprit , & de la professer si mal dans la pratique ; c'est de n'oser presque nous dire ses sectateurs & ses disciples , de peur d'en être démentis par nos actions. Ses maximes nous paroissent terribles , parce qu'elles condamnent toute notre vie ; & en effet nous n'ignorons pas que c'est selon cette loi que nous serons jugés , qu'il ne nous est plus possible désormais de la récuser , & qu'il ne sera jamais vrai de dire de nous ce que S. Paul disoit des infideles :

Rom. Quicumque enim sine lege peccaverunt ;
2. sine lege peribunt. Ce n'est plus , comme eux , sans loi que nous péchons ; nous en avons une , & le même Sauveur qui nous l'a apportée du ciel dans la plénitude des temps , & qui pour cela est

venu parmi nous & s'est abaissé jusqu'à nous, reviendra à la fin des siècles dans tout l'appareil de sa justice & dans tout l'éclat de sa majesté pour nous en demander compte. Voilà, mon Dieu, ce qui nous rend cette loi d'autant plus redoutable, qu'elle est plus sainte. Mais quelque redoutable qu'elle soit pour nous, nous ne laissons pas de conclure qu'elle est digne de vous, & nous le concluons par la raison même qui nous la fait craindre. Car étant pleins d'iniquité comme nous le sommes, il faut, pour être sainte, qu'elle nous soit directement opposée; & dès qu'elle s'accommoderoit avec nous, ce ne seroit plus qu'une loi de désordre & de corruption. Si là-dessus nous sommes trompés, ô mon Dieu! permettez-moi de vous le dire après un de vos plus zélés serviteurs, ce seroit vous qui nous auriez jetés dans l'erreur; vous seriez responsable de nos égarements, & c'est à vous que nous aurions droit de nous en prendre, parce que dès-là qu'une religion est toute sainte, elle porte le caractère de votre divinité. Oui, je le dis, mon Dieu, quand ma créance ne seroit pas aussi constamment vraie qu'elle l'est, j'aurois toujours de quoi me consoler sur ce qu'elle est sainte, & je me flatterois toujours d'avoir pris le parti de la vérité en prenant celui de la sainteté. Je me reposerois toujours sur ce que votre providence;

à qui il appartient de me conduire, ne m'auroit rien fait paroître de meilleur ; & sur ce que toutes les autres voies conduisant au liberrinage, celle-là seule que j'ai suivie, me retiendroit dans le devoir & me porteroit à la pratique de toutes les vertus. Non-seulement je ne craindrois pas que votre justice me punit pour avoir embrassé une profession si sainte, mais j'espérerois que s'il y a des récompenses à attendre, elles seroient pour moi, parce qu'il n'y a que l'innocence du cœur & l'exercice de la vertu qui puissent nous approcher de vous, & qui doivent être couronnés de votre gloire. Or je les trouve parfaitement dans la religion de mon Sauveur. Goûtons, Chrétiens, cet avantage, & entrons dans le sentiment de S. Pierre :

Math. *Etiam si oportuerit me mori, non te ne-*
gabo. 26. Non, Seigneur, fallût-il endurer la mort, je n'abandonnerai jamais votre loi. Car c'est là, & nulle part ailleurs, qu'est mon repos, ma perfection, ma félicité. Hors de là, mon esprit seroit toujours flottant, ma vie toujours dérégulée ; je n'aurois point de fin qui terminât mes espérances, ni rien de solide pour arrêter mes desirs. C'est donc à la sainte loi de Jesus-Christ que je dois & que je veux inviolablement m'attacher. J'y reconnois l'œuvre de Dieu non-seulement par sa sainteté : *Lex Domini immaculata* ; mais par la force

furnaturelle & toute divine, qu'elle a fait voir dans son établissement & dans la conversion du monde, *Convertens animas*. Nouvelle attention, s'il vous plaît, à cette seconde partie.

LE plus sage des hommes, Salomon, II.
PART. estima autrefois que trois choses dans le monde étoient d'une recherche très-difficile; mais qu'il y en avoit une quatrième absolument impénétrable à l'esprit humain, savoir la route d'un vaisseau voguant sur la mer: *Tria sunt difficilia mihi, & quartum penitus ignoro, viam navis in mari.* Prov.
c. 30. Vous ferez étonnés, Chrétiens, de l'interprétation que donne saint Ambroise à ce passage: mais autant qu'elle lui est particulière, autant est-elle ingénieuse & solide. Ce vaisseau, dit-il, c'est l'Eglise, dont la barque de saint Pierre a été la figure; & la route de ce vaisseau voguant sur la mer, c'est le chemin qu'a tenu l'Eglise pour s'établir au milieu des orages & des persécutions. En effet, ajoute ce saint Docteur, je ne vois rien qui me surprenne davantage; & quand je considère toutes les circonstances, tous les principes, tous les moyens, tous les obstacles, tous les succès de cet établissement, je découvre d'une manière si sensible la force & la vertu de Dieu, que je ne puis m'empêcher de la publier & de m'écrier: *Et quartum penitus ignoro, viam navis in mari.*

Tous les Peres ont été éloquents sur ce point , & ils ont employé leurs plus belles lumieres pour nous en donner quelques idées ; mais du reste ils ont reconnu que cette matiere étoit au-dessus d'eux. Ne laissons pas néanmoins de recueillir quelques-uns de leurs raisonnemens ; & pour entrer d'abord dans un si grand sujet , de quoi s'agissoit-il , mes chers Auditeurs , quand Jesus-Christ à l'âge de trente ans , après une vie obscure & cachée , voulut enfin se manifester au monde , & y vint prêcher une loi toute nouvelle ? Que prétendoit-il ? la chose étonnante ! Il ne s'agissoit pas moins que de faire un monde tout nouveau ; que d'abolir des superstitions plus anciennes que la mémoire des hommes , à qui les peuples tenoient tout leur bonheur attaché , qu'ils conservoient comme l'héritage de leurs peres , pour lesquelles ils combattoient avec plus d'ardeur que pour leur propre vie , dont ils faisoient les fondemens de leurs Républiques & de leurs Etats. Il falloit les faire renoncer à des erreurs que l'usage presque de tous les siècles avoient autorisées , qui se trouvoient appuyées de l'exemple de toutes les nations , qui favorisoient tous les intérêts de la nature , & dont la possession ne pouvoit être troublée sans troubler presque l'univers. Voilà ce qu'il falloit ruiner. Mais qu'étoit-il question d'établir ? une loi austere & incommode ,

une foi aveugle , une religion contraire à toutes les inclinations de la chair. Quelle entreprise , & que falloit-il pour en venir à bout ? il falloit s'exposer à avoir toutes les puissances de la terre pour ennemies , la sagesse des politiques , l'autorité des Souverains , la cruauté des tyrans , le zele des idolâtres , l'impiété des athées.

Si donc , demande là-dessus S. Augustin , Jesus-Christ avant que de faire la premiere démarche , & d'en venir à l'exécution de cette grande affaire , en eût communiqué avec un des philosophes de ce temps-là , homme de sens & de conseil , & qu'il se fût ouvert à lui de cette sorte : Je veux , malgré toutes ces contradictions , introduire ma doctrine dans le monde , je veux qu'elle y soit reçue , qu'elle y fleurisse , qu'elle y regne , qu'elle se répande par-tout ; & parce que Rome est la maîtresse de l'univers , c'est là particulièrement que je me suis proposé de l'établir ; c'est cette fameuse & superbe ville que je choisis dès-à-présent pour en faire le centre de ma religion , & du siege qu'elle est de l'Empire , le siege principal de mon Eglise. Toutes sortes de divinités y habitent comme dans leur domicile & dans leur temple , je pretends les en chasser & y dominer seul : qu'eût répondu à ce langage , & qu'eût pensé de ce projet un sage du siecle ? Mais si le même Jesus-Christ lui eût ajouté , que

pour accomplir tout cela, il ne vouloit user d'aucun des moyens que la prudence humaine a coutume de fournir pour ces grands & importants desseins ; qu'il ne faisoit aucun fonds, ni sur le crédit, ni sur les richesses, ni sur la doctrine, ni sur l'éloquence ; & que pour tout secours, il destinoit à la publication de sa loi douze pauvres pêcheurs, sans lettres, sans science, sans appui : encore une fois, dit saint Augustin, ce Philosophe n'eût-il pas traité cette entreprise de chimere & de folie ? Voilà cependant ce qui s'est fait, Chrétiens, & c'est la merveille que nous voyons. C'est ce qu'ont admiré tous les grands hommes du monde, lorsqu'ils se sont appliqués à le considérer bien attentivement & sans préoccupation. C'est ce qui faisoit dire à Pic de la Mirande que c'étoit une insigne folie

Pic de ne pas croire à l'Évangile : Magna Mirand. insania est Evangelio non credere : & c'est encore par la même raison que S. Augustin avec une subtilité admirable réfutoit certains hérétiques qui doutoient de la résurrection des morts. Le fils de Dieu, leur disoit-il, a prédit que les corps devoient ressusciter ; cela vous paroît incroyable : mais en même temps il a prédit une autre chose qui semble encore moins croyable, qui est que ce mystère incroyable de la résurrection seroit cru par tout le monde. De ces deux choses

incroyables selon les apparences, celle qui devoit être la moins crue, est déjà arrivée; car on croit par toute la terre que les hommes ressusciteront un jour: pourquoi donc, concluoit-il, ne croiriez-vous pas l'autre que vous jugez être moins incroyable que celle-là, savoir, la résurrection même?

Il n'y a que la loi de Jesus-Christ qui se soit établie, par des principes où toute la raison de l'homme se perd, & où il faut nécessairement avoir recours à une vertu supérieure. C'est elle seule, dit saint Jérôme, qui s'est maintenue dans les persécutions: *Sola in persecutionibus Hieron;* *stetit Ecclesia*; elle seule pour qui le sang de ses sectateurs a été, selon le mot de Tertullien, comme une semence féconde: *Sanguis martyrum semen Christianorum. Tertull.* Dieu nous avoit lui même représenté ce miracle de la propagation du christianisme, dans les Hébreux esclaves, dont l'Écriture a marqué que plus les Egyptiens s'efforçoient de les opprimer afin d'éteindre leur race, & plus ils croissoient en force & en nombre, sans faire autre chose que de souffrir: *Quantò oppri-* *Exod,*
mebant eos, tantò magis multiplicabantur c. 1.
& crescebant. Quel souvenir, Chrétiens, je me rappelle, & quelle-scène, pour ainsi parler, s'ouvre devant mes yeux! Je vois tout l'univers conjuré contre Jesus-Christ & contre sa loi, l'enfer lui

fuscite de toutes parts des ennemis pour
 la détruire, les Empereurs donnent des
 Édits, les magistrats prononcent des arrêts,
 les bourreaux dressent des échafauds &
 des bûchers; & que fera, pour résister
 à de si violents efforts, & pour soutenir
 de si affreuses tempêtes, une petite troupe
 de gens livrés comme des victimes au
 pouvoir de leurs persécuteurs? Ah!
 Seigneur, s'ils ne peuvent rien faire par
 eux-mêmes, vous ferez tout pour eux;
 & c'est là que vous emploierez cette force
 divine qui ne paroît jamais avec plus
 d'éclat que dans notre infirmité. Si votre
 loi étoit moins violemment attaquée, ou
 si elle avoit de plus puissants défenseurs,
 il y auroit moins lieu de croire que vous
 en avez été le soutien, & de conclure
 que vous en êtes l'auteur. Il faut que
 tous les grands de la terre conspirent
 contre elle; il faut que ceux qui la dé-
 fendent, bien-loin de prendre le glaive
 pour frapper, n'aient pas même, selon
 l'ordre que vous avez porté, un bâton
 à la main; il faut enfin que destituée de
 toute assistance de la part des hommes,
 abandonnée en quelque sorte à elle-même
 & à toute sa foiblesse, elle triomphe
 néanmoins, & qu'elle fasse tout plier sous
 son obéissance: il le faut, afin que tous
 les peuples connoissent que c'est votre
 loi, & qu'ils l'embrassent. Or qui peut en
 effet ne le pas reconnoître à ce prodigieux

Événement ? Tout se déchaîne contre les prédicateurs de la foi & contre leurs disciples : on les lie , on les charge de chaînes , on les enferme dans des cachots , on les attache à des croix , on les étend sur des rouës , on les fait périr par la faim & par la soif , par le fer & par le feu , par tous les tourments ; & toutefois la loi qu'ils professent subsiste , se répand , fait tous les jours de nouvelles conquêtes , passe jusqu'aux extrémités du monde , entraîne tout , soumet tout , se fait recevoir & respecter par-tout : *Quantò opprimebant eos , tantò magis multiplicabantur & crescebant.* Que dis-je ? de ses ennemis même elle fait ses propres sujets : ceux qui la poursuivoient avec plus d'ardeur pour l'anéantir , deviennent les plus zélés à maintenir ses intérêts , à se déclarer pour elle , & à lui obéir : elle gagne jusqu'aux bourreaux , jusqu'aux tyrans , jusqu'aux têtes couronnées : *Tantò magis multiplicabantur & crescebant.*

De quoi parlons-nous , mes chers Auditeurs ? Est-ce des succès de l'Eglise naissante , lorsqu'elle étoit encore dans sa force & dans toute la vigueur de son premier esprit ? Faut-il remonter si haut , & ne sommes-nous pas encore aujourd'hui témoins de ce miracle ? Tous les autres ont cessé , parce que la foi , dit S. Gregoire , a pris d'assez fortes racines ,

pour n'avoir plus besoin de ces secours extraordinaires ; mais la Providence a voulu conserver le miracle de la propagation de l'Évangile , parce qu'il devoit être le caractère de la vraie religion. Nous le voyons ; & comme S. Jérôme se conjouïssoit autrefois avec une Dame Romaine de ce que le Serapis d'Égypte étoit devenu Chrétien , de ce que les froids de la Scythie brûloient des ardeurs de la foi , de ce que les Huns avoient appris à chanter les louanges de

Hieron. Dieu : *Hunni psalterium canere nōrunt* ; ainsi pour peu que l'esprit de notre religion nous anime , & que nous y prenions autant d'intérêt que le devoir & le zele nous y engagent , nous pouvons bénir le Ciel de ce que dans ces derniers temps l'Église a fait peut-être de plus grands progrès , qu'elle n'en fit jamais depuis sa fondation ; de ce qu'elle s'est rendue maîtresse de tout un nouveau monde ; de ce que les barbares du septentrion quittant leurs superstitions brutales , ont reçu sa sainte police ; de ce que les peuples les mieux civilisés de l'orient & les plus attachés à leurs loix , s'offrent tous les jours en foule pour se soumettre aux siennes ; de ce que les idolâtres sont venus des régions les plus éloignées , reconnoître jusques dans Rome sa monarchie universelle ; de ce que le plus grand empire de l'univers ,
contre

contre ses maximes fondamentales , lui a enfin ouvert ses portes ; de ce que sans cesse on y voit naître des églises florissantes en vertus & en mérites.

Et comment tout cela se fait-il ? C'est le prodige , Chrétiens , que l'on vous a cent fois représenté , que vous avez cent fois admiré , & dont la sagesse humaine doit nécessairement convenir , par les moyens en apparence les plus foibles ; par des moyens qui non-seulement semblent n'avoir nulle proportion avec les succès que nous admirons , mais qui y paroissent tout opposés ; par les mêmes moyens que Jesus-Christ a employés , & qu'il nous a laissés en héritage ; je veux dire , par les croix , les souffrances , les affronts , les emprisonnements , la mort , par tout ce qu'ont enduré & ce qu'endurent actuellement tant d'hommes apostoliques. Avec de telles armes ils ont surmonté toute la résistance de l'enfer , ils ont triomphé de l'idolâtrie , détruit les temples des faux dieux , dompté l'orgueil des nations , converti des millions d'infidèles : ou plutôt est-ce à eux qu'on doit attribuer de pareils changements ? n'est-ce pas à la loi même qu'ils annoncent ? & d'où lui peut venir cette force , que de Dieu ?

C'est sur cela que le Prophete éclairé d'en haut & inspiré de Dieu , s'adressoit à l'Eglise sous le nom de Jérusalem , & qu'il la félicitoit en des termes

Isaïa si magnifiques : *Surge illuminare, Jerusalem, quia gloria Domini super te orta est ;* levez-vous, & montrez-vous à toute la terre, heureuse Jérusalem, car le Seigneur vous a couronnée de sa gloire, & revêtue de sa force toute-puissante.

Ibid. *Leva in circuitu oculos tuos, & vide :* jetez les yeux autour de vous, & voyez tous les peuples assemblés auprès de vous & humiliés devant vous ; ils sont venus de toutes les parties du monde pour se soumettre à votre empire : en voilà de l'orient, & en voilà de l'occident ; en voilà du septentrion, & en voilà du midi : il n'y a point de région si éloignée, point de contrée qui ne recon-

Ibid. noisse votre suprême domination : *Omnes isti congregati sunt, venerunt tibi.* Ah ! glorieuse mere, ce ne sont point seulement des sujets qui viennent vous rendre hommage, ce sont vos enfants, ce sont les fruits de votre fécondité miraculeuse ; ouvrez votre sein pour les rece-

Ibid. voir : *Filii tui de longè venient, & filiae tuae de latere surgent.* Quelle multitude ! quelle affluence ! que de triomphes & que de conquêtes ! que de consolations pour votre cœur ! Jouissez de vos succès, & glorifiez le souverain maître dont la grace victorieuse s'est fait sentir au-delà des mers, & a opéré en votre faveur

Ibid. toutes ces merveilles : *Tunc videbis & afflues, & mirabitur & dilatabitur cor tuum, quando conversa fuerit ad te multitudo.*

maris , fortitudo gentium venerit tibi.

Je le répète , mes chers Auditeurs , il n'y a que la religion de Jesus-Christ qui porte avec soi ce caractère de vérité. Car qui ne fait pas comment les hérésies se sont répandues dans le monde , que ç'a presque toujours été par violence , par le fer & par le feu , secouant le joug d'une obéissance légitime , & portant de toutes parts la désolation ? Qui ne fait pas comment se sont établies les religions païennes , que ç'a été par la licence des mœurs qu'elles fomentoient , accordant tout à la nature corrompue , & consacrant jusques aux plus honteux desordres ? En voulez-vous la preuve ? observez ceci : c'est que les sectes de philosophes qui s'éleverent contre les vices , & qui se proposerent de les corriger , échouerent toutes dans un semblable dessein : elles ont fait un peu de bruit , & rien de plus : pourquoi ? parce que d'un côté ces sages du siècle ne s'accommodoient pas aux inclinations vicieuses & naturelles des hommes , & que de l'autre ils n'avoient rien au-dessus de l'homme. C'est pour cela , dit le Cardinal Pierre Damien , que toute leur suffisance s'est évanouie en présence de Jesus-Christ , dont la sagesse a été comme la verge d'Aaron , qui a dévoré toutes celles des magiciens d'Egypte. Ces grands génies , ajoute S. Augustin , qui furent les maîtres de la philosophie , si-tôt

qu'ils se sont approchés de Jésus-Christ ; ont disparu. Aristote a dit ceci, Pythagoras a dit cela, Zénon a été de ce sentiment : mais mettons-les en parallèle avec l'Homme-Dieu , comparez leur autorité avec celle de l'Évangile , & cette comparaison les effacera tous. Tandis que vous les considérez seuls , ce qu'ils disent vous paroît quelque chose : mais lorsque vous leur opposerez la doctrine évangélique , vous ne trouverez plus que vanité dans leur morale. Aussi , disoit S. Jérôme , qui est-ce qui lit aujourd'hui les livres de ces philosophes ? A peine voyons-nous les plus oisifs s'y arrêter ; au lieu que la doctrine de Jésus-Christ est prêchée par tout le monde , & que tout le monde parle de la loi que de

Hieron. pauvres pêcheurs ont publiée : *Rusticanos verò piscatores miseros totus orbis loquitur , universus mundus sonat.*

Quelle conclusion , Chrétiens ! car il est temps de finir ; & mon sujet me conduiroit trop loin , si j'entreprendois de le développer dans toute son étendue. Mais en finissant , je ne dois pas omettre quelques conséquences que je vous prie de ne pas perdre , & qui seront autant d'instructions pour vous & pour moi. Je les réduis à quatre , & je les comprends en quatre mots : reconnoissance , étonnement , réflexion , résolution. Appliquez-vous. Reconnoissance : & envers qui ? Pouvons-nous l'ignorer , Seigneur ? &

ne feroit - ce pas la plus monstrueuse ingratitude , si jamais nous venions à méconnoître le plus grand de vos bienfaits ? Soyez-en donc éternellement béni , ô mon Dieu ! c'est vous , & vous seul qui avez formé cette Eglise , où nous devons trouver le salut ; vous qui l'avez enrichie de vos dons ; vous qui l'avez animée de votre esprit , vous qui lui avez révélé vos vérités , vous qui lui avez confié votre loi : tout cela pour nous retirer des ombres de la mort , où le monde étoit enseveli , & pour nous conduire à la vie bienheureuse , où il vous a plu , par une bonté inestimable , de nous appeller. Grace générale : mais ce que nous regardons encore comme une grace beaucoup plus particulière & plus précieuse , c'est vous-même , mon Dieu , qui dans ce christianisme où nous avons eu le bonheur de naître , nous avez choisis , nous avez spécialement éclairés , nous avez enseigné vos voies , nous avez pourvus des secours les plus abondants pour y marcher. Sans ce choix de votre part & sans cette prédilection toute gratuite , que serions-nous devenus , & en quelles ténèbres serions-nous plongés ? Nul autre que vous , Seigneur , n'a pu faire de nous ce discernement favorable , qui nous distingue de tant de nations infidèles : & prévenus du sentiment de notre indignité ; nous ne nous tenons redevables d'un tel

avantage qu'à votre infinie miséricorde.

Etonnement : de quoi ? Ne le voyez-vous pas, mes chers Auditeurs ? & n'est-il pas en effet bien étonnant que la foi, dès la naissance du christianisme, ait converti le monde entier, & que maintenant avec la même vertu, elle ne nous convertisse pas ? c'est-à-dire, qu'elle ait fait passer le monde entier de l'idolâtrie au culte du vrai Dieu, & que jusques dans le sein de l'Eglise, elle ne ramene pas tant de pécheurs à Dieu, elle ne les fasse pas revenir de l'état du péché au service de Dieu, elle ne les rende pas pénitents devant Dieu, & plus fideles, plus zélés dans l'observation de la loi de Dieu. Voilà sur quoi Dieu veut que nous soyons nous-mêmes nos prédicateurs, & que nous nous parlions à nous-mêmes. N'est-il pas étonnant qu'une loi si efficace pour tant d'autres, le soit si peu pour moi ? Car quel changement, quel retour, quelle réformation de vie a-t-elle opérés dans toute ma conduite ? & quand j'aurois le malheur d'être né dans les ténèbres du paganisme, serois-je plus mondain, plus voluptueux que je le suis ? me porterois-je dans un plus honteux excès, & vivrois-je dans un plus grand dérèglement de mœurs ? N'est-il pas étonnant qu'une loi qui a humilié les monarques & les potentats du siècle, qui leur a inspiré le mépris de toutes les pompes humaines, n'ait pas

encore modéré cette ambition démesurée qui me consume, ni effacé de mon cœur ces vaines idées de gloire, de fortune, d'agrandissement, qui m'occupent sans relâche, & à quoi je sacrifie si souvent ma conscience & mon salut? N'est-il pas étonnant qu'une loi qui a fait embrasser la pauvreté évangélique à tant de riches, & qui par un renoncement parfait aux biens temporels, les a dépouillés de tout ce qu'ils possédoient, n'ait pas encore éteint jusqu'à présent cette ardente cupidité qui me brûle, & ce desir insatiable d'amasser, d'accumuler, d'avoir? Que dirai-je de plus? & cesserois-je de trouver des reproches à me faire, si j'en voulois parcourir tous les sujets? N'est-il pas étonnant qu'une loi qui a donné à tant de généreux Chrétiens assez d'assurance & de fermeté pour se déclarer en présence des magistrats & pour paroître devant leurs tribunaux, ne m'ait point encore affranchi de l'esclavage où me tient une honte lâche & criminelle, lorsqu'il faut faire une profession ouverte d'être à Dieu, & m'élever au-dessus des discours du monde? Il s'agissoit pour ceux-là, en se faisant connoître, de perdre la vie, & ce danger ne les arrêtoit pas: il n'est question pour moi que de quelques paroles que j'aurai à essuyer, & je demeure. N'est-il pas étonnant qu'une loi qui a soutenu tant de martyrs dans les ennuis de l'exil, dans les rigueurs

de la captivité, dans l'horreur des plus cruels supplices, ne m'ait pas encore formé à supporter quelques adversités avec patience, ne m'ait pas encore appris à pratiquer quelques exercices de la pénitence, ne m'ait pas encore fait observer les devoirs de ma religion avec plus de fidélité & plus de constance? Voilà, dis-je, ce qui nous doit jeter dans l'étonnement, & n'est-il pas bien fondé? Ah! Chrétiens, que pouvons-nous là-dessus nous dire à nous-mêmes pour notre justification, & que dirons-nous à Dieu? mais ce n'est pas tout.

Réflexion. Que nous sert-il de professer une loi dont la vertu est toute-puissante, lorsqu'à notre égard elle se trouve inutile & sans effet? De quel avantage est-il pour nous que cette loi ait triomphé de toutes les puissances du siècle & de l'enfer, si elle ne triomphe pas de nos foiblesses? Ces miracles, ces prodiges, ces conversions, qu'est-ce que tout cela, que notre confusion, que notre conviction, que notre condamnation? Hé! mes chers Auditeurs, ne comprendrons-nous jamais de si importantes vérités? La loi chrétienne a le pouvoir de nous convertir & de nous sanctifier, c'est un point de foi: si donc elle ne le fait pas, ce n'est point à elle que nous pouvons l'imputer, puisqu'elle a fait quelque chose de plus grand. Non - seulement la loi chrétienne peut nous convertir & nous

sanctifier, mais il est nécessaire qu'elle nous convertisse en effet & nous sanctifie. Je dis doublement nécessaire: en premier lieu, parce que nous ne pouvons être vraiment convertis & sanctifiés que par elle; en second lieu, parce que sans conversion & sans la sanctification de notre vie, nous ne pouvons être sauvés; enfin, la loi chrétienne ne nous convertira & ne nous sanctifiera jamais, tandis qu'une autre loi nous gouvernera, parce qu'étant une loi divine, elle veut être seule & absolue dans les sujets qui la reconnoissent & qu'elle conduit: par conséquent, nous aurons beau prétendre accorder cette loi de Dieu avec les loix du monde, son esprit avec l'esprit du monde, ses maximes avec les maximes du monde; c'est un mystere que les Saints n'ont jamais compris, c'est un secret que l'Évangile ne nous enseigne point, c'est une illusion qui perd une infinité de demi-Chrétiens, & qui nous perdra. Non, nous n'avons qu'un maître à écouter, qui est Jesus-Christ. Si nous en écoutons d'autres avec lui; si nous voulons, après avoir senti les mouvements de sa grace dans le fond du cœur, après avoir entendu sa doctrine par la bouche des prédicateurs, après avoir reçu ses conseils par la voix des directeurs, prêter encore l'oreille au monde, qui veut avoir part à toutes nos actions, & qui voudroit même régler jusqu'à nos plus saintes

pratiques & à nos dévotions, dès-là nous détruisons d'une main ce que nous bâtissons de l'autre, & nous faisons un partage que Dieu réproûve.

Résolution. Puisque la loi chrétienne a tant d'efficace & tant de force, laissons-la désormais agir, & n'arrêtons plus sa vertu; secondons-la par une pleine correspondance, & déterminons-nous à vivre comme elle nous le prescrit, bientôt nous éprouverons ce qu'elle peut, & nous verrons où elle nous conduira. Quels progrès n'aurions-nous point faits jusqu'à présent, si nous l'avions suivie? & où ne nous auroit-elle pas élevés? Ce qui nous paroît impossible, parce que nous le mesurons par nos propres forces, nous l'aurions généreusement entrepris & heureusement exécuté, parce qu'elle nous auroit soutenus. C'est, mon Dieu, ce que vous me faites aujourd'hui connoître, & ce qui m'inspire la résolution que je forme de m'abandonner sans retour à votre loi: qu'elle ordonne, j'obéirai; qu'elle m'intime vos volontés, je les accomplirai; qu'elle me trace la voie, j'y marcherai: elle est étroite, il est vrai, cette voie, elle est semée d'épines; mais par la force de la loi que j'aurai pour guide & pour soutien, je surmonterai toutes les difficultés: les épines dès cette vie se changeront en fleurs; ou du moins après les travaux de cette vie, j'arriverai au bienheureux terme du repos éternel. Ainsi soit-il.



S E R M O N
P O U R
L E D I M A N C H E
D E L A S E P T U A G È S I M E .

Sur l'Oisiveté.

Circa undecimam verò diei , invenit alios stantes , & dixit illis : Quid hîc statis totâ die otiosi ?

Étant sorti vers l'onzième heure du jour, il en trouva encore d'autres qui étoient là, & il leur dit : Comment demeurez-vous ici tout le jour sans rien faire ? En saint Matthieu , chap. 20.

EST-CE un reproche , est-ce une invitation que le pere de famille fait à ces ouvriers de notre Evangile ? c'est l'un & l'autre. Il leur reproche leur oisiveté, & il les invite au travail : *Quid statis totâ die otiosi ?* pourquoi vous tenez-vous là sans rien faire ? voilà le reproche. *Ite & vos in vineam meam* , allez-vous-en travailler en ma vigne ; voilà l'invitation.

M vj

Mais dans le sens littéral, à qui est-ce que cette invitation & ce reproche s'adressent? à moi-même qui vous parle, mes chers Auditeurs, & à vous qui m'écoutez: car selon la remarque des interpretes, les paraboles, telles qu'est celle-ci, n'ont jamais d'autre sens littéral que celui même de l'application qui en est faite; & il est vrai que Jesus-Christ en prononçant ces paroles de mon texte: *Quid hic statis totâ die otiosi?* a voulu nous les rendre propres, puisqu'autrement il les auroit dites sans aucune fin, ce qui répugne à sa sagesse. Ne cherchons donc point d'autre matiere de ce discours. Le fils de Dieu nous parle en maître, écoutons-le avec respect: il nous reproche le désordre de notre oisiveté, reconnoissons-le, & nous en corrigeons: il nous invite au travail, ne refusons pas les conditions avantageuses qu'il nous offre, & regardons ce sujet comme un des plus importants que j'aie eu lieu jusqu'ici de traiter. L'oisiveté ne passe pas dans le monde pour un péché bien grief, mais il l'est devant Dieu; & c'est de quoi j'entreprends de vous convaincre aujourd'hui; après que nous aurons imploré le secours du Ciel & salué Marie, en lui disant: *Ave.*

Outre cette justice rigoureuse que des théologiens appellent commutative, & qu'ils ne reconnoissent point en Dieu à l'égard des hommes, parce que Dieu ne

doit rien aux hommes , ni ne peut rien leur devoir , il y a trois autres especes de justice dont Dieu est capable par rapport à nous , & qui bien-loin de préjudicier à sa grandeur , sont autant de perfections de son être : justice vindicative , justice légale , & justice distributive. Justice vindicative , qui punit le péché ; justice légale , qui n'est point distinguée de sa providence , à qui il appartient de gouverner les états du monde ; enfin justice distributive , qui partage les récompenses selon les mérites. Je ne dis rien de cette troisième justice , pour ne pas embrasser trop de matière , & je m'arrête aux deux autres , qui imposent à l'homme une obligation indispensable de travailler : car la justice de Dieu vindicative répare le péché de l'homme par le travail , & c'est par le travail que la justice légale , qui est en Dieu , entretient tous les états & toutes les conditions du monde. L'oïveté donc , qui s'oppose directement à cette double justice , est un desordre : voilà tout mon dessein. Je prétends que deux choses nous obligent au travail , & condamnent notre oïveté comme un des plus grands obstacles du salut ; le péché , & notre condition particulière. Nous naissons tous dans le péché , & nous vivons tous dans une certaine condition ; d'où je conclus que nous sommes tous sujets au travail ; &

en qualité de pécheurs, c'est le premier point ; & en qualité d'hommes attachés par état à une condition de vie, c'est le second point. L'un & l'autre vous découvrira des vérités que vous avez peut-être ignorées jusqu'à présent, & dont la connoissance vous est absolument nécessaire. Commençons.

I. **PART.** **I**L n'en faut pas davantage, Chrétiens, pour conclure que l'oïveté est un désordre qui nous rend criminels devant Dieu, que de considérer ce que nous sommes, & quel est le principe de notre origine. Nous sommes pécheurs, &, comme dit l'Écriture, nous avons tous été conçus dans l'iniquité : il est donc vrai que nous avons tous contracté en naissant une obligation particulière qui nous assujettit au travail. Cette conséquence est évidente dans les règles de la foi : pourquoi cela ? parce que la foi nous apprend que Dieu a ordonné le travail à l'homme, comme une peine de sa désobéissance & de sa rébellion. Peine, disent les Théologiens, qui par rapport à nous, est en même temps satisfactoire & préservative : satisfactoire, pour expier le péché commis ; & préservative, pour nous empêcher de le commettre : satisfactoire, parce que nous avons été prévaricateurs ; & préservative, afin que nous cessions de l'être ; satisfactoire,

pour être un moyen de réparation envers la justice de Dieu ; & préservative , pour servir de remède à notre foiblesse. Tu as violé mon commandement , dit Dieu au premier homme , & moi je te condamne à porter le joug d'une vie servile & laborieuse : la terre ne produira plus pour toi qu'à force de travail : au lieu qu'elle te fournissoit d'elle-même des fruits délicieux , tu ne mangeras qu'un pain de douleur ; c'est-à-dire , un pain que tes sueurs auront détrem pé avant qu'il puisse être employé à ta nourriture : *In Genesi sudore vultus tui vesceris pane tuo.* Voilà , c. 3. chrétienne compagnie , la première loi que Dieu a établie dans le monde , du moment que l'homme a été pécheur ; & c'est cette loi qui a fait un crime de notre oisiveté.

Où je vous prie d'admirer en passant la différence que saint Augustin a remarquée entre trois sortes de travaux ; celui de Dieu dans la nature , celui d'Adam dans l'état de la grace & de l'innocence , & celui de tous les hommes dans la corruption du péché : ceci est digne de votre attention. Dieu , dit saint Augustin , agit incessamment , & en lui-même , & hors de lui-même ; *Pater meus usque modo operatur.* Adam *Joan.* s'occupoit dans le paradis terrestre , c. 5. puisque nous lisons qu'il y fut mis pour le cultiver de ses mains : *Posuit eum Genes. in paradiso , ut operaretur.* Et l'homme c. 2.

pécheur, dès les premières années de sa vie, se trouve réduit à essuyer mille

Psf. 87. fatigues : *Pauper sum & in laboribus à juventute meâ.* Voilà trois espèces de travaux, mais dont les qualités sont bien contraires : car prenez garde, s'il vous plaît : de ce que Dieu agit dans l'univers, ce n'est point par un engagement de nécessité, mais par un mouvement de sa bonté, pour se communiquer & pour donner l'être aux créatures : de ce qu'Adam cultivoit le paradis terrestre, ce n'étoit point par punition, mais par choix, pour occuper son esprit en exerçant son corps. Mais lorsque l'homme, selon l'expression du Roi Prophete, est aujourd'hui dans le travail, c'est par un ordre rigoureux qu'il est obligé de subir, & dont il ne lui est pas permis de se dispenser. L'action de Dieu dans la nature, est une preuve de sa puissance ; l'occupation d'Adam dans le paradis terrestre, étoit une marque de sa vertu : mais l'assujettissement du pécheur à un travail réglé, est, pour parler avec l'Apôtre, le paiement & la solde de son péché :

Rom. c. 6. *Stipendium peccati.* D'où il arrive par une suite d'effets proportionnés à cette diversité de principes, qu'au lieu que Dieu en produisant & créant le monde, se fait honneur de son ouvrage, qu'Adam trouvoit dans le sien de la douceur & du plaisir, l'homme pécheur se sent humilié & mortifié de son travail : & tout cela,

conclut ce grand Docteur, parce que Dieu dans la création a travaillé en Souverain & en maître ; qu'Adam dans le paradis où Dieu le plaça, travailloit en serviteur & en affranchi ; mais que l'homme dans l'état de sa disgrâce ne travaille plus qu'en criminel & en esclave. C'est l'excellente idée de saint Augustin, pour nous développer la vérité que je vous prêche, & pour nous faire comprendre l'importance de ce devoir.

Mais revenons. Il s'agit donc de savoir si lorsque Dieu prononça cette malédiction contre le premier homme, *In sudore vultûs tui vesceris pane*, tu ne vivras désormais que du fruit de tes peines ; si, dis-je, par ces paroles Dieu prétendit faire une loi générale qui comprît toute la postérité d'Adam, ou s'il en excepta certaines conditions & certains états du monde ; s'il usa de grace envers les uns, pendant qu'il procédoit rigoureusement contre les autres ; s'il destina les grands & les riches à la douceur du repos, & les pauvres à la misère & à la servitude ; s'il dit à ceux-ci, vous arroserez la terre de vos sueurs, & à ceux-là, vous n'en goûterez que les délices ? Je vous demande, Chrétiens, Dieu fit-il alors cette distinction ? Ah ! mes Freres, répond saint Chrysostome, il n'y pensa jamais : & sa justice, qui est incapable de faire entre les hommes

d'autre discernement que celui de l'innocence & du péché, fut bien éloignée d'avoir quelque égard à la naissance & à la fortune, pour régler sur cela leur destinée & leur sort. Non, Chrétiens, Dieu ne donna aux riches nul privilège pour les décharger de cette obligation; comme le péché étoit commun à tous, il voulut que tous participassent à cette malédiction; & c'est ce que le Saint-Esprit nous dit clairement dans le chapitre

Eccléf.
6. 40.

quarantième de l'Ecclésiastique : *Occupatio magna creata est omnibus hominibus* : cette loi de travail a été faite pour tous les hommes; & cette loi, ajoute le texte sacré, est un joug pesant & humiliant

Ibid.

pour les enfants d'Adam : *Et jugum grave super filios Adæ*. Mais pour quels enfants d'Adam? ne perdez pas ceci : *A residente super sedem gloriosam; usque ad humiliatum in terrâ & in cinere*; depuis celui qui est assis sur le trône, jusqu'à celui qui rampe dans la poussière :

Ibid.

Et ab eo qui portat coronam, usque ad eum qui operitur lino crudo; & depuis ceux qui portent la couronne & la pourpre, jusqu'à ceux que leur pauvreté réduit à être le plus grossièrement vêtus. Voilà l'étendue de l'arrêt, ou si vous voulez, de l'anathème que Dieu fulmina, en conséquence duquel il n'y a point d'homme chrétien qui ne doive se résoudre à consacrer sa vie dans le travail. Fût-il

Prince ou Monarque, il est pécheur ; donc il doit se soumettre à la peine que le Créateur de l'univers lui a imposée. Et c'est pour cela, dit Tertullien, cette réflexion est belle ; qu'immédiatement après que l'homme eut péché, Dieu lui fit un habit de peau : *Fecit quoque Dominus Adæ tunicas pelliceas.* Pourquoi cet habit ? pour lui signifier qu'en péchant il s'étoit dégradé lui-même, & qu'il étoit déchu de la liberté des enfans de Dieu, dans un esclavage honteux & pénible. Car l'habit de peau, poursuit Tertullien, étoit affecté à ceux que l'on condamnoit à travailler aux mines, & Dieu le donna à Adam, afin qu'il ne considérât plus sa vie que comme un continuel travail.

Voilà, dis-je, mes chers Auditeurs, le parti que doit prendre tout Chrétien, travailler en esclave de Dieu, c'est-à-dire, non point par caprice & par humeur, comme ce philosophe dont parle Minutius Felix, qui n'avoit point d'autre règle de ses occupations & de son repos que le génie ou la passion qui le dominoit : *Qui ad nutum assidentis sibi dæmonis, Minutus vel declinabat negotia, vel appetebat : Felix,* c'étoit Socrates. Car le Chrétien agissant par un principe tout contraire, prend le travail par esprit de pénitence & dans la vue de satisfaire à Dieu, parce qu'il fait bien que c'est la première peine de son péché. Que faisons-nous donc quand

au préjudice de ce devoir nous nous abandonnons à une vie lâche & oisive ? le voulez-vous savoir ? Nous nous révoltions contre Dieu , nous tâchons de secouer le joug que sa justice & sa providence nous ont donné à porter ; nous faisons comme ces orgueilleux dont le Prophete royal exprime si bien le caractere , quand il dit que quoiqu'ils soient engagés dans toutes les injustices & tous les crimes des hommes , ils ne veulent pas pour cela avoir part aux travaux des hommes ; & qu'étant les plus hardis à s'émanciper de l'obéissance qu'ils doivent à Dieu , ils ne laissent pas d'être les plus fiers & les plus indociles , quand il est question de se soumettre aux châtimens

Ps. 72. de Dieu : *In labore hominum non sunt , & cum hominibus non flagellabuntur ; ideo tenuit eos superbia.* Car remarquez , je vous prie , une chose bien singuliere dans la conduite de Dieu : cet assujettissement au travail est tellement la peine de notre péché , qu'il faut , pour appaiser Dieu que nous soyons nous-mêmes les exécuteurs de cette peine. Dans la justice des hommes il n'en est pas ainsi : on n'oblige jamais un criminel d'exécuter lui-même son arrêt ; pourvu qu'il le subisse , il est censé être dans l'ordre & dans la disposition qu'on exige de lui : mais Dieu qui a un domaine supérieur & absolu sur nous , pour une réparation plus exacte & plus entiere du péché ,

veut que nous nous chargions volontairement de la commission de le punir, & que nous lui servions de ministres pour accomplir dans nous-mêmes & contre nous-mêmes, ses jugements les plus sévères; & c'est ce qui se fait par la pénitence, dont S. Gregoire Pape ne craint pas de dire que l'assiduité au travail est la plus indispensable & la plus raisonnable partie.

Qu'est-ce donc encore une fois que les désordres d'une vie oisive? C'est, répond S. Ambroise, à le bien prendre, une seconde révolte de la créature contre son Dieu. La première a été la transgression & le violement de la loi, & la seconde est la fuite du travail. Par la première, l'homme a dit: *Non serviam*, Jer. 23 non, je n'obéirai pas; & par la seconde, il ajoute: Non, je ne subirai pas la peine de ma désobéissance. En succombant à son appétit déréglé, il a méprisé Dieu comme Souverain; & en passant sa vie dans l'oisiveté, il le méprise comme Juge. Auriez-vous cru, mes chers Auditeurs, que ce péché allât jusques-là? Voilà cependant ce que l'on peut bien appeller aujourd'hui le péché du monde, puisque c'est le péché d'un nombre infini de personnes, qui ne sont sur la terre (voyez si j'en conçois une idée juste), qui ne sont, à ce qu'il paroît, sur la terre, que pour y recevoir les tributs du travail d'autrui, sans jamais payer, du

leur ; qui n'ont point d'autre emploi dans leur condition , que de jouir des commodités , des aises & des douceurs de la vie ; dont le plus grand soin & la plus importante affaire est de couler le temps ; qui se divertissent toujours , ou plutôt qui , à force de se divertir , ne se divertissent plus ; puisque , selon la maxime de Cassiodore , le divertissement suppose une application honnête , ce que ceux-ci ne connoissent point ; enfin , de qui l'on peut dire , *In labore hominum non sunt* , parce qu'il semble , à les voir , que la loi ne soit pas pour eux , & qu'ils ne soient pas compris dans la masse commune du genre humain.

Ne parlons point seulement en général , mais pour l'édification de vos mœurs ; & pour vous rendre ce discours utile , entrons dans le détail. Un homme du monde , tel qu'à la confusion de notre siècle , nous en voyons tous les jours ; un homme du monde , dont par une habitude pitoyable , la sphere est bornée au plaisir ou à l'ennui , qui passe sa vie à de frivoles amusements , à s'informer de ce qui se dit , à contrôler ce qui se fait , à courir après les spectacles , à se réjouir dans les compagnies , à se vanter de ce qu'il n'est pas , à railler sans cesse , sans jamais rien faire ni rien dire de sérieux ; un Chrétien réduit à n'avoir point de plus ordinaire ni de plus constante occupation que le jeu ; c'est-à-dire , qui n'use

plus du jeu comme d'un relâchement d'esprit dont il avoit besoin pour se distraire , mais comme d'un emploi auquel il s'attache , & qui est le charme de son oisiveté ; un Chrétien déconcerté & embarrassé de lui-même quand il ne joue pas , qui ne fait ce qu'il fera ni ce qu'il deviendra , quand une assemblée ou une partie de jeu lui manque ; & , s'il m'est permis de m'expliquer ainsi , qui ne joue pas pour vivre , mais qui ne vit que pour jouer : une femme professant la religion de Jesus-Christ , toute appliquée à l'extérieur de sa personne , qui n'a point d'autre exercice que de consulter un miroir , que d'étudier les nouvelles modes , que de parer son corps ; qui négligeant ses propres devoirs , est toujours prête à s'ingérer dans les affaires d'autrui ; ne sachant rien & parlant de tout , ne s'instruisant pas où il le faut , & faisant la suffisante où il ne le faut pas ; qui croit qu'elle accomplit toute justice , quand elle va inutilement de visite en visite , qu'elle en reçoit aujourd'hui , qu'elle en rend demain ; qui se fait un devoir prétendu d'entretenir par de vaines lettres mille commerces superflus , & même suspects & dangereux , & qui à l'heure de la mort ne peut rendre à Dieu d'autre compte de ses actions que celui-ci : j'ai vu le monde , j'ai pratiqué le monde ? Encore une fois , un homme , une femme peuvent - ils se

persuader que tout cela soit conforme à cet ordre de justice que Dieu a établi sur nous en qualité de pécheurs ? Cette continuité de jeu , cette vie de plaisir , est-il rien de plus opposé aux idées que Jésus-Christ nous donne de notre condition ? Quand il n'y auroit point de christianisme , l'homme , en jugeant de tout cela selon la raison , le pourroit-il approuver ? & si au tribunal de sa raison seule il est obligé de le condamner , quel jugement croyez-vous que Dieu en portera lui-même ? On demande si le salut y peut être véritablement intéressé ? Et qui en doute , Chrétiens ? Où seroit-il intéressé , s'il ne l'est pas dans la profanation de la chose du monde la plus précieuse , qui est le temps , & le temps de la pénitence ? Or quelle plus grande profanation en peut-on concevoir , que la maniere dont vivent aujourd'hui ceux de qui je parle ? Si en conséquence de ces principes , une parole ciseuse doit être condamnée , que fera-ce d'une vie toute entiere où Dieu ne trouvera rien que d'inutile ? Mais le monde n'en juge pas de la sorte , & ce désordre de l'oïveté que je combats , n'y est pas compté pour une chose dont on doive se faire un scrupule devant Dieu. Il est vrai , Chrétiens , & je ne le fais que trop : mais il importe peu ce que le monde en pense & en juge , quand le fils de Dieu nous a appris ce que nous en devons juger.

ger ; il y a bien d'autres articles qui ne passent pour rien dans le monde , & dont la discussion ne sera pas moins terrible au jugement de Dieu. Je sçais même qu'il y a des ames assez aveugles , qui prétendent accorder cette vie oisive avec la dévotion & la piété , & je sçais aussi que Dieu , dont le discernement est infaillible sçaura bien confondre cette fausse dévotion , en lui opposant les regles de la solide & de la vraie.

Mais je suis riche , dites-vous , & pourquoi m'obliger au travail lorsque j'ai du bien plus que suffisamment pour vivre ? Pourquoi , mon cher Auditeur ? parce que tous les biens du monde ne peuvent vous soustraire à la malédiction du péché , parce que dans le partage favorable qui vous est échu des biens de cette vie par les ordres de la Providence , Dieu a toujours supposé l'exécution des arrêts de sa justice ; parce que Dieu en vous donnant ces biens , n'a jamais eu intention de déroger à ses droits ; & lorsque vous dites , j'ai du bien , donc je ne dois point travailler , vous raisonnez aussi mal que si vous disiez , donc je ne dois point mourir ; car l'obligation du travail & la nécessité de la mort tiennent le même rang dans les divins décrets. Ne sçavez-vous pas ce qui fut répondu à ce riche de l'Evangile ? Il avoit beaucoup travaillé pour se mettre dans l'abondance de toutes choses , & se voyant enfin comblé de

richesses , reposons-nous maintenant , disoit-il , me voilà à mon aise pour bien des années : *Anima , habes multa bona* Luc. c. 12. *posita in annos plurimos , requiesce.* Mais comment Dieu le traita-t-il ? d'insensé , *Stulte* , lui faisant entendre que pour l'homme sur la terre il n'y avoit que deux partis à prendre , ou le travail , ou la mort , & que puisqu'il renonçoit au premier , il falloit se résoudre au second , *Ibid.* & mourir dès la nuit prochaine : *Hæc nocte animam tuam repetent à te.*

Mais je suis d'une qualité & dans une élévation où le travail ne me convient pas. Quelle conséquence ! Parce que vous êtes grand selon le monde , en êtes-vous moins pécheur , & l'éclat de votre dignité efface-t-il la tache de votre origine ? cette dignité est-elle au dessus des Pontifes & des Souverains ? Or écoutez comment Saint Bernard parloit autrefois à un grand Pape , l'instruisant sur cette matiere : Saint Pere , lui disoit-il avec un zele respectueux , je vous conjure de considérer souvent qui vous êtes , & de voir non pas ce que vous avez été fait , mais ce que vous êtes né : *Bern.* *Non quod factus , sed quod natus es ;* vous avez été fait Evêque , mais vous êtes né pécheur ; lequel des deux vous doit toucher davantage ? n'est-ce pas ce que vous êtes par la condition de votre naissance ? ôtez-moi donc cet appareil de majesté qui vous environne ; détournez les yeux de cette

pourpre qui couvre votre bassesse, & qui ne guérit pas vos plaies : *Tolle velamen foliorum celantium ignominiam tuam, non plagas curantium*; contemplez-vous vous-même, & pensez que vous êtes sorti nud du sein de votre mere; car si vous éloignez de votre vue tous ces faux brillants de gloire qui éblouissent les hommes, que trouverez-vous dans vous-même, sinon un homme pauvre & misérable, souffrant de ce qu'il est homme, parce qu'il est en même temps pécheur, & pleurant de ce qu'il vient au monde, parce qu'il y vient comme un rébelle réduit dans une dure servitude? *Occurret tibi homo pauper & miserabilis, dolens quòd homo sit, plorans quòd natus sit*: enfin un homme né pour le travail, & non pour l'honneur; *Homo denique natus ad laborem, non ad honorem*. Voilà, Saint Pere, ce que vous êtes, ce que vous êtes, dis-je, par dessus tous, *Hoc est certè quod maximè es*; car tout le reste n'est qu'accessoire, & il faut que l'accessoire se conforme au principal. C'est donc, Chrétiens, sur ce principal, je veux dire sur la qualité de pécheur, qu'est fondée pour les grands comme pour les autres, l'indispensable obligation d'une vie agissante & laborieuse.

Mais une telle vie est ennuyeuse: Hé quoi, mon cher Auditeur, est-ce donc là une raison que vous puissiez alléguer contre un devoir aussi essentiel que celui-

ci ? Si je traitois la chose en philosophe, je pourrois vous répondre qu'un travail convenable, & où par l'habitude vous prendrez goût, vous préservera plutôt de l'ennui qu'il ne vous y fera tomber. Mais je parle en prédicateur chrétien ; & supposant cet ennui que vous craignez, je vous dis que ce sera une pénitence pour vous, & que cette pénitence vous doit être d'autant plus chère que vous n'en faites point d'autres dans votre état. Vous vous ennuiez pour Dieu, pour satisfaire à Dieu, pour réparer tous les plaisirs criminels que vous avez recherchés contre la loi de Dieu : précieux ennui, puisque Dieu l'agréera, & que Dieu même, en l'agréant, sçaura bien d'ailleurs vous en dédommager ! Cependant, Chrétiens, admirez encore la bonté de notre Dieu, qui éclate jusques dans la punition de l'homme. Cet engagement au travail que je vous ai représenté comme une satisfaction du péché, en est, selon la théologie de tous les Peres, le préservatif & le remede. Quelle miséricorde de Dieu sur nous, de nous faire trouver dans les châtimens de sa justice notre avantage & notre sûreté ! Oui, mes Freres, le grand préservatif contre le dérèglement de nos passions & les désordres du péché, c'est l'application à un travail constant & assidu, & en vain m'efforcerois-je de vous persuader cette vérité, puisqu'elle est évidente par elle-même,

Quand le Saint-Esprit ne l'auroit pas dit, l'expérience seule ne le justifieroit que trop ; que l'oïveté est la maîtresse de tous les crimes, & que c'est elle qui les enseigne aux hommes, qui leur en fait des leçons, qui leur en suggere les desseins, qui leur ouvre l'esprit pour en inventer les moyens ? tout cela renfermé dans ce beau mot de l'Ecclésiastique :

Multam enim malitiam docuit otiositas. Ecclesi.

c. 33.

En effet, dit S. Augustin, paraphrasant ce passage, dans l'excellent sermon qu'il adresse aux Religieux de son ordre, pour leur inspirer l'amour du travail & pour leur faire appréhender les conséquences funestes de la vie oïfve, prenez-y garde, mes Frères, & pour en être convaincus, parcourez les exemples touchants que l'Écriture nous en fournit. De qui est-ce que les Israélites, si attachés d'ailleurs à leur loi, & si zélés pour la vraie religion, apprirent à être idolâtres ? L'auroit-on cru si S. Paul ne le disoit en propres termes, que ce fut une suite malheureuse de cette oïveté, qui les porta à s'abandonner à des fêtes profanes & à des jeux excessifs, pendant que leur législateur Moïse étoit en conférence avec Dieu, *Sedit populus man-*

ducare & bibere, & surrexerunt ludere. 1. Cor. c. 10.

Demandez au Prophete comment Sodome devint si sçavante dans les abominations jusqu'alors inconnues & inouïes,

ne vous répondra-t-il pas que l'oïveté de cette ville réprouvée fut la source de son iniquité ? Mais dites-moi, ajoute Saint Augustin, tandis que David fut occupé aux exercices de la guerre, sentoit-il les attaques de la concupiscence & de la chair ? & quand est-ce qu'il conçut dans son cœur les adulteres & les homicides ; ne fut-ce pas, selon le texte sacré, lorsqu'il resta oïf dans Jérusalem, dans un temps où les autres marchaient en campagne ? Qui causa la ruine de Samson ? procédoit-elle d'un autre principe que de la vie languissante & efféminée où il demeura pour complaire à une étrangere ? & ce héros du peuple de Dieu put-il jamais être surpris pendant qu'il étoit aux prises avec ses ennemis ? Salomon le plus sage des Princes, succomba-t-il dans les premières années de son regne, tandis qu'il travailloit avec un zele infatigable, & qu'il appliquoit tous ses soins à bâtir le temple ? succomba-t-il, dis-je, à cette aveugle passion qui l'infatua dans la suite, jusqu'à lui faire adorer les dieux de ses concubines ? & ne commença-t-il pas au contraire à se laisser corrompre par sa volupté, du moment qu'il eut mis fin à son entreprise, & qu'il se vit dans un profond repos ? Ah ! mes Freres, conclut S. Augustin, nous n'avons pas une vertu plus assurée ni plus solide que ces grands hommes ; nous ne sommes ni plus saints que David, ni plus éclairés

que Salomon, ni plus forts que Samson, & pour vivre dans la retraite, nous n'avons pas moins à craindre les défordres de l'oïveté. C'est ainsi qu'il s'en expliquoit aux Solitaires de sa regle.

Mais à propos de Solitaires, (cette réflexion est du saint Evêque de Geneve, François de Sales,) pourquoi pensez-vous, Chrétiens, que dans ces monasteres d'Egypte où les hommes vivoient comme des Anges, & où le don de contemplation étoit une des graces les plus ordinaires, on maintenoit cependant le travail des mains avec une discipline si exacte, comme nous l'apprenons de Cassien & de Saint Jérôme? Est-ce que le travail des mains étoit attaché à la profession de ces hommes de Dieu? ce seroit la dégrader que d'en juger de la sorte: leur étoit-il nécessaire pour leur subsistance? non, la charité des fideles, qui étoit encore dans sa ferveur, y avoit abondamment suppléé. Pourquoi donc travailloient-ils? ils le faisoient, répond Saint Jérôme, non pour les besoins du corps, mais pour le salut de l'ame: *Non Hieron*

propter corporis necessitatem, sed propter animæ salutem; parce qu'ils sçavoient que quelque perfection qu'ils eussent acquise il leur étoit impossible de contempler sans cesse les choses divines, & parce qu'ils étoient d'ailleurs persuadés que de demeurer un moment sans contemplation ou sans action, c'eût été s'exposer à la

tentation. Voilà pourquoi, dit Cassien, la grande maxime reçue parmi eux étoit qu'un solitaire occupé devoit être toujours le plus innocent, parce qu'il n'étoit tenté que d'un seul démon; au lieu qu'un solitaire paresseux & sans emploi, se trouvoit souvent, comme ce misérable de l'Évangile, possédé d'une légion entière :

Cassian. Operatorem monachum damone uno pulsari, otiosum spiritibus innumeris devastari. Sur quoi, mes chers Auditeurs, vous devez, ce me semble, raisonner ainsi avec vous-mêmes: Ces hommes si détachés de la terre, & si élevés au dessus des faiblesses de la nature, croyoient qu'un travail réglé leur étoit nécessaire pour persévérer dans l'état de la grace, & moi qui suis un pécheur, rempli de misères, vivant dans la dissipation & l'oïveté, je m'assurerai de mon salut? quel orgueil & quelle présomption! C'étoient des Chrétiens parfaits, d'une conversation toute céleste, qui avoient pour triompher des vices, des secours infinis que je n'ai pas; car la solitude leur servoit de retranchement, la religion leur donnoit des armes, le jeûne les fortifioit, l'austérité les rendoit terribles aux puissances de l'enfer, & néanmoins ils se regardoient déjà comme vaincus dès qu'ils venoient à se relâcher dans leurs observances laborieuses, tant ils étoient sûrs que l'oïveté étoit infailliblement suivie d'une multitude innombrable de péchés,

Que dois-je espérer, moi qui n'ai aucun de ces avantages, moi qui vis au milieu du monde comme dans un pays découvert à toutes les attaques du démon, moi qui veille sur mes sens ? que puis-je me promettre, si avec tout cela j'ouvre encore à mon ennemi la plus large porte du péché, qui est l'oïveté volontaire ? N'est-ce pas agir de concert avec lui, & lui livrer mon ame ?

Voilà, mes Freres, disoit Saint Ambroise, ce qui énerve aujourd'hui dans nous la force & la vigueur de l'esprit chrétien : au milieu des persécutions le Christianisme s'est soutenu, & il n'est pas croyable combien les travaux & les fatigues qu'il a eu alors à essuyer, ont contribué à son accroissement & à son affermissement ; mais maintenant, ajoutoit ce grand Evêque, c'est la paix qui nous corrompt, c'est la douceur du repos qui rend notre foi languissante, c'est le relâchement d'une vie inutile qui cause tous nos scandales, & il arrive par un effet aussi surprenant que déplorable, que ceux qui n'ont pu être domptés par la violence des supplices, le sont honteusement par le désordre de l'oïveté : *Nunc tentant* *Ambr.* *otia, quos bella non fregerunt.* Paroles, Chrétiens, qui conviendroient encore bien mieux à notre siècle qu'à celui de Saint Ambroise ; car disons la vérité, s'il y a de l'innocence dans le monde,

où est-elle, sinon dans les conditions & dans les états où la loi du travail est inviolablement observée ? Parmi les grands, les nobles, les riches, c'est-à-dire parmi ceux dont la vie n'est qu'amusements & que mollesse, ne cherchez point la vraie piété & ne vous attendez point à y trouver la pureté des mœurs ; ce n'est plus là qu'elle habite, dit le Patriarche Job ;

Job. *Non invenitur in terrâ suaviter viventium.*
c. 28. Où est-ce donc qu'elle peut se rencontrer ? dans les cabanes d'une pauvre éfainéante, qui n'a point d'autre occupation que la mendicité ? non, Chrétiens, l'oïveté perd aussi-bien ceux-là que les riches, & ce genre de pauvres, que Jesus-Christ ne reconnoît point, est également sujet au libertinage. Où est-ce donc enfin que l'innocence est réduite ? je vous l'ai dit : à ces médiocres états de vie qui subsistent par le travail ; à ces conditions moins éclatantes, mais plus assurées pour le salut, de marchands engagés dans les soins d'un légitime négoce, d'artisans qui mesurent les jours par l'ouvrage de leurs mains, de serviteurs qui accomplissent à la lettre ce précepte divin, vous mangerez selon que vous travaillerez, *In laboribus comedes* ; c'est-là encore une fois qu'est l'innocence, parce que c'est-là qu'il n'y a point d'oïveté.

Concluons, mes chers Auditeurs, cette première partie par l'important avis que

donnoit Saint Jérôme à un de ses disciples ; *Facitò semper aliquid operis , ut te Hieron. Deus aut Diabolus inveniat occupatum ;* faites toujours quelque chose , afin que Dieu ou le démon vous trouve toujours occupé. Si le démon vous voit occupé , il n'entreprendra point de vous tenter ; & si Dieu vous trouve appliqué au travail , il n'aura point de quoi vous punir. Sans cela vous vous rendez criminel , parce que vous manquez à un devoir que vous impose non-seulement la qualité de pécheur , mais encore la qualité d'homme attaché dans le monde à une condition particulière , comme vous l'allez voir dans la seconde Partie.

C'EST une vérité incontestable, Chrétien, que toute condition dans le monde est sujette à certains devoirs, dont l'accomplissement demande du travail & de la peine ; & c'est une autre vérité qui, pour être peu reconnue, n'en est pas moins solidement établie, que plus une condition est relevée dans le monde, plus eile a de ces engagements, auxquels il est impossible de satisfaire sans une application constante & assidue. Comprenez, s'il vous plaît, cette morale, qui vous paroîtra, de la maniere que je vous la ferai concevoir, très-conforme à la sainteté & à la sagesse du Christianisme. Je soutiens que toute

II.
PART.

condition dans le monde est sujette à des devoirs pénibles , & le Docteur angélique Saint Thomas en apporte la raison , parce qu'il n'y en a aucune , dit-il , dont la perfection ne soit attachée à une règle qui ne peut changer ; à une conduite égale qu'il faut observer ; à des actions faites dans l'ordre dont il n'est pas permis de se dispenser. Or tout ce qui porte ce caractère est un travail pour l'homme , & les mêmes choses qui lui seroient d'ailleurs agréables , le fatiguent , du moment qu'on lui en fait une loi , & qu'elles lui tiennent lieu de devoir.

Voyez , ajoute Saint Thomas , la preuve de cette maxime dans une induction particulière. Si vous considérez la différence des âges , comme les vieillards dans la société civile sont ordinairement chargés du poids des affaires pour en avoir la direction , c'est aux jeunes gens un partage naturel d'en soutenir l'exécution ; comme il appartient à ceux-là de conduire & de gouverner , l'obligation de ceux-ci est de se former & de s'instruire ; & Saint Augustin avoit de la peine à conclure lequel des deux étoit d'un plus fâcheux assujettissement. Si vous avez égard à la diversité des sexes , comme l'administration de la justice & des offices militaires est du ressort de l'homme , les soins domestiques par

une disposition de Dieu sont réservés pour la femme, & si vous méprisez cet emploi, c'est que vous n'en connoissez ni l'importance ni la difficulté; car Salomon qui étoit plus éclairé que nous, & le Saint-Esprit même qui n'use point d'exagération, cherchoit pour l'exercer dignement, une femme forte, *Mulierem fortem quis inveniet?* & la louoit *Prov. c. 31.* de l'assiduité avec laquelle elle s'en étoit acquittée, comme d'une chose héroïque: *Manum suam misit ad fortia, & digiti ejus apprehenderunt fusum.* *Ibid.* Si vous vous arrêtez aux distinctions de la naissance & de la fortune, comme les petits par nécessité doivent s'employer pour les grands, les grands par justice & par charité doivent s'employer pour les petits; comme les riches sont en possession de jouir du travail des pauvres, les pauvres sont en droit de profiter du travail des riches. Voilà donc pour tous les états du monde une loi universelle & néanmoins proportionnée à la nature d'un chacun; car de tous ceux que je viens de marquer, chacun a ses engagements particuliers; les Rois sont obligés à une espèce de travail, & non pas à un autre; l'occupation d'un Juge est différente de celle d'un artisan; mais la loi de s'occuper & de travailler, est commune à tous, & il n'y en a pas un seul que le devoir de sa condition n'y assujettisse.

Je dis plus : car je prétends qu'à mesure qu'une condition est plus élevée, elle est plus sujette à ces devoirs qu'on ne peut accomplir sans une action assidue & constante ; & c'est ici qu'il faut encore une fois que vous vous détrompiez des fausses idées que vous avez des choses, & d'une erreur pernicieuse où le monde vous a peut-être jusques à présent entretenus ; car la grande erreur du monde est de croire que l'élevation, le rang, la dignité sont autant de droits acquis pour le repos, & pour la douceur de la vie. Mais la foi nous dit tout le contraire, & la raison est que plus une condition est élevée, plus elle a de grandes obligations à remplir : tellement qu'il en va dans l'ordre politique & dans la religion, comme dans l'ordre de la nature ; plus les causes sont universelles, plus ont-elles d'action, & en doivent-elles avoir pour le bien des causes particulières qui leur sont subordonnées. Ainsi voyons-nous les cieux & les astres, qui sont sur nos têtes, dans un mouvement perpétuel, sans s'arrêter une fois, & sans cesser de répandre leurs influences. Qu'est-ce qu'une dignité, j'entends sur-tout dans les principes du christianisme, sinon une spécieuse servitude, dit Saint Basile de Seleucie, laquelle oblige un homme, sous peine de la damnation, de s'intéresser pour tout un peuple, comme tout un peuple est obligé de s'intéresser pour lui ? Or il est infiniment

plus onéreux à un seul de travailler pour tous, qu'à tous de travailler pour un seul.

Dieu l'a ainsi ordonné, Chrétiens ; pour deux raisons qui font admirablement paroître le soin qu'il a de notre salut. La première est, selon la remarque de Saint Bernard, afin que les dignités & les conditions honorables, qui sont des expressions de sa gloire, ne devinssent pas les sujets de notre vanité ; car si je suis sage & si je raisonne bien, la grandeur & l'élevation de mon état, au lieu de flatter mon orgueil, fera pour moi un fonds d'humilité & de crainte, dans la pensée que plus je suis grand, plus j'ai d'obligation devant Dieu dont je ne puis m'acquitter que par mon travail. Ah ! s'écrie Saint Bernard, écrivant au même Pontife dont j'ai déjà parlé, ne vous laissez pas enfler de la pompe qui vous environne, puisque le travail qu'on vous a imposé est encore plus grand que votre dignité : vous êtes successeur des Prophetes & des Apôtres, & j'ai de la vénération pour votre qualité : mais que s'ensuit-il de-là ? que vous devez donc vivre comme les Prophetes & les Apôtres. Or écoutez comment Dieu parloit à son Prophete : Je t'ai établi, lui disoit-il, pour arracher & pour détruire, pour planter & pour édifier, & qu'y a-t-il en tout cela qui ressent le faste ? Imaginez-vous, poursuit le même

Pere , que vous êtes aussi grand que Jérémie : mais apprenez donc en même temps , que vous occupez la place où vous êtes , non pour vous élever , mais pour travailler. De plus , ajoute encore ce saint Docteur , les Apôtres vos prédécesseurs , à quoi ont-ils été destinés ? à recueillir une moisson cultivée par leurs soins , & arrosée de leur sueurs. Maintenez-vous dans l'héritage qu'ils vous ont transmis , car vous êtes en effet leur héritier ; mais pour faire voir que vous l'êtes , il faut que vous succédiez à leur

Bern. vigilance & à leurs fatigues : *Sed ut probes hæredem , vigilare debes ad curam.* Car si vous vous relâchez dans les délices & les vanités du siècle , ce n'est point là le partage qui vous est échu par le testament de ces hommes apostoliques ; mais quel est-il ? le travail & les souffrances : *In laboribus plurimis , in carceribus abundantius.* Comment donc penserez-vous à vous glorifier lorsque vous n'avez pas même le loisir de vous reposer ? & le moyen d'être oisif & tranquille , quand on est chargé de toutes les Eglises du monde ?

La seconde raison qui suit de la première , c'est pour empêcher que les grandes fortunes & les états de la vie plus relevés ne servissent à exciter l'ambition des hommes & à l'entretenir ; car c'est bien notre faute , Chrétiens , quand nous sommes après cela si passionnés pour les

grandeurs & les dignités, soit du siècle ; soit de l'Eglise, puisque les charges qu'elles portent avec elles, devroient plutôt nous les faire appréhender. Il est donc indubitable que plus un état est distingué selon le monde, plus il est onéreux & pénible selon Dieu.

Mais que faut-il conclure de-là ? deux choses que j'ai déjà proposées, & où j'en veux revenir : sçavoir, qu'il n'y a point d'état & de profession où l'oïveté ne soit un crime, & qu'elle l'est encore plus dans les états supérieurs aux autres. Dites-moi un genre de vie où l'homme puisse être oïf sans manquer aux devoirs essentiels de sa conscience ; & pour ne point sortir des exemples que je viens de marquer, si ce jeune homme de qualité passe ses premières années dans les divertissements & les plaisirs, comment acquerra-t-il les connoissances qui sont le fondement nécessaire sur lequel il doit bâtir tout ce qu'il fera un jour ? N'ayant pas ces connoissances, comment fera-t-il capable d'exercer les emplois où on le destinera ? & s'engageant dans ces emplois avec une incapacité absolue, comment pourra-t-il s'y sauver ? Quoi donc, Dieu lui donnera-t-il une science infuse au moment qu'il entrera en possession de cette dignité ? Commencera-t-il à s'instruire, lorsqu'il sera question de juger & de décider ? Fera-t-il l'apprentissage de son ignorance aux

dépens d'autrui ? Justifiera-t-il ses fautes & ses erreurs par l'oisiveté de sa jeunesse ? Dira-t-il qu'il est excusable parce qu'il a prodigué son temps, qui lui devoit être d'autant plus précieux qu'il ne pouvoit plus être réparé ? Cependant, Chrétiens, rien de plus commun ; car si le monde est aujourd'hui plein de sujets indignes & incapables de ce qu'ils font, il n'en faut point chercher d'autre principe ; la vie paresseuse & inutile des jeunes gens est la cause principale de ce désordre, & ce désordre la source funeste de leur réprobation. Ah ! mes chers Auditeurs, n'est-il pas honteux de voir la sévérité de discipline avec laquelle les païens élevoient leurs enfants dans tous les exercices laborieux que leur âge pouvoit soutenir, (si nous en croyons les historiens profanes, cette rigueur alloit à l'excès,) & de considérer d'ailleurs la molle condescendance d'un pere chrétien à souffrir les siens dans une oisiveté licentieuse ? N'accusons point absolument tous les peres chrétiens ; il y en a là-dessus de plus raisonnables, & plût à Dieu qu'ils le fussent dans les vues de leur religion ! Les Princes & les grands du monde tiennent leurs enfants sujets, parce qu'ils font consister leur gloire à les perfectionner selon le monde ; les pauvres & les petits ont soin de les mettre en œuvre pour en tirer des services : mais vous, Chrétiens, que Dieu pour la

plupart a placés entre ces deux extrémités , permettez-moi de vous le dire , vous n'avez souvent sur cela nul zele. Si vous remarquez dans vos maisons un domestique oisif , vous sçavez bien le relever du désordre de la paresse ; mais qu'un enfant ne s'applique à rien , qu'il se relâche dans ses exercices , qu'il néglige ses devoirs , c'est à quoi vous n'êtes gueres attentifs. Lequel des deux est le plus coupable , ou le fils dans son oisiveté , ou le pere dans son indulgence ? je ne dis pas coupable devant les hommes , mais coupable devant Dieu : c'est un point qu'il importe peu maintenant de résoudre. Ce qu'il y a de certain , c'est que l'un & l'autre est criminel & sans excuse.

Disons le même des autres exemples. Je serois infini si j'entreprendois de les parcourir tous : si je voulois vous mettre devant les yeux tout ce que l'ignorance d'un Juge peut produire de maux dans l'administration de la justice ; tout ce que la négligence d'un Prêtre chargé de la direction des ames , peut causer de désordres dans les fonctions de son ministere ; désordres d'autant plus grands en toutes les conditions , que l'état est plus éminent. Car il ne faut pas seulement traiter alors de crime l'oisiveté , c'est comme un renversement général de la société des hommes ; & pour le comprendre , nous n'avons qu'à nous servir

de la comparaison de saint Chrysoſtome ; elle eſt tout-à-fait naturelle. Car s'il arrivoit , dit ce Pere , qu'une étoile de la dernière grandeur interrompit ſon cours , & qu'elle perdit toute ſa vertu , ce ſeroit un défaut dans le monde , qui néanmoins n'y feroit pas une grande altération. Mais ſi le ſoleil venoit à s'obſcurcir tout-à-coup , & que toute ſon action fût ſuspendue , quel trouble & quelle confuſion dans l'univers ? Il en eſt de même des états de la vie. Que dans une condition médiocre un homme oublie & néglige ſes devoirs , le préjudice qu'en reçoit le public ne s'étend pas toujours fort loin , & ſouvent cet homme ne fait tort qu'à lui-même : mais qu'un grand , mais qu'un Prince , mais qu'un Roi , ſi vous le voulez , abandonne la conduite des affaires , c'eſt comme l'éclipse du premier aſtre , qui fait ſouffrir toute la nature. Il me ſemble que cette vérité n'a pas beſoin d'autre preuve.

Cependant pour concluſion de ce diſcours , vous voulez ſçavoir encore plus précifément , mes chers Auditeurs , quel eſt ce péché de l'oifiveté que je combats , & en quoi conſiſte ſa malice : je n'ai plus que deux mots à vous dire , mais qui demandent toutes vos réflexions. Qu'eſt-ce donc que de ſe relâcher dans ſa profeſſion , & d'y vivre ſans le travail qui lui eſt propre ? Ah ! Chrétiens , concevez,

le une fois , le voici : c'est pervertir l'ordre des choses , c'est être infidèle à la providence , c'est déshonorer son état , & par une suite nécessaire , mais bien terrible , c'est engager sa conscience & s'exposer à une éternelle réprobation. Prenez garde : je dis que c'est pervertir l'ordre des choses ; pourquoi ? parce que dans l'ordre des choses le repos n'est pas pour lui-même , mais pour le travail , & que c'est de la nature du travail & de sa qualité que dépend la mesure du repos. Il faut , disoit Cassiodore , ce grand ministre d'état , que la république profite même de nos divertissements , & que nous ne cherchions ce qui est agréable , que pour accomplir ce qui est laborieux. *Sit etiam pro republicâ , Cassiod.*
cùm ludere videmur ; nam ideò voluptuosa quærimus , ut seria compleamus. Mais vous , vous aimez le repos même , & vous ne cherchez dans le plaisir que le plaisir. Je dis que c'est être infidèle à la providence : car Dieu en vous appelant à cet état , a fait comme un pacte avec vous ; il vous a dit : Prenez cette condition , mais prenez-la avec toutes ses charges : il y a des profits & des honneurs ; mais il y aussi des travaux & des soins : je veux que vous en ayez l'utile & l'honorable ; mais je veux en même temps que vous en portiez la peine & le fardeau. Et c'est pour cela , remarque l'Abbé Rupert , que Dieu qui est

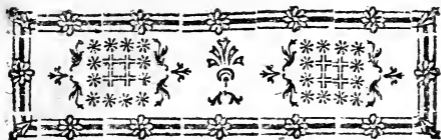
infiniment juste, a proportionné les douceurs de la vie aux devoirs onéreux de chaque état ; il a attaché à la Royauté d'indépendance, la magnificence, les plus grands honneurs, parce qu'il y a du reste attaché les plus grands travaux. Mais que faites-vous, Chrétiens ? vous séparez ces douceurs du travail qui y doit être joint, & dont elles ne font que le soulagement ; vous cherchez les unes dans votre condition, & pour l'autre vous le fuyez & vous vous en dispensez. Je dis que c'est déshonorer votre état, parce que c'est l'exposer au mépris, à la censure, à la haine, à l'envie publique. Car qu'y a-t-il de plus méprisable qu'un grand du monde, qu'un ministre des Autels, qu'un magistrat dont les journées & toute la vie se consomment en de frivoles amusements, lorsqu'elles pourroient être employées aux soins les plus importants ? Le bel exemple que celui du saint Empereur Valentinien le jeune ! écoutez-le, Chrétiens, tel que Saint Ambroise le rapporte dans l'éloge funebre de ce Prince. Entre mille autres qualités qui le distinguèrent, il eut sur-tout ce zele, de ne pas avilir son rang par une oisiveté qui n'est que trop ordinaire à la Cour, & il n'oublia rien pour satisfaire son peuple sur quelques bruits qui s'étoient répandus contre sa personne. On disoit qu'il se plaisoit trop aux jeux & aux exercices du cirque ; il y renonça

tellement, qu'il ne voulut pas même les permettre dans les fêtes les plus solennelles; *Ferebatur circensibus delectari; sic Ambr. illud abstulit, ut ne solemnibus quidem Principum natalibus putaverit celebrandos.* Quelques-uns trouvoient qu'il donnoit trop de temps à la chasse; il fit tuer dans un jour toutes les bêtes réservées pour ses divertissemens: *Credebant aliqui nimium venabilis occupari; omnes Idem. feras uno momento jussit interfici.* J'omets le reste qui suit, & qui devoit couvrir de confusion je ne sçais combien de gens fortis de la poussière où ils étoient nés, & placés dans des postes honorables, où ils ne voudroient pas perdre un moment de leur repos pour toutes les affaires du monde, si ce n'est que leur intérêt s'y trouve mêlé.

Quoi qu'il en soit de tout autre intérêt, je dis que celui de la conscience & du salut y est engagé. Car renverser ainsi l'ordre des choses, aller ainsi contre les vues de la Providence, manquer ainsi aux obligations de son état, tout cela peut-il s'accorder avec la conscience & avec le salut? Pourquoi y êtes-vous dans cet état, si vous n'en voulez pas remplir les devoirs? & pourquoi êtes-vous dans la vie, si vous n'y faites rien? Qu'est-ce aux yeux même du monde qu'un homme inutile? à quoi parvient-il? & si dans le monde même on ne peut parvenir à rien sans travail, espérons-nous

obtenir plus aisément les récompenses du Ciel ? Quand au moment de la mort nous serons obligés de dire à Dieu, Seigneur, je n'ai rien fait ; que nous répondra-t-il, sinon, je n'ai rien à vous donner ? Souvenons-nous sans cesse du serviteur paresseux de l'Évangile, & n'oublions jamais l'arrêt que son maître prononça contre lui en le faisant jeter, pieds & mains liés, dans une obscure prison. Car voilà comment nous avons à craindre d'être précipités dans les ténèbres de l'enfer, parce que de n'avoir rien fait, lorsqu'on pouvoit & qu'on devoit agir, c'est un grand mal. De là, mes chers Auditeurs, que chacun de nous étudiant sa condition & l'état où il est appelé, s'applique sérieusement & régulièrement à un exercice honnête qui lui puisse convenir, à un travail assidu, sur-tout à un travail chrétien. Ne dites point que vous ne sçavez à quoi vous occuper ; vous l'aurez bientôt appris, dès que vous voudrez de bonne foi vous tirer de l'oïveté criminelle où vous demeurez endormis. Et c'est par votre vigilance & par vos œuvres que vous mériterez de recevoir le salaire que le Père de famille donne aux ouvriers qui ont travaillé dans sa vigne : ou, pour parler sans figure, c'est par-là que vous mériterez d'avoir un jour part à cette gloire immortelle que Dieu vous a promise, & que je vous souhaite, &c.

SERMON.



S E R M O N

P O U R

LE DIMANCHE

DE LA SEXAGÉSIME.

Sur la Parole de Dieu.

Semen est verbum Dei.

*Le bon grain, c'est la parole de Dieu. En saint
Luc, chap. 8.*

PUISQUE Jesus-Christ, la sagesse & la
vérité éternelle, a lui-même pris soin
de nous expliquer la parabole de notre
Évangile, il ne nous est point permis,
mes Freres, d'y donner un autre sens,
& nous n'en pouvons faire une plus juste
ni une plus solide application. Il est seu-
lement question de savoir si vous êtes de
cette terre où le bon grain de la parole
de Dieu, ayant jetté de fortes racines,
germe en son temps, croît & s'éleve,
& par une heureuse fécondité rend une
abondante récolte : c'est-à-dire, pour

Domin. Tom. I.

O

nous en tenir toujours à la pensée & à l'interprétation de notre adorable Maître, qu'il s'agit de savoir si vous êtes de ces cœurs vraiment chrétiens, de ces cœurs droits, de ces cœurs parfaits, qui saintement disposés à écouter la divine parole, la retiennent, la méditent, s'en font une nourriture ordinaire; & par une persévérance invariable dans les voies de la piété, par un exercice constant de toutes les œuvres d'une vie agissante & fervente, lui laissent déployer toute sa vertu, & rapporter tous les fruits de sainteté qu'elle peut produire. Car voilà en termes formels comment le Sauveur du monde nous les a marqués :

Luc. c. 8. Quod autem in bonam terram, hi sunt qui in corde bono & optimo audientes, verbum retinent, & fructum afferunt in patientiâ.

Depuis tant d'années, mes chers Auditeurs, que dans cette chaire on vous parle au nom du Seigneur, quels miracles sa parole n'auroit-elle pas opérés pour l'édification de vos ames, si elle y eût trouvé de semblables dispositions ? Mais de quoi nous ne pouvons assez gémir, c'est de la triste décadence où est tombé le ministère évangélique, & où il tombe encore tous les jours. Car quoiqu'il y ait plus de prédicateurs que jamais pour l'exercer, quels succès voyons-nous de leurs prédications ? quels abus ont-ils corrigés, quels scandales ont-ils retranchés ? quelles victoires vous

ont-ils fait remporter sur l'enfer, sur le monde, sur vous-mêmes, & à quel degré de perfection vous ont-ils élevés ? Est-ce que votre grace, ô mon Dieu, n'accompagne plus votre parole ? Est-ce que vous nous laissez, selon l'expression de votre Apôtre, planter & arroser ; mais qu'il ne vous plaît plus de donner, comme autrefois, l'accroissement ? *Deus incrementum dedit.* Ne nous en prenons point à Dieu, Chrétiens, ni à sa providence : ne remontons point si haut pour aller jusqu'à la source d'un mal qui ne vient que de vous, & qui ne doit être imputé qu'à vous. Puissiez-vous, après en avoir connu le principe que je vais vous découvrir, y appliquer le remède ! C'est pourquoi je demande le secours du Ciel par l'intercession de Marie. *Ave Maria.*

1. Cor.
c. 3.

C'EST une belle pensée de S. Bernard & qui renferme pour nous un grand fonds de moralité, que trois principes ont concouru à nous donner, quoique diversément, la divine parole ; savoir, la Vierge, l'Eglise & la Grace. La Vierge nous l'a donnée revêtue d'une chair semblable à la nôtre, pour nous la faire voir : l'Eglise nous la donne sous des sons qui frappent nos oreilles, & par le ministère de la voix, pour nous la faire entendre : enfin la grace

par l'infusion du Saint-Esprit, nous l'in-
 fine dans le cœur, pour nous en faire
 profiter : *Verbum Maria vestitum carne,*
Ecclesia vestitum sermone, gratia tradit
amplexandum Spiritûs Sancti infusione. Si
 Marie ne l'avoit pas reçue dans son
 sein, elle n'auroit pu nous la donner
 visible & palpable. Si l'Eglise ne la faisoit
 pas retentir aux oreilles du corps, nous
 ne pourrions l'entendre sensiblement,
 ni la recevoir de la bouche des prédi-
 cateurs; & si par l'action de la grace elle
 ne pénétrait jusques dans nos ames, elle
 n'y feroit nulle impression, & n'y pro-
 duiroit aucun fruit. Mais, ajoute le
 même Saint Bernard, cette parole indivi-
 sible & une en elle-même, se com-
 munique à chacun selon la diversité des
 sujets & leurs différentes dispositions;
 de sorte qu'elle nous devient ou utile
 ou inutile, à proportion qu'elle trouve
 nos cœurs bien ou mal préparés. De
 là vous voyez, Chrétiens, de quelle
 importance il est pour vous d'apprendre
 à la bien recevoir, & de connoître ce
 qui en arrête tous les jours les salutaires
 effets. Mais parce que vous pourriez être
 peu touché de cette stérilité de la divine
 parole si vous en ignoriez les terribles
 conséquences, il faut en même temps
 vous faire voir à quoi vous vous exposez
 en ne profitant pas d'un don si précieux,
 & voici deux propositions que j'avance.

La parole de Dieu vous est inutile, parce que vous ne la recevez pas comme parole de Dieu ; c'est la premiere partie. Et dès que par votre faute, cette sainte parole vous est inutile, elle devient le sujet de votre condamnation devant Dieu ; c'est la seconde partie. En deux mots, j'ai à vous montrer pourquoi vous profitez si peu de la parole que nous vous prêchons ; & comment dès lors cette parole de salut, par le plus funeste renversement, doit servir de matiere à votre réprobation : voilà tout mon dessein.

POUR entrer dans la preuve de la I.
premiere proposition que j'ai avan- PART,
cée, il faut, s'il vous plaît, que nous
établissions d'abord ce principe fonda-
mental ; savoir, que Dieu vous parle par
la bouche des prédicateurs, que c'est la
parole de Dieu qu'ils vous annoncent,
& que dès là qu'ils ont une mission légi-
time de l'Eglise, vous ne devez plus les
écouter comme des hommes, mais qu'ils
sont à votre égard les organes & les in-
terpretes de Dieu même & de son Saint-
Esprit. Ainsi le Sauveur du monde le
faisoit-il entendre à ses Apôtres, lors-
qu'il leur disoit : Quand vous prêchez
mon Evangile, ce n'est point vous pro-
prement qui parlez, mais c'est l'esprit de
votre Pere céleste qui s'explique par
vous ; *Non estis vos qui loquimini, sed* *Matth.*
spiritus Patris vestri qui loquitur in vobis. *c. 10.*

Les Apôtres étoient envoyés pour cela, & c'est pour cela même que nous avons été choisis : c'est, dis-je, par l'ordre même de Dieu & de son Eglise que nous montons, mes chers Auditeurs, dans la chaire de vérité, pour vous instruire. Sans cette mission de Dieu & de Jesus-Christ son Fils unique & l'homme-Dieu, vous ne seriez plus obligés de recevoir nos instructions, ni d'écouter nos prédications comme la parole de Dieu, parce qu'elles ne seroient plus alors, pour m'exprimer de la sorte, marquées du sceau de Dieu.

Et voilà (souffrez, mes Freres, que j'en fasse ici la remarque; c'est le lieu de la faire, & il est important que vous la fassiez avec moi, vous que l'erreur a tenus si long-temps séparés de nous, mais que la grace d'en haut, par le plus heureux retour, ramene tous les jours dans le sein de la vraie Eglise, notre commune & seule mere,) voilà l'une des plus essentielles différences qui se rencontrent entre nous & les ministres de cette Eglise protestante où vous eûtes le malheur de naître. Ils avoient tout le reste, si vous voulez; mais cette mission leur manquoit : c'étoient des hommes sçavans & éloquens, tant qu'il vous plaira; mais ils n'avoient pas ce caractère d'hommes envoyés de Dieu, & l'on

Rom. pouvoit toujours dire d'eux : *Quomodò*
6. 10. prædicabunt, nisi mittantur? Comment

prêchent-ils , puisqu'ils n'ont point été députés pour cela ? Car qui les envoyoit ? étoit-ce l'Eglise Romaine , ou étoit-ce une autre Eglise ? étoit-ce Dieu immédiatement , ou de leur autorité particulière & d'eux-mêmes s'étoient-ils constitués pour enseigner ? Vous sçavez , mes Freres , l'embarras où cette difficulté les jetoit ; & ceux d'entre vous qui furent de meilleure foi & plus intelligents dans leur religion , n'ont pu disconvenir que c'étoit là un des articles qui leur causoit le plus de trouble , un des points où ils sentoient plus le foible de leur créance , un des chefs sur quoi ils avoient plus de peine à se satisfaire.

Votre confession de foi portoit que ces réformateurs avoient été suscités , & par conséquent envoyés d'une façon extraordinaire ; mais vous aviez trop de lumiere & trop de sens , pour ne pas voir que cela se disoit sans preuve. Car vous n'ignoriez pas que Luther & Calvin n'étoient venus , ni comme Moïse dans l'ancienne loi , ni comme Jesus - Christ dans la nouvelle , ou comme les Apôtres , guérissant les malades , rendant la vue aux aveugles nés , ressuscitant les morts de quatre jours , confirmant leur Apostolat par des signes visibles , éclatants , incontestables , & qu'ainsi cette mission extraordinaire dont ils se flattoient , ne pouvoit leur convenir. Après avoir reconnu , parce que vous étiez forcés de le

reconnoître, que, selon la parole de Dieu, nul ne se doit ingérer dans le gouvernement de l'Eglise, mais qu'il y faut être appelé par une voie canonique, vous y mettiez cette exception, *autant qu'il est possible*. Clause que vous ajoutiez, comme porte expressément l'article. Or en disant *ce que nous ajoutons*, pouviez-vous avoir oublié que par un autre article il vous étoit défendu de rien ajouter à la parole de Dieu, & que vous tombiez, selon vos principes même, dans une contradiction infoutenable ?

Vous apportiez pour motif & en même temps pour preuve de cette mission extraordinaire, qu'il avoit fallu relever l'Eglise désolée & tombée en ruine : mais instruits comme vous l'étiez, & comme vous l'êtes par la parole même de Dieu, des promesses que Jesus-Christ a faites à son Eglise, vous sçaviez assez qu'elle ne pouvoit jamais manquer, parce qu'elle est la colonne de la vérité, & que les portes de l'enfer ne peuvent prévaloir contr'elle. Ainsi le fondement sur lequel vous vouliez en quelque sorte établir la mission extraordinaire de vos prétendus prophètes, étoit encore plus ruineux que leur mission même.

Pressés de cet argument si solide & si convaincant, vous aviez quelquefois recours à la mission ordinaire, & vous prétendiez que les auteurs de la réforme l'avoient reçue de l'Eglise, comme

nous , dans leur ordination ; car dans la diversité des sentimens qui vous partageoient sur ce sujet , on en venoit là. Mais par là , mes Freres , vous confessiez donc malgré vous-mêmes & sans y penser , que cette Eglise Romaine étoit alors la vraie Eglise , puisqu'il n'y a que la vraie Eglise qui puisse envoyer les hommes en qualité de pasteurs & de ministres de l'Evangile : par là vous reconnoissiez donc que les auteurs de la réforme s'étoient séparés de la vraie Eglise , & par là enfin vous conveniez donc de l'obligation où ils étoient d'y rentrer.

Or qu'a fait Dieu , mes Freres , en vous y réunissant ? Adorez le conseil de sa providence , & voyez l'avantage qui vous en revient : il vous a tirés de la confusion & du trouble , où il étoit impossible que vos consciences , pour peu qu'elles fussent droites & timorées , ne se troublassent sur cela : il vous a inspiré & fait prendre la résolution de renoncer au schisme : au lieu de pasteurs sans autorité , il vous en a donnés dont la mission est certaine , est sensible , infaillible. C'est en cette qualité , mes Freres , que je paroiss aujourd'hui devant vous : je ne suis ni Elie , ni Prophete ; je suis un pécheur comme vous : mais quoique pécheur , je ne laisse pas d'être le ministre légitime de la parole de Dieu ; c'est un honneur pour moi de vous l'annoncer , & un honneur dont je sçais faire

toute l'estime qu'il mérite : mais aussi est-ce un honneur que je ne me suis point attribué, où je ne me suis point ingéré, que je n'ai ni ambitionné ni recherché, un honneur où j'ai la consolation d'avoir été légitimement appelé : *Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur à Deo.* Je ne suis point en peine de justifier ma mission ; en voici la source immédiate : celui que Dieu vous a donné pour Evêque & pour pasteur de vos ames, c'est de lui que je tiens mon pouvoir ; c'est lui qui m'autorise & qui m'envoie, comme il est envoyé lui-même de plus haut. Ma subordination à son égard & l'obéissance que je lui rends, est le titre de mon ministère : je ne prétends point être extraordinairement autorisé pour instruire ceux dont je dois être instruit, ni pour donner la loi à ceux de qui je dois la recevoir ; je prétends en prêchant aux autres, être moi-même dans la soumission due à l'Eglise & à ses pasteurs. S'il m'arrivoit de mêler mes erreurs particulières avec les vérités que je vous annonce, je prétends être redressé par eux, & je vous donne cette marque de ma mission, parce que sans cela vous ne devriez pas m'écouter, & que je ne serois plus un ministre de Jésus-Christ, mais un séducteur dont vous devriez vous préserver. Ma mission même est si claire & si authentique, que l'Eglise protestante ne me

la dispute pas : car elle la reconnoît si bien , que quoique dans ses principes , le baptême , pour être valide , doive être conféré par un ministre légitime , si dans une rencontre j'étois employé à conférer ce Sacrement , elle le ratifieroit & n'en contesteroit pas la validité.

Or voilà , mes Freres , l'avantage dont je viens vous féliciter. Vous avez , & dans ma personne , tout indigne que je suis , & dans ceux qui sont revêtus du même caractere que je porte , autant de vrais ministres pour vous dispenser les mysteres de Dieu : *Sic nos existimet homo ut ministros Christi & dispensatores mysteriorum Dei.* Adressez-vous à eux , & vous éprouverez leur charité ; confiez-leur vos ames , & Dieu par leur zele vous sanctifiera : ils ne soupirent qu'après votre réunion : ne les privez pas de la joie qu'ils auront en la voyant entiere & complete. Je suis ici comme le précurseur Jean-Baptiste , la voix de celui qui crie : *Parate viam Domini ;* préparez le chemin au Seigneur ; ouvrez-lui vos cœurs pour recevoir sa parole ; car puisque c'est de sa part & en son nom que je vous parle , c'est sa parole que je vous apporte.

Oui , Chrétiens Auditeurs , c'est la parole de Dieu ; & de là Saint Chrysostome tire trois grandes conséquences toutes pratiques & pleines d'instruction pour vous. Premièrement , dit ce saint

Docteur, il s'ensuit de ce principe, que nous devons donc écouter les prédicateurs de l'Évangile comme Dieu même, parce que Dieu parlant en Dieu, veut être écouté en Dieu, & puisqu'il parle par l'organe & le ministère des hommes, il veut être écouté comme tel en leurs personnes. *Audi Israël*, disoit-il à son peuple, & *observa ut facias quæ præcepit tibi Dominus*: Ecoute, Israël, voici un commandement que je te fais, moi qui suis ton Seigneur & ton Dieu. Cependant, remarquent les Interprètes, ce n'étoit pas Dieu lui-même qui parloit, c'étoit un Ange qui formoit ces paroles dans un corps emprunté; mais il les prononçoit de la part de Dieu, & voilà pourquoi il vouloit être entendu avec le même respect que Dieu. Secondement, poursuit Saint Chrysostome, il faut encore inférer de là que si je reçois la parole de Dieu comme parole des hommes, je ne satisfais pas au précepte positif que ma religion m'impose, d'écouter la parole de Dieu, parce qu'en vertu de ce commandement il n'y a point d'homme, quelque autorité qu'il ait d'ailleurs, dont je sois obligé d'entendre la parole; c'est uniquement à celle de Dieu que je dois cette déférence. Si donc au lieu d'écouter Dieu qui me parle dans la prédication de l'Évangile, je m'arrête seulement à l'homme qui n'est que son ministre, je n'accomplis pas mon devoir essentiel,

qui m'engage comme Chrétien par une nécessité indispensable, à entendre la parole de Dieu, puisque je fais abstraction de Dieu, & que je n'ai plus d'égard à sa parole.

Mais la troisième & dernière conséquence à laquelle nous devons particulièrement nous arrêter, est que Dieu nous parlant par ses prédicateurs, & que les prédicateurs étant, pour user des termes de l'Écriture, la bouche de Dieu, *Quis os meum eris*; les entendre comme hommes simplement, c'est se rendre inutile la parole qu'ils prêchent, & renoncer à tous les fruits de grace que cette parole est capable de produire: pourquoi cela, Chrétiens? la preuve en est évidente, & je la fonde sur deux principes indubitables. Le premier est, que cette force toute-puissante de la parole de Dieu, si hautement louée par le Saint-Esprit, ne lui convient pas en tant qu'elle procède de l'homme, mais en tant qu'elle est de Dieu: de même, observe Saint Hilaire, que le Verbe increé n'a point de vertu divine, qu'en tant qu'il la reçoit de Dieu son Père & qu'il procède de lui; *Omnia mihi tradita* Matth. *sunt à Patre meo*; rien de plus foible que c. 11. la parole des prédicateurs, prise selon le rapport qu'elle a seulement à leurs personnes. Elle n'a point de corps, dit Saint Bernard, point de substance ni de solidité; elle frappe l'air, & rien davantage: *Aërem verberat, undè & verbum dicitur.* Bern.

Ah ! mes Freres , continue-t-il , ne jugez point par-là de la parole de Dieu , & ne la méprifez pas jufqu'à la confondre avec

Idem. la parole de l'homme : *Nemo vestrū , Fratres , sic accipiat , imò sic despiciat Verbum Dei.* Car cette même parole qui n'est rien entant qu'elle part de ma bouche , si vous la considérez entant qu'elle vient de Dieu , a les qualités les plus agiffantes. C'est un feu qui dévore , & qui confume tout : *Numquid verba mea quasi ignis ?* C'est un marteau à qui les pierres les plus dures ne peuvent réfister :

Jerem. *Et quasi malleus conterens petram.* C'est
6. 23. un glaive à deux tranchants , qui fépare l'ame d'elle-même toute indivisible qu'elle

Hebr. est : *Penetrabilior omni gladio ancipiti ,*
6. 4. *pertingens usque ad divisionem animæ.* Mais elle n'a toutes ces propriétés que comme parole de Dieu , & autant qu'elle tire de lui son origine.

L'autre principe non moins certain , c'est que la parole de Dieu , ainsi que je l'ai déjà observé , n'opere en nous que selon la maniere dont elle y est reçue : semblable en ceci aux causes naturelles , qui ne produisent leurs effets qu'à proportion qu'elles sont appliquées à leur sujet. Vous recevez la parole de Dieu comme venant de Dieu , elle opérera dans vous comme parole de Dieu ; mais vous l'entendez comme une production de l'esprit de l'homme , elle n'agira en vous que comme parole de l'homme ;

& parce qu'il n'est rien de plus inutile au salut que la parole de l'homme, voilà pourquoi, en l'écoutant de la sorte, nous lui faisons perdre à notre égard toute sa vertu & nous la rendons si stérile. C'est ce qui arriva aux Juifs : Jesus-Christ leur annonçoit des vérités toutes divines, il leur expliquoit les plus hauts mystères & leur enseignoit les voies du salut ; il avoit été envoyé pour cela ; c'étoit le Messie, c'étoit le Fils unique de Dieu : mais comment le regardoient-ils ? Cet homme, disoient-ils, n'est-il pas le Fils d'un artisan ? *Nonne hic est Filius fabri ?* N'est-ce pas le Fils de Joseph, & ne connoissons-nous pas son pere & sa mere ? *Nonne hic & Filius Joseph, cujus novimus patrem & matrem ?* Or parce qu'ils ne s'élevoient point au dessus de ce qui paroissoit en lui d'humain ; parce qu'ils ne le confidéroient qu'en qualité d'homme, de là vient que la parole de Dieu, sortant même de la bouche d'un Dieu, ne faisoit nulle impression sur eux, & que leurs cœurs demeuroient toujours endurcis. Mais quand au contraire, après la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, ils commencerent à prendre des idées plus sublimes, & que les envisageant comme députés de Dieu, ils se rendirent attentifs à leurs prédications, Saint Luc nous apprend quels fruits merveilleux & abondants produisit tout à coup la parole de Dieu, prêchée même par des

Matth.

c. 13.

Joan.

c. 6.

hommes & les plus simples d'entre les hommes. Saint Pierre au milieu de Jérusalem convertit dans un seul discours jusques à trois mille de ses auditeurs : le même prince des Apôtres dans un autre discours en gagna à Jesus-Christ jusques à cinq mille. Les Eglises de toutes parts se formerent, l'Evangile se répandit, la foi passa jusqu'aux extrémités de la terre : tout cela, par où ? par la parole de Dieu entendue comme parole de Dieu.

Vous reconnoissez donc, mes Freres, pourquoi la plupart des Chrétiens profitent si peu de la sainte parole que nous leur annonçons. N'est-il pas évident que le principe d'un mal si déplorable & si pernicieux dans le Christianisme, est qu'on ne la reçoit plus, cette parole, que comme parole des hommes, sans penser qu'elle part de plus haut & de Dieu même ? Voulez-vous que je vous en convainque par les différentes intentions des Auditeurs qui l'écoutent ? venons au détail. Car on nous écoute, il est vrai ; on assiste à nos prédications, & sur cela, mes Freres, je vous rends aisément toute la justice qui vous est due : mais du reste on vient nous entendre, comment ? pouvons-nous l'ignorer, & pouvons nous voir sans une amere douleur de pareilles profanations dans la maison de Dieu & en la présence de Jesus-Christ ? On vient, dis-je, nous entendre, mais par coutume & par une espece de passe-temps,

mais souvent par un esprit de malignité & de censure , mais par une curiosité vaine & toute humaine : ni vue de Dieu , ni préparation de l'ame , ni desir de s'édifier & de recueillir les fruits de salut qu'une si sainte parole doit produire. Expliquons-nous , & suivez-moi.

C'est par coutume & par une espece de passe-temps qu'on vient nous entendre. Demandez à la plupart de ceux qui se rendent les plus assidus à nos assemblées & à nos instructions publiques , ce qui les y amene : s'ils sont de bonne foi , ils vous répondront qu'ils n'ont communément en cela nulle autre vue que de suivre une certaine habitude qui les conduit. Il y a pour les gens du siecle des passe-temps , & si j'ose le dire , des amusements de toutes les sortes : parlons plus juste , & disons que les gens du siecle se font des passe-temps & des amusements de toutes les manieres , & que par l'abus le plus contraire à l'esprit chrétien , ils en cherchent jusques dans les plus saints exercices de la religion. Je ne parle pas des impies & des libertins , je ne parle pas de ces mondains tout occupés des plaisirs & des engagements du monde ; la parole de Dieu n'est pour eux ni passe-temps , ni amusement , puisqu'ils font profession de n'y assister jamais. Je parle du commun des Chrétiens qui conservent toujours dans le cœur un fonds de piété , mais d'une piété lâche & indifférente.

A ces Fêtes solennelles que nous célébrons, & à ces jours que l'Eglise a spécialement consacrés au culte de Dieu, ils veulent bien s'interdire tout soin & toute affaire profane. Mais du reste que feront-ils alors, & que pourront-ils substituer à ces occupations qu'ils sont obligés & en effet résolus d'interrompre? De quoi rempliront-ils ce temps qu'ils refusent aux fonctions d'une charge, à la conduite d'un négoce, aux travaux ordinaires & aux usages de la vie? De le perdre au jeu, & de ne l'employer qu'en de vaines conversations & en des divertissemens mondains, c'est ce que plusieurs se reprocheroient devant Dieu, & ce que leur conscience auroit peine à soutenir. Que leur faut-il donc, & à quoi ont-ils recours? à nos cérémonies religieuses, à nos pieuses assemblées, & en particulier à nos prédications: les heures s'y écoulent, & cela leur suffit.

De là nulle disposition intérieure pour recueillir cette manne divine que les ministres du Seigneur leur distribuent, & qui doit être la nourriture de leurs ames & leur entretien. Le Saint-Esprit ne veut pas que nous nous présentions à l'autel du Dieu vivant pour le prier, sans nous y être préparés; & l'on se présente à la chaire de Jesus-Christ pour l'écouter, sans être rentré en soi-même ni s'être éprouvé soi-même: comme si la chaire où Dieu nous fait annoncer ses

ordres, ne nous devoit pas être, selon la belle remarque de Saint Athanase, aussi vénérable que l'autel où il nous dispense ses graces; & comme si la parole que nous lui adressons dans l'oraison, étoit plus respectable pour nous que celle qu'il nous adresse lui-même en nous instruisant, ou qu'on nous adresse en son nom. De là même nulle réflexion de l'esprit, nulle attention à des vérités qu'on ne peut trop méditer ni trop pénétrer. Le prédicateur après s'être consumé de veilles & d'études, pour se les rendre plus présentes & se les bien imprimer, épuise encore ses forces à les développer telles qu'il les a conçues, & à les proposer dans tout leur jour: mais l'auditeur, ou plongé dans une lente paresse qui l'assoupit, ou dissipé par de volages idées qui tour à tour se succèdent & qui l'égarent, n'entend rien, pour ainsi parler, de tout ce qu'il entend, n'en prend rien ou n'en conserve rien.

Or si l'on regardoit la parole de Dieu, comme parole de Dieu, on y apporteroit tout un autre esprit & tout un autre cœur: je veux dire qu'on y apporteroit un saint recueillement de l'ame, un humble sentiment de sa propre bassesse & de la grandeur souveraine du maître dont on va recevoir les salutaires leçons, une intention actuelle d'en profiter & de les pratiquer; qu'on y apporteroit la

docilité des enfans , pour apprendre ses devoirs & pour les connoître ; une soumission , une fidélité prête à tout entreprendre , un plein abandon de soi-même à tous les mouvemens qu'il plairoit à Dieu d'inspirer , & à toutes les graces dont il voudroit nous éclairer & nous toucher. Cette seule pensée , Dieu m'appelle , & par la bouche de son ministre c'est lui-même qui me va donner ses divins enseignemens , lui-même qui me va révéler ses mysteres , qui me va découvrir ses voies , qui me va déclarer ses volontés , qui va m'expliquer son Evangile & ses sacrés oracles ; ce seul souvenir , mes Freres , exciteroit tout votre zele & réveilleroit toute votre ardeur. On vous verroit au pied de cette chaire , aussi respectueux & aussi appliqués que si Dieu avec tout l'éclat de sa majesté paroïssoit à vos yeux , & qu'il se montrât à vous dans son temple comme à Moïse sur la montagne. Bien loin d'être obligés de précipiter , pour ainsi dire , nos discours & de les resserrer , nous pourrions sans lasser votre patience , leur donner la plus longue étendue ; & si vous aviez à vous plaindre , ce ne seroit que de notre briéveté. Avides du précieux aliment que votre Dieu vous a destiné , & de cette pâture spirituelle dont nous sommes les œconomes , nous aurions peine à vous rassasier ; pas une parole ne vous échapperoit , & pas une qui

demeurât fans fruit. Vous trouveriez en nous des guides, des maîtres, des peres; des guides pour vous conduire à Dieu, des maîtres pour vous élever dans la connoissance de Dieu, des peres pour vous former selon Dieu; au lieu que nous ne sommes plus pour vous, comme s'exprimoit le grand Apôtre, que des cymbales retentissantes. Pourquoi cela? Ah! mes chers Auditeurs, je ne puis trop vous le redire, parce que vous ne reconnoissez point Dieu dans nos personnes, quoique nous tenions la place de Dieu; parce que vous ne nous comptez que pour des hommes semblables à vous, quoique nous ayons, quelque foibles & quelque imparfaits que nous soyons d'ailleurs, cet avantage au dessus de vous, d'être les ambassadeurs de Dieu; parce que jugeant ainsi de nous par des vues toutes humaines, sans en juger par les vues de la foi, vous ne mettez presque nulle différence entre nos plus solides entretiens & ces vuides conversations où la coutume dans le monde vous engage, & qui ne vous font de nul profit ni de nul mérite devant Dieu.

Mais le désordre va encore plus loin; & si les uns sont coupables parce qu'ils viennent entendre indifféremment la parole de Dieu & sans nulle intention directe & expresse, les autres le sont encore plus, parce qu'ils la viennent entendre malignement & pour en faire le

sujet de leur censure. Car combien y a-t-il de ces Auditeurs qui, par une vaine présomption, s'érigent en juges de l'éloquence chrétienne, ne se rendent attentifs à tout ce que nous leur disons, que pour critiquer la manière dont nous le concevons, dont nous l'arrangeons, dont nous le proposons, dont nous l'exprimons, dont nous le débitons? Et de là comment sortent-ils des prédications où ils ont assisté, & comment en parlent-ils? comme des philosophes & des païens. S'ils ont des éloges à donner au prédicateur évangélique, c'est sur la sublimité de ses pensées, c'est sur la nouveauté de ses tours, c'est sur la politesse & la fleur de son langage, c'est sur la grace ou le feu de son action. Mais parce qu'on est toujours beaucoup plus enclin à reprendre, & qu'on n'approuve qu'avec peine, c'est sur tous ces points & sur bien d'autres de même nature, qu'on ne pardonne rien, & qu'on porte les jugements les plus sévères. Combien de ces auditeurs frivoles & mondains, toujours prêts à se divertir & à railler? Qu'ils entendent de notre bouche une de ces paroles que le libertinage a profanées & corrompues par de fausses interprétations, voilà à quoi la légèreté de leur esprit s'attachera, voilà ce qui les détournera des plus sérieuses matières, voilà ce qu'ils rapporteront avec eux, & ce qui leur servira de fonds pour les

plus subtiles ou les plus grossieres plaifanteries. Etrange renversement ! Chrétiens , & où en sommes - nous réduits par la perversité du siecle ? Ne nous ferait-il donc plus permis d'user des plus innocentes & même des plus saintes expressions ? Sera-ce un crime pour nous de nous énoncer comme les Peres de l'Eglise , comme les Apôtres , & en particulier comme Saint Paul ? Le monde est-il donc devenu par ses vains & ridicules raffinements , plus délicat , plus honnête , plus pur que ne l'a été jusqu'à présent la sage simplicité des fidelles ? Disons mieux , faudra-t-il que nous fassions céder la liberté de la chaire au goût dépravé du monde & à son sens réprouvé ? Non , mes Freres , non ; nous parlerons comme l'esprit de Dieu nous l'inspirera ; & si le monde en tire un scandale dont nous ne sommes point les auteurs , sans abandonner des termes consacrés , nous nous contenterons pour notre consolation , d'opposer au mépris du monde ce que notre divin Maître nous a dit : *Celui qui vous méprise , me méprise ; Qui vos spernit , me spernit.* Car c'est en effet s'attaquer à Dieu même & l'outrager que de s'attaquer à sa parole & d'en faire un si criminel abus.

*Luci
c. 10.*

Tous néanmoins ne le font pas ; à Dieu ne plaise : mais un dernier désordre plus commun , c'est d'entendre la parole de Dieu par une pure curiosité.

Qu'un ministre de l'Évangile ait quelque avantage qui le distingue & qui lui ait acquis un certain nom, on le veut connoître par soi-même, & peu en peine d'en profiter, on veut en pouvoir parler. Malgré la droiture de ses intentions, dont Dieu est témoin, il sert de spectacle à toute une multitude composée, de qui ? est-ce de Chrétiens qui viennent s'édifier ? je ne prétends pas qu'il n'y en ait point de ce caractère, & je ne ferai pas, contre les règles de la charité & de la justice, à un si nombreux auditoire, cette injure : mais du reste je ne craindrai point de le dire, & sans me borner à la curiosité trop naturelle des uns, je marquerai en même temps les motifs encore plus criminels que bien d'autres y joignent. Car je ne le puis ignorer, mes Freres, & l'ignorez-vous vous-mêmes ? quoi ? que pour quelques âmes pieuses qui cherchent à s'instruire dans une prédication, cent autres s'y trouvent, parce qu'ils y doivent rencontrer tels ou telles, & que c'est là, à certain jours & à certain temps, comme le rendez-vous public : qu'ils s'y trouvent, parce qu'ils peuvent y paroître & y briller, y voir & s'y faire voir ; comme si c'étoit une de ces assemblées où la vanité du monde étale avec plus d'éclat & avec plus d'art toutes ses pompes & tout son luxe : qu'ils s'y trouvent comme à une action de théâtre :

Je ne m'explique pas davantage, & je craindrois en vous révélant tous ces mystères d'iniquité, d'entrer dans un détail plus propre à vous scandaliser qu'à vous corriger. Or n'est-il pas évident que le principe de tant de scandales, c'est que dans la parole de Dieu & dans l'attention qu'on y donne, on ne se propose rien moins que cette divine parole ?

Mais, me direz-vous, il ne nous est pas défendu de nous attacher à un prédicateur plutôt qu'à l'autre, & de distinguer entre les ministres de la parole de Dieu ceux qui ont le don de la mieux annoncer. Non, mes Freres, cela ne vous est point absolument défendu, pourvu que vous preniez dans le sens qu'il doit être pris, ce que vous appelez mieux annoncer la parole de Dieu. Car qu'est-ce que ce mieux, & que doit-il être par rapport à vous ? Si ce mieux ne va qu'à vous flatter agréablement l'oreille sans vous toucher le cœur ; s'il ne va qu'à vous récréer vainement l'esprit de peintures vives, de tours nouveaux & ingénieux, d'expressions polies & arrangées avec étude ; s'il ne va qu'à vous repaître inutilement & peut-être trop humainement les yeux, par je ne sçais quelle grace & quelle représentation qui leur plaise ; si, dis-je, c'est-là qu'il se réduit, quoi qu'il en puisse être de ce mieux considéré en lui-même, je

prétends qu'à votre égard ce n'est nullement ce qui vous convient, parce que ce n'est point ce qui vous conduit à l'unique fin que vous devez avoir en vue, qui est votre conversion & votre sanctification. Mais quand ce mieux consistera à vous convaincre solidement des vérités éternelles, & à vous les représenter dans toute leur force, à vous faire connoître vos devoirs & à vous y affecter, à vous faire sentir l'importance, la nécessité du salut, & à vous mettre dans une disposition efficace & prochaine d'y travailler: quand ce mieux consistera à vous inspirer la crainte de Dieu, l'horreur du péché, l'amour de la vertu; à vous en tracer de grandes images, & à vous en imprimer fortement dans l'ame les sentiments: quand ce mieux consistera à vous retirer de vos désordres, & à vous détacher du monde & de vos habitudes vicieuses, à vous exciter aux larmes & à la pénitence; de sorte que ce soient, selon le beau mot de Saint Jérôme, vos gémissements & non vos applaudissements, qui fassent l'éloge du prédicateur, & que vous vous en retourniez vous frappant la poitrine & formant de saintes résolutions pour l'avenir, *Percutientes pectora sua revertentur*; alors je reconnoîtrai que c'est-là le mieux que vous devez préférer à tout le reste; bien-loin de condamner votre choix, je l'approuverai.

Luc.
c. 23.

je le louerai, je vous y confirmerai, parce que tout cela ne peut venir que de la parole de Dieu dispensée & reçue comme parole de Dieu. Mais cette pure parole de Dieu vous paroît trop austère & vous en craignez les conséquences : il vous faut donc quelque chose d'humain qui l'adoucisse & qui l'accommode à votre goût. Or voilà pourquoi elle vous devient inutile : car c'est à cet humain que vous vous en tenez ; & comme rien d'humain ne peut opérer les œuvres de la grace qui sont d'un ordre infiniment supérieur, c'est pour cela que tout ce que vous entendez de la bouche des prédicateurs, vous profite si peu, ou ne vous profite point du tout. Cependant vous vous flattez vous-mêmes, & parce que vous ne manquez pas peut-être une prédication, vous vous faites de cette assiduité un prétendu mérite. Mais vous vous trompez, mon cher Auditeur, & votre erreur est d'autant plus pernicieuse que la parole de Dieu ne servant pas par votre faute à votre salut, elle doit servir par un juste jugement à votre condamnation : vous l'allez voir dans la seconde Partie.

• **Q**Uand l'Écriture fait mention de la parole de Dieu & de ses merveilleux effets, elle nous la représente comme une parole toute sainte & toute sanctifiante, comme une parole de vie & d'une vie

II.
PART.

éternelle : Seigneur, s'écrioit le Prophete royal, ranimez-moi & ressuscitez-moi par
Pf. 118. votre parole : *Vivifica me secundum verbum tuum.* Car c'est, ô mon Dieu, reprenoit le saint Roi, c'est dans la vertu de cette adorable parole que j'ai mis
Ibid. toute ma confiance : *Quia in verba tua supersperavi.* Où irons-nous, Seigneur, disoit Saint Pierre au Fils de Dieu, & à quel autre nous adresserons-nous qu'à vous-même, puisque vous avez les paro-
Joan. 6. les de la vie éternelle : *Domine, ad quem ibimus? verba vitæ æternæ habes.* Et le Sauveur lui-même n'a-t-il pas dit que tou-
Ibid. tes ses paroles étoient esprit & vie? *Verba quæ locutus sum vobis, spiritus & vita sunt.* Il est donc certain que le vrai caractère de la parole de Dieu est de nous conduire dans les voies de la justice & de la sainteté, de nous porter à Dieu & de nous faire heureusement parvenir au terme où nous sommes appellés de Dieu. Mais si cela est, comment se vérifie d'ailleurs l'autre proposition que j'ai avancée, que la parole de Dieu doit servir à notre condamnation, dès qu'elle ne sert pas à notre justification? la réponse est facile & prompte; & c'est de ses avantages même attachés à la parole de Dieu prise en soi, que je tire l'incontestable preuve de la triste vérité que j'ai maintenant à vous expliquer. Car se rendre inutile une parole si efficace en elle-même, c'est un péché; & de plus, par ce péché,

particulier, c'est s'ôter toute excuse dans tous les autres péchés. Vous comprendrez mieux ces deux pensées par l'éclaircissement que je leur vais donner.

En effet, tout le moyen de salut que Dieu nous fournit, en justifiant à notre égard sa providence, nous impose en même temps l'obligation de mettre en œuvre ce secours & d'en profiter; autant que nous sommes obligés de travailler au salut de notre ame, autant le sommes-nous d'user pour cela des moyens que nous avons en main, puisqu'il y a une dépendance & une connexion nécessaire entre l'un & l'autre. De là vient ce reproche si juste & si bien fondé, que Dieu fera aux pécheurs, comme il est écrit dans la Sagesse, *Vocavi & renuistis*; *Proy.* j'ai fait toutes les avances convenables *c. 1.* pour vous attirer à moi, & vous avez négligé d'y répondre: voilà pourquoi je me tournerai contre vous, & je vous frapperai des plus rudes coups de ma justice. De là vient cette terrible menace de Jesus-Christ, lorsque voyant Jérusalem & parlant à cette ville infidelle, il lui disoit: *Quoties volui, & noluisti?* *Matth.* Combien de fois ai-je voulu dissiper les *c. 23.* ténèbres de ton incrédulité & vaincre ton obstination? & combien de fois par ton opiniâtre résistance as-tu fait évanouir mes plus favorables desseins & arrêté tous mes efforts? C'est pourquoi tu seras livrée à l'ennemi, & ruinée de fond en

comble. De là vient ce funeste arrêt prononcé dans l'Évangile contre le serviteur paresseux : Méchant serviteur, je vous avois confié ce talent, & je m'attendois que vous le feriez valoir ; mais vous n'en avez rien retiré. Allez dans une obscure prison & dans des ombres éternelles recevoir le châtement de votre infructueuse & stérile oisiveté. De tout ceci & de mille autres témoignages, nous devons conclure avec Saint Augustin, que les graces de Dieu ne sont donc pas seulement pour nous des dons de Dieu ni des bienfaits de sa miséricorde, mais de grandes charges devant Dieu,

August. *Pondus oneris*, & la matiere aussi-bien que la mesure de ses vengeances, quand par une résistance expresse, ou du moins par une négligence volontaire de notre part, elles n'operent rien en nous & qu'elles y demeurent sans fruit.

Sur-tout, si ce ne sont de ces graces plus ordinaires, de ces premières graces, & pour m'exprimer de la sorte, de ces graces fondamentales que Dieu emploie dans l'ouvrage du salut de l'homme ; si ce sont de ces moyens que la sagesse a spécialement choisis pour y réussir, & qu'elle y a plus directement & plus formellement destinés. Car laisser de tels moyens sans en faire nul usage, c'est renverser toutes les vues de Dieu, c'est déconcerter tout l'ordre de sa prédestination éternelle, c'est ou renoncer à la fin

qu'il nous a marquée , ou. prétendre changer les voies par où il avoit résolu de nous y conduire. Or voilà , Chrétiens , le péché que vous commettez quand vous vous rendez inutile la parole de Dieu. C'est un moyen de salut , puisque c'est par la prédication de l'Évangile , ainsi que nous l'enseigne l'Apôtre , qu'il a plu à Dieu de sauver le monde : *Placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos facere credentes.* 1. Cor. c. 1. A la tête de tous les autres moyens que sa divine Providence lui suggéroit , il a mis celui-là , parce que c'étoit en effet le plus propre & le plus nécessaire. Car comment les hommes croiront-ils en Jésus-Christ , ajoutoit le même Docteur des nations , & comment par la foi en Jésus-Christ & par l'observation de sa loi , seront-ils sauvés , s'ils n'en entendent point parler ? & comment pourront-ils en entendre parler s'il n'y a des prédicateurs suscités & envoyés pour les instruire ? C'est à quoi Dieu a voulu pourvoir par le ministère de sa parole. Il a pris soin qu'elle fût publiée dans le monde ; mais pourquoi ? pour réformer le monde. Elle vous est annoncée , Chrétiens Auditeurs , & c'est au nom de Dieu qu'actuellement je vous l'annonce moi-même : mais à quelle fin ? quelle que puisse être mon intention , dont Dieu est le juge , & dont j'ai à lui rendre compte , voici toujours quel est le dessein du maître qui me députe vers

vous & de qui je ne suis que le foible organe : c'est afin que recevant sa parole dans votre cœur, comme dans une bonne terre, elle s'y enracine, elle y fructifie & y rapporte au centuple ; c'est afin qu'elle vous guérisse de vos erreurs, qu'elle vous relève de vos chûtes, qu'elle vous fortifie dans vos foiblesses, qu'elle vous soutienne dans vos tentations, qu'elle vous dirige dans toutes vos voies, & qu'elle vous mène jusqu'au Royaume céleste, qui est le terme où vous devez aspirer. Car voilà comment Dieu dans son conseil souverain l'a arrêté : *Placuit Deo.*

Si donc parce que vous manquez, ou d'affiduité pour entendre cette sainte parole, ou de préparation pour la bien entendre, vous vivez toujours dans les mêmes illusions, toujours dans les mêmes dérèglements, toujours dans les mêmes distractions & les mêmes mondanités ; si la parole de Dieu ne sert, ni à vous retirer de vos engagements criminels, ni à vous réveiller de votre assoupissement & de vos langueurs, ni à vous donner une connoissance plus exacte de vos obligations, ni à vous inspirer plus de zèle & plus de ferveur dans les pratiques du Christianisme, cette inutilité ne procédant de nul autre que de vous, vous en croyez-vous quittes pour la perte que vous avez faite, & vous tenez-vous exempt de péché & d'un péché très-grief.

quand vous dissipez un si riche trésor, & que vous troublez toute l'œconomie de votre salut ?

Quel fut le péché des Juifs ? je vous l'ai dit, de ne s'être pas soumis à la parole du Fils de Dieu, que son Pere avoit établi leur législateur & leur docteur. Or sans être comme lui venu du ciel, nous sommes les dispensateurs de la même parole ; & par conséquent lorsque nous voyons qu'elle vous profite si peu, nous avons droit de vous adresser la même menace que Jesus-Christ faisoit à ce peuple incrédule, lorsqu'il lui disoit : La lumiere a paru dans le monde, elle s'est présentée à vous, & vous ne l'avez pas apperçue, parce que vous avez fermé les yeux pour ne la pas appercevoir. Mais prenez-y garde, & ne vous y trompez pas : quiconque refuse de suivre cette lumiere, quiconque est sourd à ma parole, ou demeure insensible à ses traits en l'écoutant, celui-là dès-lors, quel qu'il soit, a un juge, mais un juge sévere pour le juger ; & quel est-il ce juge qui doit le juger avec tant de rigueur, & le condamner sans rémission ? c'est ma parole même, envers qui il devient prévaricateur & pécheur. *Qui non accipit verba mea, habet qui judicet eum : Sermo quem locutus sum, ille judicabit.* Car, comme ajoutoit ce divin Sauveur, & comme nous pouvons l'ajouter après lui, puisque nous sommes employés à la

Joan.
c. 12.

même fonction que lui : ma doctrine n'est pas proprement ma doctrine , & les vérités que je vous prêche , font toutes émanées du Pere céleste qui m'en a fait part pour vous les communiquer : *Quæ ego loquor , sicut dixit mihi Pater , sic loquor.* Je m'acquitte là-dessus de ma mission , & j'exécute l'ordre qui m'a été donné : je n'y épargne rien , & je ne refuse à personne mes soins & mes enseignements. Du reste c'est à vous de les recueillir , à vous de vous les appliquer , à vous de les conserver dans votre cœur & de les faire ensuite passer dans vos mains par une pratique fidelle & constante. En conséquence de cet important ministere qui m'a été confié & que j'ai accepté pour vous , je vous suis redevable de mon travail , c'est-à-dire de mes veilles , de mes fatigues , de mes avertissements , de mes instructions , de tout ce qu'il m'en coûte pour accomplir l'œuvre dont je me trouve chargé en votre faveur. Mais aussi en conséquence de tout cela , vous m'êtes redevables de tout le bien qui en doit réussir , à la gloire du Seigneur & à votre propre avantage ; ou plutôt vous en êtes redevable à celui qui m'a envoyé , & qui vous le demandera selon toute la sévérité de sa justice : *Qui non accipit verba mea , habet qui judicet eum.*

Cependant , Chrétiens , de tous les péchés dont nous avons à nous préserver , en est-il un que l'on craigne moins & sur

lequel on entre moins en scrupule ? On ne se fait sur ce point nul reproche devant Dieu, on ne s'en accuse pas une fois au tribunal de la pénitence ; des gens font profession de n'entendre jamais les prédicateurs de l'Évangile, & ils s'en déclarent ouvertement ; d'autres les entendent assez régulièrement, à ce qu'il paroît, mais comme s'ils ne les entendoient pas, & sans autre effet que de les avoir entendus. Demandez-leur s'ils se croient responsables à Dieu de sa parole ainsi abandonnée ou dissipée après l'avoir reçue : demandez, dis-je, à cette femme mondaine si elle compte comme un péché de vouloir jamais ménager quelques moments pour écouter la parole de Dieu, & pour y assister avec le commun des fideles, tandis qu'elle perd les heures qui y sont destinées, & qu'elle les emploie, à quoi ? le matin dans un repos lent & plein de mollesse, & le soir dans un soin frivole de ses ajustements & de ses parures : demandez à cet homme du siècle s'il traite de péché le peu de réflexion qu'il fait à la parole de Dieu, lors même qu'il l'entend ou qu'il est présent pour l'entendre, & le peu de fruit qu'il en remporte, lui qui se rend si attentif à des affaires humaines, & qui sçait si bien raisonner sur tout ce qui concerne ses intérêts temporels & l'avancement de sa fortune : demandez-leur encore une fois si là-dessus ils s'estiment

coupables , & s'ils jugent que la conscience , y puisse être quelquefois engagée , ils seroient surpris d'une telle proposition , ils trouveront étrange que vous entrepreniez de leur imposer une obligation qu'ils n'ont jamais connue & dont ils ne sçauroient convenir.

Que seroit-ce si je leur faisois cette étonnante comparaison de Saint Augustin , lequel n'a pas cru exagérer , de mettre en parallèle un Chrétien qui résiste à la parole de Jésus-Christ , & qui de la sorte anéantit toute la vertu de cette divine parole par rapport à lui , avec les Juifs qui versèrent le sang de ce Sauveur & attachèrent à une croix son sacré corps ; Il est vrai , dit ce saint Docteur , vous ne portez pas comme eux sur sa chair innocente des mains sacrilèges , parce que vous ne le voyez pas sensiblement comme eux : mais quand je suis témoin de l'outrage que vous faites à sa parole , toute adorable qu'elle est , en la profanant , en la déshonorant par une vie toute contraire aux grands mystères qu'elle vous révele & aux excellentes leçons qu'elle vous trace , que puis-je conclure autre chose , sinon que vous seriez disposé vous-même à le crucifier , s'il se montroit encore à vous comme il se fit voir à cette nation ingrate & déicide à *Judai , quia viderunt Christum , crucifixerunt : numquid ergo qui verbo resistis , carnem crucifigeres , si videres ?* Ainsi parloit

Saint Augustin. Mais je ne vais pas si loin, Chrétiens Auditeurs : je veux seulement vous faire comprendre qu'il n'est pas si indifférent que vous le pensiez peut-être, de profiter ou de ne profiter pas de la parole de Dieu : que ce n'est pas là un de ces articles sur quoi vous pouvez passer superficiellement dans la recherche de vous-mêmes, ni un point que vous deviez mettre au nombre des fautes légères & sans conséquence : qu'il y a de quoi vous inspirer une juste crainte, parce qu'il y a de quoi vous rendre aux yeux de Dieu très-criminels : que comme le Fils de Dieu dans son Evangile a béatifié ceux qui entendent la divine parole & qui la mettent en pratique, il semble par une règle toute contraire avoir réprouvé ceux qui ne l'entendent point, ou qui n'en tirent nulle utilité pour la réformation & la conduite de leur vie. Mais on ne péche, me direz-vous, que par l'infraction de la loi ; & quelle loi nous ordonne d'entendre les prédicateurs & de faire de leurs prédications l'usage que l'on nous demande ? Ah, mes Freres, qu'il n'y ait point sur cela dans l'Eglise de loi particulière, j'en conviendrai, si vous le voulez : mais n'y a-t-il pas une loi générale qui vous ordonne de prendre les moyens dont Dieu a fait choix & dont il s'est servi dans tous les temps pour l'ouvrage de votre salut ? Comment pouvez-vous vous persuader qu'il ait

établi le ministère évangélique, qu'il y ait attaché des grâces spéciales, qu'il y ait consacré des hommes uniquement occupés de ce pénible emploi, qu'il leur en ait fait un devoir, une vocation, un état si laborieux, sans vous faire pareillement & conséquemment à vous-mêmes un devoir non-seulement de les révéler comme vos maîtres, mais de les suivre comme vos conducteurs, & de marcher dans les routes qu'ils vous montrent ?

Ce n'est pas tout. Mais si c'est un crime devant Dieu de ne profiter pas de sa parole, je prétends encore que ce seul péché vous rend inexcusables dans tous les autres péchés que vous commettrez. Car à quoi se réduisent toutes vos excuses ? ou à l'ignorance, ou à la foiblesse : à l'ignorance, quand vous dites en tant d'occasions & sur tant de matières importantes, je ne le sçavois pas, je n'y pensois pas, je ne me le figurois pas : à la foiblesse, quand vous ajoutez en tant d'autres rencontres & sur tant d'autres sujets, je ne le pouvois, c'étoit trop pour moi, le fardeau étoit trop pesant & l'entreprise trop difficile. Voilà vos discours ordinaires & les prétextes dont vous voulez couvrir les désordres de votre conduite. Mais voici ce que Dieu aura de sa part à y répondre, & comment il se servira, pour vous condamner, du don même qu'il vous aura fait

de sa parole pour vous sanctifier. Car il est vrai, vous ne sçaviez pas ceci, vous ne pensiez pas à cela, vous ne vous étiez jamais mis dans l'esprit ni l'un ni l'autre, & vous ne l'aviez jamais compris. Mais parmi le peuple fidele où vous avez vécu, il y avoit des ministres dont la principale fonction étoit de vous ouvrir les yeux, de vous révéler ce que vous ignoriez, de vous en retracer le souvenir, de vous en expliquer les raisons, de vous en faire voir les conséquences: ils étoient inspirés pour vous, ils étoient éclairés des lumieres d'en haut, afin de vous les communiquer: il ne tenoit donc qu'à vous d'être instruit. Or avoir pu l'être, & ne l'avoir point été, parce que vous avez négligé de l'être, c'est ce qui doit porter contre vous un témoignage irréprochable, & vous attirer ce juste reproche qui sera la conviction sensible de votre malice: *Noluit intelligere, ut benè ageret.* Il est vrai, la loi étoit difficile; & pour la garder, vous aviez bien des obstacles à vaincre; il vous falloit un courage & une résolution qui vous manquoient. Mais vous deviez donc pour cela même avoir recours à la parole de votre Dieu. Elle eût excité votre cœur froid & languissant, elle l'eût enflammé & embrasé. Votre foi étoit assoupie, & elle l'eût réveillée; votre espérance étoit chancelante, & elle l'eût fortifiée; votre charité étoit éteinte, & elle l'eût

Psalms,
35.

rallumée. Alors rien ne vous eût étonné ni arrêté ; & ce que vous aviez cru ne pas pouvoir , sans changer de nature , vous eût paru non-seulement possible & praticable , mais doux & facile : car telle est la force & l'opération de la grace que porte avec soi cette sainte parole. Or pourquoi ne vous aidiez-vous pas de ce secours , & êtes-vous recevables à dire , j'étois foible , lorsque vous avez eu de quoi vous soutenir , & qu'il n'a dépendu que de vous d'en éprouver toute la vertu ?

D'autant moins excusables , Chrétiens , que la parole de Dieu est pour vous un moyen plus puissant , un moyen plus présent , un moyen plus gratuit & d'une préférence plus marquée : trois circonstances qui doivent former contre vous autant de preuves toutes nouvelles. Car de tous les moyens de salut & de sanctification , le plus puissant , ou du moins un des plus puissants , c'est sans contredit la parole de Dieu : elle a converti le monde entier , c'est-à-dire , qu'elle a converti les royaumes & les empires , qu'elle a retiré les peuples les plus idolâtres des épaisses ténèbres de leur infidélité , qu'elle les a fait sortir de l'abyssus le plus profond des vices , qu'elle les a engagés à la pratique des plus héroïques vertus , qu'elle a produit dans le Christianisme ces ordres si célèbres de pénitents , de solitaires , de religieux ,

Et que seroit-ce si je vous racontois tant d'autres effets miraculeux & plus particuliers dont elle a été le principe ? Vous en seriez étonnés : à la vue de tant de merveilles , vous vous écrieriez comme le sage : *Omnipotens sermo tuus* ; *Sap. 6.* Seigneur , qu'y a-t-il de si difficile dans l'ordre de la grace , aussi bien que dans l'ordre de la nature , qui ne cede à la toute-puissance de votre parole & qu'elle ne surmonte ? Vous le diriez , mon cher Auditeur ; & moi sans en demeurer là , je vous dirois ce que peut-être vous craindriez d'ajouter à votre confusion , & pour votre instruction ; mais ce qui n'est que trop réel & que trop vrai , & ce que je ne pourrois dissimuler sans une lâche prévarication. Car il est bien étrange , reprendrois-je dans une surprise encore plus juste que la vôtre , qu'une parole qui a pu opérer de si prodigieux changements dans des ames plus éloignées de Dieu que vous ne l'êtes , qui a pu toucher tant de pécheurs & en faire autant de saints , ne vous ait pas fait renoncer jusques à présent à un seul péché , ni pratiquer une seule vertu. Hé quoi ! je vois dans toutes les parties de l'univers les superstitions abolies , les abus réformés , l'Évangile établi , & sa plus haute perfection soutenue par une éminente sainteté : voilà d'une part ce que j'ai devant les yeux , & en quoi je ne puis assez admirer le triomphe de la divine parole , qui seule par le

ministere des hommes apostoliques a remporté de si éclatantes victoires & fait de si belles & de si heureuses conquêtes. Mais voici d'ailleurs ce que je puis encore moins comprendre, c'est que cette parole n'ait, ce semble, nul pouvoir sur vous, que vous soyez insensibles à toutes ses impressions; qu'elle n'ait jusques à présent ni guéri les erreurs de votre esprit, ni amolli la dureté de votre cœur; que malgré toutes les vérités qu'elle vous annonce, & qui ont suffi pour réduire sous le joug de la loi de Dieu tous les peuples de la terre, vous demeuriez toujours dans le même endurcissement & la même obstination, toujours esclaves des mêmes passions & plongés dans les mêmes désordres. Ce n'est pas à la parole de Dieu qu'il faut s'en prendre: car puisqu'elle est toujours & par-tout la même, elle peut toujours & par-tout agir avec la même efficace. Ce n'est pas aux ministres qui la dispensent: car pour user de cette comparaison, de même que la valeur du sacrifice de nos autels est indépendante du mérite & de la sainteté du Prêtre qui consacre le corps & le sang de Jesus-Christ, ainsi la parole de Jesus-Christ ne dépend ni des bonnes ni des mauvaises dispositions de ses ministres. Si ce ne sont pas des Apôtres par leurs qualités personnelles & par le caractère de leur vie, ils le sont par la vocation de Dieu, ils le sont par la

commission qu'ils ont reçue de Dieu, & c'est assez. Que reste-t-il donc, Chrétiens, sinon de chercher dans vous-mêmes le principe malheureux, qui par rapport à vous énerve toute la vertu de la parole du Seigneur; & de conclure qu'autant qu'elle étoit capable de vous relever de vos chûtes & de cet abyme de corruption où vous vivez, autant êtes-vous inexcusables de vous y être laissés entraîner, & d'y vivre sans faire nul effort pour en sortir?

Car vous a-t-elle manqué cette parole de grace, & si c'est de tous les moyens de conversion & de sanctification un des plus puissants, n'est-ce pas encore le plus présent? Combien de prédicateurs pour la publier? faut-il entreprendre de longs voyages pour les chercher? faut-il passer au delà des mers pour les trouver? ils sont au milieu de vous, & bien-loin qu'il soit nécessaire de leur faire de fortes instances pour les engager à vous parler, peut-être ne montrent-ils que trop d'empressement & d'ardeur pour vous engager vous-mêmes à les écouter: Oui, mes Freres, vous le voyez; les temples du Dieu vivant vous sont ouverts, & sans cesse ils retentissent des divines leçons que, l'esprit de votre Pere céleste nous met dans la bouche, & dont il veut que vous fassiez la regle de votre vie. Ni riches, ni pauvres, ni grands, ni petits, ni jeunes, ni âgés,

personne n'est exclu de ces entretiens publics & salutaires, où nous vous expliquons la loi que vous devez observer, où nous vous découvrons le chemin que vous devez prendre & celui que vous devez éviter, où nous vous proposons tout ce que la doctrine évangélique nous fournit de plus convaincant pour vous persuader & de plus fort pour vous gagner. Nous nous proportionnons à tous les états, à tous les esprits, à toutes les dispositions, afin que chacun trouve dans nos discours ce qui lui convient. Or plus le remède est à votre usage & près de vous, plus il vous est aisé de l'employer à la guérison des infirmités spirituelles de vos ames; & si vous êtes toujours sujets aux mêmes maladies, vous n'en êtes que plus condamnables: plus la grace est abondante & fréquente, plus elle vous met en état de combattre l'iniquité & de la détruire dans vous; & si le vice conserve toujours dans vos cœurs le même empire, s'il y est toujours dominant, ce n'est que pour vous attirer un plus rigoureux jugement.

Je dis jugement plus rigoureux pour vous, mes chers Auditeurs, parce que le don que Dieu vous fait de sa parole est à votre égard un don plus gratuit & d'une préférence plus marquée. Ainsi le Sauveur du monde le donnoit-il à entendre aux Juifs, quand il leur disoit avec un serment si solennel : *Amen dico vobis,*

tolerabilius erit terræ Sodomorum in die Matth. *judicii.* Prenez-y garde, & concevez-le *c. 10.* bien ; car c'est moi-même qui vous l'annonce, & c'est avec une assurance entière que je vous l'annonce, & dans une connoissance certaine de ce qui vous doit arriver : *Amen, dico vobis.* Au tribunal souverain où vous comparoîtrez un jour devant votre Dieu & votre juge, vous serez plus sévèrement traités que ceux-mêmes de Sodome, ce peuple si corrompu & si abominable. Quoi donc, demandent les interpretes, ne pas profiter de la parole de Dieu, est-ce un plus grand crime que celui de cette ville prostituée & abandonnée à de si honteux dérèglements ? Les Peres s'expliquent différemment sur cette question : mais quoi qu'ils en disent, l'oracle de Jesus-Christ est tel que je le rapporte, & en voici, selon l'interprétation de Saint Gregoire Pape, le sens le plus naturel. C'est que les habitants de Sodome ayant péché contre Dieu avec moins de lumiere, ils seront jugés avec moins de rigueur : car c'étoient des hommes dominés par leurs brutales passions, & peu cultivés par la divine parole qu'ils avoient à peine quelquefois entendue. Il est vrai que Loth leur avoit fait quelques menaces de la colere du Ciel ; mais ils ne sçavoient pas qu'il leur parlât de la part de Dieu, & même ne pouvoient-ils croire que ce fussent de sérieux avis qu'il leur donnoit ;

Gen. *Vifus est eis quasi ludens loqui.* Au lieu
 c. 29. que vous, mes chers Auditeurs, dans le
 fein de l'Eglife, & par une diftinction
 refusée à tant de nations infidelles, vous
 avez eu mille prédicateurs pour vous
 former & pour vous inspirer tous les
 principes d'une éducation chrétienne.
 D'où il s'enfuit que vous êtes par-là plus
 criminels dans vos déforders, & que
 vous devez pour cela vous attendre à de
 plus rudes coups de la main de Dieu &
 à de plus terribles châtimens de fa justice.

Prévenons-les, mes Freres, & ne
 changeons pas les bénédictions dont le
 Ciel nous comble avec tant de profusion
 & avec un discernement si favorable, en
 autant de malédictions. Ne tenons pas
 nos oreilles fermées à la parole de notre
 Dieu : mais sur-tout ouvrons-lui nos
 cœurs (car c'est sur-tout au cœur que
 Dieu parle) & préparons-les pour en
 faire une bonne terre, où cette précieuse
 femence rapporte au centuple. Ce cen-
 tuple de saintes œuvres que nous prati-
 quons en ce monde, & de mérites que
 nous amasserons, nous produira dans
 l'autre un centuple de félicité & de gloire.
 Voilà le fujet de mes vœux pour vous,
 & de mes vœux les plus ardents : voilà
 ce que je dois me propofer dans l'exer-
 cice de mon miniftère, & à quoi vous
 devez contribuer : voilà ce que Saint
 Auguftin fouhaitoit lui-même à fes
 Auditeurs, & ce qu'il attendoit d'eux

comme le fruit de son travail. Je finis par le sentiment de ce Pere, & j'en fais une conclusion bien juste & bien naturelle de tout ce discours. Vous êtes Chrétiens, disoit ce saint Docteur à une foule de peuple qu'il voyoit assemblée autour de lui, & comme Chrétiens vous venez entendre la parole de Jesus-Christ, votre législateur & votre maître: c'est en son nom que je vous la préche, & je suis le dispensateur de cette parole de vérité. Mais que faites-vous en l'écou- tant? vous donnez au prédicateur de vains éloges, & ce n'est point ce qu'il demande. Pratiquez ce qu'il enseigne, & il consent que vous ne pensiez plus à la maniere dont il le traite & dont il l'enseigne: *Laudas tractantem, quæro facientem.* Augusti. Ainsi, mes Freres, il y a encore maintenant de ces prédicateurs de l'Evangile dont l'éloquence vous plaît, & que vous favorisez d'une attention particuliere. Soit de leur part, & toujours avec la grace d'en haut, mérite réel; soit de votre part heureux préjugé & je ne sçais quelle opinion; soit de la part de Dieu assistance spéciale & secrette disposition: quoi que ce soit qui vous attire, vous paroissez en foule à leurs prédications, vous exaltez leurs talents, vous admirez la force de leurs raisonnements, vous vous laissez éblouir à l'éclat brillant de leurs pensées, de leurs expressions, de leurs traits: c'est la matiere de vos

entretiens ; & à force de les vanter , vous les rendez célèbres & leur faites un nom dans le monde. Mais sur cela que doivent-ils vous dire ? *Laudas tractantem , quæro facientem.* Hé , Chrétiens Auditeurs , donnez toute la gloire à Dieu , car c'est à lui seul que la gloire est due , & tout notre ministère ne tend qu'à le glorifier ; mais pour nous & pour notre consolation , l'unique chose que nous y avons en vue , ou que nous y devons avoir , c'est que la sainte morale & les regles de conduite que nous vous traçons , soient exactement & constamment suivies. Quand on nous dira que le monde parle de nous , pour peu que nous ayons de force dans l'esprit & de solidité dans l'ame , nous regarderons cette frivole réputation comme une récompense bien légère de nos veilles & de nos sueurs : nous la craignons même , & autant qu'il nous est possible , nous la fuirons , parce qu'elle pourroit , en nous flattant , nous exposer encore plus que Saint Paul , au funeste péril de nous damner nous-mêmes , tandis que nous travaillons au salut des autres. Mais qu'on nous dise que par une bénédiction divine répandue sur notre zele , Dieu dans une ville est servi , & le prochain édifié : qu'on nous dise que ce libertin a ouvert les yeux , & renoncé à son impiété ; que ce mondain a quitté les voies corrompues où il marchoit , & dégagé son cœur de ses criminels

criminels attachements ; que ce pécheur invétéré & si long - temps rebelle à la grace, y est enfin devenu sensible, & qu'il s'est retiré de ses honteuses débauches ; que cette femme idolâtre d'elle-même, & toute occupée des vanités du siècle, a pris le parti d'une retraite chrétienne ; que ces personnes divisées entr'elles se sont revues & réconciliées de bonne foi : qu'on nous dise tout cela, & qu'on nous produise encore d'autres semblables effets de la parole qui nous a été confiée, c'est de quoi nous nous réjouissons avec les Anges du Ciel, & par où nous nous tiendrons abondamment payés de nos peines : *Laudas tractantem, quaro facientem.* Nous avons pour cela besoin, ô mon Dieu, de l'assistance de votre esprit, & c'est pour cela même que nous l'implorons. Répandez-le, Seigneur, & sur les prédicateurs de l'Évangile, & sur les auditeurs. Donnez aux prédicateurs un zèle ardent, un zèle pur & désintéressé ; mais donnez en même temps aux auditeurs une docilité humble, souple & agissante. Ainsi par le ministère de votre parole nous nous sauverons, les prédicateurs en l'annonçant, & les auditeurs en la recevant. Après nous avoir sanctifiés sur la terre, elle nous fera parvenir au terme de la bienheureuse éternité, où nous conduise, &c.



S E R M O N
 POUR LE DIMANCHE
 D E L A
 Q U I N Q U A G È S I M E .

*Sur le Scandale de la Croix & des
 Humiliations de Jesus - Christ.*

Assumpsit Jesus duodecim , & ait illis : Ecce ascendimus Jerosolymam , & consummabuntur omnia quæ scripta sunt per Prophetas de Filio hominis. Tradetur enim gentibus , & illudetur , & flagellabitur , & conspuetur ; & postquam flagellaverint , occident eum. Et ipsi nihil horum intellexerunt , & erat verbum istud absconditum ab eis.

Jesus prie avec lui ses douze Apôtres , & leur dit : Voici que nous allons à Jérusalem , & tout ce que les Prophetes ont écrit du Fils de l'homme , s'accomplira. Car il sera livré aux gentils , moqué , flagellé , couvert de crachats ; & après qu'on l'aura flagellé , on le mettra à mort. Mais les Apôtres n'entendirent rien à tout cela , & c'étoit une chose cachée pour eux. En Saint Luc , ch. 18.

VOILA , Chrétiens , ce qui a soulevé tant d'esprits , ce qui a même révolté toute la terre , & de quoi le monde

entier s'est scandalisé : Jesus-Christ couvert d'ignominies & d'opprobres, Jesus-Christ souffrant & mourant sur une croix. Scandale de la croix, où sont compris tous les autres. Car qui dit un Dieu crucifié, dit un Dieu anéanti, un Dieu méprisé, un Dieu persécuté. Et parce que tout cela est venu de son choix, dire tout cela, c'est dire un Dieu qui a aimé les mépris, les abaiffements, les persécutions, les souffrances. Et comme le choix de Dieu fait le prix & la valeur des choses, dire un Dieu qui a aimé tout cela, c'est dire un Dieu qui nous a rendu tout cela recommandable, qui l'a estimé, qui l'a conseillé, qui l'a établi pour fondement de la perfection des hommes, & qui par conséquent nous a imposé une obligation indispensable d'estimer tout cela nous-mêmes & de le respecter, puisqu'il est bien juste que la créature conforme ses sentiments à ceux de son souverain auteur & de son Dieu. C'est toutefois, mes chers Auditeurs, de ces humiliations & de cette croix que les hommes se sont laissé rebuter; jusques-là que les Apôtres même, élevés à l'école du Fils de Dieu, n'entendirent rien à ce qu'il leur disoit des outrages qu'il devoit bien-tôt recevoir à Jérusalem, & de la mort qu'il y alloit souffrir : *Et ipsi nihil horum intellexerunt; & erat verbum istud absconditum ab eis.* Ne tombons-nous pas tous les jours dans

le même scandale ? Qu'on nous propose un Dieu tout-puissant & brillant dans l'éclat de sa gloire , notre esprit reçoit aisément les grandes idées qu'on nous en donne : mais qu'on nous fasse voir ce même Dieu dans l'obscurité & dans les douleurs d'un supplice également rigoureux & honteux , c'est à quoi notre cœur sent une résistance naturelle , & de cette résistance dont on ne fuit que trop le mouvement , naît jusques au milieu du Christianisme , le libertinage. Il est donc, Chrétiens , du devoir de mon ministère que je travaille , ou à vous préserver ou à vous retirer d'un scandale qui se répand sans cesse & qui infecte les ames de son venin : il est important d'exciter votre foi , de la soutenir , & de vous mettre dans les mains des armes pour la défendre : il s'agit des points fondamentaux de notre religion , puisqu'elle est fondée sur la croix & sur les humiliations de Jesus Christ. La conséquence infinie de mon sujet demande toute la force de mon zele & toute la réflexion de vos esprits , après que nous aurons imploré le secours du Ciel par l'intercession de Marie , en lui disant , *Ave Maria.*

QUI l'eût cru , que Jesus-Christ prédestiné de Dieu comme le Rédempteur du monde , dût être un scandale pour le monde même ? Il n'est néanmoins que trop vrai , Chrétiens , & c'est

le désordre que j'ai présentement à combattre. Or pour vous expliquer d'abord mon dessein, j'avance deux propositions qui vont partager ce discours & qui vous feront voir tout ensemble le crime & le malheur de ce scandale que nous tirons des humiliations d'un Dieu Sauveur & de sa croix. Car je prétends qu'à considérer ce scandale dans son objet & par rapport à Dieu, il n'est rien de plus criminel ni de plus injurieux ; & j'ajoute qu'à le regarder dans ses suites & par rapport à l'homme, il n'est rien de plus funeste ni de plus pernicieux. Deux vérités, mes chers Auditeurs, que j'entreprends de traiter aujourd'hui, & dont il ne me fera pas difficile de vous convaincre ; deux vérités capables de faire sur vos cœurs les plus fortes impressions. Pour peu que vous compreniez ce que c'est que Dieu & ce qui lui est dû, vous comprendrez aisément quelle est l'injustice de l'homme, qui par une témérité insoutenable veut entrer dans les conseils de la sagesse divine, & qui trouvant dans les humiliations & dans la croix de son Sauveur le plus puissant motif pour s'attacher inviolablement à lui, s'en fait au contraire une raison de se séparer de lui & de l'abandonner. Ce n'est pas assez ; mais pour peu que vous soyez encore sensibles à votre plus solide intérêt, qui est celui de votre salut, vous le ferez au danger affreux où vous expose le scandale

que j'attaque, & vous apprendrez à vous en garantir : je sçais que je parle dans un Auditoire chrétien ; mais dans l'Auditoire le plus chrétien il y en a dont la foi est foible & chancelante, il y en a qui aiment à raisonner sur ces points de religion, & dont tous les raisonnements n'ont d'autre effet que de les jeter dans le trouble ; il y en a même qui, Chrétiens en apparence, sont incrédules & libertins dans le cœur. Or vous voyez combien cette matiere leur convient à tous. Ainsi je reprends, & je dis en deux mots : Dieu offensé par le scandale de l'homme touchant les humiliations & la croix de Jesus-Christ, c'est la premiere partie. L'homme perdu par ce même scandale des humiliations & de la croix de Jesus-Christ, c'est la seconde partie. Appliquez-vous, s'il vous plaît, à l'une & à l'autre. Ce sujet convient d'autant plus au temps où je parle, que c'est un temps de plaisir ; où le monde semble insulter à l'Évangile, & où le libertinage traite avec plus de mépris les mysteres de Dieu, pour être en droit de rejeter l'étroite & sainte morale dont ces divins mysteres sont les solides fondemens. Commençons.

I. **J**E l'ai dit, & c'est ma premiere proposition, dont vous connoîtrez aisément la vérité : se scandaliser de la religion chrétienne, & s'en rebuter parce

qu'elle est fondée sur les humiliations de la croix & sur les abaissemens de Jesus-Christ, c'est le scandale le plus injurieux à Dieu : pourquoi ? parce que ce scandale choque directement la grandeur de Dieu, parce qu'il blesse la bonté de Dieu, parce qu'il fait outrage à la sagesse de Dieu. Voilà les trois preuves auxquelles je m'arrête, & que j'ai présentement à développer.

Parlant en général, Chrétiens, c'est attaquer Dieu dans la souveraineté de son être, que de prétendre en quoi que ce soit, censurer sa conduite & sa providence. Quand Dieu auroit fait des choses dont notre raison sembleroit offensée, dès-là que la foi se présente avec tous ses motifs pour nous déclarer que cela est, ce seroit à nous de condamner notre raison comme aveugle & téméraire, & non pas à notre raison de trouver à redire aux œuvres de Dieu. Hé, mes Freres, disoit Saint Augustin, donnons pour le moins à Dieu cet avantage, qu'il puisse faire quelque chose que nous ne puissions pas comprendre : *Demus August.*
Deum aliquid posse, quod nos fateamur investigare non posse. Ce n'est pas trop demander pour lui, & cependant c'est ce que nous lui refusons tous les jours. Car nous censurons tout ce que Dieu fait, qui n'est pas conforme à notre sens ; & toute la raison que nous avons de le censurer, c'est que nous ne le comprenons

pas : *Et ipsi nihil horum intellexerunt.* Mais si cela est vrai généralement de tous les ouvrages de Dieu, beaucoup plus l'est-il du grand ouvrage de la rédemption divine ; de cet ouvrage de Dieu par excellence, selon la parole du prophète ; de cet ouvrage, qui est l'abrégé de toutes ses merveilles, qui est la fin de tous ses conseils, qui est le chef-d'œuvre de sa grace ; de cet ouvrage, où dans ses abaissements & ses plus profondes humiliations, il a fait éclater toute sa gloire ; de cet ouvrage enfin dont il n'a pas seulement été l'auteur, mais dont il fut lui-même sur la croix le sujet & la principale partie. Car n'est-il pas indigne que l'homme entreprenne de raisonner à son gré sur un semblable mystère, & qu'en se choquant de ce mystère il se choque & se scandalise de Dieu même ?

Tel est néanmoins, mes chers Auditeurs, le désordre où nous tombons, & qui me paroît à peu-près le même que les Pères de l'Eglise reprochoient aux païens. Sçavez-vous en quoi consistoit le désordre des païens de Rome à l'égard de leur religion ? Tertullien l'a remarqué dans son Apologétique, & le voici : C'est, dit-il, que les Romains par un orgueil insupportable, au lieu de se soumettre à leurs Dieux, se faisoient les juges & les censeurs de leurs Dieux ; on délibéroit en plein Sénat s'il falloit admettre un Dieu dans le Capitole ou non, &

selon les goûts & les avis différens, ce Dieu étoit exclus, ou étoit reçu : s'il agréoit aux juges qui en devoient décider, il passoit au nombre des Dieux ; mais si cette approbation juridique venoit à lui manquer, on le rejettoit avec mépris. De sorte, ajoute Tertullien, que si ces prétendus Dieux ne plaisoient pas aux hommes, ce n'étoient plus des Dieux : *Nisi homini Deus placuerit, Deus non erit.* Tertull. N'est-ce pas là le dernier aveuglement de l'esprit humain ?

Or, Chrétiens, permettez-moi de le dire ici, cet aveuglement regne encore aujourd'hui dans le monde ; & ce qu'il y a de bien déplorable, c'est qu'il ne regne plus parmi les Païens, mais au milieu du Christianisme. On voit dans le Christianisme des hommes à qui leur Dieu, si je puis ainsi parler, ne plaît pas ; ils ne trouvent pas bon qu'il se soit fait ce qu'il est, ni qu'il ait été ce qu'il a voulu être ; s'il s'est fait homme, cela les révolte : en qualité d'homme il a voulu s'anéantir & souffrir ; mais ils le voudroient dans l'éclat & dans la grandeur, & s'ils pouvoient le réformer, ils en feroient tout un autre Dieu. Car voilà l'idée, ou plutôt la présomption de tout ce qu'on appelle esprits forts du monde, c'est à-dire, des libertins du monde, des sensuels du monde, des ambitieux du monde, & même des femmes du monde. Combien en voyons-nous, jusqu'entre les personnes

du sexe, corrompues par la mollesse des sens & emportées par la vanité de leur esprit, en venir là ? En vérité, mes Freres, conclut Saint Hilaire, s'adressant à ces faux sages, il faut que nous ayons porté notre orgueil au dernier excès ; & s'il nous étoit permis, je pense que nous irions jusques dans le ciel corriger le mouvement des astres, que nous donnerions un autre cours au soleil, & qu'il n'y auroit rien dans la nature que nous n'entreprissions de changer : *Si liceret, & corpora & manus in cælum levaremus.* Ainsi s'expliquoit ce grand Evêque. Mais ce qui n'est pas possible à nos corps, parce que leur poids les tient attachés à la terre, notre esprit le fait. Car il s'éleve non-seulement jusques dans le ciel, mais au dessus du ciel ; & non content d'attenter sur les œuvres du Seigneur, il attente sur le Seigneur même, en raisonnant sur ses mysteres, & en s'offensant de l'état humble & obscur où il s'est réduit pour nous.

Je dois après tout convenir, Chrétiens, que Marcion sur cela, l'un des hérétiques les plus déclarés contre les abaiffemens du Fils de Dieu, répliquoit une chose assez apparente & assez spécieuse. Car si je me scandalise des humiliations & des souffrances d'un Homme-Dieu, c'est, disoit-il, pour l'intérêt même & pour l'honneur de Dieu, dont je ne puis supporter que la majesté se soit ainsi

avilie jusques à la croix ; & mon scandale ne peut être criminel , puisqu'il ne part que d'un bon zele. Zele trompeur & faux , lui répondoit Tertullien. Hé, quoi, Dieu vous a-t-il fait le tuteur de sa divinité ? Ne se passera-t-il pas bien de votre zele & de l'intérêt que vous prenez à sa gloire ? Non , non , poursuivoit cet ardent défenseur de la passion & des anéantissements du Verbe de Dieu , ce n'est point à vous , Marcion , d'entrer en de tels raisonnements ; mais c'est à vous de reconnoître votre Dieu dans tous les états où il a voulu se faire voir ; dans la crèche comme sur le Thabor , & dans les opprobres de sa mort comme sur le trône de sa gloire. Car il est aussi parfaitement Dieu dans l'un que dans l'autre ; par conséquent aussi grand dans l'un que dans l'autre : & c'est une erreur de prétendre , ainsi que vous le dites , qu'en souffrant il eût cessé d'être Dieu , puisque Dieu ne court jamais le moindre risque de déchoir en quelque maniere de sa grandeur , & de dégénérer de son état : *Nec potes dicere , si passus esset , Deus esse desisset ; Deo enim nullum est periculum status sui.* Or je vous dis le même , Chrétiens ; ce n'est point à vous de philosopher sur les abaisséments & la croix de votre Sauveur , c'est à vous d'adorer votre Sauveur jusques dans ses abaisséments & sur sa croix , parce qu'en effet ses abaisséments même sont adorables ,

& que bien-loin que la croix ait avili sa personne divine, elle a tiré de sa personne divine de quoi-devenir elle-même digne de tous nos respects. C'est à vous, dis-je, de lui rendre ce culte, & de faire hommage à la révélation que nous en avons reçue. Car, comme disoit Saint Ambroise, écrivant à l'Empereur Valentinien, à qui est-ce que je croirai dans les choses qui regardent mon Dieu, sinon à mon Dieu ? *Cui enim magis de Deo, quàm Deo credam ?* Mon Dieu me dit qu'il est né enfant, je l'adorerai enfant ; mon Dieu m'apprend qu'il a souffert sur la croix, je l'adorerai sur la croix, & quoi-qu'il me paroisse moins Dieu sur la croix que dans le Ciel, sa croix ne me sera pas moins vénérable que le Ciel. Au contraire, je prendrai plus de plaisir à l'adorer crucifié qu'à l'adorer glorifié, parce qu'en l'adorant crucifié je lui ferai un plus grand sacrifice de ma raison que lorsque je l'adore à la droite du Pere & dans les splendeurs des Saints.

Ambr.

Voilà comment doit parler un chrétien : & si nous ne parlons pas de la sorte, je dis que c'est un scandale qui offense directement la grandeur de Dieu ; mais j'ajoute qu'il blesse encore bien plus sa miséricorde : autre outrage que j'y découvre, & dont l'injustice se fait d'abord sentir par elle-même. Car n'est-il pas étonnant que nous nous scandalisions des propres bienfaits de notre-

Dieu, & que ce soit son infinie & incompréhensible bonté pour nous qui nous révolte contre lui? Qu'est-ce qui nous rebute dans la religion que nous professons ou que nous devons professer? cela même où Dieu nous a fait paroître plus sensiblement son amour. En effet, tous ces mysteres d'un Dieu fait homme, d'un Dieu humilié, d'un Dieu persécuté, d'un Dieu mourant, se rapportent à cette grande parole de l'Evangile : *Sic Deus dilexit mundum*, c'est ainsi que Dieu a aimé le monde. Si l'homme étoit tant soit peu raisonnable, trouvant ces mysteres si avantageux pour lui & si pleins de charité, il embrasseroit avec joie tout ce qui lui en persuade la vérité; & comme la foi lui en fournit des témoignages convaincans, il goûteroit cette foi, & n'auroit point de plus douce consolation que de s'établir solidement dans cette foi. Mais que fait-il? tout le contraire. Par une préoccupation extravagante de son libertinage, il s'élève contre cette foi, & sans examiner sérieusement si ce qu'elle lui propose est vrai ou ne l'est pas, il se scandalise d'abord & ne veut rien entendre. Au lieu de dire, voilà de grandes choses dont je suis redevable à mon Dieu, il dit: Il n'est pas croyable que Dieu se soit tant intéressé pour moi; & au lieu de vivre ensuite dans la juste correspondance d'un amour réciproque & dans une fidélité

respectueuse envers Jesus-Christ son rédempteur, il vit dans une insensibilité de cœur, & dans une monstrueuse ingratitude à l'égard de tout ce qui concerne sa rédemption : pourquoi cela ? parce que le moyen dont Jesus-Christ s'est servi pour le sauver ne lui revient pas, & qu'il n'entre pas dans son sens.

Désordre que déplorait Saint Gregoire Pape dans ces belles paroles de l'homélie
Gregor. sixieme sur les Evangiles : *Indè homo adversus Salvatorem scandalum sumpsit, unde ei magis debitor esse debuit.* Ah ! mes Freres, quel renversement. L'homme a pris sujet de scandale contre son Dieu de la même chose qui devoit l'attacher inviolablement à son Dieu. Car il est évident que s'il y eut jamais rien qui fût capable de m'attacher fortement à Dieu, de m'inspirer du zele pour Dieu, de me faire tout entreprendre & tout souffrir pour Dieu, c'étoit cette pensée, Dieu est mort pour moi, il s'est anéanti pour moi. Voyez les fruits merveilleux de grace que cette pensée a produit dans les Saints, les miracles de vertu, les conversions héroïques, les renoncements au monde, les ferveurs de pénitence, les dispositions généreuses au martyre. Qui faisoit tout cela ? la vue d'un Dieu-homme & d'un Dieu sacrifié pour le salut de l'homme. Voilà ce qui gaignoit leurs cœurs, ce qui les ravissoit, ce qui les transportoit ; & il se trouve, Chrétiens, que c'est ce

qui cause notre scandale, & que notre scandale nous entretient dans une vie lâche, impure, dérégulée, c'est-à-dire dans une vie où nous ne faisons rien pour Dieu, & où nous nous tenons constamment éloignés de Dieu. Or en faudroit-il davantage pour détruire en nous ce scandale, & pour nous justifier à nous-mêmes la foi qui lui est opposée, que de penser : c'est cette foi qui me sanctifie, & c'est ce scandale qui me pervertit ; c'est la foi de la mort d'un Dieu qui m'engage à la pratique de toutes les vertus, & c'est le scandale de la mort d'un Dieu qui me plonge dans la corruption du péché ? Cela seul ne devoit-il pas réprimer tous les scandales de notre esprit en matière de religion ?

Hé, mon Frere, encore une fois, s'écrioit Tertullien, je vous conjure de ne vous pas scandaliser de ce qui a été la cause essentielle de votre bonheur. Voici, Chrétiens, des sentiments & des expressions propres de ce grand génie. Scandalisez-vous, si vous le voulez, de tout le reste ; mais épargnez au moins la personne de votre Sauveur ; épargnez sa croix, puisqu'elle vous a donné la vie ; épargnez-la, puisqu'elle est l'espérance de tout le monde. *Parce, obsecro, parce* Tertull. *huic spei totius orbis.* Si c'étoit les Anges qui s'en offensassent & qui s'en scandalisassent, cela seroit en quelque sorte plus supportable ; Jesus-Christ n'a pas souffert

pour eux ; mais que ce soit vous pour qui ce Sauveur est venu & pour qui il a voulu mourir , c'est un scandale qui doit soulever contre vous toutes les créatures. Et ne me dites point , poursuivoit Tertullien , que l'humilité de la croix étoit indigne de Dieu ; car elle a été utile à votre salut ; or dès qu'elle a été utile à votre salut , elle a commencé à être digne de Dieu , puisqu'il n'y a rien qui soit plus digne de Dieu que le salut de

Idem.

Nihil tam dignum Deo quam hominis salus. Ne me dites point que la mort est un opprobre dont un Dieu ne devoit pas être susceptible ; car ce que vous appelez l'opprobre de mon Dieu , c'est ce qui a été la guérison de mes maux & le sacrement de ma réconciliation :

Idem.

Totum Dei mei dedecus sacramentum fuit meae salutis. Or il faudroit que je fusse bien méconnoissant & bien insensible , si je venois à concevoir du mépris pour cet opprobre si salutaire , & par conséquent si respectable & si aimable pour moi. Cependant il y a des hommes ainsi faits ; toute la bonté de Dieu ne suffit pas pour les toucher , si sa sagesse , selon leurs idées , ne s'y trouve jointe ; ils ne se contentent pas que Dieu les ait aimés , ils veulent qu'il les ait aimés sagement , je dis sagement , selon leurs vues ; & s'il les a aimés d'une autre maniere , ils sont déterminés à se scandaliser de son amour même. Or suivant leurs vues & leurs

idées, tout ce mystere d'humiliation & d'anéantissement sur quoi le Christianisme est établi, leur paroît une folie. Et moi je prétends enfin que c'est le mystere de la sagesse même de Dieu, & que par un dernier caractere, le scandale qu'ils en tirent est d'autant plus outrageux à Dieu, qu'il va contre tous les ordres & les plus admirables conseils de cette divine sagesse.

Car à quoi se réduit le scandale des prétendus esprits forts du monde, sur le sujet de Jesus-Christ & de la rédemption de l'homme ? Ils ne peuvent se persuader qu'un Dieu se soit abaissé & humilié de la sorte : mais je soutiens moi qu'il n'y avoit rien de plus convenable à son office de Sauveur ; pourquoi ? parce qu'il n'étoit sur la terre qu'afin de satisfaire à Dieu pour les hommes. Or la satisfaction d'une offense porte avec soi l'humiliation & l'abaissement de celui qui satisfait : cela n'est-il pas dans l'ordre naturel ? Ils ne goûtent pas que le Fils de Dieu ait publié dans sa religion des maximes si rigoureuses, la haine de soi-même, l'abnéga-tion de soi-même, la sévérité envers soi-même : mais devoit-il en publier d'autres, dit Saint Jérôme, établissant une religion d'hommes qui devoient se reconnoître pécheurs & criminels ? Car qu'y a-t-il de plus sortable au péché que la pénitence, & qu'y a-t-il de plus conforme à la pénitence que la rigueur pour

foi-même & l'austérité ? La raison seule n'autorise-t-elle pas cette conduite ? Ils s'étonnent que Jesus Christ ait canonisé la pauvreté comme une béatitude, qu'il ait proposé la croix aux hommes comme un attrait pour le suivre, qu'il ait relevé l'amour du mépris au dessus de tous les honneurs du siècle ; & moi j'admire la profondeur de son conseil en tout cela ; car que pouvoit-il faire de mieux, puisqu'il étoit question de sauver le monde en le réformant, que de combattre pour le réformer, la cupidité du monde, la sensualité du monde, l'orgueil du monde ?

Mais qu'étoit-il besoin que ce médecin des âmes prît lui-même les remèdes nécessaires pour guérir nos maladies ? qu'étoit-il besoin qu'il souffrît & qu'il s'anéantît ? Il le falloit, Chrétiens, afin que son exemple nous portât à user nous-mêmes de ces remèdes ; sans cela, sans cet exemple qui les adoucit, aurions-nous pu en soutenir l'amertume ? S'il avoit pris pour lui les douceurs, & qu'il ne nous eût laissé que la croix, qu'aurions-nous pensé de ce partage ? Dans le dessein où il étoit de donner du crédit à la pauvreté & à l'humilité dont le monde avoit tant d'horreur, de quelle invention plus efficace pouvoit-il se servir, que de les consacrer dans sa personne, afin, comme dit excellemment Saint Augustin, que l'humilité de l'homme, qui est foible par elle-même, trouvât dans l'humilité de

Dieu de quoi s'appuyer & de quoi se défendre contre les attaques de l'orgueil.

Ut saluberrima humilitas humana, contra August.
tra insultantem sibi superbiam, divina
humilitatis patrocinio fulciretur. Mais après tout cela, me direz-vous, il y en a bien peu encore qui goûtent ces maximes. Il ne s'agit pas s'il y en a peu ou beaucoup ; il s'agit du dessein qu'a eu Jesus-Christ en les proposant au monde. S'il y en a peu qui les goûtent, on peut dire aussi qu'il y a peu d'élus & de prédestinés ; & qu'il n'est point nécessaire qu'il y en ait plus des uns que des autres, puisque pour faire subsister les décrets de Dieu, il suffit qu'il y ait autant de sectateurs de ces maximes qu'il doit y avoir d'hommes choisis & destinés pour le ciel.

Quoi qu'il en soit, reprend Saint Augustin, telle est la conduite qu'a tenue le Fils de Dieu : il a fait de sa croix un moyen pour corriger nos mœurs dépravées & corrompues ; & parce que ce moyen étoit inoui & que le monde s'en scandalisoit, il l'a soutenu à force de miracles ; par l'autorité de ses miracles, il s'est acquis la foi des peuples ; par cette foi des peuples, il a formé une Eglise nombreuse ; par la propagation de cette Eglise, il a eu le témoignage de la tradition & de l'antiquité ; & par là enfin il a fortifié sa religion, mais en sorte que ni le paganisme, ni les hérésies ne l'ébranlassent

Idem. jamais : *Miraculis conciliauit auctoritatem, auctoritate meruit fidem, fide enutrit multitudinem, multitudine obtinuit vetustatem, vetustate roboravit religionem.* C'est dans le livre de l'utilité de la foi que parle ainsi, ce saint Docteur. Mais sçavez-vous, mes chers Auditeurs, pourquoi nous nous scandalisons de la croix de notre Dieu ? c'est justement parce qu'elle est un remede contre nos défordres ; voilà ce qui nous blesse : car nous ne voulions point de ce remede ; nous nous trouvions bien de nos maladies, & bien-loin d'en souhaiter la guérison, nous ne cherchions qu'à les entretenir & qu'à les accroître : le Fils de Dieu est venu nous dire qu'il en falloit sortir, & c'est ce qui nous a déplu ; s'il nous avoit dit toute autre chose, nous l'aurions écouté ; s'il nous avoit proposé les fables du paganisme, nous les aurions reçues : mais parce qu'il nous a révélé des mysteres qui tendent tous à la réformation de notre vie & à la destruction de nos passions, voilà pourquoi nous nous sommes révoltés : semblables à ces phrénétiques, qui se tournent avec fureur contre ceux-mêmes que la charité emploie auprès d'eux pour les soulager. C'est ainsi, continue Saint Augustin, que notre Dieu, tout adorable qu'il est, est devenu un sujet de contradiction pour les superbes, parce qu'en s'humiliant il a prétendu rabatre leur orgueil. Comme si c'étoit peu à l'homme

d'être malade, s'il n'y ajoutoit encore de se glorifier dans son propre mal, & de trouver mauvais qu'on entreprenne de l'en délivrer. Que je parle à un grand du monde d'un Dieu enfant, d'un Dieu couché dans une crèche, cela le trouble; non pas à cause de la difficulté qui paroît dans ce mystere, car souvent il ne pense pas à cette difficulté, & peut-être ne l'a-t-il jamais examinée; mais parce que ce mystere condamne tous les projets de son ambition, & tous les desseins injustes & criminels qu'il a conçus d'agrandir sa fortune à quelque prix que ce soit. Que je mette devant les yeux à une femme du monde un Dieu souffrant & couvert de plaies; son cœur se soulevra; non pas pour l'impossibilité qu'elle y voit, car elle n'y en voit point, mais parce qu'un Dieu dans cet état est un reproche sensible de ses délicatesses, de son amour propre, du soin qu'elle prend de son corps. Et pour preuve de ce que je dis, que je propose à l'un & à l'autre le mystere d'un Dieu en trois personnes, qui est encore bien plus incompréhensible que celui d'un Dieu humilié, ni l'un ni l'autre ne s'en offenseront; pourquoi? parce que le mystere d'un Dieu en trois personnes ne porte point de conséquence immédiatement contraire à l'ambition de l'un, ni au luxe & aux mondanités de l'autre.

Ne cherchons donc point la véritable source de nos scandales ailleurs que dans

nous-mêmes , que dans nos vices , dans nos inclinations criminelles , dans nos dérèglements. Et c'est par-là que nous devrions encore juger de la qualité de ce scandale , puisqu'il ne procede que de notre iniquité , & qu'il ne se forme dans nous qu'à proportion que nos mœurs se pervertissent. Ah ! Seigneur , je ne m'étonne plus que le monde ait tant combattu votre loi , & tant contredit votre adorable personne : le monde étant au point de libertinage où il est , il falloit par une suite infaillible qu'il vous traitât de la sorte , & je serois surpris s'il ne se scandalisoit pas de vos maximes en suivant des principes tout opposés. Ce scandale , Seigneur , n'est qu'une marque de sa corruption & de votre sainteté : si vous étiez moins saint , ou s'il étoit moins vicieux , il ne se scandaliseroit pas de vous ; mais supposé votre sainteté & ses désordres , son scandale est nécessaire. Ainsi vous voyez , mes chers Auditeurs , combien le scandale des humiliations & de la croix de Jesus-Christ est injurieux à Dieu ; & je vais vous montrer qu'il n'est pas moins pernicieux à l'homme , sur-tout à l'homme chrétien : c'est la seconde Partie.

II. **A** Prendre les choses dans l'ordre de
 PART. la Providence & selon la conduite ordinaire de Dieu, soit pour la disposition, soit pour l'accomplissement & l'exécution

du salut de l'homme, on peut dire, & il est vrai, que ce qui a fait presque tous les réprouvés, ç'a été le scandale des humiliations & de la croix du Fils de Dieu; voilà, si nous en croyons S. Chrysofome, l'origine de l'apostasie même des Anges. Il dit qu'au moment que Dieu créa ces esprits célestes, il leur proposa le grand mystere de la rédemption & du salut, qui se devoit un jour accomplir dans la personne de son Fils, & qu'il les obligea d'adorer ce Rédempteur: *Et adorant eum omnes Angeli Dei.* Que les uns s'y soumirent respectueusement, & que ce furent les anges prédestinés; mais que les autres par orgueil s'en scandaliserent, & qu'en punition de leur désobéissance Dieu les précipita dans l'abyme éternel. Voilà, selon la pensée de tous les Peres, la source funeste de la réprobation des Juifs. Les Juifs attendoient un Messie riche, puissant, magnifique, envoyé de Dieu, pour rétablir par ses conquêtes le Royaume d'Israël, & dont ils se promettoient toute sorte de prospérités: mais quand ils virent Jesus-Christ dans une disette extrême de toutes choses, foible, petit, inconnu, condamné à la mort & à la mort de la croix, ils le mépriserent, & ce scandale les fit tomber dans l'infidélité; leur infidélité les jeta dans l'endurcissement, leur endurecissement irrita Dieu qui les abandonna, & les effets de cet abandon de Dieu furent la destruction

de leur ville , la profanation de leur temple , la ruine de toute leur nation. Voilà , disoit Saint Jerôme , & l'expérience nous l'apprend , ce qui rend les Païens indociles & rebelles à la lumiere de l'Evangile , quand nous leur annonçons notre sainte loi : s'ils pouvoient vaincre ce scandale d'un Dieu crucifié , ils seroient fideles comme nous ; mais parce que leur raison est préoccupée , ils demeurent malheureusement dans les ténèbres de l'idolâtrie & dans l'esclavage de l'enfer.

Mais laissons les Juifs & les Païens ; parlons de nous-mêmes. Voilà , mes Freres , la tentation la plus subtile dont un Chrétien du siecle ait à se défendre , & dont il se défend communément le moins ; voilà ce qui l'expose à un danger plus évident de se perdre : pourquoi ? j'en donne trois grandes raisons que je vous prie de méditer & de graver bien avant dans vos cœurs. Parce que ce scandale des humiliations & de la croix d'un Dieu est essentiellement opposé à la profession de foi que doit faire tout homme chrétien ; c'est la premiere : parce que ce scandale est un obstacle continuel à tous les devoirs & à toutes les pratiques de la religion d'un Chrétien ; c'est la seconde : parce que ce scandale est le principe général , mais immanquable , de tous les désordres particuliers de la vie d'un Chrétien ; c'est la troisieme. Que n'ai-je , ô mon Dieu , le zele de votre Apôtre ,
pour

pour traiter aussi dignement & aussi fortement que lui ces importantes vérités !

Je dis que cette tentation ou ce scandale est essentiellement opposé à la profession de foi que doit faire tout homme chrétien, & en voici la preuve qui est sans réplique : c'est que la foi d'un Chrétien & la profession qu'il en fait, doit aller jusqu'à se glorifier des humiliations & des souffrances de Jésus-Christ. Ce n'est pas assez pour moi que je le croie ; il faut que je dise comme Saint Paul, & que je dise sincèrement : *Abfit mihi gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi.* *Galat. c. 6.* Sans cela il n'y a point de salut pour moi. Car Dieu, dit Saint Augustin, a attaché mon salut à la croix de son Fils : non pas à la croix méprisée, rejetée, envisagée avec horreur, mais à la croix respectée avec toute la soumission de la foi, & embrassée avec toute l'ardeur d'une sainte piété & d'une fervente charité. En effet, ajoute ce saint Docteur, il est bien juste, puisque c'est la croix qui me doit sauver, qu'il m'en coûte au moins d'espérer en elle & de m'en glorifier. Or le moyen que je me glorifie de la croix, si j'en suis intérieurement scandalisé ? & quand je dis la croix du Sauveur, je n'entends pas seulement cette croix extérieure & matérielle qui fut l'instrument de son supplice & dont nous voyons la représentation sur nos Autels, parce qu'il se peut faire que, par une

habitude de religion & une certaine coutume, nous honorions celle-là, sans en recevoir nulle atteinte de scandale. Mais j'entends cette croix intérieure dont le Fils de Dieu fut affligé dans le fond de son ame, & à laquelle nous participons tous les jours par les injures, par les adversités, par les disgraces de la vie, par la perte de nos biens, par le mépris de nos personnes, par les persécutions qu'on nous suscite. Car dans le langage de l'Evangile & celui de Saint Paul, c'est précisément tout cela que signifie la croix; & si notre profession de foi est pleine & entière, il faut par une indispensable nécessité, qu'elle s'étende jusqu'à l'estime & à l'amour, je ne dis pas l'amour sensible & affectueux, mais l'amour solide & raisonnable de tout cela. Or encore une fois, Chrétiens, comment accorder l'amour & l'estime de tout cela avec le scandale que je combats?

De là vient, mes chers Auditeurs, que quand je vois les Chrétiens se prosterner devant la figure de la croix, sans juger témérairement, je suis persuadé que la plupart ne font cette action que par une cérémonie pure; & Dieu veuille que ce soit sans hypocrisie! Car au même temps qu'ils adorent la croix en figure, ils ont pour la croix en elle-même un éloignement & un mépris caché, qui détruit ce culte d'adoration & qui l'anéantit. En effet, l'adoration de la croix n'est un acte

de religion & une profession de notre foi , qu'autant qu'elle est accompagnée d'une vénération intérieure ; & ce que Saint Augustin disoit si magnifiquement à l'avantage de la croix , qu'elle a eu la force de s'élever du lieu infame des supplices jusques sur le front des Empereurs , *A locis suppliciorum ad frontes imperatorum*, n'est qu'une expression pompeuse & rien de plus , si du front des Empereurs où la croix est imprimée , elle ne passe jusque dans le cœur des fidèles. Or il est impossible que l'impression s'en fasse dans notre cœur , tandis que l'horreur des souffrances & des humiliations y régnera , puisqu'il n'y a rien de plus incompatible avec le respect & l'amour de la croix , que cette imposition aux véritables croix que Dieu nous envoie : d'où je conclus que c'est un scandale qui va jusqu'à la destruction de notre foi.

De là même (& c'est la seconde vérité , qui n'est qu'une suite de la première , & qui lui donnera un nouveau jour) de là scandale qui , exposé de la manière que vous venez de le concevoir , est un continuel obstacle à tous les devoirs & à toutes les obligations d'un Chrétien : ceci me paroît encore incontestable. Car toutes les pratiques de la vie chrétienne , selon le plan que nous en a tracé l'Évangile , tendent à la haine de soi-même , au crucifiement de la chair , à l'anéantissement de l'orgueil ,

au retranchement des plaisirs, au renoncement à l'intérêt, & sans cela nous ne pouvons satisfaire même en rigueur aux préceptes de la religion: Or voilà ce qui se trouve combattu par le scandale de la croix du Fils de Dieu. Ainsi, faut-il étouffer le ressentiment d'une injure reçue & en sacrifier la vengeance à Dieu? ce scandale de la croix s'empare de notre esprit, & nous persuade que ce devoir de la charité est dans la pratique du monde une folie qui ne peut se soutenir; qu'il est juste de défendre ses droits, qu'il faut maintenir son rang, que l'honneur est un bien inaliénable dont chacun se doit répondre à soi-même, & qu'on n'y peut renoncer sans se perdre. Si j'honorais sincèrement la patience de mon Sauveur dans les persécutions & sur la croix, je raisonnerois tout autrement; je recevrais les injures sans émotion, je les oublierois sans peine, je les pardonnerois avec plaisir, je rendrais le bien pour le mal, je me tiendrois heureux de céder aux autres: pourquoi? parce que je serois prévenu de cette pensée que tout cela m'est honorable depuis l'exemple de mon Dieu. Mais quand le scandale de l'exemple de mon Dieu vient à agir sur moi, dès-là je suis sensible à l'offense, je suis inflexible au pardon, je prends un cœur dur & impitoyable pour mes ennemis, je ne puis les aimer, je ne puis les voir, parce

que je n'ai plus rien qui me porte à me réunir avec eux ni qui me facilite ce retour.

De même, est-il question de surmonter un respect humain lequel nous empêche de rendre à Dieu le culte qui lui est dû ? ce scandale de la croix & des humiliations de la croix ne manque pas de nous suggérer mille prétextes qui nous arrêtent, & de nous dicter intérieurement qu'il faut vivre dans le monde comme vit le monde, qu'il faut accommoder sa religion à sa condition ; qu'il faut éviter toute distinction & toute singularité ; que Dieu sçait les intentions du cœur, mais qu'il ne demande pas qu'on fasse parler de soi ni qu'on devienne un sujet de risée. Si je ne me scandalifois pas de Jesus-Christ, je ne me scandaliferois pas de ses opprobres & de ses abaissements ; & ne me scandalisant pas de ses abaissements, je ne me scandaliferois pas des miens, je les souffrirois tranquillement, & même avec joie. Et qui me pourroit troubler lorsque je me dirois à moi-même : on me raillera, on se formalisera de me voir pratiquer cet exercice de piété, de me voir assister régulièrement au sacrifice de nos Autels, de me voir approcher de la sainte table ; mais si l'on me raille, j'en bénirai Dieu, & je me ferai un mérite & une gloire d'essuyer pour lui quelques railleries, après qu'il a été couvert pour moi de

confusion. Voilà ce que je dirois, & c'est ainsi que je me conduirois dans toutes les rencontres & à l'égard de toutes les obligations du Christianisme. Mais au contraire parce que je me fais de Jesus-Christ & de sa croix un scandale, dès-là je ne veux rien souffrir, dès-là je me rends aux moindres attaques qu'il y a à soutenir, dès-là je rougis de mon devoir & je laisse toute ma fidélité se démentir. Il n'y a point d'excès où je ne sois dans la malheureuse disposition de m'abandonner, ni de désordres où je ne puisse tomber.

Car ce scandale, mes chers Auditeurs, dont je vous représente ici les suites funestes, est en effet le principe universel de tous les désordres particuliers qui regnent dans le Christianisme : troisieme & derniere vérité. S'il y a des Chrétiens intéressés, c'est parce qu'il y a des Chrétiens scandalisés de la pauvreté de Jesus-Christ : s'il y a des Chrétiens ambitieux, c'est parce qu'il y a des Chrétiens scandalisés de l'humilité de Jesus-Christ : s'il y a des Chrétiens sensuels & voluptueux, c'est parce qu'il y a des Chrétiens scandalisés de la vie austere & de la mortification de Jesus-Christ ; ainsi des autres. Otons ce scandale & bannissons-le du Christianisme, nous en bannirons tous les vices, & nous y donnerons entrée à toutes les vertus. Je sçais

qu'un Chrétien peut quelquefois & en certaines occasions se livrer à une passion d'intérêt, d'ambition, de plaisir, & néanmoins honorer dans la personne du Sauveur les vertus opposées : ce n'est alors qu'un mouvement imprévu & qu'une faillie passagere. Mais qu'un Chrétien persévère dans le désordre de cette passion, & qu'il s'en fasse une habitude, sans être scandalisé des maximes & des exemples de Jesus-Christ; c'est-à-dire, qu'il soit sensuel par état, sans être scandalisé de la croix de Jesus-Christ; qu'il soit superbe & mondain par profession, sans être scandalisé des abaissemens de Jesus-Christ, c'est ce qui n'arrive point : il faut pour cela qu'il y ait un principe habituel dans ce Chrétien, qui pervertisse sa foi & qui corrompe ses mœurs, & ce principe ne peut être que le scandale dont j'ai parlé.

Concluons donc avec le Fils de Dieu, bienheureux celui pour qui l'auteur de son salut ne sera point un sujet de scandale : & par une regle toute contraire, malheur à quiconque se scandalisera de la vie & des actions de son Sauveur. Car ce scandale que nous nous formons contre notre Dieu, ne lui peut nuire, & n'est pernicieux qu'à nous-mêmes. Il est trop indépendant, ce Dieu de gloire, & trop élevé, pour recevoir de nos scandales quelque dommage. Scandalisons-nous tant que nous le voudrons,

de sa doctrine & de sa religion , sa doctrine malgré nous subsistera & sa religion triomphera. Elle a triomphé du scandale des Juifs & de celui des nations idolâtres ; elle a triomphé du scandale des sages selon la chair & de celui des simples , du scandale des sçavants & de celui des ignorans , du scandale des Rois & de celui des peuples , du scandale de toute la tetre ; lui fera-t-il plus difficile de triompher du nôtre ? Si donc ce scandale est funeste , il ne le peut être que pour nous , & il ne l'est pour nous que parce qu'il nous attire celui de Dieu. Car voici , mon cher Auditeur , comment la chose se passe. Un scandale en fait naître un autre : nous nous scandalisons de notre Dieu , notre Dieu se scandalise de nous ; avec cette différence essentielle , que notre scandale est injuste , & que celui de notre Dieu est plein d'équité. Car nous ne trouvons rien en lui qui puisse justement nous rebuter ; & quand nous venons à nous scandaliser de lui , quels sujets ne trouve-t-il point en nous qui doivent allumer toute sa colere & l'irriter ? Or ce scandale de Dieu envers nous , est le plus grand de tous les malheurs , parce que c'est le caractere de réprobation le plus positif & le plus marqué.

Sur cela , mon Dieu , je m'adresse à vous , & permettez-moi de vous faire ici une priere au nom de toutes les personnes

qui m'écoutent. C'est une grace bien commune que je vous demande ; mais si vous nous l'accordez , j'espere tout pour cet Auditoire chrétien. Ne nous abandonnez jamais , Seigneur , jusqu'à ce point , que nous nous scandalisions de ce que vous avez fait pour nous & des divins enseignements que vous nous avez donnés. Nous sçavons que le libertinage du siecle nous porte là , & que si vous ne nous en préserviez , il nous conduiroit insensiblement dans cette espee d'infidélité. Mais , mon Dieu , c'est pour cela même que nous implorons le secours de votre grace : imprimez dans nos esprits une haute estime de vos humiliations & de vos souffrances , telle que l'avoit Saint Paul , lorsqu'il en parloit dans des termes si magnifiques , & qu'il en faisoit toute sa gloire C'étoit vous , Seigneur , qui agissiez immédiatement dans le cœur de cet Apôtre pour y produire ces grands sentiments. Il étoit , si j'ose m'exprimer de la sorte , le persécuteur de votre humilité & de votre croix ; mais dans un moment il en devint l'adorateur & le prédicateur. Faites-nous part & accordez-nous quelque portion de cet esprit apostolique , afin que nous honorions jusqu'à vos ignominies. Ah ! que fera-ce Seigneur , de votre magnificence & de votre splendeur dans le céleste séjour , puisque vos opprobres même sur la terre ont été si glorieux ;

que fera-ce de nous , divin Sauveur , quand vous ferez un jour éclater sur nous votre gloire , puisque dès maintenant nous devons nous glorifier de vos

Ambr. abaiffemens ? *Si approbrium tuum gloria est , Domine Jesu , quid erit gloria tua ?* Belles paroles de Saint Ambroise , mes chers Auditeurs ! Ce sont les sentiments où je vous laisse ; il ne faut qu'être Chrétien pour les avoir , & il faut les avoir pour être Chrétien : plus vous entrerez dans ces sentiments , plus vous participerez à la grace & à l'esprit du Christianisme ; & à mesure que ces sentiments s'affoibliront en vous , la grace du Christianisme s'y affoiblira. Laissons , mes Freres , laissons les mondains courir après le monde & toutes les vanités du monde : mais attachons-nous à la personne de notre aimable Rédempteur ; marquons - lui plus que jamais , en ces jours que le monde profane, notre fidélité. Il n'y a de salut que par lui , toute notre espérance est fondée sur lui , & Dieu nous regarde comme des anathèmes , si nous nous séparons de lui. Attachons-nous à sa morale , attachons-nous à ses exemples , attachons-nous à sa religion ; ayons en horreur tout ce qui nous en peut détourner ; ne soyons pas de ces esprits inquiets qui donnent à tout ; & que rien n'arrête. Servons Dieu avec constance & avec fermeté , & pour l'acquérir cette sainte fermeté , établis-

sons-nous sur la Pierre qui est Jesus-Christ : ne nous faisons point de cette pierre une pierre de scandale , mais faisons-en le principe & le fondement de notre perfection. C'est ainsi que nous parviendrons au comble de la béatitude, où nous conduise , &c.





T A B L E

DES SERMONS,

A V E C

L'abrégé de chaque Sermon.

Sermon pour le premier Dimanche après l'Épiphanie, sur le devoir des Pères par rapport à la vocation de leurs enfants.
Pag. 3.

SUJET. *La Mère de Jésus-Christ lui dit : Mon Fils, pourquoi en avez-vous usé de la sorte avec nous ? Votre père & moi, nous vous cherchions avec beaucoup d'inquiétude. Il leur répondit, pourquoi me cherchez-vous ? ne sçavez-vous pas qu'il faut que je m'emploie aux choses qui regardent mon Père ? Et ils ne comprirent pas ce qu'il leur dit. Le Sauveur du monde, dans cette réponse qu'il fit à Marie,*

apprend aux peres & aux meres comment ils doivent se conduire à l'égard de leurs enfans , sur-tout en ce qui concerne le choix de l'état où Dieu les appelle. p. 3. 4. 5.

DIVISION. Il n'appartient pas aux peres de disposer de leurs enfans en ce qui regarde leur vocation & le choix qu'ils ont à faire d'un état : 1. Partie. Les peres néanmoins sont responsables à Dieu du choix que font leurs enfans & de l'état qu'ils embrassent : 2. Partie. p. 5. 6. 7.

I. PARTIE. Il n'appartient pas aux peres de disposer de leurs enfans en ce qui regarde leur vocation & le choix qu'ils ont à faire d'un état. Un pere qui veut se rendre maître de la vocation de ses enfans , commet deux injustices , l'une envers Dieu , l'autre envers ses enfans. p. 7. 8.

1. Injustice envers Dieu , parce qu'il n'appartient qu'à Dieu de décider de la vocation des hommes : pourquoi ? deux raisons : c'est qu'il est le premier pere de tous les hommes , & c'est qu'il n'y a que sa Providence qui puisse bien s'acquitter d'une fonction aussi importante que celle de marquer aux hommes leur vocation. Il est le premier pere , & c'est la qualité qu'il prend dans l'Écriture. Il est même , remarque Saint Grégoire , le seul pere que nous reconnoissons selon l'esprit , & par conséquent le seul qui ait

droit d'exercer sur les esprits & les volontés des hommes cette supériorité de conduite qui fait l'engagement de la vocation. Aussi tous les maîtres de la morale chrétienne ont-ils toujours regardé comme une offense grievée d'embrasser un état sans la vocation de Dieu, & c'est à cette vocation que sa grace est attachée. De plus, il n'y a que Dieu qui puisse bien appliquer les hommes à un emploi, & leur assigner la condition qui leur convient, parce qu'il n'y a que lui qui puisse connoître les voies de leur salut & de leur prédestination éternelle. C'est donc une témérité insoutenable dans un pere, de disposer d'un enfant, soit pour l'Eglise, soit pour le monde, & il ne le peut faire sans blesser les droits de Dieu. N'est-ce pas néanmoins ce qu'on fait tous les jours ? pag. 8. *jusqu'à 25.*

2. Injustice envers les enfants, parce qu'il est du droit naturel & du droit divin que celui-là choisisse lui-même son état, qui en doit porter les charges & accomplir les obligations. Là où il s'agit de vocation, il s'agit de salut. Or dès qu'il s'agit du salut, point d'autorité du pere sur le fils, parce que tout y est personnel. Un pere, comme on le dira dans la suite, peut bien redresser le choix d'un enfant, par de sages avis & même par la force de l'autorité paternelle, si cet enfant choisit mal ; mais

du reste il ne peut disposer absolument de sa personne. Quels reproches recevront un jour là-dessus de la part de leurs enfans tant de peres & de meres !
pag. 25. jusqu'à 33.

II. PARTIE. Les peres son responsables à Dieu du choix que font leurs enfans, & de l'état qu'ils embrassent. Car ils doivent intervenir à ce choix comme directeurs & comme surveillants, puisque Dieu leur a donné ce droit de direction & de surveillance. Ainsi un enfant ne peut contracter un engagement, un mariage sans l'aveu & la participation de son pere; & si le fils veut prendre un parti qui selon Dieu lui soit pernicieux, le pere est non-seulement en pouvoir, mais dans l'obligation de s'y opposer. p. 33. 34. 35. 36.

Afin de mieux entendre ce point, il faut remarquer que le choix d'un état peut être mauvais en trois manieres: ou par lui-même, ou par l'incapacité du sujet qui s'y engage, ou par les voies qu'il prend pour y entrer. p. 37.

I. Choix d'un état mauvais par lui-même, parce que l'état est contraire au salut, ou du moins très-dangereux pour le salut. Il est évident qu'un pere doit faire tous ses efforts pour en détourner un enfant, & si par de vues d'intérêt il est le premier à l'y porter, il se rend coupable devant Dieu, & il répondra à Dieu de la perte de son fils.
p. 37. 38. 39.

2. Choix mauvais par l'incapacité du sujet , parce qu'il n'a pas les qualités requises pour l'état qu'il embrasse. Un pere qui connoît cette indignité , est criminel de mettre son fils dans une place, dont il ne pourra remplir les devoirs. Toutefois rien n'est plus ordinaire aux peres que d'établir ainsi leurs enfans , & de là tant de désordres. p. 39. *jusqu'à* 43.

3. Choix mauvais par rapport aux moyens d'entrer dans un état , & aux voies qu'on prend pour cela. Il y a des moyens injustes , & ne font-ce pas souvent ceux dont un pere se sert pour avancer un fils qu'il aime ? Abus qu'on ne peut trop condamner , & qui fera tout ensemble la réprobation des peres & des enfans. p. 44. 45. 46.

Ce n'est pas qu'il ne soit permis aux peres & aux meres de procurer à leurs enfans des emplois convenables. Mais leur premier soin doit être de les perfectionner & de les rendre dignes des emplois qu'ils leur procurent. Cette éducation des enfans leur coûtera bien des soins & bien des peines : mais ce sera aussi pour eux un grand fonds de mérites auprès de Dieu. p. 46. *jusqu'à* 49.

Sermon pour le second Dimanche
après l'Épiphanie, sur l'état du
Mariage. *Pag. 50.*

SUJET. *Il y eut des noces à Cana en Galilée ; & la mere de Jesus s'y trouva. Jesus fut aussi invité aux noces avec ses disciples.* Il n'y a rien dans l'état du mariage que de profane, si l'on n'y appelle Dieu & si ce n'est Dieu qui y appelle. p. 50. 51.

DIVISION. Il y a dans le mariage des devoirs de conscience & des obligations à remplir, des peines très-difficiles & très-fâcheuses à supporter, & des dangers extrêmes par rapport au salut, à éviter. Or sans la grace & la vocation divine on ne peut, ni satisfaire à ces obligations, 1. Partie; ni supporter ces peines, 2. Partie; ni se préserver de ces dangers, 3. Partie. p. 52. 53.

I. PARTIE. Il y a dans l'état du mariage des devoirs de conscience & des obligations indispensables à remplir; & l'on ne peut y satisfaire sans la grace & la vocation divine. Nous devons considérer le mariage, dit Saint Augustin, comme sacrement, comme lien d'une société mutuelle, & par rapport à l'éducation des enfants dont il est une légitime propagation. Or sous ces trois qualités

il a des obligations très-étroites & toutes différentes. p. 53. 54.

1. Obligations du mariage considéré comme sacrement. Dès que c'est un sacrement, il n'est permis de s'y engager qu'avec une intention pure & sainte, il n'est permis de le recevoir qu'avec une conscience nette & exempte de péché, il n'est permis d'en user que dans la vue de Dieu & pour une fin digne de Dieu. Mais qui pense à ces obligations ? qui en est instruit ? On a quelque égard à la sainteté des autres sacrements ; mais on traite celui-ci comme une affaire temporelle, comme une négociation, comme un trafic mercénaire. pag. 54. *jusqu'à 59.*

2. Obligations du mariage considéré comme lien d'une société mutuelle. Il demande un amour respectueux, un amour fidelle, un amour officieux & condescendant, un amour constant & durable, un amour chrétien. Mais par un renversement bien déplorable, cette société que devoient conserver entre eux le mari & la femme, comme un des biens les plus estimables de leur état, est tous les jours exposée aux ruptures, aux aversions, aux éclats & aux divorces les plus scandaleux. pag. 59. *jusqu'à 63.*

3. Obligations du mariage considéré par rapport à l'éducation des enfants, dont il est une propagation légitime. Il

faut les nourrir , ces enfans , il faut les pourvoir & les établir , sur-tout il faut les instruire & les élever dans le Christianisme. On pense communément assez à leur subsistance & à leur établissement selon le monde , mais on ne s'applique guere à leur éducation selon Dieu. Voilà pourquoi dans cet état du mariage l'on a tant besoin de la grace , & pourquoi l'on n'y doit point entrer sans vocation. pag. 63. 64. 65. 66. 67.

II. PARTIE. Il y a dans l'état du mariage des peines à supporter , & l'on ne peut bien supporter ces peines sans l'assistance du Ciel & le secours de la grace. Pour les connoître , nous n'avons qu'à regarder le mariage sous les mêmes rapports. pag. 67. 68.

1. Peines du mariage considéré comme sacrement. Cette qualité de sacrement le rend indissoluble , & cet engagement perpétuel en fait une espece de servitude. Dans le sacerdoce on est engagé pour toujours , mais l'on n'est engagé qu'à Dieu & à soi-même : au lieu que dans le mariage on est encore engagé à un autre qu'à Dieu & qu'à soi-même. Dans l'état religieux il y a un noviciat & un temps d'épreuve ; mais il n'y en a point dans le mariage. p. 68. jusqu'à 72.

2. Peines du mariage considéré comme lien d'une société mutuelle. Quelle

croix quand deux personnes obligées de vivre ensemble viennent à ne se pas accorder ! & pour bien s'accorder, que ne doit-on pas souffrir l'un de l'autre, & quelles condescendances ne faut-il pas avoir ? p. 72. *jusqu'à* 76.

3. Peines du mariage considérées par rapport à l'éducation des enfants, dont il est une propagation légitime. Souvent l'on n'est pas en pouvoir de les entretenir, ni de les avancer, quelque bien nés qu'ils soient : & plus souvent encore, quelque pouvoir qu'on ait de les établir & de les pousser, ce sont des enfants, ou incapables & sans génie, ou indociles & déréglés. Si l'on avoit recours à Dieu, il délivreroit de ces peines, ou il les adouciroit. pag. 75. *jusqu'à* 80.

III. PARTIE. Il y a dans l'état du mariage des dangers à éviter, & c'est un dernier motif pour ne pas s'engager dans cet état sans y être appelé de Dieu : trois dangers par rapport à la conscience. Car il faut accorder ensemble trois choses les plus difficiles à concilier, sçavoir, la licence conjugale avec la continence & la chasteté; une véritable & intime amitié pour la créature avec une fidélité inviolable pour le Créateur; un soin exact & vigilant des affaires temporelles avec un détachement d'esprit & un dégagement intérieur des biens de la terre : tout cela

fondé sur les mêmes qualités du mariage. p. 80. 81.

1. Danger du mariage considéré comme sacrement, l'incontinence, d'autant plus criminelle, que le sacrement est plus saint. Car il y a une chasteté propre du mariage, & la dignité du sacrement donne aux fautes qu'on y commet une malice particulière. Or combien est-il à craindre qu'on ne se laisse emporter à la passion sans égard aux règles qui lui sont prescrites ? p. 81. 82. 83. 84.

2. Danger du mariage considéré comme lien d'une société mutuelle. Cette société demande l'union des cœurs, mais sans préjudice de ce qu'on doit à Dieu & au prochain. Or combien de fois arrive-t-il qu'une femme oublie ce qu'elle doit à Dieu & ce qu'elle doit au prochain, pour entrer dans les sentiments d'un mari qu'elle aime, pour seconder ses vengeances, pour se conformer à tous ses desirs ? p. 84. jusqu'à 88.

3. Danger du mariage considéré par rapport à l'éducation des enfants. Dans l'obligation de les pourvoir il faut s'employer à la conduite des affaires & à l'administration des biens ; il faut ménager, conserver, amasser. Or est-il aisé de garder en cela le juste tempérament & le détachement de cœur qui nous sont ordonnés ? Il est donc d'une extrême importance de n'entrer dans le mariage

que par le choix de Dieu, & d'y attirer sur soi les lumieres & les bénédictions de Dieu. p. 88. *jusqu'à* 92.

Sermon pour le troisieme Dimanche après l'Épiphanie, sur la Foi, *Pag.* 93.

SUJET. *Jesus dit au Centurion : Allez ; & qu'il vous soit fait selon que vous avez cru.* Rien de plus puissant auprès de Dieu que la foi ; elle obtient tout : & rien qui mérite plus nos réflexions que les vrais effets de la foi par rapport au salut. p. 93. 94. 95.

DIVISION. La foi nous sauve, 1. Partie. La foi nous condamne, 2. Partie. *Pag.* 95. 96.

I. PARTIE. La foi nous sauve, & comme perfection de nos bonnes œuvres, & comme principe de nos bonnes œuvres, p. 97.

1. La foi nous sauve comme perfection de nos bonnes œuvres, parce que c'est sur-tout de la foi que vient aux bonnes œuvres que nous pratiquons leur efficace & leur prix. Ainsi l'enseignent expressément Saint Paul & Saint Augustin ; l'un contre les Juifs, qui se confioient dans les œuvres de la loi de Moïse ; & l'autre contre les Pélagiens qui faisoient fond sur leurs bonnes œuvres

naturelles. Et c'est encore ce que tous les Peres ont prouvé contre tous ces hérétiques qui tiroient avantage de leurs œuvres, & à qui ces saints Docteurs faisoient voir que hors de l'Eglise & sans la vraie foi il n'y avoit point d'œuvres méritoires & par conséquent de salut. De là que de bonnes œuvres perdues, & de là même quelle estime devons-nous faire du don précieux de la foi? p. 97. *jusqu'à* 108.

2. La foi nous sauve comme principe de nos bonnes œuvres, parce que c'est de la foi que nous vient cette ardeur qui nous porte à les pratiquer. Car la foi, selon l'Apôtre, est la cause mouvante qui fait agir toutes les vertus. Il va encore plus loin, & selon ce même Apôtre, c'est la foi qui produit en nous les actes même de toutes les vertus. C'est pour cela que le Concile de Trente appelle la foi le commencement, le fondement & la racine de notre justification. Mais si cela est, pourquoi donc y a-t-il tant de Chrétiens qui se damnent? On pourroit répondre que c'est qu'il y a jusques dans le Christianisme très-peu de Chrétiens qui aient vraiment la foi. Chrétiens de nom, sans l'être en effet. Mais supposant qu'ils aient la foi, la réponse est qu'on peut avoir la foi & agir contre les lumieres & les maximes de la foi. Or la foi alors bien loin de nous sauver, nous condamne. p. 108. *jusqu'à* 119.

II. PARTIE. La foi nous condamne. Mais pourquoi & comment nous condamne-t-elle ? p. 119. 120.

1. Pourquoi la foi nous condamne-t-elle ? Parce que nous ne vivons pas selon ses maximes, & que vivant alors dans les désordres, 1. nous la retenons captive dans l'injustice, selon l'expression de Saint Paul : 2. nous lui enlevons le plus beau fruit de sa fécondité, qui sont les bonnes œuvres ; dans le sentiment de l'Apôtre Saint Jacques, nous la faisons enfin mourir elle-même au milieu de nous. p. 120. *jusqu'à* 124.

2. Comment la foi au jugement de Dieu nous condamnera-t-elle ? En nous convainquant de trois choses : 1. que nous pouvions vivre en chrétiens ; 2. que nous devons vivre en chrétiens ; 3. que nous n'avons vécu rien moins qu'en chrétiens. p. 124. *jusqu'à* 128.

Conclusion. Il faut, ou que la foi nous sauve, ou qu'elle nous condamne. Entre ces deux extrémités point de milieu : c'est à nous de choisir l'un ou l'autre ; mais y a-t-il là-dessus à délibérer ? Pensons souvent aux accusations que la foi formera contre nous. Voilà ce que nous devons prévenir, & à quoi nous devons nous préparer tous les jours de notre vie. p. 128. *jusqu'à* 132.

Sermon pour le quatrieme Dimanche après l'Epiphanie, sur les afflictions des Justes & la prospérité des Pécheurs. *Pag. 133.*

SUJET. *Jesus étant entré dans une barque, ses disciples le suivirent, & aussi-tôt il s'éleva sur la mer une grande tempête, en sorte que la barque étoit couverte de flots. Lui cependant dormoit, & ses disciples le réveillèrent, en lui disant: Seigneur, sauvez-nous, nous allons périr. Jesus leur répondit: Pourquoi craignez-vous, hommes de peu de foi? Voilà une image bien naturelle de ce qui se passe tous les jours à l'égard des justes. Tandis que les pécheurs sont dans la prospérité, les justes souvent sont accablés d'afflictions & de miseres. Or il faut là-dessus les rassurer & les consoler. p. 133. 136.*

DIVISION. Dans les afflictions des justes & la prospérité des pécheurs il n'y a rien qui doive ni qui puisse ébranler notre foi, 1. Partie. Il y a même de quoi établir & confirmer notre foi, 2. Partie. p. 136. 139.

I. PARTIE. Dans les afflictions des justes & la prospérité des pécheurs il n'y a rien qui doive ni qui puisse ébranler notre foi. C'est assez que nous sçachions

que Dieu a ainsi réglé les choses pour nous y soumettre & n'en point prendre de scandale. Or nous avons mille preuves qui nous montrent que rien n'arrive que par la conduite de la Providence. p. 139. *jusqu'à* 144.

Cette conduite de Dieu n'est pas néanmoins si obscure & si cachée, que nous n'en puissions découvrir quelques raisons qui suffisent pour la justice, & les voici.

1. Dieu veut éprouver ses élus, & leur donner occasion de lui marquer par leur constance, leur fidélité. C'étoit la réponse que faisoit aux infidèles un des plus zélés défenseurs de la loi chrétienne. Dieu nous examine, disoit-il, il sonde le cœur de l'homme, par où ? par les afflictions. Si Dieu ne met pas l'impie à de pareilles épreuves, c'est qu'il ne le juge pas digne de lui. p. 144. *jusqu'à* 151.

2. Dieu veut purifier ses élus de toutes les affections de la terre. Si les prospérités temporelles étoient attachées à la vertu, la plupart ne serviroient Dieu que dans cette vue, & par conséquent ne l'aimeroient pas pour lui-même. p. 151. 153.

3. Dieu veut assurer le salut de ses élus, & les mettre à couvert du danger inévitable qui se rencontre dans les prospérités du siècle; car il n'est rien de plus contagieux que les biens de cette vie, & c'est pour cela que Dieu en prive les justes. p. 153. 154.

4. Dieu, par une aimable violence, veut forcer ses élus de se tenir unis à lui, en leur rendant tout le reste amer, & ne leur offrant par-tout ailleurs que des objets qui leur inspirent du dégoût. Si le monde eût été à leur égard ce qu'il est à l'égard de tant de mondains, ils n'auroient jamais pensé à Dieu. p. 154. 155.

5. Dieu veut fournir à ses élus une matiere continuelle de combats, afin que ce soit pour eux une continuelle matiere de triomphe & de mérite; sans combat point de victoire, & sans victoire point de couronne. p. 156. 157.

6. Dieu veut punir ses élus en ce monde, afin de ne les point punir en l'autre. Il n'y a point d'homme si juste à qui il n'échappe des fautes dont il est redevable à la justice de Dieu, & Dieu dès maintenant le châtie en pere miséricordieux, pour ne le point châtier après la mort en juge sévere. p. 157. 159.

Voilà donc la providence justifiée sur le partage des prospérités & des adversités temporelles entre les justes & les pécheurs; car comme Dieu prend soin de ses élus par les adversités qu'il leur envoie, au contraire il se tourne contre les pécheurs par les prospérités même, dont il les laisse jouir & qui les perdent. p. 159. *jusqu'à* 163.

II. PARTIE. Il y a même dans les afflictions des justes & la prospérité des pécheurs de quoi établir notre foi: Car

ce partage nous montre trois choses ; ſçavoir qu'il y a une autre vie que celle-ci , que Jeſus-Chriſt eſt fidele dans les promeſſes qu'il nous a faites , & que Dieu nous ſauve ſelon l'ordre de prédeſtination qu'il a marqué pour tous les hommes. p. 163. 165.

1. Qu'il y a une autre vie que celle-ci & d'autres biens à eſpérer ; ſans cela , comme remarque Guillaume de Paris , où ſeroit à l'égard des élus , la ſageſſe & la bonté de Dieu ? Sans cela , pourſuit le même Pere , on pourroit dire que les juſtes ſeroient des inſenſés , & que les impies ſeroient les vrais ſages. Ne vous troublez point, mon Frere, conclut Saint Auguſtin : l'impie a ſon temps qui eſt bien court , mais vous aurez le vôtre qui ſera éternel. C'eſt ce qui conſoloit le ſaint homme Job & le Roi Prophete. p. 165. *juſqu'à* 171.

2. Que Jeſus - Chriſt eſt fidele dans les promeſſes qu'il nous a faites , & vrai dans ſes prédictions. Il a dit à ſes diſciples & dans leurs perſonnes à tous les juſtes : *Le monde ſe réjouira , & vous ſerez dans la triſteſſe.* Nous voyons cette parole accomplie , & c'eſt une preuve que l'autre ſ'accomplira : *Votre triſteſſe ſera changée en joie.* p. 171. 174.

3. Que Dieu nous ſauve ſelon l'ordre de prédeſtination qu'il a marqué. Car il a réſolu que nous ne ſerions ſauvés que par une ſainte conformité avec Jeſus-

Christ son Fils. Ainsi nous le témoigne expressément l'Apôtre. p. 174. 176.

Il est vrai néanmoins qu'il y a des gens de bien dans la prospérité ; mais il le faut de la sorte , afin que l'état de la prospérité temporelle ne soit pas absolument exclu du Royaume de Dieu. De plus , si les Saints se sont vus dans une prospérité humaine , c'est ce qui les faisoit trembler. Enfin , sans quitter leur condition , ils sçavoient bien sous les dehors d'une condition aisée & commode , garder toutes les pratiques de l'abnégation chrétienne. p. 176. 178.

Il est encore vrai qu'on a vu & qu'on voit des pécheurs dans les mêmes adversités que les justes. Mais sans examiner toutes les raisons que Dieu a de ne vouloir pas que le vice toujours prospere , c'est assez d'avertir ces pécheurs que leurs afflictions sont pour eux des graces de Dieu & les graces les plus précieuses s'il en veulent profiter. p. 178. 180.

Sermon pour le cinquieme Dimanche après l'Epiphanie , sur la Société des Justes avec les Pécheurs. *Pag. 181.*

SUJET. *Tandis que les gens dormoient l'ennemi vint , & sema de l'ivraie parmi le bon grain.* Les pécheurs sont dans

cette vie parmi les justes comme l'ivraie parmi le bon grain , & il est important que les justes soient instruits de la manière dont ils doivent se comporter & qu'ils sçachent quelle société ils peuvent avoir avec les pécheurs. p. 181. 183.

DIVISION. Nous devons demeurer avec les pécheurs comme Dieu y demeure. Or Dieu n'est avec les pécheurs que par la nécessité de son être , & nous ne devons demeurer avec eux que par la nécessité de notre état , 1. Partie. Dieu tire sa gloire des pécheurs & travaille en même - temps à leur salut : & c'est ainsi que nous devons rendre notre commerce avec les pécheurs également profitable pour nous & pour eux-mêmes , 2. Partie. p. 183. 185.

I. PARTIE. Dieu n'est avec les pécheurs que par la nécessité de son être ; & nous ne devons demeurer avec eux que par la nécessité de notre état. A entendre parler l'Écriture , on diroit que Dieu n'est pas avec les pécheurs & qu'il y est : il n'y est pas comme ami par une protection spéciale & par la communication de ses dons ; mais il y est comme Dieu créateur , qui doit veiller au gouvernement du monde & conduire toutes les créatures ; il y est par son immensité divine dont il ne peut se dépouiller , & qui le rend par-tout présent. Admirable idée de la conduite que nous devons observer à l'égard des libertins du siècle ,

vivant avec eux autant que nous y sommes obligés ; car il y a certaines liaisons qu'il ne nous est pas permis de rompre : mais du reste, dès que nulle nécessité ne nous retient auprès d'eux, séparons-nous-en & fuyons-les. Ainsi l'ordonnoit Saint Paul aux Chrétiens de Thessalonique, & ainsi le pratiquoit David ; ainsi Dieu lui-même le commandoit en termes formels aux enfans d'Israël, leur défendant tout commerce avec les nations infidelles. Nous devons donc faire dès maintenant ce qui se fera à la résurrection générale, où les élus seront séparés des réprouvés ; & c'est en cela que consiste par avance la gloire & la perfection des justes sur la terre ; exemple d'Acham & de Judas. Voilà pourquoi l'Eglise excommunie certains pécheurs ; si elle ne lance pas ses foudres sur les autres, ce n'est pas qu'elle nous permette de les fréquenter : & indépendamment des anathêmes de l'Eglise, nous ne pouvons lier avec les impies, 1. sans devenir coupables d'un mépris exprès de Dieu, 2. sans devenir le scandale de nos freres, 3. sans devenir ennemis de nous-mêmes, en nous perdant nous-mêmes. p. 183. jusqu'à 199.

1. C'est mépriser Dieu, puisque c'est s'unir avec ses ennemis. Exemple de Josaphat. p. 199. 200.

2. C'est scandaliser le prochain : car que peut-on penser d'un homme ou d'une femme qu'on voit toujours en certaines

compagnies & avec des gens décriés ?
p. 200. 202.

3. C'est se perdre soi-même , ou s'exposer à se perdre : car qui ne sçait pas combien les mauvaises compagnies sont dangereuses. Exemple des Juifs : défense de l'Eglise : passage de Tertullien. Si nous examinons bien quel est le principe de la corruption du siècle , nous n'en trouverons point de plus commun que les sociétés & les conversations du monde profane. p. 202. *jusqu'à* 208.

II. PARTIE. Dieu tire sa gloire des pécheurs & travaille en même-temps à leur salut , & c'est ainsi que nous devons rendre notre commerce avec les pécheurs également profitable pour nous & pour eux-mêmes.

I. Que Dieu tire sa gloire des pécheurs ; c'est ce que prouve S. Augustin en faisant voir comment Dieu s'est servi des infidèles pour opérer les merveilles de sa grace , des hérétiques pour éclaircir les vérités de la religion , des schismatiques pour établir la perpétuité de son Eglise , & des Juifs pour rendre témoignage à Jesus-Christ. Il s'est servi des Romains pour exercer ses vengeances sur Jérusalem , & des tyrans pour avoir des martyrs sur la terre & des Saints dans le ciel. Quand donc nous nous trouvons nécessairement engagés avec les pécheurs , nous devons de même en profiter pour notre sanctification & notre

perfection. Car quelles occasions ne nous fournissent-ils pas de pratiquer la patience, la charité, l'humilité, les plus éminentes vertus ? Mais nous renverfons là-dessus tous les desseins de la Providence. Une femme vivant avec un mari emporté & vicieux, pourroit par sa douceur & sa soumission acquérir des mérites sans nombre ; mais elle perd tout par ses murmures & ses révoltes. Ainsi des autres. Et il ne faut point dire que dans un autre état on travailleroit mieux à se sanctifier : on ne le peut mieux faire que dans l'état qui nous est marqué de Dieu, parce que c'est pour cet état qu'il nous a préparé les secours de sa grace, & que c'est dans cet état que nous lui donnerons de plus solides témoignages de notre fidélité. p. 208. *jusqu'à* 220.

2. Dieu tirant sa gloire des pécheurs ; pense en même-temps à leur salut. Il les appelle à lui, il les invite à la pénitence, il leur en procure les moyens. Voilà comment nous devons, en profitant des pécheurs pour nous-mêmes, profiter nous-mêmes aux pécheurs. Devoir général : la charité nous oblige tous comme chrétiens de nous aider les uns les autres par de salutaires conseils, de sages remontrances, de bons exemples. Devoir particulier & spécialement propre de certains états, c'est à un pere de corriger un fils entraîné par le feu de ses passions, à une mere de corriger une fille,

à un maître de corriger un domestique :
devoir encore plus particulier pour les
pêcheurs eux-mêmes lorsqu'ils ont eu le
bonheur de se reconnoître. Ils doivent
tâcher de gagner autant d'ames à Dieu
par leur zele, qu'ils en ont perdu par
leurs scandales. p. 220. *jusqu'à* 228.

Sermon pour le fixieme Dimanche
après l'Epiphanie , sur la sain-
teté & la force de la Loi chré-
tienne. *Pag.* 229.

SUJET. *Le Royaume des cieux est sem-
blable à un grain de senevé , qu'un
homme prend & seme dans son champ. C'est
le plus petit grain de toutes les semences ;
mais lorsque ce grain a poussé , il s'élève
au dessus de toutes les autres plantes , &
il devient arbre. Voilà , selon S. Jérôme
& tous les Interpretes , la figure de la
foi chrétienne. Rien de plus petit dans
son commencement , & rien de plus éten-
du dans son progrès. p. 229. 232.*

DIVISION. Sainteté de la loi chré-
tienne , 1. Partie. Force de la loi chré-
tienne , 2. Partie. Donc loi chrétienne ,
loi toute divine. p. 232. 234.

I. PARTIE. Sainteté de la loi chré-
tienne dans son Auteur , dans ses maxi-
mes, dans ses conseils, dans ses sectateurs,
dans ses mysteres. p. 234.

1. Dans son Auteur, c'est Jesus-Christ, la sainteté même. Quels auteurs ont eu les autres loix, & qu'étoit-ce par exemple, qu'un Mahomet? Quels auteurs ont eu les hérésies, & qu'étoit-ce qu'un Luther, un Calvin? p. 234. 236.

2. Dans ses maximes. Quoi de plus pur & de plus sublime? c'est cette loi sainte, dit Lactance, qui a éclairci toutes les loix de la nature, qui a mis la dernière perfection à toutes les loix divines, qui a autorisé toutes les loix humaines, & qui a détruit sans exception toutes les loix du vice & du péché. Au contraire les loix païennes ont toléré les crimes, & à quelle licence les hérésies ont-elles porté? p. 236. *jusqu'à* 243.

3. Dans ses conseils. Qu'est-ce que cette pauvreté évangélique qu'elle nous propose? Qu'est-ce que ce renoncement volontaire à tous les plaisirs des sens? p. 243. 245.

4. Dans ses sectateurs. Il n'y a qu'à lire dans S. Luc quelle étoit la vie des premiers fideles; il n'y a qu'à consulter toutes les histoires saintes; il n'y a qu'à considérer tous les états du Christianisme, où l'on a vu & où l'on voit encore tant de Saints. Ce n'est pas qu'il n'y ait des Chrétiens très-corrompus; mais la religion chrétienne n'est point responsable de leur libertinage & de leur corruption: car elle est la première à les condamner. p. 245. *jusqu'à* 248.

Dans ses mysteres. A quelle pureté de mœurs ne nous engagent-ils point dès que nous nous soumettons à les croire ? A quelle perfection ne nous élevent-ils point ? p. 248. 250.

La loi chrétienne est donc une loi sainte, & de quelle sainteté ? d'une sainteté solide, agissante, universelle, sage, patiente, religieuse envers Dieu, charitable envers le prochain, sévère pour elle-même. De là concluons deux choses : que la sainteté de cette loi est un des motifs les plus puissants pour nous y attacher, & que la sainteté de cette même loi est notre confusion & notre condamnation si nous ne travaillons pas à nous sanctifier. p. 250. *jusqu'à* 257.

II. PARTIE. Force de la loi chrétienne. Cette force toute divine a paru dans l'établissement & la propagation du Christianisme. De quoi s'agissoit-il quand Jesus-Christ vint prêcher au monde une loi nouvelle ? Il étoit question d'abolir toutes les superstitions du paganisme, & d'établir une loi austère & mortifiante, une loi contraire à toutes les inclinations de la nature. Que falloit-il pour en venir à bout ? Il falloit surmonter la puissance des Souverains, la sagesse des politiques, la cruauté des tyrans, le zèle des idolâtres, l'impiété des athées. Si Jesus-Christ, dit S. Augustin, en eût conféré avec un des philosophes de ce temps-là, ce philosophe n'eût-il pas traité cette

entreprise de chimere & de folie ? Voilà néanmoins ce qui s'est fait , & c'est la merveille que nous voyons. pag. 257. *jusqu'à* 261.

Il n'y a que la loi chrétienne qui se soit établie par des principes où toute la raison de l'homme se perd , & parmi les plus violentes persécutions. Mais il le falloit ainsi , afin que les peuples connussent que c'étoit la loi de Dieu & l'œuvre de Dieu. p. 261. *jusqu'à* 265.

Nous voyons encore de nos jours ce même prodige se renouveler parmi les nations étrangères & les infidelles , & sur cela nous pouvons bien féliciter l'Eglise comme la félicitoit le Prophete sous le nom de Jérusalem. Toutes les religions païennes se sont établies par la licence des mœurs , & les hérésies par la violence , par le fer & le feu. La religion chrétienne n'a point eu d'autres armes ni d'autres moyens que la parole de Dieu, l'innocence de la vie & la patience. pag. 265. *jusqu'à* 268.

De là quatre conséquences comprises en quatre mots ; reconnoissance , étonnement , réflexion , résolution. p. 268.

1. Reconnoissance envers Dieu , qui nous a choisis & fait naître dans la loi chrétienne. p. 268. 270.

2. Etonnement de ce qu'une loi si puissante & si agissante opere si peu dans nous. p. 270. 272.

3. Réflexion. Que nous sert de pro-

feffer une loi dont la vertu est toute-puissante , lorsqu'à notre égard toute cette vertu se trouve inutile & sans effet ?
p. 272. 274.

4. Résolution de vivre désormais en chrétiens , & de laisser agir en nous toute la vertu de la loi que nous avons embrassée. p. 274.

Sermon pour le Dimanche de la
Septuagésime , sur l'Oisiveté.
Pag. 275.

SUJET. *Etant sorti vers la onzième heure du jour , il en trouva encore d'autres qui étoient là , & il leur dit : Comment demeurez - vous ici tout le jour sans rien faire ? L'oisiveté ne passe dans le monde que pour un péché léger , mais c'est devant Dieu un péché très-grief.*
p. 275. 276.

DIVISION. Nous sommes tous obligés au travail , & en qualité de pécheurs ,
1. Partie ; & en qualité d'hommes attachés par état à une condition de vie ,
2. Partie. p. 276. 278.

I. PARTIE. Nous sommes tous obligés au travail en qualité de pécheurs ; car le travail est la peine du péché. Peine satisfactoire , & peine préservative. p. 278.
281.

1. Peine satisfactoire. Dieu imposa le

travail au premier homme , comme le châtiment de son péché ; & cette loi s'est étendue à toute la postérité d'Adam , sans nulle exception d'états , parce que nous sommes tous pécheurs. Quand donc nous menons une vie oisive , nous tombons dans une seconde révolte contre Dieu ; la première a été notre péché , & la seconde est la fuite du travail qui en doit être la punition. Voilà néanmoins quelle est la vie du monde. On passe les années à perdre la chose la plus précieuse , qui est le temps , & le temps de la pénitence. Je suis riche , dit-on , & qu'ai-je à faire de travailler ? mais quoique riche , vous êtes pécheur. Je suis d'une qualité & dans un rang où le travail ne me convient pas : il vous convient par-tout , puisque par-tout vous êtes pécheur. Le travail est ennuyeux : prenez cet ennui par pénitence. p. 281. *jusqu'à* 292.

- 2. Peine préservative. De combien de péchés l'oisiveté est-elle la source ? c'est le travail qui nous en préserve. Exemple des Juifs , de David , de Salomon. C'est pour cela que les Peres du désert enjoignoient si fortement le travail aux solitaires ; & c'est de là même que la vraie piété & l'innocence des mœurs ne se rencontrent presque plus que dans ces conditions médiocres qui subsistent par le travail. p. 292. *jusqu'à* 299.

II. PARTIE. Nous sommes tous obligés au travail en qualité d'hommes

attachés par état à une condition de vie ; car toute condition est sujette à certains devoirs dont l'accomplissement demande du travail & de la peine ; & plus une condition est relevée dans le monde , plus elle a de ces engagements auxquels il est impossible de satisfaire sans une application constante & assidue. Cela se voit assez par l'induction qu'on peut faire de tous les états de la vie. p. 299. *jusqu'à* 303.

Dieu l'a ainsi ordonné pour deux raisons , sur-tout à l'égard des conditions plus relevées ; 1. afin que les dignités & les conditions honorables , ne devinssent pas les sujets de notre vanité ; 2. afin qu'elles ne servissent pas à exciter notre ambition. p. 303. 305.

Concluons donc deux choses , qu'il n'y a point d'état où l'oïveté ne soit un crime , & qu'elle l'est encore plus dans les états supérieurs aux autres. Y a-t-il en effet un état où l'on puisse être oïsf sans manquer aux devoirs de conscience les plus essentiels , & comme les états supérieurs ont des devoirs plus importants , n'en est-on pas d'autant plus criminels , lorsque l'oïveté les fait négliger ? C'est pervertir l'ordre des choses , c'est être infidèle à la Providence , c'est déshonorer son état , & par une suite nécessaire c'est se damner. Exemple de l'Empereur Valentinien. p. 305. *jusqu'à* 312.

Sermon pour le Dimanche de la
Sexagésime , sur la parole de
Dieu. *Pag.* 313.

SUJET. *Le bon grain , c'est la parole
de Dieu.* Sommes-nous de cette bon-
ne terre où le bon grain de la parole de
Dieu fructifie ? Si cette divine parole est
si stérile , il ne faut point s'en prendre
à Dieu , mais aux mauvaises dispositions
de ceux à qui on l'annonce. *pag.* 313.
314. 315.

DIVISION. La parole de Dieu nous
est inutile , parce qu'on ne la reçoit pas
comme parole de Dieu , 1. Partie. Et
dès que par notre faute cette sainte pa-
role nous est inutile , elle devient le
sujet de notre condamnation devant
Dieu , 2. Partie. p. 315. 317.

I. PARTIE. La parole de Dieu nous est
souvent inutile , parce qu'on ne la reçoit
pas comme parole de Dieu. Il faut d'abord
poser ce principe , que Dieu parle par la
bouche de ses prédicateurs. Point de con-
troverser en faveur des nouveaux con-
vertis. p. 317. *jusqu'à* 323.

Puisque c'est la parole de Dieu qu'an-
noncent les prédicateurs , suivent de là
trois grandes conséquences ; 1. que nous
devons donc écouter les prédicateurs de
l'Évangile comme Dieu même ; 2. que

si je reçois la parole de Dieu comme parole des hommes, je ne satisfais pas au précepte positif que ma religion m'impose, d'écouter la parole de Dieu. 3. Que d'entendre cette parole de Dieu comme parole de l'homme, c'est la rendre inutile, & voilà de quoi présentement il s'agit. La preuve en est fondée sur deux principes indubitables; le premier est que la force toute-puissante de la parole de Dieu ne lui convient pas en tant qu'elle procède de l'homme, mais en tant qu'elle est de Dieu; le second, c'est que la parole de Dieu n'opere en nous que selon la maniere dont elle y est reçue. Vous ne la recevez que comme parole de l'homme, elle n'agira que comme parole de l'homme: or rien de plus foible que la parole de l'homme. Exemple des Juifs & des Apôtres. Ne nous étonnons donc point de ce que la parole de Dieu nous profite si peu: c'est qu'on ne l'entend que comme parole des hommes; c'est-à-dire qu'on l'entend, 1. par coutume & par une espece de passe-temps, 2. par un esprit de malignité & de censure, 3. par une curiosité vaine & toute humaine. p. 323. *jusqu'à* 339.

II. PARTIE. Dès que par notre faute la parole de Dieu nous est inutile, elle devient le sujet de notre condamnation devant Dieu; car se rendre inutile une parole si efficace en elle-même, 1. c'est un péché, 2. c'est s'ôter, par ce péché

particulier, toute excuse dans tous les autres péchés. p. 339. 341.

1. C'est un péché, parce que la parole de Dieu est un moyen de salut & un des premiers moyens. Or puisqu'il nous est ordonné de travailler à notre salut, manquer par sa faute un tel moyen, c'est incontestablement un péché. Quel fut le péché des Juifs ? de ne s'être pas soumis à la parole de Dieu ; cependant de tous les péchés en est-il un que l'on connoisse moins ? On ne s'en fait nul scrupule ; mais il y a néanmoins de quoi nous faire trembler. p. 341. *jusqu'à 350.*

2. C'est s'ôter, par ce péché particulier, toute excuse dans tous les autres péchés : car à quoi se réduisent toutes nos excuses ? ou à l'ignorance, ou à la foiblesse : or la parole de Dieu est un moyen pour nous instruire & pour nous fortifier. Nous ne pouvons donc plus dire ce qu'on dit néanmoins sur tant de sujets, je ne le sçavois pas, ou je ne le pouvois pas. La parole de Dieu étoit un moyen pour le sçavoir & pour le pouvoir : & c'étoit le moyen le plus puissant, le plus présent, le plus gratuit & d'une préférence plus marquée. p. 350. *jusqu'à 361.*

Sermon pour le Dimanche de la
 Quinquagésime, sur le scandale
 de la Croix & des humiliations
 de Jesus-Christ. *Pag.* 362.

SUJET. *Jesus prit avec lui ses douze Apôtres, & leur dit : Voici que nous allons à Jérusalem, & tout ce que les Prophetes ont écrit du Fils de l'Homme, s'accomplira; car il sera livré aux Gentils, moqué, flagellé, couvert de crachats. Et après qu'on l'aura flagellé, on le mettra à mort; mais les Apôtres n'entendirent rien à tout cela, & c'étoit une chose cachée pour eux. Les Apôtres n'y entendirent rien; & cette croix, ces humiliations d'un Dieu Sauveur, c'est ce qui rebute & ce qui scandalise, jusques au milieu du Christianisme, tant de libertins. p. 362. 364.*

DIVISION. Dieu offensé par le scandale de l'homme touchant les humiliations & la croix de Jesus-Christ, 1. Partie. L'homme perdu par ce même scandale des humiliations & de la croix de Jesus-Christ, 2. Partie. p. 364. 365. 366.

I. PARTIE. Dieu offensé par le scandale de l'homme touchant les humiliations & la croix de Jesus-Christ. Ce scandale blesse directement la grandeur, la bonté, la sagesse de Dieu. p. 366. 367.

1. Ce scandale blesse la grandeur de Dieu. Car c'est attaquer Dieu dans la souveraineté de son être, que de prétendre, en quoi que ce soit, censurer sa conduite & sa providence. Mais, disoit l'hérésiarque Marcion, si je me scandalise des humiliations & des souffrances d'un Homme-Dieu, c'est pour l'intérêt même & l'honneur de Dieu, dont je ne puis supporter que la majesté soit ainsi avilie. Zele trompeur & faux, lui répondoit Tertullien. C'est à vous, sans raisonner, de reconnoître votre Dieu dans tous les états où il a voulu se faire voir; car dans tous les états il est également Dieu. p. 367. *jusqu'à* 373.

2. Ce scandale blesse la bonté de Dieu. Nous nous rebutons des mystères d'un Dieu humilié & crucifié, c'est-à-dire que nous nous rebutons & que nous nous scandalisons de cela même où Dieu nous a fait paroître plus sensiblement son amour. p. 373. *jusqu'à* 377.

3. Ce scandale fait outrage à la sagesse de Dieu. Le mystère de la croix, selon les prétendus esprits forts du siècle, est une folie: mais c'est le plus excellent ouvrage de la sagesse divine. Car rien n'étoit plus convenable à l'office de Sauveur, que venoit exercer le Fils de Dieu. Il devoit satisfaire à Dieu: or la satisfaction d'une offense porte avec soi l'humiliation & la peine; il devoit nous engager nous-mêmes à la pénitence, &

pouvoit-il mieux nous y engager que par son exemple ? Mais cette pénitence ne nous plaît pas , & voilà pourquoi nous nous révoltons contre des mystères qui nous en font voir la nécessité. pag. 377. *jusqu'à* 382.

II. PARTIE. L'homme perdu par ce scandale des humiliations & de la croix de Jesus-Christ : pourquoi ? parce que ce scandale est essentiellement opposé à la profession de foi que doit faire tout homme chrétien ; parce que ce scandale est un obstacle continuel à tous les devoirs & à toutes les pratiques de la religion d'un chrétien ; & parce que ce scandale est le principe général , mais immanquable , de tous les désordres particuliers de la vie d'un chrétien. p. 382. 385.

I. Ce scandale est essentiellement opposé à la profession de foi que doit faire tout homme chrétien ; car il doit croire le mystère de la croix , & faire une profession publique de cette foi en Jesus-Christ humilié & crucifié ; & par la croix du Sauveur il ne faut pas seulement entendre cette croix extérieure où il est mort , mais la croix intérieure dont il fut affligé dans son ame. Si notre profession de foi est pleine & entière , nous devons , comme S. Paul , faire gloire de participer à cette croix intérieure par les souffrances de la vie ; mais c'est de quoi nous avons le plus d'horreur. p. 385. 387.

2. Ce scandale est un obstacle continuuel à tous les devoirs & à toutes les pratiques de la religion d'un chrétien. Toutes les pratiques de la vie chrétienne tendent à la haine de soi-même, au crucifiement de la chair, à l'anéantissement de l'orgueil, au retranchement des plaisirs, au renoncement à l'intérêt : or voilà ce qui se trouve combattu par le scandale des humiliations & de la croix du Fils de Dieu. p. 387. 390.

3. Ce scandale est le principe général de tous les désordres particuliers de la vie d'un Chrétien ; s'il y a des Chrétiens intéressés, c'est qu'il y a des Chrétiens scandalisés de la pauvreté de Jesus-Christ ; s'il y a des Chrétiens ambitieux, c'est qu'il y a des Chrétiens scandalisés des abaissements de Jesus-Christ. Ainsi des autres. Heureux donc celui pour qui l'auteur de son salut n'est point un sujet de scandale. Un scandale en attire un autre : si nous nous scandalisons de notre Dieu, il se scandalisera de nous. Priere à Dieu. p. 390. jusqu'à 395.

